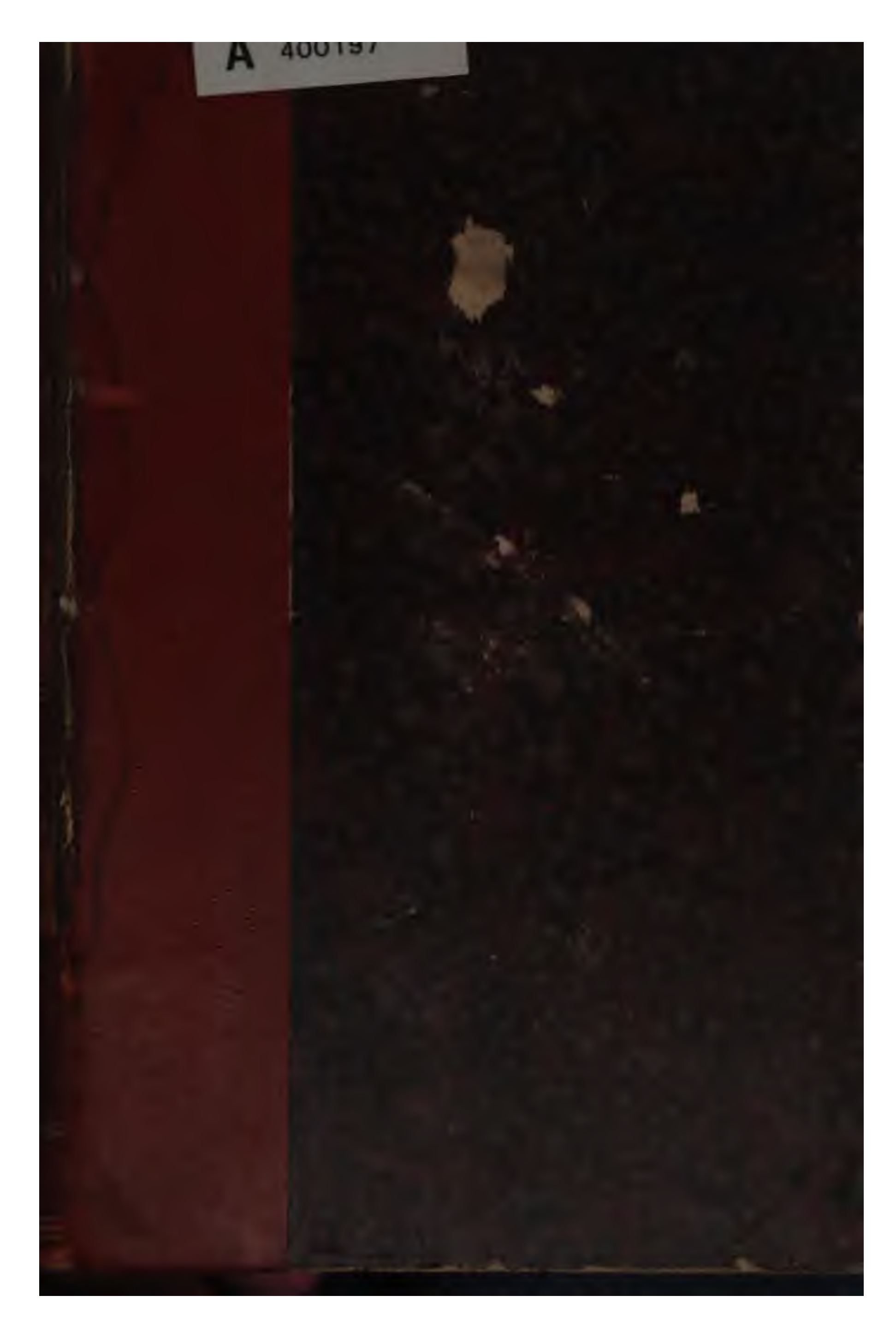
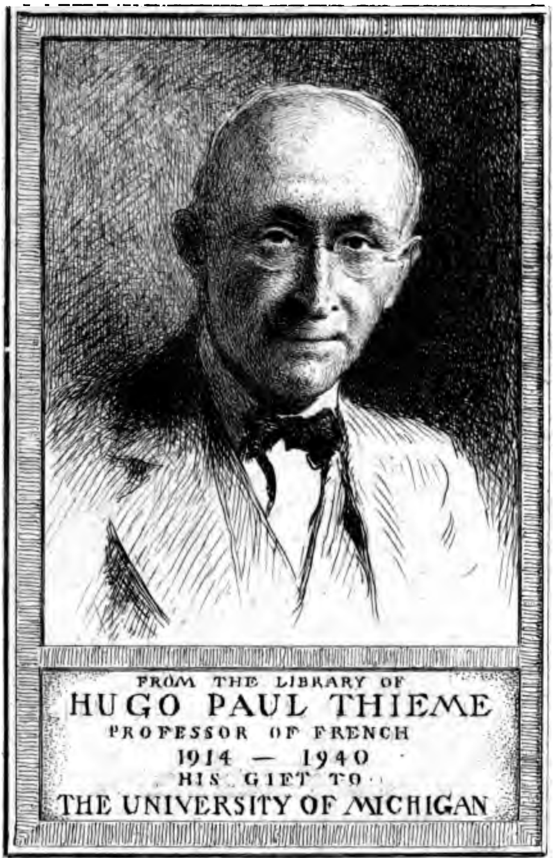

A 400197


LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.P. THIEME




FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thieme



Thieme

HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION CONTEMPORAINE

OUVRAGES DE M. CH. SEIGNOBOS

Histoire de la civilisation ancienne (Orient, Grèce, Rome). 1 vol. in-18, avec fig.. 3 fr

Histoire de la civilisation au moyen âge et dans les temps modernes. 1 vol. in-18, avec fig.............................. 3 fr.

Histoire de la civilisation contemporaine. 1 vol. in-18..... 3 fr.

COURS DES JEUNES FILLES

Histoire de la civilisation dans l'antiquité jusqu'au temps de Charlemagne. 2e édition. 1 vol. in-18, avec fig............. 3 fr. 50

Histoire de la civilisation depuis Charlemagne jusqu'à la période contemporaine. 1 vol. in-18, avec fig.................... 5 fr.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Abrégé de l'histoire de la civilisation depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 volume in-12, avec fig. dans le texte. Cartonné.. 1 fr. 25

250-88. — Corbeil. Imprimerie Crété.

HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION CONTEMPORAINE

PAR

CH. SEIGNOBOS

Docteur ès lettres.

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1890

HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION CONTEMPORAINE

Chapitre Premier

LES PUISSANCES NOUVELLES DE L'EUROPE AU XVIIIe SIÈCLE

Commencement de la civilisation contemporaine. — Il est d'usage de faire commencer la civilisation contemporaine à la date de 1789. C'est en effet avec la Révolution française qu'apparaissent les grands changements qui caractérisent la civilisation contemporaine. Mais ces changements étaient préparés par une transformation intérieure moins apparente, qui remonte jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. C'est en effet à partir de la fin du règne de Louis XIV que se forment les doctrines politiques nouvelles qui, dans toute l'Europe, vont faire écrouler les anciennes institutions et amener des réformes, puis une révolution.

En même temps, les relations des États se transforment. En Amérique se fonde l'empire colonial anglais qui prépare la naissance d'un grand État nouveau, les États-Unis. En Europe, trois grandes puissances du XVIIe siècle, l'Espagne, la Suède, la Hollande, tombent au rang d'États secondaires. A côté de la France qui a



Thieme

HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION CONTEMPORAINE

vice du roi. Mais, tandis que dans les autres pays les places d'officiers étaient données à la faveur, ou même vendues, en Prusse on ne devenait officier qu'après avoir passé par une école militaire (l'école des cadets), et on n'arrivait à un grade élevé qu'après avoir passé par les grades inférieurs. Même les princes de la famille royale étaient obligés de servir et de gagner un à un tous leurs grades.

Aucun gouvernement d'Europe n'avait alors une armée aussi considérable en proportion du nombre de ses sujets : 80,000 hommes pour un pays de 2,500,000 âmes, c'était six fois plus que l'Autriche, quatre fois plus que la France. Or au XVIIIe siècle, comme toutes les affaires entre nations se décidaient par la guerre, l'importance d'une puissance se mesurait à la force de son armée. Le roi de Prusse, avec son petit État et sa grande armée, devint une des trois grandes puissances de l'Europe. Le *roi-sergent* avait préparé cette armée, le *grand Frédéric* s'en servit. Il ajouta deux provinces à son royaume (Silésie et Prusse polonaise) ; il avait reçu 2,240,000 sujets, il en laissa 6,000,000.

L'administration. — Les rois de Prusse pratiquaient dans leur royaume le régime de l'autorité absolue, ils furent même les plus absolus de tous les souverains du temps. Aucun autre prince n'exigeait autant de son peuple. Frédéric-Guillaume fit payer l'impôt aux nobles, qui jusque-là en étaient exempts : ils réclamèrent et présentèrent une pétition qui se terminait par ces mots : « Tout le pays sera ruiné. — Je n'en crois rien, répondit le roi, c'est l'autorité des gentilshommes seulement qui sera ruinée, j'établis ma monarchie sur un rocher de bronze. » Il se regardait comme le maître de ses sujets et voulait régler jusqu'à leur costume ; il

interdit de porter des étoffes de coton, quiconque en garderait dans sa maison devait être condamné à l'amende et mis au carcan. Il prétendait même avoir le droit d'être aimé. Un jour il prit au collet un pauvre juif qui s'était sauvé en le voyant arriver et lui donna des coups de canne en disant : « Vous ne devez pas me craindre, entendez-vous, mais m'aimer. » — Frédéric II établit le monopole des boissons et le donna à des fermiers français, malgré les plaintes de tous ses sujets. Il n'admettait pas de résistance à ses ordres : « Raisonnez tant que vous voudrez, disait-il, mais obéissez et payez. »

Ce qui distinguait cette monarchie, c'est que le roi faisait lui-même exactement son métier de roi, il surveillait ses employés et exigeait que tout se passât régulièrement. « Le prince, disait Frédéric, loin d'être le maître absolu de l'État, n'en est que le premier domestique. » Un ordre de Frédéric II, de 1749, donne un exemple de ce genre de surveillance. « Comme différents employés ont maltraité des paysans à coups de cannes et que Sa Majesté n'entend absolument pas supporter une telle tyrannie contre ses sujets, Elle veut, quand un employé sera convaincu d'avoir frappé un paysan avec sa canne, qu'il soit aussitôt et sans rémission enfermé dans une forteresse pour six ans, quand même cet employé payerait mieux que tous les autres. » Toutes les affaires étaient présentées au roi, qui lisait les papiers et mettait en marge des notes de sa main.

Grâce à ce régime d'économie et de régularité, la maison de Prusse a créé, au milieu des autres monarchies absolues, une forme nouvelle, la *monarchie militaire*, plus durable que les autres parce qu'elle était mieux ordonnée. C'est ainsi que les rois de Prusse ont pu jusqu'à nos jours conserver leur autorité absolue et conquérir tous les autres États de l'Allemagne.

L'EMPIRE RUSSE

Origine de l'Empire russe. — Les grandes plaines de l'Europe orientale, depuis l'Oder jusqu'à l'Oural, étaient habitées dès le commencement du moyen âge par des peuples slaves. Les Slaves sont une race blanche de même souche que les peuples de l'Europe, leur langue est d'origine aryenne comme le latin, le grec et l'allemand. Cette race slave, la plus nombreuse de toutes nos races occidentales, se divisait en plusieurs nations; à l'Ouest les Polonais et les Tchèques de Bohême ; au Sud les Croates, les Serbes, les Bulgares établis dans l'Empire byzantin.

Les Slaves de l'Est étaient, jusqu'au IX[e] siècle, restés divisés en tribus. Ils cultivaient la terre et vivaient réunis par villages dans des maisons de bois; leurs villes n'étaient que des enceintes entourées d'un mur de terre et d'un fossé, et où l'on se réfugiait en temps de guerre. — Ce furent des guerriers northmans venus de Suède qui réunirent ces tribus en une nation; on l'appela la nation *russe* du nom du pays d'où sortaient ses chefs. Les princes russes organisèrent une armée, se convertirent à la religion chrétienne grecque et firent baptiser leurs sujets (1). La Russie devint ainsi au XI[e] siècle un pays chrétien orthodoxe rallié à l'Église de Constantinople. Cette vieille Russie comprenait le pays des lacs et la région du Dniéper, c'est-à-dire la partie Ouest de la Russie moderne, *la petite Russie*. Elle avait deux capitales : Novgorod *la grande*, la ville des marchands, au bord du lac Ilmen; Kiev *la sainte*, la ville aux quatre cents

(1) Nous n'avons sur toute cette histoire que les légendes recueillies au XII[e] siècle par un moine de Kief, Nestor. (Voir *Chronique de Nestor*, trad. Leger.)

églises, au bord du Dniéper, où s'élevait la cathédrale de Sainte-Sophie, ornée de fresques grecques à fond d'or et à inscriptions grecques.

Cette Russie ne parvint pas à constituer un État durable; à la mort de chaque prince le pays se partageait entre ses fils : il y eut au XIII[e] siècle jusqu'à 72 principautés. — Une armée de 300,000 cavaliers tartars venus d'Asie détruit alors tous ces petits États, et du XIII[e] au XV[e] siècle la Russie tout entière est soumise à un prince mogol, le *grand Khan* de la *Horde d'or*. qui demeure dans une ville de bois aux bords du Volga. Les princes russes indigènes ne sont plus que les serviteurs du Khan; ils doivent à leur avènement se rendre à sa cour, se prosterner devant lui et se faire donner des titres d'investiture. Quand le Khan leur envoie un messager, ils doivent étendre des tapis précieux, leur offrir une coupe pleine de pièces d'or et écouter à genoux la lecture de la lettre.

Pendant ce temps, les Russes de l'Ouest ont colonisé peu à peu les immenses forêts désertes de l'Est et ont créé un nouveau peuple russe. Les princes de Moscou, en se chargeant de recueillir les tributs pour le compte des Khans tartars, sont devenus les souverains les plus puissants du pays. Pendant deux siècles ils travaillent, avec l'aide des armées tartares, à conquérir les principautés; on les a surnommés les « rassembleurs de la terre russe ». Au XVI[e] siècle, les grands princes de Moscovie s'affranchissent des Tartars, et Ivan IV prend le titre de *tzar*, c'est-à-dire roi (1547). La vraie Russie désormais est à l'Est, c'est le pays du Volga, la *grande Russie*. Le village de Moscou bâti au pied de la citadelle du Kremlin, est devenu la capitale du nouvel empire.

Le tsar. — Le tsar qui gouverne cet empire, le plus étendu de toute l'Europe, a un pouvoir absolu d'une na-

ture particulière. — Tous ses sujets s'appellent eux-mêmes ses *esclaves;* suivant la mode orientale, ils se présentent en frappant la terre de leur front (en russe une pétition s'appelle encore un *battement du front*). Tout ce qui est dans son empire lui appartient, hommes et choses; il a le droit de reprendre les biens de ses sujets ou de les mettre à mort sans autre forme qu'un ordre. Il n'y a pas d'autre loi que sa volonté, les seules lois russes sont les *ukases*, c'est-à-dire les ordres des tsars. — En même temps le peuple regarde le tsar comme un personnage sacré en qui s'incarne la « sainte Russie », et comme un père que la religion ordonne d'aimer. Le paysan même l'appelle *père* et le tutoie. — Les habitants de Pskow avaient depuis plusieurs siècles le droit de s'assembler et d'administrer leurs affaires. Quand Vasili leur ordonna d'enlever la cloche qui convoquait l'assemblée, ils lui répondirent : « Nous, tes enfants orphelins, nous te sommes attachés jusqu'à la fin du monde. A Dieu et à toi tout est permis dans votre patrimoine. »

Les Russes obéissent à leur tsar avec crainte et amour comme à un maître, un père et un représentant de Dieu. A cette autorité toute-puissante rien en Russie ne fait contre-poids. — La Russie n'a ni institutions ni coutumes anciennes que le tsar soit obligé de respecter; le droit russe n'est qu'un recueil des ukases des tsars. — La Russie n'a pas d'assemblée pour discuter l'impôt, ni même pour présenter des vœux. A la fin du XVIe siècle la famille des tsars issus de Rurik s'éteignit, un prince polonais et un prince suédois envahirent la Russie, et allèrent s'établir l'un à Moscou, l'autre à Novgorod. Les Russes se soulevèrent contre ces étrangers, et en 1612, une assemblée générale des grands personnages et des délégués des villes se réunit pour choisir un nouveau

tsar, Michel Romanoff; mais, aussitôt le tsar nommé, cette assemblée se sépara sans essayer de prendre part au gouvernement. — La Russie n'avait pas même de justice régulière; le tsar avait le droit de faire donner le knout à qui il voulait (le *knout*, c'est le terrible fouet tartar, à longues lanières de cuir, qui tranche la peau et peut donner la mort d'un seul coup). Ce fut longtemps le procédé de punition habituel. On a souvent appelé le gouvernement des tsars le « règne du knout ». Il suffisait d'un ordre pour faire décapiter même les plus grands personnages, et le tsar coupait les têtes de sa propre main. Ivan le Terrible, sur la fin de sa vie, fit dresser la liste de toutes ses victimes pour les recommander aux prières de l'Église; la liste donne un total de 3,480 personnes : 986 seulement sont indiquées par leur nom suivi de cette mention « avec sa femme et ses enfants, » ou « avec ses enfants »; le tsar avait fait exécuter toute la famille avec son chef.

Nobles et paysans. — La Russie n'avait pas de villes (Moscou même n'était qu'un grand village); c'était un État de paysans, aussi n'eut-elle point de bourgeoisie. Il n'y avait guère que deux classes, les *paysans* et les *nobles*.

La noblesse russe ne ressemble pas aux noblesses d'Europe. Elle a été dès l'origine une noblesse de cour (le mot *dvoriano*, que nous traduisons par noble, signifie courtisan). Les nobles étaient : 1° les parents de la famille impériale, les *kniazes* (très nombreux en Russie) ; 2° les descendants des hommes qui avaient exercé une dignité à la cour, les *boïars*. Longtemps on régla les préséances par l'emploi qu'avaient occupé les ancêtres; de là des querelles violentes. Les membres de chaque famille mettaient leur honneur à conserver le rang de leur famille.

Même à la table du tsar un noble refusait de s'asseoir à une place au-dessous d'un noble dont les ancêtres avaient eu un emploi moins élevé que les siens ; en vain le tsar ordonnait de l'asseoir de force, le boïar se redressait violemment et sortait en criant qu'il aimait mieux avoir la tête coupée que de céder sa place. Mais, à la fin du XVIIe siècle, le tsar, pour mettre fin à ces querelles, n'eut qu'à brûler les livres où étaient inscrites les préséances. Depuis lors le rang d'un noble n'a plus été réglé que par l'emploi qu'il occupe lui-même. — Les nobles n'étaient nobles que par la volonté du tsar, il leur avait donné leur titre, il pouvait le leur retirer. « Monsieur, disait le tsar Paul Ier à un étranger, je ne connais de grand seigneur chez moi que l'homme à qui je parle, et encore pendant que je lui parle. »

Ce qui faisait l'importance des nobles, c'étaient les terres que le tsar leur avait données, car en Russie, comme dans les empires d'Orient, toute la terre appartenait au souverain. Les paysans n'étaient pas propriétaires du sol ; ils le cultivaient pour le compte du tsar ou des nobles ses serviteurs et formaient une classe inférieure, on les appelait *moujiks* (petits hommes). Jusqu'au XVIe siècle ils avaient eu le droit de passer d'un domaine dans un autre chaque année à la Saint-Georges (26 novembre) ; ils pouvaient par là même changer de maître, leur condition était celle de nos domestiques de ferme ; ils n'étaient pas propriétaires, mais ils étaient libres. Pendant les guerres civiles de la fin du XVIe siècle, les tsars, pour empêcher les travailleurs d'émigrer vers le Sud, défendirent aux paysans de changer de terre à la Saint-Georges (1597). Le moujik resta attaché à la terre qu'il cultivait, soumis à perpétuité au propriétaire. La condition des paysans fut plus dure alors en Russie que dans

aucun pays d'Europe (1). Le propriétaire exigeait d'eux trois jours de corvée par semaine sur ses terres ou une redevance annuelle (*obrock*). Ils étaient soumis sans défense aux caprices du maître et de son intendant, sans avoir même, comme les serfs de France, l'assurance d'être laissés dans leur village. Le maître pouvait les prendre dans sa maison comme domestiques, sans leur donner aucun salaire, les marier à sa guise, les envoyer comme soldats ou comme colons, même les vendre au loin; il pouvait les battre et les emprisonner sans avoir à en rendre compte. Ces paysans ressemblaient plus à des esclaves antiques qu'à des serfs du moyen âge. Ils se nomment en russe *consolidés*, nous les appelons des serfs.

L'Église russe. — Le peuple russe, converti par des missionnaires de Constantinople, avait adopté la religion et les usages de l'Église grecque; il était et est resté *orthodoxe*. Le clergé se divise en deux espèces : les moines, qu'on appelle le *clergé noir*, vivent dans les couvents et n'ont pas le droit de se marier; les prêtres (*popes*), célèbrent le culte et forment le *clergé blanc*, ils sont mariés; en pratique le mariage est presque obligatoire.

C'est le clergé noir qui gouverne l'Église ; car les évêques, devant être célibataires, ne peuvent être choisis que parmi les moines. Les popes sont à peine au-dessus des paysans parmi lesquels ils vivent. Ils se sont préparés à être popes par un apprentissage, comme un métier manuel; ils n'ont appris qu'à chanter et à faire les cérémonies, à peine savent-ils lire. Pendant long-

(1) Les paysans restèrent libres dans la région du Nord-Est, où il n'y avait pas de nobles, et aux bords du Dniéper, dans l'Ukraine, où ils continuèrent à vivre en guerriers.

temps il leur était même interdit de faire des sermons.

L'Église russe était indépendante de Constantinople, elle avait sa liturgie à part, écrite en vieille langue slavonne ; au XVIe siècle, le tzar établit un patriarche chef de toute l'Église russe. Comme les livres liturgiques, fréquemment recopiés, s'étaient altérés pendant le moyen âge, le patriarche Nicon voulut en 1654 corriger les erreurs et les fautes des copistes et rétablir les textes et les cérémonies dans leur pureté. Bien qu'il fût soutenu par un concile de tous les évêques, cette réforme fit scandale. Les Russes étaient très attachés aux pratiques extérieures ; ils le sont encore, ils observent le carême très rigoureux de l'Église grecque, ne mangeant ni viande ni œufs pendant quarante jours ; dans chaque maison il y a une image (*ikône*), devant laquelle on vient faire des prières et brûler des cierges.

Beaucoup de Russes s'obstinèrent dans leurs anciennes pratiques, refusèrent d'accepter les corrections du patriarche et cessèrent de fréquenter les églises où l'on suivait le rite réformé. On les appelle les dissidents (*raskolniks*) ; eux-mêmes se nomment les *vieux-croyants*. La différence entre eux et les orthodoxes ne porte que sur des usages extérieurs ; les vieux croyants ne veulent faire le signe de la croix qu'avec deux doigts au lieu de trois ; ils prononcent *Isous* (Jésus), au lieu de Iissous, et pensent que c'est un péché mortel de se raser la barbe ou de fumer. Mais pour ces questions de formes, les *raskolniks* se laissaient persécuter, emprisonner et mettre à mort. Ils ont traversé deux siècles de persécutions et sont très nombreux aujourd'hui, surtout parmi les paysans libres du Nord et les marchands des villes.

Introduction de la civilisation occidentale en Russie. — Les Russes étaient encore à la fin du XVIe siècle

un peuple asiatique; ils portaient de longues barbes et des vêtements longs et flottants, à la manière des Orientaux, ils tenaient leurs femmes enfermées et ne les laissaient sortir que la figure voilée. Ils ne pratiquaient aucune des industries de l'Occident, ils détestaient les Occidentaux, les regardant tous indistinctement, catholiques et protestants, comme des hérétiques.

Au milieu du xvi[e] siècle (1553), des marins anglais à la recherche de la route de Chine avaient *découvert* la mer Blanche; c'était alors la seule mer à laquelle l'Empire du tsar eût accès (les côtes de la Baltique appartenaient au roi de Suède, les côtes de la mer Noire au sultan). Le port d'Arkhangel fut pendant plus d'un siècle le seul point par lequel l'Europe communiquât avec la Russie. Le tsar avait permis d'y fonder une ville (1583); il avait donné le monopole du commerce aux marchands anglais et hollandais qui l'habitaient. Ivan le Terrible avait fait venir des architectes et des ingénieurs italiens, il avait même établi une imprimerie.

Néanmoins les Russes restaient toujours des barbares, et les ambassades que le tsar envoyait quelquefois à une cour d'Europe, paraissaient encore des troupes de sauvages. En 1656 arrivaient à Livourne deux ambassadeurs qui étonnèrent les Italiens par leur saleté et leur grossièreté. Ils couchaient par terre dans leurs vêtements qu'ils ne quittaient pas, enfermaient leur mouchoir dans leur bonnet; à table ils prenaient les morceaux dans les plats avec les mains pour les piquer sur leur fourchette. On leur avait fourni des vivres et des tonneaux de vin; en partant ils emportèrent les tonneaux vides pour avoir un plus gros bagage. Il s'enivraient avec de l'eau-de-vie et frappaient leurs domestiques avec un bâton. Un poète avait fait un sonnet en l'honneur

d'un des ambassadeurs : l'autre se mit en colère ; pour le calmer on lui présenta un autre sonnet en son honneur ; cette fois ce fut le premier qui se fâcha, parce que son sonnet était écrit sur du moins beau papier. Non seulement ils ne savaient que le russe, mais ils ignoraient entièrement la géographie des pays où on les envoyait ; dans les rapports adressés au tzar ils défigurent tous les noms des villes où ils ont passé.

A cette ignorance les Russes joignaient une passion puérile pour les questions d'étiquette. Une ambassade fut envoyée à Louis XIV en 1681 pour conclure un traité de commerce. Le chef de l'ambassade Potemkin voulait qu'à chaque fois qu'il était question du tsar dans le traité on répétât : Votre Majesté tsarée. Il se plaignit de ce que la lettre de réponse du roi de France était plus petite que celle qu'il avait reçue du tsar. On lui répondit que le morceau de parchemin était aussi gros, s'il paraissait plus petit c'était parce qu'il était plié plus fin. Le jour où Louis XIV lui donna audience, Potemkin, après avoir prononcé quelques mots, s'arrêta. L'interprète lui dit : « Si tu veux parler, continue ; sinon c'est moi qui vais prendre la parole. — Tu vois bien, répond Potemkin, je prononce le nom du tsar et le roi ne bouge pas, ne lève même pas son chapeau. » Il aurait voulu que Louis XIV se levât chaque fois qu'il entendait le nom du tsar.

Ce peuple barbare ne pouvait se tenir toujours à l'écart de la civilisation chrétienne. Mais pendant un siècle on put se demander si la civilisation pénétrerait en Russie par la Pologne catholique ou par les pays protestants du Nord. Quelques seigneurs russes avaient commencé à adopter le costume polonais.

Les peuples du Nord prirent l'avance, parce qu'ils furent introduits directement au cœur même de la Russie.

Les tsars avaient l'habitude, quand ils envahissaient un pays étranger, d'emmener une partie des habitants pour les établir dans leur empire. En 1565 Ivan avait amené à Moscou plus de 3,000 Allemands enlevés dans les provinces Baltiques. Ainsi s'était formée une colonie étrangère qui avait ses pasteurs et son Église. Elle se grossit au xvie siècle d'émigrants attirés par le tsar, ou venus pour faire fortune, ingénieurs, charpentiers, mineurs, médecins, pharmaciens, commerçants, officiers ; il y en avait de tous pays, mais ce qui dominait, c'étaient les Allemands, les Hollandais et les Anglais. Ils avaient d'abord vécu mélangés aux Russes ; en 1652 on les trouva trop fiers, trop bien vêtus ; on leur défendit de porter le costume russe et on les établit hors de Moscou dans un quartier à part, ce fut la *Sloboda* des étrangers ; elle comptait en 1678 environ 18,000 âmes.

Le peuple russe haïssait ces étrangers et ne désirait pas adopter leurs coutumes, et les tsars, élevés dans le respect de la religion russe, n'avaient aucun motif de prendre parti pour la civilisation des hérétiques.

A la fin du xviiie siècle arriva au trône un tsar élevé tout autrement que ses prédécesseurs. Pierre Ier avait été proclamé tsar étant encore enfant, mais sa sœur Sophie avait pris le pouvoir à sa place et l'avait relégué dans une maison de campagne ; son instruction fut très négligée, il n'apprit ni le latin ni l'orthographe, il n'eut pas d'instruction religieuse ; mais il fit connaissance de quelques étrangers, fréquenta leur quartier, se prit de passion pour un vieux bateau qu'il trouva abandonné dans un grenier et s'amusa à jouer au navigateur et au soldat. Il alla à Arkhangel où il vécut avec les marins et les charpentiers. Plus tard (1697), ayant entrepris de créer une marine de guerre sur la mer Noire, il vint en Europe faire un voyage d'études, emmenant une bande de

200 à 250 jeunes Russes qu'il voulait instruire (1).

De retour en Russie, Pierre a travaillé à transformer ses Russes en Européens. Il n'avait aucun préjugé russe, aucun goût pour les mœurs russes, aucun respect pour la religion russe ; il était plein d'admiration pour la civilisation de l'Occident, et impatient de l'introduire dans son empire. Habitué à l'idée qu'un tsar n'avait qu'à ordonner pour être obéi, il a commandé à ses sujets de changer d'usages, menaçant de l'amende ou du fouet ceux qui n'obéiraient pas. Il a interdit les longues barbes, coupé lui-même celles des seigneurs de sa cour ; puis il a, par un ukase, ordonné à tous les fonctionnaires de porter le costume européen. Il a permis le tabac, qui avait été interdit par l'Église russe comme une « herbe diabolique », et a donné l'exemple de fumer. Il a ordonné aux femmes de venir dans les réunions et d'y paraître en costume européen et le visage découvert. Plus tard, à Pétersbourg (1718), il voulut créer une vie de salon : il ordonna aux principaux seigneurs de tenir à tour de rôle des *assemblées*, c'est-à-dire de donner des soirées où les nobles devaient venir avec leurs femmes et où on devait s'amuser à l'européenne, danser, jouer, fumer, causer ; une loi prescrivait les rafraîchissements qu'on devait donner. Naturellement ces salons obligatoires ne ressemblèrent pas tout d'abord à des salons français : les dames russes, habituées à vivre enfermées, se tenaient immobiles et silencieuses, les hommes s'enivraient.

Pierre avait commencé par les réformes qui devaient

(1) Il se forma vite sur la jeunesse de Pierre-le-Grand des légendes que Voltaire a recueillies et fait adopter. On a raconté qu'il avait travaillé longtemps comme ouvrier dans les chantiers de marine de Saardam en Hollande. Il n'a fait à Saardam qu'une visite de huit jours.

le plus choquer son peuple, il avait blessé à la fois le sentiment national et le sentiment religieux; il eut tout le monde contre lui. — Le clergé, le voyant fréquenter des hérétiques, l'accusait de vouloir détruire la religion; supprimer les barbes était presque une hérésie, un patriarche avait déclaré qu'un homme sans barbe ressemblait plus à un chat qu'à un homme. — L'armée russe (les Strélitz) était mécontente de ce que le tsar donnait tous les commandements à des officiers étrangers. — Les gens de Moscou ne pouvaient supporter de le voir favoriser la Slobode des étrangers et refuser de tenir sa place dans les cérémonies religieuses. — Sa femme Eudoxia et son fils Alexis soutenaient les mécontents; Alexis refusait d'apprendre aucune langue étrangère et déclarait qu'après la mort de son père « il remettrait tout comme auparavant. »

Beaucoup de Russes ne pouvaient croire qu'un tsar russe tînt une pareille conduite, il disaient que Pierre n'était pas le vrai tsar, mais le fils d'une Allemande ou bien un étranger revenu d'Europe à la place de Pierre.

Pierre n'avait pour lui que ses camarades et les étrangers. Mais il était le tsar et ce peuple, habitué à obéir à son tsar, ne savait pas se révolter. Les mécontents se bornaient à se plaindre secrètement, il fallait les arrêter et leur donner des coups de knout pour les faire parler.

Pour briser les résistances, Pierre a employé son procédé habituel, la force. — Les strélitz s'étaient mutinés en son absence; à son retour il les a fait torturer à coups de knout, puis on a dressé de longues pièces de bois sur lesquelles ils se couchaient par rangées, le tzar leur abattait la tête. — Pour se délivrer du clergé il a supprimé le patriarche et n'en a plus fait élire. — Pour vaincre l'opposition dans sa famille, il a fait donner le knout à sa femme et mettre à mort son fils. Puis il s'est fait une fa-

mille nouvelle en épousant une livonienne prisonnière, Catherine. — Il l'a fait couronner tsarine, s'est établi avec elle à Pétersbourg et a fait donner à ses deux filles une éducation européenne. Ce sont ces femmes qui ont continué son œuvre.

Pour se délivrer des gens de Moscou, il a créé une capitale nouvelle en pays étranger, près de la Baltique, à laquelle il a donné un nom allemand, Pétersbourg. Il l'a peuplée en y transportant de force une partie des habitants d'Arkhangel et a ordonné à tous les seigneurs de s'y faire bâtir une maison.

Pierre a passé son règne à introduire en Russie les arts et les institutions qu'il avait admirés en Europe.

Dans la civilisation européenne, ce qu'il comprenait le mieux, c'étaient les inventions matérielles; lui-même s'était fait charpentier, soldat, matelot, graveur. Les étrangers qu'il fit venir en Russie furent, non des artistes ou des savants, mais des ouvriers et des ingénieurs ; les écoles qu'il fonda furent des écoles pratiques (Académie de marine, École de comptabilité); les livres qu'il fit traduire en russe étaient des ouvrages de technique, d'économie politique, de géographie. — Il s'occupait lui-même des détails des métiers : il ordonnait aux cordonniers de changer leurs procédés sous peine de confiscation; il défendait de porter de grands clous aux bottes ou de faire des barques suivant la méthode russe, parce qu'elle usait trop de bois; il réglait la forme des faucilles et des houes, la façon de couper le bois et de moissonner. « Notre peuple, dit-il dans une loi, est comme les enfants qui apprennent avec peine et répugnent à l'A B C; si bien que l'instituteur doit les *forcer*. D'abord cela leur paraît désagréable, mais quand ils ont appris, ils sont reconnaissants envers l'instituteur ».

Transformation de la noblesse russe. — Pierre n'a pas diminué le pouvoir du tsar; il l'a fortifié en lui donnant les instruments de gouvernement inconnus à la vieille Russie, une armée et une administration régulières. Sans tenir aucun compte des habitudes du peuple russe, il a transporté dans son Empire les institutions des pays occidentaux, dont il ne s'est même pas donné la peine de changer les noms. — Il a organisé son armée sur le modèle allemand avec des feld-maréchaux et des généraux. Les soldats étaient revêtus d'un uniforme à l'européenne, armés comme les troupes d'Europe et divisés en fantassins et en dragons (les Cosaques seuls ont gardé leur costume national et la vieille façon de combattre). — Il a créé une flotte sur le modèle hollandais, en forçant au service de matelots les Russes qui avaient horreur de la mer. — Il a créé une administration copiée sur les administrations suédoises, un Sénat de 9 membres et des collèges pour le gouvernement; des juges, des gouverneurs pour l'administration et pour la police, une chancellerie secrète. Dans ces collèges le président était un Russe, les vice-présidents des étrangers.

Pour organiser cette administration, Pierre a bouleversé la noblesse russe: il a aboli le titre de boïar et créé le *tableau des rangs*. Toutes les fonctions civiles ont été assimilées à un grade de l'armée (1). Il y a ainsi 14 degrés, chacun correspond à un grade; le chancelier dans le service civil est au premier degré, au niveau du feld-maréchal dans l'armée; le registrateur de collège est au dernier degré, au niveau de l'enseigne. On avance

(1) Il y a quelques années, un professeur d'Université qui faisait un voyage scientifique en Sibérie, passant dans des postes militaires commandés par des officiers subalternes, voyait souvent le chef du poste venir lui remettre le commandement comme à un supérieur; son titre de professeur faisait de lui un commandant.

d'un degré à l'autre, dans le service civil comme dans l'armée. La société russe est un régiment où chacun est rangé suivant son grade. L'élève qui sort du collège et qui entre à l'Université est déjà enrégimenté, il est au 14e degré.

L'ensemble des hommes pourvus d'un grade s'appelle *tchine*. Il n'y a plus en Russie d'autre noblesse. Tout fonctionnaire est noble, parce qu'il est au service du tsar, et tout noble doit entrer dans les fonctions ; Pierre a même établi que toute famille qui n'aurait pas pris de service pendant deux générations cesserait d'être noble. Quand on veut honorer un marchand enrichi, un savant, un écrivain, un médecin, on lui donne un titre de fonction (candidat, conseiller de commerce), qui lui assure un rang dans le tchine et le met au niveau d'un major ou d'un colonel.

La noblesse russe est devenue entièrement une noblesse de fonctions. Elle se transmettait autrefois aux enfants à tous les degrés du tchine ; aujourd'hui les grades inférieurs ne donnent plus qu'une noblesse personnelle.

La vénalité. — Les fonctionnaires de l'administration russe gardèrent longtemps, sous des noms européens, les vieilles habitudes barbares. Autrefois le tsar lui-même, quand il donnait un emploi à un homme, lui disait : « Vis de ta charge, et rassasie-toi. » Les fonctionnaires continuèrent à regarder leur place comme un moyen de tirer de l'argent de leurs administrés. Pierre le Grand ne voulut plus que ses employés se payassent eux-mêmes, ils devaient se contenter du salaire qu'il leur donnait. Il leur défendit d'accepter des présents, il fit même décapiter plusieurs gouverneurs pour concussion, et son principal fonctionnaire des finances fut roué comme voleur ; mais ses administrateurs ne se corrigèrent pas.

Un jour, dit-on, que le tsar dictait à son procureur général une loi qui punissait de mort tout employé convaincu de vénalité : « Votre Majesté, dit le procureur, veut-elle donc rester toute seule dans l'État? Nous volons tous, les uns davantage et plus lourdement, les autres moins et plus adroitement. » — La vénalité était dans les mœurs; administrateurs et administrés trouvaient naturel qu'un employé se fît payer pour remplir ses fonctions. De nos jours même le gouvernement a réussi à dissimuler la vénalité, non à la supprimer.

Le gouvernement de la Russie au XVIII*e siècle.* — Pierre le Grand avait imposé au peuple russe la civilisation et les institutions de l'Europe. En même temps il avait fait de la Russie une grande puissance militaire et maritime. Il avait détruit l'armée du roi de Suède et conquis toutes les provinces de la Baltique ; il avait commencé la guerre contre le Sultan pour conquérir les provinces de la mer Noire. Il avait profité de l'invasion des Suédois pour envahir la Pologne et, sous prétexte de la défendre, il avait fait imposer au roi (1717) par les nobles polonais une loi qui lui interdisait d'avoir une armée de plus de 18,000 hommes.

Il laissait à sa mort, 1725, le peuple russe mécontent, ruiné par les impôts nouveaux, décimé par les guerres et les corvées. Mais il avait réussi à transformer l'ancienne Moscovie barbare et demi-asiatique en un grand Empire européen. Cette métamorphose qui semblait devoir exiger un siècle, Pierre l'avait opérée en une génération.

Cette œuvre hâtive était incomplète et peu solide ; les sentiments des Russes n'étaient pas changés, et il aurait suffi de la volonté d'un tsar pour détruire ce que la volonté de Pierre avait créé. On put croire un moment que ce tsar était venu. Le petit-fils de Pierre le Grand, Pierre II

revint à Moscou où il se mit, comme les anciens tsars, à chasser et à boire; les conseils cessèrent de fonctionner, on faillit même abandonner les provinces baltiques. Mais après sa mort, le pouvoir passa successivement à trois femmes, qui vinrent s'établir à Pétersbourg et qui laissèrent gouverner leurs favoris. L'œuvre de Pierre le Grand fut sauvée par la cour de Pétersbourg et les fonctionnaires étrangers, Munich, Biron, Ostermann, Lestocq. Elle fut définitivement consolidée par une Allemande, Catherine, venue en Russie comme femme du tsar Pierre III, qui se débarrassa de son mari et se fit couronner tsarine.

Pendant le XVIIIe siècle les nobles russes s'habituèrent aux usages européens et les acceptèrent avec joie; ils ne voulurent plus être des boïars mais des gentilshommes européens; leurs enfants n'apprirent plus que le français, il vint un temps où dans la bonne société on ne sut même plus parler russe. Le russe ne fut plus que la langue du peuple et des domestiques.

Mais cette transformation ne se produisit que dans le monde des nobles et des fonctionnaires. Toute la masse du peuple, les paysans et les marchands, gardèrent leur langue, leurs usages, leur attachement à la religion grecque.

Ainsi la nation russe a été coupée en deux : une aristocratie civilisée à la façon de l'Europe et qui gouverne, un peuple à demi barbare et asiatique qui subit le gouvernement sans le comprendre et sans l'aimer.

Les Russes travaillent aujourd'hui à fondre en une seule ces deux nations superposées.

Chapitre II

LE RÉGIME COLONIAL AU XVIII[e] SIÈCLE

LES COLONIES EUROPÉENNES AUX XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES

Régime du monopole. — Dès le XVI[e] siècle, les cinq puissances d'Europe qui avaient une marine sur l'Océan possédaient des colonies, et la France et l'Angleterre continuaient à en acquérir.

Tous les États avaient alors les mêmes principes sur le but des colonies et la façon de les gouverner. On ne les considérait pas comme des territoires vides, propres à recevoir les habitants qui ne trouvent plus à vivre dans la mère patrie. L'Europe était encore mal peuplée, trois fois moins qu'aujourd'hui : la plupart des pays n'avaient même pas assez d'habitants pour cultiver leur propre sol, dont une partie restait en friches; aucun n'était assez peuplé pour en éprouver de la gène. Les gouvernements, en prenant possession des terres du Nouveau Monde, n'avaient songé qu'aux profits qu'ils en pouvaient tirer. Les plus recherchées avaient été celles des tropiques qui donnaient les denrées les plus précieuses, les épices, le sucre, le coton, le café. Les pays plus sains de l'Amérique du Nord étaient restés vacants jusqu'au XVII[e] siècle, et personne n'avait voulu de l'Australie.

Les colonies étaient des *domaines de l'État* que l'État exploitait pour son compte. Le gouvernement tenait à se réserver tous les bénéfices ; il posait donc en principe que lui seul avait le droit de tirer des produits de sa colonie. Les Hollandais, maîtres des îles de la Sonde, interdisaient aux Européens d'y débarquer; comme ils voulaient être les seuls à récolter des épices, ils

ne permettaient de cultiver les arbres à épices que dans quelques îles faciles à surveiller; ils y avaient construit des forts afin d'écarter les contrebandiers, et les gouverneurs faisaient des tournées dans les autres îles pour arracher les arbustes à épices qui avaient poussé sans culture.

Au XVIIIe siècle, quand les colonies commencèrent à se peupler, les colons se mirent à exporter en Europe les produits de leurs plantations et à faire venir d'Europe les objets manufacturés dont ils avaient besoin pour leur usage. Le gouvernement vit dans ce commerce une source nouvelle de revenus, il se réserva le droit d'acheter leurs denrées aux colons et de leur vendre les objets manufacturés. Il déclara que le commerce de la colonie était la propriété de l'État : tel est le principe du *monopole.*

Les Compagnies de commerce. — Le gouvernement n'exploitait pas lui-même son monopole, il le cédait à des particuliers organisés en *compagnies.* La compagnie modèle fut la *Compagnie des Indes*, fondée en Hollande en 1602. — Les Hollandais, au XVIe siècle, allaient prendre à Lisbonne les denrées des Indes. Après leur révolte, Philippe II leur interdit tout commerce avec le Portugal: les navires hollandais commencèrent à aller chercher les denrées directement dans les ports des Indes. C'était une opération dangereuse, car les Portugais traitaient comme pirates les marchands européens qui naviguaient dans l'océan Indien. Des particuliers n'étaient pas assez riches pour organiser ce commerce en pays inconnu et ennemi; il fallait une flotte de guerre capable de combattre les navires portugais et tout un personnel d'agents pour renseigner les commerçants et pour conclure des traités avec les princes indigènes. — Les particuliers et les villes de Hol-

lande qui voulaient risquer de l'argent dans cette entreprise réunirent leurs capitaux. On forma ainsi plusieurs *chambres de commerce;* chacune achetait et équipait ses navires; mais toutes étaient groupées en une seule *Compagnie* avec sept directeurs nommés par le gouvernement et chargés des affaires communes, c'est-à-dire d'entretenir la flotte de guerre et l'armée et de traiter avec les princes au nom de la Compagnie. Le gouvernement donnait à la Compagnie le monopole du commerce avec les Indes; la Compagnie n'admettait dans ses ports d'autres navires que les siens.

Le capital était divisé en 2,153 actions (de 3,000 florins chacune). La Compagnie fit d'abord des affaires médiocres : entre 1611 et 1634, il y eut 13 années sur 24 où elle ne put pas donner de dividende à ses actionnaires. Mais elle réussit enfin à enlever aux Portugais les îles des épices et le commerce des Indes; elle eut alors 7 gouverneurs et un gouverneur général (à Batavia).

Ce succès décida les autres États à organiser des compagnies semblables en leur donnant la propriété du pays et le monopole du commerce. Le roi d'Angleterre fonda la *Compagnie de l'Amérique du Nord*, qui reçut toute la côte entre le 41e et le 45e degré, la *Compagnie de la baie du Massachusetts*, la *Compagnie de la baie d'Hudson*. En France le gouvernement distribua le commerce du monde entier à des compagnies privilégiées : Compagnies des Indes Orientales (1604), des Indes Occidentales, des îles Saint-Christophe de Barbade (1626), des îles de l'Amérique, du Cap-Vert (1639), de la Guinée (1634), du Cap-Blanc (1635), d'Orient et Madagascar (1642), du Nord (1665), du Levant (1671), du Sénégal (1679). Plusieurs périrent et furent réorganisées. On a calculé que jusqu'en 1769 il y a eu 55 compagnies à monopole, la plupart françaises, qui ont échoué.

Colonies portugaises. — Les Portugais avaient fondé leurs établissements uniquement pour faire du commerce, ils s'étaient bornés à occuper quelques ports et à les fortifier. Leurs navires de guerre leur servaient à la fois à écarter les autres navires et à rapporter à Lisbonne les marchandises orientales (épices, calicot, soie, porcelaine, ivoire). Les particuliers ne pouvaient aller aux Indes qu'avec une autorisation de l'État; il se faisait peu de commerce, les Portugais aimaient mieux vendre cher que vendre beaucoup. Les fonctionnaires, nommés pour trois ans seulement, cherchaient à s'enrichir vite, administraient mal, vendaient la justice et empêchaient les particuliers de commercer. Ce système rapportait peu et coûtait cher. Un Anglais, envoyé dans l'Inde pour établir des relations de commerce, écrivait en 1613 : « Les Portugais, malgré toutes leurs belles résidences, sont réduits à la mendicité par l'entretien de leurs soldats. »

Les établissements portugais sur les côtes d'Afrique étaient des pénitenciers où l'on déportait les condamnés et des marchés à esclaves où se faisait la traite des nègres. Le port de Loanda en expédiait environ 70,000 par an.

La colonie du Brésil, un des pays les plus fertiles du monde, fut longtemps méprisée parce qu'il aurait fallu d'abord la mettre en culture. Ce furent des condamnés et des Juifs déportés qui y introduisirent la canne à sucre; ce furent des aventuriers qui exploitèrent les mines de l'intérieur et fondèrent la colonie de Saint-Paul, sans l'intervention du gouvernement; les *Paolistas* formaient au XVIIIe siècle un peuple indépendant.

Colonies espagnoles. — Le gouvernement espagnol qui avait pris possession des territoires immenses de

l'Amérique, ne désirait pas créer une Espagne nouvelle peuplée d'Espagnols, il ne voulait qu'accroître les domaines de la maison de Castille et convertir les sauvages païens à la vraie foi. Les colonies étaient comme une grande propriété close. Pour aller en Amérique, un Espagnol devait d'abord obtenir l'autorisation de l'État; avant de laisser partir un navire, on faisait jurer au patron qu'il n'avait à son bord que des gens autorisés. Pour obtenir la permission, il fallait prouver « un motif suffisant de partir », il fallait être d'une famille catholique, où, depuis deux générations, personne n'eût été condamné par l'Inquisition; encore la permission n'était-elle souvent donnée que pour deux ans.

On ne laissait s'établir aux colonies qu'un très petit nombre d'Espagnols; en 1550 il n'y en avait encore pas plus de 15,000. Aussi l'Amérique espagnole resta-t-elle peuplée surtout d'indigènes et de nègres. Aujourd'hui encore les habitants du Paraguay et du Haut-Pérou sont tous des Indiens, et les trois quarts des Mexicains sont des métis. Les missionnaires jésuites avaient organisé en Californie et au Paraguay des villages indiens (*réductions*), d'où ils ne laissaient pas approcher les blancs.

Le gouvernement ne cherchait pas à attirer les cultivateurs ou les ouvriers. Il s'était déclaré propriétaire de tout le sol, et l'avait partagé en domaines immenses qu'il avait distribués aux favoris du roi. Le comte de Valencianas avait des terres estimées à plus de 25 millions et une mine qui lui rapportait 1,500,000 francs par an. Sur ces domaines on ne trouvait guère que des Indiens et des nègres. « On méprise la culture, dit un voyageur du XVIIIe siècle; chacun veut être un monsieur et vivre oisif. » Les Espagnols s'entassaient tous dans les villes, C'étaient des propriétaires, des fonctionnaires, des avocats, des spéculateurs et des moines. Beaucoup étaient

des cadets de famille noble venus en Amérique pour y vivre noblement sans travailler. C'était une des trois carrières de la noblesse espagnole; le proverbe disait : « Choisis la mer, l'Église ou la maison du roi. » A Lima, il y avait parmi les blancs un tiers de nobles et 45 familles de marquis ou de comtes.

Tout dans ces colonies était organisé sur le modèle de l'Espagne; on y avait les majorats, les dîmes, l'Inquisition, la censure des imprimés (les commissaires de l'Inquisition pouvaient entrer à toute heure dans toutes les maisons, pour y chercher les livres défendus). C'était une société vieille dans un pays neuf, et le gouvernement entendait ne pas la laisser changer. Il écartait soigneusement les étrangers; jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, tout navire étranger fut traité en pirate, les marins qui descendaient à terre étaient exécutés ou envoyés aux travaux forcés dans les mines. Après que l'interdiction eut été levée, l'Inquisition continua à repousser les étrangers comme hétérodoxes. Le gouvernement se défiait même des blancs nés en Amérique (qu'on appelait *créoles*). Il ne voulait pas les laisser s'instruire. Dans un discours aux élèves des collèges de Lima, le vice-roi disait : « Apprenez à lire, à écrire et à dire vos prières, c'est tout ce qu'un Américain doit savoir. » Il ne voulait pas les laisser gouverner. Toutes les fonctions étaient données aux « vieux Espagnols ». Sur 160 vice-rois de Buenos-Ayres, il n'y a eu que 4 créoles; sur 369 évêques d'Amérique jusqu'en 1673, seulement 12 créoles. Le gouvernement, pour empêcher les créoles d'agir de concert, maintenait les inégalités entre les « gens de *sang bleu* » (les blancs), et les « gens de couleur » (Indiens, nègres et métis).

L'État se réservait le monopole du commerce; les habitants des colonies ne pouvaient vendre leurs denrées

et acheter des objets manufacturés qu'aux marchands pourvus d'un privilège. Comme l'Amérique avait été découverte et occupée au nom de la reine de Castille, le commerce de l'Amérique appartenait à la couronne de Castille et ne devait se faire que dans un port castillan. Les bons ports d'Espagne dépendaient tous du royaume d'Aragon; mais tout navire qui partait pour l'Amérique devait, sous peine de confiscation et de mort, passer par Séville; c'était un port médiocre, mais le seul qui appartînt à la Castille (1). On y avait établi dès 1513 un bureau de commerce; les commis visitaient le navire en partance, tenaient registre et lui donnaient une *patente* pour l'autoriser à faire le voyage. En 1720 le monopole fut transféré à Cadix. Les navires ne partaient que par *caravanes* et débarquaient tous dans le même port. Il y avait deux caravanes par an, une pour la Vera-Cruz où débouchait le commerce du Mexique, l'autre (les *galions*) pour Carthagène et Porto-Bello, où devait venir s'approvisionner toute l'Amérique du Sud, même la colonie de Buenos-Ayres. L'amiral des galions et le gouverneur de Panama fixaient le prix de toutes les marchandises. Les marchands qui formaient les compagnies privilégiées achetaient à bas prix les denrées des colonies et vendaient les produits manufacturés de l'Europe, surtout le fer et l'acier, avec des bénéfices de 100 à 300 p. 100. — La *caravane* ne suffisait ni à approvisionner les colonies, ni à leur permettre d'écouler leurs denrées, et cependant il était interdit de rien vendre ou acheter aux étrangers. La contrebande était regardée comme une hérésie et poursuivie par le tribunal d'Inquisition. Mais, comme on ne pouvait

(1) De même, pendant le temps où le roi d'Espagne fut roi de Portugal, il resta défendu aux Portugais des Moluques de commercer avec les Philippines.

s'en passer, elle se pratiquait en grand, les navires étrangers profitaient surtout de la guerre pour venir débarquer leurs marchandises; de là cette conséquence étrange que le commerce des colonies espagnoles augmentait en temps de guerre. En 1713 le roi d'Espagne, vaincu, fut obligé de signer avec le gouvernement anglais le traité de l'*Asiento*. Il donnait aux Anglais le droit de faire seuls la traite des esclaves dans les colonies espagnoles et leur permettait d'envoyer chaque année à la foire de Porto-Bello un vaisseau de 500 tonnes, chargé de marchandises anglaises. Ce vaisseau devint un véritable entrepôt; il restait devant la ville, tandis que des navires anglais allaient prendre des marchandises à la Jamaïque et à Saint-Domingue, de façon à renouveler sans cesse sa cargaison. — Le commerce des galions, après avoir été de 15,000 tonnes était tombé en 1737 à 2,000.

Colonies hollandaises. — Les Hollandais avaient formé leur marine en allant pêcher le hareng dans la mer du Nord. Au XVIIe siècle, ils possédaient plus de navires marchands qu'aucun autre peuple de l'Europe; ils allaient dans les ports étrangers portant les denrées d'un pays dans l'autre: on les surnomma les *rouliers des mers*. Les colonies hollandaises furent des colonies de commerce; elles appartenaient (1) à la grande Compagnie des Indes qui les avait conquises sur les Portugais.

Pour son commerce des Indes, la Compagnie, instruite par l'échec du système portugais, adopta un régime opposé. Elle démolit les forteresses portugaises et s'éta-

(1) Les îles de Curaçao et Saint-Eustache servaient à faire la contrebande avec les colonies espagnoles. Le Cap était une relâche pour les navires qui allaient dans l'Inde. Surinam était une colonie de plantations cultivée par des esclaves.

blit dans des ports ouverts, sans fortifications ni armées; elle entretenait des relations amicales avec les souverains du pays en se tenant à l'écart de la politique et ne cherchant pas à convertir leurs sujets; elle attirait les marchands indigènes en leur achetant cher leurs denrées et en leur vendant bon marché les produits de l'Europe Son principe était de se contenter de petits bénéfices. Elle avait ainsi les profits du commerce sans les dépenses de l'occupation. Elle défendait à ses employés de commercer pour leur compte, mais elle les payait bien et régulièrement. — Devenue une grande puissance, la Compagnie revint peu à peu aux procédés des autres gouvernements. Elle détruisit presque tous les indigènes des Moluques, massacra des troupes de Chinois à Java (1740), et poussa le roi de Ternate à la révolte en voulant le forcer à arracher le girofle de ses États. Elle obligea les navires qui revenaient des Indes en Hollande à faire le tour par les îles Orcades au lieu de traverser la Manche, et les navires qui y allaient à passer tous par Batavia pour s'y faire visiter. Les commis se mirent à trafiquer pour leur compte, ils faisaient plus de commerce que la Compagnie elle-même, et surchargeaient ses navires de leurs marchandises. Quand le roi de Hollande fut devenu directeur en chef de la Compagnie (1748), les fonctions d'administrateur furent données à des hommes qui ne s'occupaient pas des affaires. La Compagnie finit par contracter une dette énorme; en 1794, elle avait un passif de 127 millions de florins, un actif de 15 millions seulement.

Les colonies françaises. — Une colonie française était organisée comme une province. Les colons n'avaient pas le droit de s'administrer eux-mêmes; un *intendant*, tout-puissant comme en France, décidait des moindres

affaires. On avait transporté en Amérique la censure sur les imprimés et la persécution religieuse; aucun protestant n'était reçu dans les colonies; on y avait constitué des dîmes pour le clergé, et des seigneuries pour les nobles. Les colons n'avaient pas plus de liberté politique ou religieuse que les sujets du royaume. — De plus, comme le monopole du commerce avait été donné à une compagnie privilégiée, il leur était interdit d'établir des fabriques; ils devaient acheter les objets envoyés par les fabriques de France, d'ordinaire des produits de rebut qu'on leur vendait très cher. Ils ne pouvaient acheter ou vendre qu'aux agents de la Compagnie.

Avec ce régime il n'y avait de colonies florissantes que les plantations des Antilles, surtout celles de Saint-Domingue, où les créoles faisaient travailler les esclaves nègres. Le Canada, avec son territoire aussi grand que l'Europe, n'avait en 1682 que 10,000 âmes, en 1744 que 54,000, et au moment où les Anglais le conquirent, 70,000; aujourd'hui la population française est montée à près de 1,500,000. L'exportation annuelle n'était que de 1,700,000 francs; elle est aujourd'hui de 280 millions.

Les colonies anglaises. — L'Angleterre, la dernière venue des puissances coloniales, n'avait que de petites colonies éparses sur la côte de l'Amérique du Nord. Comme elles ne produisaient aucune denrée précieuse, le gouvernement en faisait peu de cas, il ne prit la peine ni de les organiser ni de les gouverner. Cette indifférence fut cause que les colonies se peuplèrent librement. — Au Nord, les colons furent surtout des puritains persécutés venus en Amérique au temps de Charles Ier pour pouvoir pratiquer librement leur religion. Ils y avaient fondé des églises puritaines, ils

avaient défriché le sol et s'étaient fait en Amérique une nouvelle patrie, ils l'appelaient la *Nouvelle Angleterre*. C'étaient des colonies religieuses : « Si quelqu'un parmi nous, disaient-ils, estime la religion comme 12 et le monde comme 13, celui-là n'a pas l'esprit d'un véritable Nouvel-Anglais. » — Au Sud le pays avait été occupé par des planteurs qui vivaient en gentilshommes campagnards au milieu de leurs esclaves nègres.

Il y avait treize colonies, chacune avec son gouvernement distinct. On les classait en trois espèces. Les *colonies de propriétaires* appartenaient à un ou plusieurs particuliers qui en avaient reçu la donation du gouvernement; en donnant la concession, l'État avait renoncé à s'ingérer dans les affaires de la colonie; les 8 propriétaires de la Caroline, par exemple, avaient le droit de nommer aux fonctions, de lever des impôts avec le consentement des colons, de faire la guerre, de créer des nobles. Les *colonies à charte* appartenaient à une compagnie privilégiée, les *colonies de la couronne* au gouvernement. Mais partout les colons avaient conservé les droits des Anglais : ils s'administraient eux-mêmes, votaient leurs impôts, réglaient leurs affaires religieuses et ne pouvaient être jugés que par un jury. L'État anglais ne s'occupait de leurs affaires que pour nommer les gouverneurs.

La culture était libre. Les terres vacantes étaient vendues à ceux qui voulaient les cultiver; la famille de Penn, fondateur de la Pennsylvanie, en vendait chaque année pour 30,000 livres sterling. Ainsi s'était formée une population de petits propriétaires anglais.

Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les colons avaient été libres de commercer, même avec les étrangers; le commerce se faisait surtout par les Hollandais; mais Cromwell, pour obliger les Anglais à se créer une marine, décida, par l'*acte de navigation* de 1651, que désormais

aucune marchandise ne pourrait être apportée dans un port anglais que par un navire anglais, équipé par un armateur anglais, commandé par un capitaine anglais, monté par trois quarts au moins de matelots anglais. Il donna ainsi le monopole du commerce des colonies anglaises aux Anglais.

L'Inde. — L'Inde était au XVIIIe siècle plus peuplée que l'Europe, mais elle ne formait pas une nation, et les habitants, depuis bien des siècles, n'étaient plus gouvernés que par des conquérants étrangers. La dernière domination, fondée au XVIe siècle, avait été celle d'un prince tartare établi à Delhi, le *Grand Mogol*, qui au XVIIe siècle avait réuni en un seul empire tous les pays de l'Inde. Au XVIIIe siècle cet empire était déjà ruiné ; il ne restait plus dans l'Inde d'autre pouvoir que les gouverneurs devenus souverains et les chefs de bandes qui se faisaient la guerre les uns aux autres avec des soldats mercenaires.

Les deux gouvernements de France et d'Angleterre avaient fondé chacun dans l'Inde une Compagnie de commerce privilégiée. Les deux Compagnies, française et anglaise, étaient organisées de même ; chacune possédait sur la côte quelques villes défendues par des forts et pourvues de magasins, elle y entretenait des employés de commerce, quelques soldats et un gouverneur. Les Compagnies étaient ainsi de petites puissances. Au XVIIIe siècle il leur fallut, pour défendre leurs établissements, prendre part aux guerres que se faisaient entre eux les petits souverains du pays. On s'aperçut bientôt qu'une petite armée organisée et disciplinée à l'européenne pouvait battre une grande armée indigène et qu'on pouvait former une excellente armée européenne avec des soldats hindous ; on organisa alors les régiments de *cipayes* composés de mercenaires indigènes commandés par des officiers

européens et armés à l'européenne. L'invention venait du directeur de la Compagnie française, Dupleix; ce fut la Compagnie anglaise qui la recueillit et en profita.

Luttes de la France et de l'Angleterre. — Au commencement du XVIII[e] siècle, les deux grandes puissances d'Europe, la France et l'Angleterre, se trouvaient engagées dans une lutte qui devait durer plus d'un siècle encore. En 1688 Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre, s'était mis à la tête de la coalition des États européens pour arrêter les conquêtes de Louis XIV. Depuis ce moment l'Angleterre resta le principal adversaire de la France, et dans toutes les grandes guerres où la France fut engagée, elle trouva l'Angleterre parmi ses ennemis. Il y eut jusqu'à la Révolution cinq guerres entre les deux rivales : 1° ligue d'Augsbourg (1689-97); 2° succession d'Espagne (1702-13) (1); 3° succession d'Autriche (1740-48); 4° guerre de sept ans (1756-63); 5° de l'indépendance d'Amérique (1776-83).

Les quatre premières furent surtout des guerres continentales où l'Angleterre intervenait comme alliée des ennemis de la France (de l'Autriche dans les trois premières, de la Prusse dans la guerre de sept ans). Mais la guerre s'étendait hors du continent; chacune des deux rivales cherchait à détruire les navires, à conquérir les colonies de l'autre.

Ces guerres maritimes et coloniales devaient avoir des conséquences auxquelles on ne songeait guère alors. Quand la lutte commença, la France avait l'avantage. Sa marine de guerre s'élevait en 1677 à 300 navires

(1) Pendant la première moitié du règne de Louis XV, le régent, puis le cardinal Fleury eurent pour politique de maintenir la paix avec l'Angleterre.

environ, sans compter les navires des corsaires de Dunkerque et de Saint-Malo qui en temps de guerre faisaient métier de capturer les navires de commerce anglais. (Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, les Anglais perdirent ainsi 4,200 navires; leurs compagnies d'assurance maritime furent ruinées).

La France avait aussi pris l'avance aux colonies. Elle avait occupé (au temps d'Henri IV) le Canada, les régions avoisinantes, Terre-Neuve, l'Accadie, la baie d'Hudson; elle venait de prendre possession du pays de l'embouchure du Mississipi (Louisiane), et d'établir dans la vallée de l'Ohio des forts qui reliaient le Canada à la Louisiane, c'est-à-dire le bassin du Saint-Laurent au bassin du Mississipi. Elle était ainsi maîtresse de presque toute l'Amérique du Nord. — Aux Antilles elle possédait non seulement la Martinique et la Guadeloupe, mais plusieurs autres îles qui lui ont été enlevées, Sainte-Lucie, Dominique, Tabago. Elle avait acquis la partie occidentale de la grande île de Saint-Domingue, Haïti, et commencé à y créer de grandes plantations de sucre. — Elle avait en outre la Guyane française et le Sénégal. — Elle avait essayé de dominer la grande île de Madagascar; les établissements créés par Colbert ne durèrent pas, mais au commencement du XVIIIe siècle les deux îles voisines, la Réunion et l'île de France, devinrent des colonies françaises florissantes. — En Asie la Compagnie des Indes orientales avait des établissements dans plusieurs villes. Ainsi la France possédait d'immenses territoires, à peu près déserts il est vrai, mais qui se seraient peuplés peu à peu et qui formeraient aujourd'hui un vaste empire colonial français.

L'Angleterre, à la même époque, n'avait que ses colonies de la côte orientale de l'Amérique du Nord, barrées du côté de l'ouest par les possessions françaises de

l'Ohio, aux Antilles l'île de la Jamaïque, aux Indes les deux comptoirs de Bombay et Madras. Rien n'indiquait alors que l'Angleterre dût devenir une grande puissance maritime et coloniale; elle n'était pas encore le pays de commerce et d'industrie que nous connaissons, et sa marine n'était pas supérieure à la marine française.

Les guerres du XVIII[e] siècle ont renversé la balance et donné à l'Angleterre la supériorité maritime et coloniale. A la paix d'Utrecht (1713) la France, complètement ruinée par ses défaites sur le continent et devenue incapable d'entretenir une flotte de guerre, avait cédé l'Accadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson. Il lui restait encore la meilleure partie de ses possessions; la Compagnie française commençait la conquête de l'Inde, la marine de guerre avait été reconstituée et luttait glorieusement contre la marine anglaise (1740-48) lorsque la guerre recommença (1756).

Ni dans un pays ni dans l'autre les hommes d'État ne se rendaient compte de l'importance que pourrait avoir un empire colonial. En ce temps on ne voyait guère dans les colonies que des domaines où l'on pouvait récolter du café, de l'indigo et de la canne à sucre ; ce qu'on estimait le plus c'étaient les Antilles. Les immenses territoires de l'Amérique du Nord paraissaient des possessions inutiles, le gouvernement ne tenait pas à voir émigrer ses sujets dans les colonies, il préférait les garder dans le pays; personne alors ne croyait qu'il fût avantageux pour la France d'avoir de l'autre côté de l'Océan des millions de Français. Un ministre de Louis XV, d'Argenson, disait que s'il était roi de France, il donnerait toutes les colonies pour une tête d'épingle, et Voltaire trouvait ridicule que les Français et les Anglais se fissent la guerre « pour quelques arpents

de neige », c'est ainsi qu'il appelait le pays de l'Ohio.

L'Angleterre eut à ce moment un ministre, W. Pitt, qui entrevit l'importance de ces colonies si méprisées. Il voulait que l'Angleterre devînt la première puissance maritime du monde, afin que les navires anglais fussent seuls à faire le commerce. L'industrie anglaise commençait à se fonder, elle avait besoin de débouchés; les grands commerçants de l'Angleterre soutinrent Pitt et firent voter par la Chambre les sommes énormes dont il avait besoin pour écraser la marine et conquérir les colonies de la France. La flotte française fut détruite; le ministre de la marine déclara que les navires échappés au désastre ne suffisaient plus pour résister aux Anglais et les vendit à des particuliers. La flotte anglaise fut maîtresse de la mer et put occuper les Antilles françaises laissées sans défense.

Dans l'Amérique du Nord les chasseurs français du Canada, unis aux Indiens, avaient d'abord repoussé les colons anglais beaucoup plus nombreux. Mais les Anglais reçurent des renforts de leur gouvernement, tandis que le ministère français abandonnait à eux-mêmes les Canadiens qui succombèrent sous le nombre. Aux Indes, le directeur de la Compagnie française, Dupleix, avait acquis des provinces; la Compagnie se laissa persuader de les abandonner et de rappeler Dupleix en France; c'était une Compagnie de commerce qui ne tenait qu'à réaliser des bénéfices; le gouvernement n'intervint que pour donner tort à Dupleix (1754). Quatre ans plus tard la Compagnie anglaise commençait la conquête du Bengale et attaquait les possessions de la Compagnie française. Le gouvernement essaya de les défendre, mais avec des forces insuffisantes. — Au traité de Paris, 1763, la France céda à l'Angleterre le Canada et plusieurs îles des Antilles, à l'Espagne la Louisiane, et elle s'engagea à

ne plus entretenir d'armée aux Indes; c'était renoncer à avoir un empire colonial.

L'empire colonial anglais. — L'Angleterre succéda à la France en Amérique et dans l'Inde. Elle fut maîtresse de toute l'Amérique du Nord jusqu'au Mexique, elle continua la conquête de l'Inde. Les actionnaires de la Compagnie française avaient voulu qu'elle ne s'occupât plus que des affaires de commerce et avaient fait rappeler Dupleix, à qui l'on reprochait d'engager la Compagnie dans des guerres coûteuses. La Compagnie anglaise laissa ses employés libres d'agir, et Clive, en une seule bataille, conquit tout le royaume du Bengale.

Les employés, devenus d'un coup maîtres d'un pays de 60 millions d'âmes, le gouvernèrent en tyrans, dépouillèrent les habitants et firent des fortunes scandaleuses; ils revenaient ensuite en Angleterre étaler le luxe d'un souverain oriental; on les surnomma les *nababs*. Le scandale fut tel qu'en 1773, quand vint le moment de renouveler les privilèges de la Compagnie qui n'étaient donnés que pour vingt ans, le gouvernement anglais se réserva le pouvoir de nommer le gouverneur général; il ne laissa à la Compagnie que le monopole du commerce. Les gouverneurs généraux continuèrent la conquête au nom de la Compagnie, qui finit au XIXe siècle par devenir le seul souverain de l'Inde.

Il semble merveilleux au premier abord qu'un pays de 200 millions d'âmes se soit laissé conquérir par une compagnie de marchands étrangers. C'est qu'en réalité l'Inde n'était pas une nation; c'était un assemblage de peuples, les uns brahmaniques, les autres musulmans, que rien ne reliait ensemble, ni la religion, ni la race, ni le gouvernement, et qui n'avaient aucune raison d'agir de concert. La masse de la population était formée de

cultivateurs paisibles habitués à se voir toujours opprimés par des étrangers. Il n'y avait pas de nation, mais seulement des princes souverains. La Compagnie des Indes était un souverain en lutte avec d'autres souverains, elle les a tous vaincus, parce qu'elle seule disposait d'une armée régulière.

Soulèvement des colonies anglaises d'Amérique. — La conquête du Canada changea la situation des treize colonies anglaises de l'Amérique; désormais elles n'avaient plus d'attaque à redouter du côté de la France, elles n'avaient plus besoin de l'Angleterre pour les défendre. Les colons cessèrent de se sentir protégés par le gouvernement anglais et commencèrent à se plaindre d'être opprimés. C'était le Parlement anglais qui réglait le commerce des colonies, il décidait le tarif des droits que devait payer chaque espèce de marchandise, il interdisait le commerce de certaines marchandises exportées ou importées. Les colons n'avaient jamais protesté contre ce droit du Parlement, mais l'Angleterre n'avait jamais demandé aux colonies de payer aucune contribution.

Le gouvernement anglais, chargé d'une dette très lourde contractée pendant la guerre, crut légitime de demander aux colons de contribuer pour une faible part aux dépenses de l'Angleterre. Les colons protestèrent, alléguant la vieille coutume anglaise, que nul n'est tenu à payer une taxe si elle n'a été votée par ses représentants; or les colonies n'envoyaient pas de députés au Parlement. Le Parlement passa outre et vota un impôt léger sous forme de timbre (1764). Les colons empêchèrent de vendre le papier timbré en maltraitant quiconque osait s'en charger et en brisant les boîtes de timbres; le gouvernement anglais n'avait pas de fonc-

tionnaires aux colonies et ne pouvait protéger les collecteurs d'impôt; s'il essayait de faire passer en jugement un Américain, les jurés l'acquittaient. Le Parlement retira le timbre.

En 1767 le gouvernement établit de nouveau une taxe, mais sous forme de droits à payer sur quelques marchandises (verre, cuir, papier, thé), à leur entrée en Amérique. Les colons recommencèrent à faire des pétitions et à menacer les douaniers; ils s'entendirent entre eux pour punir les Anglais en n'achetant plus de marchandises anglaises. Les plus excités étaient les colons du Nord (Nouvelle-Angleterre); à Boston ils faisaient la contrebande ouvertement, un chargement de vins de Madère entré en fraude fut transporté dans les rues avec une escorte de gens armés. Le gouvernement avait essayé d'établir des régiments en Amérique; quand on apprit à Boston l'arrivée d'une garnison, les habitants tinrent une réunion où ils décidèrent qu'aucune armée ne resterait dans la colonie sans leur consentement. Quand la garnison fut installée, les soldats ne pouvaient sortir dans les rues sans être maltraités.

Le gouvernement céda et retira les droits, mais en laissant le droit sur le thé pour maintenir le principe (1770); les colonies reprirent leurs relations avec l'Angleterre. Mais les colons avaient pris des habitudes de violence. Un navire qui surveillait la côte de Rhode-Island, ayant échoué, fut envahi de nuit par une bande montée sur huit bateaux, le capitaine fut blessé et le navire brûlé, et bien que les auteurs de l'expédition fussent connus, personne ne voulut témoigner contre eux (1772). Quelque temps après, la Compagnie des Indes envoya trois navires chargés de thé à Boston. Une troupe de gens déguisés en Indiens Mohawks prit les navires de force et jeta 342 caisses de thé à la mer.

Les Anglais, irrités de cette insulte, prirent des mesures contre la colonie rebelle ; le Parlement déclara le port de Boston fermé et changea la constitution de la colonie. Les autres colonies prirent parti pour Boston, firent des souscriptions et lui envoyèrent du blé et du riz. Puis les assemblées des colonies ordonnèrent de lever des troupes pour résister aux soldats anglais et envoyèrent des délégués à Philadelphie pour s'entendre sur les moyens d'organiser la résistance.

Indépendance des colonies. — Les colons américains avaient été amenés peu à peu à résister par la force au gouvernement anglais (le premier combat eut lieu en 1775). Pourtant il ne s'agissait pas encore d'une révolte : on voulait intimider les Anglais pour les forcer à céder ; mais on ne désirait pas se séparer de l'Angleterre. Les commerçants avaient intérêt à conserver la qualité d'Anglais qui leur permettait de faire des affaires avec toutes les colonies anglaises. Les planteurs des colonies du sud, les gens aisés du centre et du nord, toutes les classes riches étaient attachés au roi et auraient vu avec horreur une séparation. Mais il s'était formé dans la Nouvelle-Angleterre un parti nouveau, composé surtout de gens du peuple et dirigé par des hommes de loi, qui voulait la guerre et une république. Ce parti ne formait qu'une minorité, mais il agit avec vigueur. Des bandes se mirent à courir le pays, expulsant les juges, maltraitant les partisans de l'Angleterre (on les appelait tories comme le parti du roi) ; un juge, un douanier, furent passés au goudron et à la plume (1) (suivant l'usage américain). Ainsi fut établi dans la plupart des colonies un régime nouveau.

(1) L'homme à qui l'on fait subir ce traitement est déshabillé, barbouillé tout entier de goudron, puis roulé dans la plume.

Le congrès des délégués réuni à Philadelphie était divisé en deux partis presque égaux. Les délégués du Nord voulaient déclarer l'indépendance et se séparer définitivement de l'Angleterre; ils disaient que jamais on ne retrouverait une pareille occasion, car il restait encore beaucoup de colons qui avaient fait la guerre contre le Canada et qui pouvaient composer une armée. Les délégués du Sud et du centre ne voulaient pas d'une république. Le parti républicain parvint à changer les gouvernements des colonies qui résistaient. Alors il se trouva une majorité pour voter la déclaration de 1776 rédigée par Jefferson. Par cet acte le Congrès, se fondant sur le droit naturel, énumère les actes par lesquels le roi d'Angleterre a violé les droits des Américains et déclare qu'en conséquence les colonies « doivent être un État libre et souverain ».

La guerre entre l'Angleterre et ses colonies fut longue et indécise, le Parlement avait voté les fonds pour 55,000 hommes, mais le gouvernement anglais n'avait presque pas de soldats; il enrôla des volontaires, il acheta les troupes de plusieurs princes allemands, il employa des Indiens; il lui fallut deux ans pour réunir une armée prête à opérer, et comment opérer dans un pays où il fallait traverser d'immenses espaces déserts, sans route, sans vivres, en tirant tous ses approvisionnements d'Angleterre? Longtemps les généraux anglais se bornèrent à occuper les villes de la côte; une armée qui essaya de s'enfoncer dans l'intérieur fut affamée, harcelée, et réduite à un tel épuisement qu'elle capitula.

Le gouvernement du Congrès était encore plus faible. Il n'avait aucune autorité légale, ne pouvait lever ni troupes ni impôt; l'assemblée de chaque colonie levait et payait sa milice et souvent refusait de la mettre au service du Congrès. Il n'avait d'autre ressource que la

confiscation des biens des tories et le papier-monnaie qu'il avait créé, et ce papier baissait d'une façon continue : en 1778, il ne valait déjà plus que 1/6 de sa valeur nominale, en 1780, plus que 1/50. En 1777, l'armée du Congrès était réduite à 1,500 hommes ; les autres avaient déserté en emportant leurs armes. Le Congrès vota une levée de 65,000 hommes, on ne put en réunir que 15,000 ; ils manquaient de tout, beaucoup marchaient nu-pieds faute de souliers, on pouvait suivre l'armée à la trace de leur sang. En septembre, on resta deux jours sans nourriture ; en décembre, les soldats furent obligés, faute de couvertures, de passer la nuit autour des feux. Les officiers donnaient leur démission, ceux qui étaient en congé refusaient de revenir. Le général en chef Washington écrivait au Congrès : « On peut parler de patriotisme, on peut tirer de l'histoire ancienne quelques exemples de grandes actions accomplies sous l'empire de ce sentiment ; mais on se trouvera déçu si l'on se fonde là-dessus pour conduire une guerre longue et sanglante... Je sais que le patriotisme existe et qu'il a fait beaucoup dans la lutte présente, mais j'ose affirmer qu'une guerre durable ne peut être soutenue sur ce seul principe ».

Les Américains étaient impuissants à se défendre contre une armée organisée et approvisionnée ; Washington et la plupart des patriotes désespéraient du succès. Ce fut la France qui vint au secours des insurgés, qui leur envoya de l'argent, des armes, un corps de troupes, les mit en état de continuer la résistance et les aida à défendre leur pays. La France n'avait pas d'intérêt direct dans cette guerre ; les ministres les plus sages, Turgot et Malesherbes, voulaient éviter d'y intervenir. Mais le Congrès avait envoyé à Paris un négociateur habile, Franklin, célèbre par l'invention du paratonnerre, qui

sut gagner l'opinion publique et mettre à la mode les républicains d'Amérique. Le ministre Vergennes, qui avait la confiance de Louis XVI, vit dans cette guerre un moyen d'affaiblir les Anglais, et la France prit parti pour les Américains.

L'Angleterre eut alors à combattre la France et son alliée l'Espagne; il lui fallut mettre 300,000 hommes sous les armes et se tenir en garde contre une descente des Français en Irlande. La majorité du Parlement prit cette guerre en dégoût et obligea le roi à accepter la paix. L'Angleterre reconnut l'indépendance des États-Unis (1783). La France, qui avait supporté le poids principal de la guerre ne demanda rien pour elle. Les négociateurs français auraient voulu qu'on garantît les biens et la liberté des Américains qui avaient défendu le gouvernement anglais et s'étaient réfugiés dans l'armée anglaise. Le Congrès se contenta de les recommander au gouvernement de chaque colonie; mais il ne fit rien pour les protéger. Les républicains refusèrent de les recevoir et de leur rendre leurs biens confisqués; ils maltraitèrent ceux qui étaient restés et les forcèrent à émigrer. La société américaine fut transformée par ces confiscations et ces émigrations; les anciennes familles riches et aisées de la Nouvelle-Angleterre disparurent; à la tête de la société arrivèrent des parvenus partisans du régime nouveau.

La guerre finie, chaque colonie reprit son indépendance complète et se conduisit comme un État souverain; le Congrès n'eut plus aucun pouvoir, il faisait des décrets, mais personne ne leur obéissait. Il sembla que la confédération allait se dissoudre. Les officiers, qui voulaient conserver l'unité créée pour la défense commune, offrirent à Washington de lui donner la dictature, il refusa. Enfin les partisans de l'unité parvinrent à faire

comprendre aux colonies qu'elles avaient besoin de rester unies pour protéger leur commerce, et en 1787 fut organisé le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Chaque État conserva « sa souveraineté, liberté et indépendance, » son administration et ses tribunaux indépendants. Mais tous les États entrèrent dans une ligue perpétuelle d'amitié « pour leur défense commune » ; ils s'engagèrent à se secourir l'un l'autre contre toute violence. Le Congrès formé de députés des États fut chargé de l'armée et de la marine de guerre, des relations avec les pays étrangers et de la direction du commerce et des postes.

Chapitre III

LE MOUVEMENT DE RÉFORME EN EUROPE AU XVIIIe SIÈCLE

LES IDÉES NOUVELLES AU XVIIIe SIÈCLE

L'industrie et le commerce au XVIIe siècle. — Au moyen âge personne ne pouvait travailler qu'à condition d'être admis dans une des corporations autorisées par le seigneur; on ne pouvait fabriquer qu'à condition de suivre les règlements approuvés par le seigneur. Les monarchies absolues avaient conservé les corporations et les règlements; dans toute l'Europe on admettait que l'État doit régler la fabrication. Un particulier n'avait pas le droit de créer une industrie; fabriquer restait le privilège des *maîtres des métiers* établis dans les villes; on ne pouvait, sous peine de prison, ni fonder une usine à la campagne ni même ouvrir un atelier nouveau dans une ville. — Ceux mêmes qui avaient le privilège de travailler ne travaillaient pas librement: ils devaient fabriquer suivant les

procédés anciens et à la mesure prescrite. Les hommes d'État disaient que les industriels ont besoin d'être guidés par le gouvernement. Colbert en France avait fait rédiger un règlement industriel qui déterminait de quel rabot on devait se servir, quelle largeur devait avoir une pièce de drap; des inspecteurs surveillaient les manufactures, tout produit non conforme au règlement était confisqué et quelquefois brûlé. Le gouvernement se chargeait d'introduire les industries nouvelles, il créait des manufactures dont le directeur et les ouvriers étaient payés par l'État. (De ce genre furent les Gobelins et les fabriques de dentelles créées par Colbert).

C'était aussi un principe en Europe que le gouvernement doit régler le commerce. Les particuliers n'ont le droit de transporter leurs denrées, de vendre et d'acheter qu'avec la permission de l'État et suivant ses règlements. Le gouvernement français interdit de faire sortir des blés du royaume, même de les faire passer d'une province dans l'autre ou d'en faire des provisions. C'est qu'il est préoccupé d'éviter la famine et qu'il a toujours peur des *accapareurs*, qu'on accuse de cacher le blé afin de faire monter les prix. D'ordinaire le résultat de cette interdiction est que la province où la récolte a manqué souffre de la disette, parce qu'on ne peut y faire entrer librement des grains, tandis que dans la province où la récolte a réussi les paysans ont du blé de reste, parce qu'ils ne savent à qui le vendre.

En matière d'impôt il n'y avait pas de principe général; chaque État cherchait à établir les impôts qui lui rapportaient le plus d'argent, sans se demander s'il ne risquait pas d'appauvrir le pays. Presque partout l'impôt était très inégalement établi; les nobles en étaient à peu près exempts, parce que le gouvernement avait intérêt à les ménager; les paysans étaient écrasés.

Le système mercantile. — Le commerce avec l'étranger était réglé d'après les principes que s'étaient formés les hommes d'État de Venise et de Florence au xve siècle. — Tout État, dit-on alors, est en concurrence de commerce avec les autres États. « Tout profit d'un peuple est le dommage d'un autre ; le commerce est une guerre. » Chaque État doit travailler à augmenter sa richesse aux dépens des autres. Or la richesse consiste surtout en or et en argent, car celui qui a de l'argent peut se procurer tout le reste. La règle est donc de faire entrer le plus possible d'argent dans le pays et d'en laisser sortir le moins possible. Pour cela, il faut *exporter* (c'est-à-dire vendre à l'étranger) beaucoup de marchandises en échange desquelles on reçoit de l'argent, et en *importer* (c'est-à-dire acheter à l'étranger) le moins possible, afin de ne pas avoir à dépenser son argent. Les États sont comme des maisons de commerce : chacun s'enrichit en achetant peu et en vendant beaucoup. A la fin de l'année, il s'établit un équilibre entre leur exportation et leur importation, c'est ce qu'on appelle la *balance du commerce*, (on suppose que chaque État est comme une maison de banque qui fait à la fin de chaque année la comparaison de ses profits et de ses pertes, la *balance*). Lorsqu'un État a exporté plus qu'il n'a importé, il a réalisé un bénifice en argent, la balance du commerce est en sa faveur ; s'il a importé davantage, il a perdu de l'argent, il a contre lui la balance du commerce. Il s'agit donc d'augmenter l'exportation qui enrichit et de diminuer l'importation qui appauvrit, surtout l'importation des objets manufacturés. Chaque gouvernement doit prendre des mesures pour empêcher de vendre dans son État les produits de ses manufactures et pour remplacer les produits étrangers par des objets fabriqués dans le pays. Pour cela on emploie deux pro-

cédés. — Le plus radical est d'interdire aux commerçants d'introduire certains objets fabriqués à l'étranger; Colbert défendait de vendre en France des dentelles de Venise, les Français ne devaient acheter que des dentelles fabriquées dans les manufactures françaises; c'est le système *prohibitif*. — On peut se borner à faire payer aux objets étrangers à leur entrée dans le pays une taxe de *douane* (1) qui oblige les commerçants à en élever le prix. Les objets de même espèce fabriqués dans le pays, n'ayant pas de taxe à payer, peuvent faire avantageusement concurrence aux produits étrangers. Les droits levés à la frontière par le gouvernement servent à la fois de revenu pour l'État et de *protection* pour les industriels; tel est le système *protecteur*.

Tous les États d'Europe au XVIIe siècle avaient pris des mesures de prohibition ou de protection. — L'*acte de navigation* de Cromwell était une application du système prohibitif à la marine anglaise. Il défendait de faire le commerce avec l'Angleterre ou une colonie anglaise autrement qu'avec des navires anglais, appartenant à un armateur anglais, commandés par un capitaine anglais. — Colbert avait organisé en France la protection. « Les droits de douane, disait-il, sont les béquilles avec lesquelles le métier apprend à marcher et qu'il rejette quand il est devenu assez fort. »

C'est ce régime qu'on a appelé le *système mercantile* (2). Il a pour but d'exciter le commerce et de faire affluer l'argent dans le pays. Il convenait bien aux villes

(1) Les taxes sur les marchandises étrangères existaient dès le XIIe siècle dans les ports du Levant; le bureau chargé de les lever s'appelait déjà la *douane* (d'un mot arabe). Mais les taxes de douane n'étaient encore qu'un moyen de se procurer de l'argent; c'est plus tard qu'on eut l'idée de les employer à protéger l'industrie.

(2) A proprement parler il n'y a jamais eu ni théorie ni application générale de ce régime; on est convenu de réunir sous le

italiennes, qui ne pouvaient s'enrichir qu'en fabriquant et en exportant et qui avaient à défendre leur commerce contre des villes ennemies; il était à sa place au xv[e] siècle, quand l'argent était rare et très recherché. Mais il ne s'appliquait plus à de grands États et dans un temps où la découverte de l'Amérique avait rendu abondants l'argent et l'or.

Les économistes. — On avait commencé dès le xvii[e] siècle à étudier théoriquement les moyens d'augmenter la richesse des pays et des États. On appela cette étude ***économie politique*** (1), c'est-à-dire science du ménage d'un État. Les ***économistes*** recherchaient comment on doit régler l'industrie ou le commerce pour les rendre productifs, et quel est le système d'impôt qui rapporte le plus à l'État en gênant le moins les particuliers.

Il y a eu trois générations d'économistes, la plupart ont été des Français :

1° Dès la fin du règne de Louis XIV, Boisguillebert, dans deux ouvrages, le ***Détail de la France*** (1697) et le ***Factum de la France*** (1707), Vauban dans la ***Dîme royale*** (1707), ont signalé l'appauvrissement de la France. Ils ont montré par des statistiques que la population avait diminué et que le gouvernement, malgré des mesures de rigueur, ne parvenait plus à faire rentrer l'impôt. La faute en était au régime de la *taille;* cet impôt était fixé arbitrairement par les intendants et les élus; les riches trouvaient le moyen d'en faire exempter leurs domaines et ceux de leurs fermiers; les terres des nobles étaient exemptes de droit. Les petits cultivateurs restaient seuls à supporter toute la charge; souvent l'impôt leur pre-

nom de *mercantilisme* les maximes et les procédés des hommes d'État du xvi[e] et xvii[e] siècles.

(1) Le mot a été employé d'abord par Monchrétien, en 1615.

nait le tiers du produit de leur récolte (sans compter la dîme due au clergé et lesre devances dues aux seigneurs). Le pays se dépeuplait donc et les terres restaient en friche, car les paysans n'avaient aucun intérêt à travailler. Vauban et Boisguillebert proposaient de remédier au mal en établissant un impôt équitable qui serait levé sans distinction sur toutes les terres. Leurs livres furent condamnés et brûlés par le bourreau (1707). Mais ils commencèrent à faire penser que le régime de l'impôt français avait besoin d'être reformé.

2° Vers le milieu du règne de Louis XV, un médecin du roi, Quesnay, publia le *Tableau économique*. Louis XV s'y intéressa et corrigea même, dit-on, les épreuves du livre. L'économie politique devint à la mode et il se forma un groupe de disciples de Quesnay. C'étaient des seigneurs, comme Mirabeau, ou de hauts fonctionnaires comme l'intendant Gournay. Leur principe était que Dieu a établi des lois naturelles qui règlent la production de la richesse ; ces lois sont parfaites; toute loi faite par les hommes en ces matières est moins bonne que l'ordre naturel. Le meilleur régime consiste donc à laisser les choses suivre leur cours naturel. Ils appelaient leur doctrine *physiocratie* (domination de la nature). Les physiocrates se sont demandé aussi d'où venait la richesse, ce qui les a amenés à faire une théorie de la production (1).

L'or et l'argent, disent-ils, ne sont pas la richesse, ils n'en sont que les *signes;* les vraies richesses, ce sont les objets utiles. Quesnay n'admettait même comme richesses que les produits de la terre : « La terre est l'unique source des richesses »; les autres économistes y ajoutèrent tous les produits de l'industrie. — Tous s'ac-

(1) Elle est exposée surtout dans les écrits de Dupont de Nemours et de Mercier de la Rivière.

cordaient à blâmer les mesures prises par l'État. Les règlements, au lieu d'aider l'industrie et le commerce, ne servent, disaient-ils, qu'à empêcher les industriels de produire et les commerçants de trafiquer. Ce que le gouvernement a de mieux à faire, c'est de laisser les industriels et les commerçants entièrement libres sans chercher à les protéger et à les régenter, car ils sont intéressés à produire le plus possible et au meilleur compte possible, et ils savent mieux que les ministres où est leur intérêt. Colbert demandait un jour à un industriel ce qu'il pouvait faire pour la richesse du pays : « Monseigneur, lui répondit-on, *laissez faire*, *laissez passer*. » Ce mot, repris par Gournay, fut la devise des écomistes. Ils réclamaient la *liberté* complète pour les industriels et les commerçants : il faut, disaient-ils, supprimer les corporations et les règlements qui entravent l'industrie et laisser chacun *libre de fabriquer*, supprimer les monopoles et les prohibitions qui gênent le commerce et laisser chacun *libre de vendre et d'acheter*. Cette liberté produira la *libre concurrence* entre les industriels et les commerçants de tous les pays, pour le plus grand bien de l'industrie et du commerce, car l'industriel sera obligé de fabriquer de meilleurs produits, le commerçant sera obligé de vendre à meilleur marché que ses concurrents ; et ainsi tous, dans leur propre intérêt, travailleront à améliorer les produits et à abaisser les prix à l'avantage des consommateurs. — Les *physiocrates* disaient aussi que l'État ruinait l'agriculture en faisant payer tous les impôts par les paysans ; ils demandaient que l'impôt pesât sur tous les propriétaires sans distinction et qu'on abolît les impôts indirects et les douanes. Quelques-uns disaient même que la terre est la seule source de richesse et proposaient d'établir un *impôt unique* payé tout entier par les propriétaires.

3° Les plus célèbres des économistes du XVIIIe siècle sont les deux derniers en date, un Français, Turgot, et un Écossais, Adam Smith. Ils étudièrent plus complètement que leurs devanciers, les faits économiques. Turgot montra en quoi le papier-monnaie diffère de l'argent, comment la *division du travail* sert à augmenter la richesse, quels sont les rapports du salaire et du capital. Adam Smith réunit toutes les théories éparses en un seul ouvrage très clair, la *Richesse des nations* (1776), qui fit comprendre au public l'importance de la science nouvelle; il montra que la terre n'est pas la seule source de la richesse et expliqua comment l'industrie, en transformant les matières premières, crée des richesses annuelles.

On ne pourrait affirmer aujourd'hui que les économistes aient eu entièrement raison. Il n'est pas certain que les particuliers livrés à eux-mêmes sachent toujours ce qui leur est le plus avantageux, et, quand ils le savent, qu'ils le fassent toujours. Un industriel ou un commerçant déjà riche pourra souvent, soit ignorance, soit paresse, laisser échapper des occasions de perfectionner ses procédés ou d'étendre son commerce. De plus les économistes ne tenaient guère compte que des intérêts des patrons et des consommateurs, et la libre concurrence peut n'être pas le régime le plus avantageux pour les ouvriers. Il se peut que de bons règlements fassent produire à meilleur compte et répartissent la richesse plus équitablement que la liberté absolue, c'est-à-dire l'absence de règlements. — Mais les économistes avaient raison contre les gouvernements de leur temps : point de règlement vaut mieux que de mauvais règlements.

Les philosophes anglais. — Il y avait eu au XVIIe siècle en Europe des philosophes illustres, Descartes, Male-

branche, Spinosa, Leibnitz ; ils s'occupaient surtout d'étudier l'homme en général (ce que nous appelons la *psychologie*) et de chercher à comprendre les lois générales de l'univers (ce que nous appelons la *métaphysique*). Ils s'abstenaient à dessein d'émettre aucune idée sur la politique, disant que les affaires du gouvernement regardent ceux qui sont chargés de gouverner.

Au XVIIIe siècle parurent en France plusieurs écrivains de talent qui se donnèrent à eux-mêmes le nom de *philosophes* et appelèrent leur doctrine la *philosophie*. Sur les grandes questions qui avaient occupé jusque-là les philosophes, ces écrivains n'apportèrent aucune idée nouvelle. Ils s'intéressaient surtout aux questions pratiques, ils étudiaient les croyances et les institutions de leur temps, et quand elles leur paraissaient contraires à la raison, ils cherchaient à les déconsidérer en les attaquant dans leurs écrits. C'étaient plutôt des *publicistes* que des philosophes.

La société reposait alors dans tous les pays de l'Europe à peu près sur les mêmes fondements : l'autorité absolue de l'État, l'autorité absolue de l'Église. Les peuples étaient habitués à obéir à leur souverain. Le roi, disait-on, a reçu son pouvoir de Dieu, il a le droit de commander, ses sujets ont le devoir de lui obéir ; il n'y a pas de limite au droit du roi, son autorité est *absolue*. En pratique, le roi et ses ministres, sachant que personne n'avait les moyens de leur résister, gouvernaient sans tenir compte des désirs des sujets, ni même de l'intérêt du pays ; ils faisaient des guerres par pure ambition, dépensaient l'argent du pays pour entretenir une cour luxueuse, imposaient des lois odieuses, faisaient emprisonner quiconque essayait de critiquer leurs actes. Aucun livre ne pouvait être publié sans avoir obtenu la permission du gouvernement ; tout habitant pouvait être arrêté et gardé

en prison quand il plaisait aux ministres. Il n'y avait ni *contrôle* sur le gouvernement ni *liberté* individuelle ; c'est le régime qu'on appelle *despotisme*.

De même les fidèles étaient habitués à obéir à l'Église, dans les pays protestants comme dans les pays catholiques. Le clergé avait le droit de décider les dogmes qu'on devait croire, les cérémonies qu'on devait accomplir ; les fidèles avaient le devoir de se soumettre à ces dogmes et à ces cérémonies ; quiconque s'abstenait de pratiquer la religion de l'Église devait être poursuivi comme rebelle. On ne supportait pas qu'il y eût dans un pays plus d'une religion, et on contraignait tous les habitants à pratiquer la religion de l'État, à assister au service du dimanche, à communier, à jeûner aux jours fixés ; à se marier, à se faire enterrer, à faire baptiser leurs enfants à l'église, et dans les pays catholiques à se confesser et à faire maigre. C'était le régime de l'*intolérance*. L'État et l'Église se prêtaient mutuellement assistance ; le gouvernement poursuivait les hérétiques, forçait les sujets à se soumettre à l'Église ; le clergé faisait de l'obéissance au roi un devoir religieux. Les deux autorités absolues étaient unies pour dominer.

Ce régime avait été ébranlé en Angleterre dès le XVIIe siècle, l'État et l'Église en se faisant la guerre s'étaient affaiblis mutuellement. La révolution de 1688 avait détruit le despotisme du roi et établi la tolérance religieuse. A côté de l'autorité du roi s'éleva l'autorité du Parlement à côté de l'Église officielle se fondèrent des Églises dissidentes. Les partisans du pouvoir du Parlement et les partisans des Églises séparées s'unirent pour maintenir la monarchie constitutionnelle et la tolérance. On vit alors que le roi pouvait perdre son autorité absolue sur les sujets, l'Église son autorité absolue sur les fidèles sans que la société pérît. Cette

expérience porta un coup mortel à la théorie du droit divin des rois et de l'unité de religion. L'Angleterre avait acquis la *liberté politique* et la *tolérance religieuse*. Il y eut aussitôt des philosophes anglais pour justifier par des théories ce qu'on venait d'établir dans la pratique. Les plus considérables furent Locke, auteur des *Lettres sur la tolérance*, Shaftesbury et Bolingbroke.

La religion chrétienne, disaient-ils, doit être conforme à la raison, puisque la raison nous a été donnée par Dieu pour trouver la vérité; les questions sur lesquelles les différentes sectes chrétiennes se querellent sont de faible importance, l'essentiel ce sont les doctrines communes à tous les chrétiens. Ce résidu de christianisme formait la *religion naturelle;* on arrivait ainsi à deux idées fondamentales : Il y a un Dieu qui gouverne le monde. L'homme a une âme immortelle.

Les philosophes anglais croyaient que l'homme a reçu de Dieu une raison suffisante pour apercevoir les vérités fondamentales, et une faculté qui lui fait distinguer le bien du mal (le *sens moral*) ; l'homme est naturellement raisonnable et vertueux, car il est l'œuvre de Dieu, et tout ce que fait Dieu est bien fait.

Les Anglais, très habitués à respecter les coutumes établies, ne demandaient pas la suppression de l'Église d'État ; ils admettaient qu'il y eût une Église privilégiée, payée et soutenue par le gouvernement ; mais ils voulaient pour toutes les autres croyances religieuses la tolérance, c'est-à-dire le droit de se produire publiquement sans être persécutées. Ils excluaient de ce droit les croyances qu'ils regardaient comme dangereuses ; de ce nombre étaient l'athéisme et le catholicisme. C'est que leur tolérance ne reposait pas sur le respect de la liberté de conscience; au fond, ils n'admettaient encore que

le droit de professer certaines croyances; s'ils étaient plus tolérants en fait, c'est parce que leur religion s'était élargie. La religion naturelle remplaçait pour eux la religion anglicane.

Un changement de doctrines analogue se produisit en politique. La révolution de 1688 avait établi en Angleterre un roi qui ne tenait son pouvoir que de la nation représentée par le Parlement. Les philosophes inventèrent une théorie nouvelle pour expliquer les rapports du roi et des sujets; Locke exposa la théorie du *contrat*. Le gouvernement, dit-il, a été fondé par un contrat entre les citoyens qui forment la nation; ils ont conclu entre eux une convention pour leur avantage commun. Locke admet que les hommes ont naturellement, avant d'entrer en société, une morale suffisante pour guider leur conduite et qu'ils possèdent des droits *naturels*, les *droits de l'homme*. Ce sont la liberté individuelle, les droits du père de famille, les droits du propriétaire. Tous ces droits sont sacrés, puisqu'ils reposent sur la religion naturelle. C'est pour se garantir ces droits les uns aux autres que les hommes ont créé des gouvernements. Le gouvernement doit protéger ces droits naturels, c'est à cette condition seulement qu'on lui obéit. S'il essaye de les violer, il perd sa raison d'être; le contrat qui lui a donné son pouvoir est rompu, et chaque citoyen a le droit de résister. L'autorité de l'État n'est donc plus absolue (comme dans la théorie du droit divin), elle est *limitée* par les *droits naturels* des citoyens. Comme le droit de propriété est absolu, le souverain n'a même pas le droit de lever un impôt, c'est-à-dire de prendre à des citoyens une partie de leur propriété. Quand il a besoin d'argent pour un intérêt public, il doit le demander aux citoyens ou à leurs représentants. Il ne peut donc gouverner que d'accord avec les représen-

tants de la nation qui le surveillent et l'empêchent d'exercer un pouvoir absolu.

Bolingbroke, en développant cette idée, dit que toute autorité unique tend à devenir absolue ; le seul moyen d'empêcher les pouvoirs publics de tyranniser la nation, c'est de maintenir la *balance* entre eux, de façon qu'ils se fassent équilibre les uns aux autres.

Ainsi est née en Angleterre la théorie de la *liberté politique*. Pas plus que la tolérance religieuse, elle n'est fondée sur un principe général. Les philosophes anglais ne réclament pas que tout citoyen ait les mêmes droits ; ils admettent le droit héréditaire du roi et des nobles à exercer le gouvernement. Tout ce qu'ils demandent, c'est que le gouvernement ne dépasse pas certaines limites et ne touche pas aux *libertés privées*.

Les philosophes français. — La France était restée soumise sous Louis XIV et Louis XV à une Église intolérante et à la monarchie absolue, elle ne connaissait ni la tolérance religieuse ni la liberté politique. Mais on s'était fatigué de ce régime et il se forma dès le commencement du XVIII[e] siècle, surtout dans les classes cultivées, un esprit d'opposition à l'Église et à la monarchie. Dès la fin du règne de Louis XIV il y avait à Paris et à la cour beaucoup *d'esprits forts* (c'est ainsi qu'ils s'appelaient) qui, sans attaquer ouvertement la religion, professaient l'indifférence religieuse (1) ; il y avait aussi des mécontents politiques qui se plaignaient du gouvernement et du roi.

Sous Louis XV les mécontents font connaissance avec les doctrines nouvelles nées en Angleterre ; et comme on ne peut les exposer ouvertement sans s'exposer à des

(1) Voir dans La Bruyère, le chapitre intitulé : *Les esprits forts.*

poursuites, les écrivains français commencent par les glisser dans des romans, des contes, des récits de voyages où ils les font paraître sous des noms supposés. Peu à peu ils en viennent à développer leurs théories, à en tirer de nouvelles conséquences ; ils finissent par poser des principes beaucoup plus généraux et par demander des réformes beaucoup plus profondes auxquelles leurs devanciers anglais n'avaient jamais songé.

Il s'est produit ainsi en France deux générations de philosophes ; la première, dans la première moitié du XVIIIe siècle, est formée par Montesquieu et Voltaire ; la seconde, dans la seconde moitié, par Rousseau, Diderot et les encyclopédistes.

Montesquieu et Voltaire sont tous deux des hommes des classes snpérieures. Montesquieu était noble et riche, il avait une charge de président au parlement de Bordeaux et fut membre de l'Académie ; Voltaire était le fils d'un notaire de Paris, il avait été élevé aux Jésuites et fut plus tard assez riche pour acheter le château de Ferney. Tous deux acceptaient la société où ils vivaient sans désirer la bouleverser et ne demandaient que des réformes. Tous deux ont été les disciples directs des Anglais. Voltaire, obligé de quitter la France à la suite d'une querelle avec un grand seigneur, passa trois ans en Angleterre, apprit l'anglais, fréquenta des seigneurs anglais, dédia sa *Henriade* à la reine et raconta ses observations dans les *Lettres philosophiques* (1731). Il avait pris l'admiration de la constitution anglaise et surtout de la tolérance religieuse. Pendant sa longue carrière, dans ses contes, ses poésies, ses pamphlets, ses histoires, son dictionnaire philosophique, il lança beaucoup de remarques et de critiques sur la politique et la religion.

En général il s'intéressait peu aux questions de gouvernement ; il s'accommodait très bien des souverains abso-

lus, à condition que le prince fût disciple des philosophes. « Il ne s'agit, pas, disait-il, de faire une révolution comme du temps de Luther, mais d'en faire une dans *l'esprit de ceux qui sont faits pour gouverner.* » Il n'attaquait guère que les usages contraires à l'humanité, la torture, les supplices cruels, la confiscation ; ce qui l'occupait le plus, c'était la lutte contre l'intolérance religieuse.

Voltaire était hostile à toutes les religions positives, il n'admettait que la religion naturelle (Dieu et l'immortalité de l'âme). Il a passé sa vie à écrire contre l'intolérance sous toutes ses formes, la persécution, l'Inquisition, les guerres de religion ; il voulait qu'on enlevât au clergé ses privilèges. Il devint de plus en plus violent; sur la fin de sa vie il était avant tout l'ennemi de la religion chrétienne, il cherchait à la tourner en ridicule en la comparant aux autres religions; il avait pris pour devise : « Écrasez l'infâme. » L'infâme c'était le christianisme.

Il ne voulait pas supprimer toute religion (il regardait la religion comme nécessaire pour maintenir le peuple dans l'obéissance aux lois) ; mais il voulait une religion sans dogmes, sans mystères, sans symboles, où le clergé se bornât à prêcher au peuple la morale.

Ses disciples, les *voltairiens*, n'ont guère eu de doctrine politique, mais ils ont continué à attaquer la religion au nom de la raison et de l'humanité.

Montesquieu au contraire s'est peu occupé de religion, bien que ses ennemis l'aient accusé d'être « sectateur de la religion naturelle ». Il a seulement demandé la tolérance. Il a été avant tout un écrivain politique. Après son premier ouvrage, les *Lettres persanes*, il avait voyagé dans plusieurs pays d'Europe et avait été très frappé par les institutions de l'Angleterre. Dans son *Esprit des lois*

il décrivit la constitution anglaise de façon à la présenter comme le type d'un bon gouvernement (1). Le but de l'État c'est de maintenir la liberté ; et le moyen le plus sûr, c'est de partager le pouvoir entre un souverain, une assemblée de seigneurs héréditaires et une assemblée de représentants nommés par les propriétaires.

C'est lui qui a formulé la théorie célèbre de la *séparation des pouvoirs :* le plus sûr moyen d'avoir un État bien réglé, disait-il, c'est qu'il y ait trois pouvoirs séparés, législatif, judiciaire, exécutif. — Montesquieu a été le chef de l'école *parlementaire libérale.*

Ni Voltaire ni Montesquieu n'ont été des révolutionnaires. Ils n'ont demandé que des réformes :

En matière de religion : que l'Église cessât de persécuter les dissidents et les incrédules, que le clergé fût moins riche et moins puissant ;

En matière politique, que le souverain gouvernât d'accord avec la noblesse et ne fît plus d'arrestations arbitraires ; que la noblesse consentît à payer l'impôt et renonçât à ses droits de justice et de mainmorte ; qu'on supprimât la torture, les supplices cruels et les procédures secrètes ; que l'impôt fût établi et levé avec plus de justice.

Les philosophes de la deuxième génération furent moins modérés. Rousseau et Diderot étaient des hommes du peuple, fils l'un d'un horloger de Genève, l'autre d'un coutelier de Langres ; ils avaient eu une existence difficile à Paris et ne trouvaient pas excellente l'organisation de la société. Ils se souciaient peu des institutions anglaises ; ils rêvaient de principes généraux et souhaitaient une société construite d'après leurs principes.

Rousseau n'admet ni les gouvernements ni les religions

(1) Depuis qu'on a étudié la constitution anglaise au XVIIIe siècle, on a reconnu que Montesquieu en a donné un tableau inexact.

de son temps. Tous sont mauvais, parce qu'ils ont été créés par des hommes et sont contraires à la nature. Le principe de toute sa morale, c'est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre : « La nature a fait l'homme heureux et bon, la société le déprave et le fait misérable. » La société est injuste parce qu'elle ne donne pas à tous les hommes les mêmes avantages : la propriété est injuste parce qu'elle est prise sur le « fonds commun » qui ne devrait appartenir qu'à l'humanité ; plus injuste encore est le gouvernement par lequel « un enfant commande à un vieillard, un imbécile conduit des hommes sages ». Il faut donc détruire la société, la propriété et le gouvernement et *revenir à la nature*. Les hommes s'entendront alors pour fonder une société qui reposera sur une convention admise de tous, le *Contrat social;* ils établiront un gouvernement qui donnera à tous les mêmes droits et qui exercera tous les pouvoirs. Au lieu de la souveraineté du roi, on aura la *souveraineté du peuple ;* tous les citoyens seront égaux et le gouvernement élu par tous recevra l'autorité absolue ; il réglera la fortune, l'éducation, même la religion. — Rousseau rejette la religion chrétienne, mais il admet encore le culte de Dieu, l'*Être suprême*. — Il a eu pour disciples les *amis de la nature* et les *révolutionnaires* partisans de l'égalité.

Les encyclopédistes. — Diderot, un des écrivains les plus brillants du siècle, après avoir péniblement vécu à Paris en donnant des leçons et en faisant des travaux pour les libraires, avait commencé à se faire connaître par des traités philosophiques; il avait été arrêté et emprisonné à Vincennes. Il conçut l'idée hardie de publier un dictionnaire général qui fût le résumé de toutes les connaissances humaines. Le titre

de l'ouvrage est : *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, arts et métiers, par une Société de gens de lettres, mis en ordre par Diderot, et quant à la partie mathématique par Dalembert.*

Presque tous les savants et les philosophes y collaborèrent; Diderot revoyait tous les articles; il en écrivit lui-même un grand nombre sur la philosophie, l'histoire, la politique et surtout les arts mécaniques. Dalembert s'était chargé des mathématiques et écrivit le discours préliminaire (l'introduction).

La publication dura plus de 20 ans (1751-72) et se composa de 28 volumes in-folio (dont 11 de gravures). Il a fallu à Diderot une grande énergie pour le mener jusqu'au bout; les deux premiers volumes avaient été arrêtés par la censure, en 1752, et pendant dix-huit mois la police empêcha de publier les volumes suivants; Diderot obtint enfin l'autorisation de continuer, mais après le septième volume, elle lui fut de nouveau retirée. Il fallut la protection de Choiseul pour lever l'interdiction.

L'Encyclopédie se répandit dans toute l'Europe et aida à y propager les idées des philosophes français.

Les collaborateurs avaient des idées différentes ; mais ceux qui dominèrent, surtout dans les derniers volumes, furent les plus violents, Helvétius, d'Holbach, Mably, Raynal; ceux qu'on a appelé les *encyclopédistes.* Ceux-là, comme Diderot leur chef, n'admettaient plus la religion naturelle ni les droits de l'homme. Ils disaient que l'homme est fait pour le plaisir et n'agit que dans son intérêt; que les lois et les religions sont des entraves qui empêchent l'homme d'atteindre le bonheur ; qu'il faut les détruire pour *revenir à la nature.*

Les philosophes de cette école attaquaient à la fois l'Église, l'État et les vieilles institutions sociales, la

famille et la propriété : ils rejetaient l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme et se déclaraient athées et matérialistes.

Influence de l'esprit français. — Ce qui fit la force de la *philosophie*, c'est que les *philosophes* français étaient en même temps des écrivains ; ils présentaient leurs doctrines sous une forme claire et spirituelle dans des satires, des romans, des lettres que des hommes frivoles et peu instruits pouvaient lire sans ennui et comprendre sans peine. Leurs livres furent bientôt à la mode dans la bonne société ; le Parlement condamnait parfois un de leurs écrits et le faisait brûler par la main du bourreau ; mais les exemplaires continuaient à circuler, avec la connivence même des autorités. Les philosophes étaient invités dans les salons des plus grands personnages, chacun d'eux était le centre d'une petite société qui se réunissait à souper pour se moquer de la religion et discuter philosophie et économie politique. — La mode avait gagné même les princes ; Voltaire, Rousseau, Diderot étaient en correspondance avec Catherine de Russie ; Frédéric II avait fait venir Voltaire à Potsdam. En même temps les bourgeois s'étaient mis à lire les journaux, ils se passionnaient pour les doctrines des philosophes, surtout celles de Voltaire et de Rousseau. Quand Voltaire revint à Paris en 1778, la foule le porta en triomphe.

La philosophie pénétra au XVIII[e] siècle dans toute l'Europe. Les doctrines ainsi répandues différaient sur bien des points, mais toutes s'accordaient sur une idée fondamentale. Les hommes ont jusqu'ici obéi à la coutume et à la religion (les philosophes disaient le préjugé et la superstition). Les sociétés ainsi établies sont odieuses et *ridicules.* « Les choses ne peuvent rester comme elles

sont. » Le *règne des lumières* est venu, les hommes sont *éclairés* par la *raison*, c'est sur la *raison* qu'il faut désormais fonder la société. — Cette raison du XVIIIe siècle n'est pas la science et l'observation des faits, elle n'est que le sens commun et la logique. Les philosophes ont très peu regardé les sociétés qu'ils veulent réformer, ils ne connaissent pas les hommes réels, ils ne savent rien des paysans et des ouvriers; ils se sont fabriqué un homme imaginaire, fait à leur image, sans religion, sans habitudes sociales, qui ne recherche que le bonheur et ne se conduit que par des raisons abstraites. Ils se figurent que les hommes sont partout les mêmes, que partout ils sont raisonnables et bons. Pour les rendre à leur naturel, il n'y a donc qu'à abolir les institutions qui les oppriment. Il suffira d'un décret du gouvernement et la société sera réformée.

La société est mal organisée, il faut la changer; pour la changer il suffit que le gouvernement le veuille; voilà le résumé de la *philosophie*. Elle devient au XVIIIe siècle la règle de la politique. Appliquée par des hommes d'État, elle va aboutir à un mouvement de réforme dans toute l'Europe; pratiquée en France par les sujets eux-mêmes, elle aboutira à la Révolution.

ESSAIS DE RÉFORMES EN FRANCE ET EN EUROPE

Princes et ministres réformateurs. — Parmi les hommes d'État qui gouvernèrent l'Europe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, plusieurs s'étaient pris d'admiration pour les idées des économistes et des philosophes et cherchèrent à les appliquer. Les uns étaient des souverains (Joseph II en Autriche, Léopold en Toscane, Frédéric II en Prusse, Catherine en Russie, les princes de Bade, de Weimar, de Mayence); d'autres étaient des mi-

nistres qui gouvernaient au nom de leur roi (Tanucci à Naples, Pombal en Portugal, Aranda et Campomanès en Espagne).

Ces hommes d'État ont eu une façon nouvelle de comprendre le rôle du souverain. Ils ne regardaient plus l'État comme un domaine privé dont le prince dispose à sa fantaisie. Leur principe était que le souverain n'est que le chef de l'État; il n'a pas le droit de dépenser l'argent des impôts pour ses plaisirs personnels; il doit l'employer à des œuvres utiles; il n'a pas le droit de donner les fonctions à ses favoris, il doit les confier à des hommes instruits et honnêtes qui se regarderont comme les serviteurs de l'État. Aussi cherchaient-ils à diminuer les dépenses de la cour, à rendre l'administration douce et régulière, à augmenter la richesse des sujets.

Mais, comme les philosophes, ils pensaient que tous les hommes se ressemblent et qu'il dépend du gouvernement de les façonner comme il l'entend. Habitués à être obéis, ils croyaient que, pour transformer la société, il leur suffirait de l'ordonner. Ils comptaient faire disparaître de leurs États les « traces de la barbarie », et y établir le « règne des lumières », c'est-à-dire un gouvernement fondé sur la « raison ». Ils décrétaient leurs réformes sans prendre la peine de consulter leurs sujets, sans tenir compte de leurs habitudes, parfois même malgré eux. Ils mettaient la force de l'État au service des lumières, comme on disait. Leur régime a été surnommé le ***despotisme éclairé***.

Joseph II d'Autriche. — Joseph II a été le type le plus parfait du despote éclairé. Dès son avènement, il se consacra tout entier à ses devoirs de souverain. Il se levait à cinq heures, s'habillait à la hâte et passait dans

son cabinet, où il se mettait à dicter à ses secrétaires. Il y travaillait jusqu'à midi; une galerie était ouverte pour recevoir les solliciteurs: Joseph y entrait et prenait toutes les pétitions. Après sa promenade, vers deux heures, il mangeait seul et rapidement. Il faisait de la musique, puis se remettait au travail et donnait audience jusqu'à sept heures. Il rentrait au théâtre vers onze heures et souvent, avant de se coucher, il lisait encore les dépêches. — Il ne buvait guère que de l'eau; il portait un uniforme militaire bleu et des bottes; il couchait sur une paillasse de feuilles de maïs avec un traversin en cuir et une peau de cerf; il avait un cheval toujours sellé pour être prêt à courir là où on avait besoin de lui. Il faisait des tournées fréquentes dans ses États, allant en chaise de poste par des chemins défoncés, toujours au grand trot; dès qu'il arrivait dans une ville, il s'installait à l'auberge, y faisait dresser sa table de travail, se mettait à dicter, à lire, à signer; puis il repartait. — Il avait trouvé à la cour de Vienne le luxe et l'étiquette des monarchies du XVIIIe siècle: dans les écuries, 2,200 chevaux; un service en or massif de 225 kilogrammes, une dépense annuelle de 35 millions; les cuisines au gaspillage (on portait en compte deux tonneaux de vin de Tokay par an pour mouiller le pain des perroquets de l'impératrice). Il envoya les chambellans manger chez eux, fit fondre les monnaies des collections et cessa de donner des fêtes. Il bouleversait en même temps le cérémonial : à Prague, il emmena dans une société noble une dame de la bourgeoisie; les dames nobles refusaient de lui parler; l'empereur dansa avec elle et avec elle seule.

Suivant les principes d'humanité des philosophes, Joseph abolit le servage et permit aux paysans de se marier et de quitter le domaine sans le consentement du seigneur. Il abolit la torture et la peine de mort. Il sup-

prima la censure et permit d'imprimer même les libelles contre lui, se bornant à publier un avis où il priait ses sujets de le juger non d'après les pamphlets de ses ennemis, mais d'après ses actes. Il établit la tolérance religieuse et permit aux protestants et aux Juifs de célébrer publiquement leur culte.

Comme les philosophes, il méprisait la tradition et ne se croyait pas obligé de tenir compte des usages et des droits anciens. « Un empire où je commande, écrit-il, doit être régi d'après mes principes. Les préjugés, le fanatisme, l'esprit de parti, la servitude intellectuelle doivent disparaître et tous mes sujets rentrer dans l'exercice de leurs droits naturels. » — Les États de la maison d'Autriche étaient formés de pays réunis par hasard dans le domaine d'une même famille, mais qui différaient par la race, la langue, les mœurs et n'avaient aucune raison de former corps. C'était un assemblage de peuples divers : Allemands, Hongrois, Croates, Bohémiens, Polonais, Belges, Italiens; quelques-uns même étaient d'anciennes nations. Nulle part en Europe on n'eût trouvé un État où il fallût tenir autant compte des différences entre les provinces, où il fût plus absurde d'appliquer des procédés uniformes. Mais Joseph entendait réorganiser tous ses États sur un plan nouveau et sur le même plan. Il refusa d'aller prêter le serment d'usage dans ses royaumes de Bohême et de Hongrie, puis il supprima les anciennes provinces et divisa tous ses États en treize départements subdivisés en cercles. Il voulait établir partout mêmes lois, mêmes impôts, même administration. Il décida que dans les tribunaux de Hongrie la justice serait rendue en allemand, les juges qui ne sauraient pas l'allemand seraient destitués. Les assemblées hongroises réclamèrent, il les interdit.

Il se croyait même le droit de régler la religion de ses

sujets. « Depuis que je porte le premier diadème du monde, la philosophie est devenue la législatrice de mes États.

« Je n'aime pas, disait-il en 1780, que des gens qui ont pour mission de préparer notre salut dans l'autre monde se donnent tant de peine pour diriger nos affaires dans celui-ci.... » En conséquence, il chargeait une commission « d'abolir tous les couvents superflus ». Sur 2,663 couvents il en fit fermer 624, il confisqua leurs biens et transforma les bâtiments en hôpitaux, en collèges, en casernes, en manufactures. — Il trouvait les églises d'Autriche trop ornées : il fit ôter aux statues des saints leurs dentelles et leurs bijoux et enlever les ex-voto des chapelles de pèlerinage; on vendit aux juifs les trésors, vases, reliquaires pour les fondre; on vendit à la livre les manuscrits ornés de miniatures, les sceaux et les parchemins. — Il faisait démolir les autels qui « encombraient les églises », enlever les croix et les statuettes, interdire les pèlerinages et les processions. Il réglait le nombre des messes et les cérémonies de la semaine sainte, et il fonda des séminaires généraux où les prêtres devaient apprendre la religion telle que l'entendait l'empereur. « Quand mes projets seront accomplis, disait-il, les populations de mon empire connaîtront leurs devoirs envers Dieu. » Le Pape vint en personne à Vienne réclamer contre ces bouleversements (1782) ; Joseph refusa toute discussion et maintint ses réformes.

Il n'admettait pas les religions qui lui déplaisaient. Il s'était formé en Bohême une secte de paysans honnêtes et laborieux qui croyaient en Dieu et se qualifiaient de *déistes*. L'empereur ordonna de les citer en justice ; ceux qui soutiendraient leur opinion devaient recevoir 25 coups de bâton, « non parce qu'ils sont déistes, disait Joseph, mais parce qu'ils déclarent être quelque chose qu'ils ne

comprennent pas ». Le bâton n'ayant pas suffi à les convertir, l'empereur les fit arrêter et déporter sur les frontières de la Turquie, en recommandant de les séparer les uns des autres.

Joseph II avait un désir sincère de bien gouverner. Mais il avait pour principe « qu'il faut faire les grandes choses tout d'un coup ». Il méprisait les croyances et les usages qui ne lui paraissaient pas conformes à la raison. — Son autorité se brisa contre les croyances et les usages. La Belgique et la Hongrie se soulevèrent. Joseph, avant de mourir, fut obligé de publier en Hongrie la fameuse *Révocation des ordonnances qu'on regarde comme contraires aux lois communes*. Elle commence ainsi : « Nous avions apporté quelques modifications au gouvernement par zèle pour le bien public et dans le seul espoir que, l'expérience vous ayant éclairés, vous y aurez pris plaisir. Maintenant nous sommes convaincu que vous préférez l'ancienne manière de gouverner et qu'elle paraît nécessaire à votre bonheur. » Les Hongrois reçurent l'ordonnance avec joie ; ils déchirèrent les plans du cadastre, grattèrent les numéros des maisons et défendirent d'apprendre à lire en allemand.

Léopold de Toscane. — Léopold d'Autriche, dès son arrivée en Toscane, avait cherché à réduire les dépenses de son petit État : il avait licencié ses troupes, démoli les fortifications de Pise et supprimé sa cour. Il travaillait dans son cabinet avec une table commune, des planches de sapin raboté en guise de secrétaire et un bougeoir en fer-blanc. — Suivant l'usage des princes éclairés, il avait aboli la torture, l'Inquisition et la confiscation des biens ; il avait fondé des hôpitaux qu'il allait visiter. — Les couvents de Toscane avaient conservé depuis le moyen âge le vieux privilège du *droit de refuge*,

la justice ne pouvait y pénétrer; les églises des couvents servaient de repaire à des bandes d'aventuriers, meurtriers, déserteurs, galériens évadés qui vivaient dans l'église, troublaient le service et maltraitaient les passants. Léopold, sans égard aux privilèges, les fit arrêter (1769).

Catherine II de Russie. — Catherine était une princesse allemande, devenue tsarine de Russie par le meurtre de son mari. C'était une femme lettrée, en correspondance avec les philosophes; elle composa même des comédies et une tragédie. « Elle a l'âme de Brutus sous la figure de Cléopâtre », disait Diderot.

Elle était très active et très vaniteuse, dévorée du besoin de faire parler d'elle; elle voulait passer en Europe pour un souverain éclairé, capable de gouverner suivant les principes des philosophes.

Elle admirait surtout Montesquieu, elle disait que l'*Esprit des lois* devrait être le bréviaire des souverains. « Si j'étais Pape, je canoniserais Montesquieu ».

En 1767 elle réunissait une commission générale pour préparer un code de lois commun à toute la Russie. Elle avait rédigé elle-même l'instruction pour diriger cette commission, et y avait introduit beaucoup de passages tirés de Montesquieu, elle disait qu'elle le pillait mais que, si de l'autre monde il suivait son travail, il ne blâmerait pas un plagiat utile à 20 millions d'âmes. En envoyant au roi de Prusse un exemplaire de cette instruction, elle ajoutait : « Vous verrez que j'ai fait comme le corbeau de la fable qui se pare des plumes du paon; l'arrangement seul est de moi et çà et là une ligne ou un mot. » La commission fut composée de délégués de toutes les provinces. Après les avoir entendus, Catherine les renvoya et fit rédiger un *code* où l'on proclamait les

principes des philosophes : « La nation n'est pas faite pour le souverain, mais le souverain pour la nation... Il vaut mieux épargner dix coupables que de perdre un innocent. » Elle abolissait la torture et la peine de mort. Indifférente à toute religion, elle laissait les catholiques et les dissidents exercer librement leur culte et recueillait les Jésuites chassés des États catholiques. — Mais Catherine ne prenait de la *philosophie* que ce qu'il lui en fallait. « Avec vos grands principes, écrivait-elle à Diderot, on ferait de beaux livres et de mauvaise besogne. » A la place de la peine de mort, elle mettait la déportation en Sibérie ; elle ne supprimait pas le knout ; elle envahissait la Pologne et faisait massacrer les Polonais.

En 1781 elle se fit faire un rapport sur les œuvres accomplies pendant son règne (en 19 ans) et envoya au philosophe Grimm la liste suivante :

« Gouvernements érigés selon la nouvelle forme.	29
Villes érigées et bâties........................	144
Conventions et traités conclus................	30
Victoires remportées..........................	78
Édits mémorables portant loi ou fondation..	88
Édits pour soulager le peuple.................	123
Total.......	492

« Tout ceci est affaire d'État, et aucune affaire particulière n'a eu de place dans cette liste. »

Évidemment, Catherine tenait à prouver qu'elle avait fait beaucoup de choses. Elle ne disait pas que la plupart de ces lois n'étaient pas appliquées, et qu'un bon nombre de villes consistaient seulement en un poteau avec une inscription ; les bâtiments élevés à la hâte étaient tombés en ruines.

Ce qui lui importait, c'était de donner aux écrivains et

au public une haute idée de ses mérites; elle réussit en effet à obtenir des philosophes le surnom de *Sémiramis du Nord.*

Pombal en Portugal. — Pombal, gentilhomme de province, né en 1699, après s'être retiré de l'armée, avait étudié l'histoire et la législation, puis il était entré dans la diplomatie et avait passé plusieurs années en Angleterre, puis en Autriche. En 1750, le roi José V le nomma ministre des affaires étrangères et bientôt lui abandonna tout le gouvernement. Pombal fut seul maître en Portugal jusqu'à la mort du roi (1777).

Le Portugal, depuis le XVIIe siècle, était dominé par l'Inquisition et l'ordre des Jésuites; les confesseurs du roi et de sa famille dirigeaient la cour et le gouvernement. Depuis les traités avec l'Angleterre, le Portugal, au point de vue économique, dépendait étroitement des Anglais. Le traité de 1656 donnait aux Anglais le droit d'importer des étoffes en Portugal; le traité de 1703 stipulait que les vins du Portugal seraient reçus en Angleterre, en payant des droits plus faibles d'un tiers que les vins français. Les Portugais s'étaient habitués à recevoir les étoffes d'Angleterre, en échange de leurs vins et de l'or qu'ils tiraient de leur colonie du Brésil. Ils n'avaient ni industrie ni commerce; les navires qui entraient à Lisbonne étaient des navires anglais; les commerçants établis en Portugal étaient des Anglais. Peu à peu, ils devinrent maîtres du commerce et en profitèrent pour imposer aux Portugais leurs conditions; ils n'achetaient plus les vins qu'à des prix très bas, insuffisants pour rémunérer le travail; les vignerons découragés et ruinés préféraient laisser la terre en friche. Pombal écrivait au gouvernement anglais, en 1759 : « Par une sottise sans pareille dans le monde économique,

nous vous permettons de nous habiller et de nous procurer tous les objets de luxe. Nous vous fournissons par là de quoi entretenir cinquante mille artisans, sujets du roi Georges, qui vivent dans la capitale d'Angleterre à nos frais. »

Pombal travailla à affranchir le gouvernement portugais de la domination des Jésuites et le peuple portugais de la dépendance de l'Angleterre.

Contre les Anglais, il fonda la *Compagnie générale d'agriculture des vignes du Haut-Douro*, qui eut seule le droit d'acheter les vins, mais qui dut les payer un prix fixe; il fonda la *Société du commerce*, qui eut seule le droit d'autoriser les détaillants à ouvrir boutique. Le gouvernement intervenait ainsi pour réserver le commerce des vins et le petit commerce à ses sujets portugais. — Pour exciter les Portugais à créer des industries, Pombal établit le système protecteur, il défendi d'exporter les laines et les autres matières premières; il permit d'exporter, sans payer de droit, les produits manufacturés (soie et sucre).

Contre la domination du clergé Pombal employa des moyens violents. Les Jésuites cherchaient à le renverser, il leur fit une guerre ouverte; en 1757, il expulsait les confesseurs de la famille royale, tous Jésuites, défendait au Jésuites de venir à la cour sans une autorisation, les dénonçait au pape comme faisant le commerce, et demandait la réforme de leur Ordre. Le cardinal, envoyé par le pape pour visiter et réformer la Société de Jésus. déclara leur commerce contraire aux lois divines et humaines, et leur retira le droit de confesser et de prêcher.

Une tentative d'assassinat contre le roi, dans la nuit du 3 septembre 1758, donna à Pombal une occasion de commencer des poursuites. On ne trouva aucune preuve

que les Jésuites fussent complices du crime ; mais le gouvernement confisqua leurs biens, et résolut de les expulser tous du royaume et des colonies. On les embarqua sur des navires qui allèrent les déposer à Civita-Vecchia, dans les États du pape.

Toutes les écoles du Portugal étaient tenues par des Jésuites ; après l'expulsion, Pombal voulut les réorganiser avec des professeurs laïques. Il nomma des professeurs de latin, de grec, de rhétorique, de logique, payés par l'État pour enseigner gratuitement, et leur donna les privilèges de la noblesse. A l'Université de Coïmbre, il créa deux facultés nouvelles, sciences naturelles et mathématiques, des musées de médecine et de chimie et un observatoire. Il tenait surtout à relever l'enseignement des sciences et du portugais. « La culture de la langue maternelle, disait-il, est un des moyens les plus puissants pour former l'esprit des peuples civilisés. »

Il essaya de réformer la discipline de l'Université de Coïmbre ; en 1766, il trouva 6,000 étudiants inscrits sur les registres, mais en rayant les noms fictifs, on réduisit le nombre à 700.

En 1772, il nommait 887 professeurs ou instituteurs (479 pour la lecture et l'écriture, 236 pour le latin, 88 pour le grec). Il voulait instruire les Portugais, pour les mettre au niveau des autres peuples de l'Europe.

Ces réformes ne durèrent pas. Après la mort du roi Pombal fut disgracié, et le gouvernement reprit ses habitudes.

Les ministres de Charles III en Espagne. — L'Espagne était dans une situation analogue au Portugal, dépourvue de commerce et d'industrie, et livrée à la domination de l'Inquisition et des Jésuites.

Charles III, qui quitta le royaume de Naples en 1759

pour devenir roi d'Espagne, essaya de relever et d'affranchir son nouveau royaume. Il fut aidé d'abord par les ministres qu'il avait amenés d'Italie, Squilace et Grimaldi, puis par des Espagnols, Aranda, Campomanès et Florida Blanca.

Pour créer une industrie en Espagne on employa le procédé protectionniste; on mit des droits de douane sur les marchandises étrangères importées, et on prohiba l'entrée de certains articles.

Pour relever le commerce on employa, au contraire, le procédé du libre-échange. On accorda la liberté absolue du commerce des grains (1765), et on finit (1778) par permettre à tous les Espagnols de faire le commerce avec les colonies, qui avait été jusque-là le monopole des marchands de Séville, puis de Cadix. Les résultats furent excellents; en 1788, le commerce avec les colonies avait augmenté de huit à neuf fois.

Les idées nouvelles d'économie politique se répandaient en Espagne par les *Sociétés économiques;* la première avait été fondée par des Basques; cinquante-quatre villes demandèrent l'autorisation d'en fonder de semblables; la Société de Madrid créa des écoles patriotiques gratuites, pour enseigner aux filles le tissage et le filage.

Les ministres n'osèrent pas supprimer l'Inquisition; Aranda avait obtenu un décret qui lui défendait de juger les causes civiles (1770). Mais les encyclopédistes français, pour lui être agréables, eurent l'idée malencontreuse de faire son éloge dans un article, et d'annoncer qu'il allait détruire l'Inquisition. Aranda fut consterné, il eut peur de paraître l'instrument des ennemis de la religion et l'Inquisition fut conservée. En 1778, un des agents du gouvernement, Olavida, pour avoir lu des livres défendus, et avoir adopté le système de Copernic,

était condamné à la confiscation et à huit ans d'emprisonnement dans un couvent. Mais les condamnations à mort devinrent très rares; en 29 ans, il n'y eut que quatre personnes brûlées.

Pour remplacer les Jésuites, le gouvernement essaya d'organiser un enseignement. Mais l'Université de Salamanque refusa de réformer le sien et envoya son plan d'études fondé sur la philosophie d'Aristote, en disant que les systèmes de Newton et de Descartes s'accordaient mal avec la vérité révélée. Il fallut travailler en dehors des Universités; on créa quelques jardins botaniques et un cabinet d'histoire naturelle. En Espagne, comme en Portugal, se formèrent alors quelques savants et quelques érudits. Le mouvement dura jusqu'aux guerres contre Napoléon.

Essais de réforme en France. — Pendant tout le règne de Louis XV (jusqu'en 1774), le gouvernement n'avait fait en France que de petites réformes (1). Louis XVI, arrivé très jeune au trône, voulut être le bienfaiteur de son peuple; on lui recommanda deux hommes connus par leur honnêteté et leur amour du bien public, un magistrat, Malesherbes, un économiste, Turgot; Louis XVI les prit pour ministres. La direction générale du gouvernement resta à un vieux courtisan, Maurepas; mais le roi annonça l'intention de faire des réformes et il demanda conseil à Turgot, qui rédigea ses projets dans une lettre au roi (24 août 1774).

Turgot était *contrôleur général*, chargé d'administrer

(1) La réorganisation de la magistrature par le chancelier Maupeou (1770), qui détruisit les parlements et les remplaça par de nouveaux tribunaux, était beaucoup plutôt une mesure de combat qu'une réforme. Louis XVI à son avènement rétablit les parlements tels qu'ils étaient avant 1770.

les finances. Il résumait ainsi son plan : « Pas de banqueroute, pas d'emprunt, pas d'élévation d'impôts ». Il comptait, en économisant chaque année une vingtaine de millions, supprimer le déficit et peu à peu rembourser la dette. Il parvint en effet, en deux ans, à rembourser plus de 40 millions, et à abaisser le déficit de 22 à 15 millions.

Il voulait faire une réforme générale de l'organisation économique :

1° Supprimer les règlements qui empêchaient de vendre et d'acheter des blés, laisser aux marchands de grains la liberté complète ;

2° Supprimer les corps de métier privilégiés et donner à tous les habitants la liberté d'exercer toute industrie ;

3° Supprimer les privilèges en matière d'impôt et lever l'impôt également sur tous les propriétaires. « Les dépenses du gouvernement, disait-il, ayant pour objet l'intérêt de tous, tous doivent y contribuer ; et plus on jouit des avantages de la société, plus on doit se tenir honoré d'en partager les charges ; »

4° Établir des assemblées de propriétaires dans les communes et dans les provinces, pour aider les fonctionnaires du roi à administrer. « Votre nation, dit-il au roi, n'a point de constitution ; c'est une société composée de différents ordres mal unis, et d'un peuple dont les membres n'ont entre eux que très peu de liens sociaux, où par conséquent chacun n'est occupé que de son intérêt particulier exclusif, de sorte que Votre Majesté est obligée de tout décider par elle-même ou par ses mandataires... Pour faire disparaître cet esprit de désunion, il faudrait un plan qui liât l'une à l'autre toutes les parties du royaume. »

Turgot se trouvait dans une position très difficile. Ses

projets déplaisaient aux gens de cour et à la reine qui ne voulaient pas laisser faire d'économies sur les dépenses de la cour, — aux nobles et aux parlements qui ne voulaient pas de l'égalité d'impôt, — aux maîtres des métiers qui ne voulaient pas de la liberté de l'industrie. Il n'avait pour lui que quelques écrivains sans grande influence.

Il ne pouvait songer à faire adopter au roi toutes ses réformes d'un seul coup; il les lui présenta une à une. Louis XVI commença par les approuver : « Je vous donne ma parole d'honneur d'avance d'entrer dans toutes vos vues et de vous soutenir toujours dans tous les partis courageux que vous aurez à prendre ». Turgot put faire ainsi quelques réformes :

1° Il établit la liberté du commerce des grains (1774) et la maintint malgré une émeute;

2° Il abolit les maîtrises et les jurandes, c'est-à-dire l'organisation des corps de métier privilégiés, et établit la liberté complète du travail (1776) ;

3° Il posa le principe de l'égalité de tous devant l'impôt; ce fut sur une question secondaire, il disait lui-même « qu'il serait absurde de vouloir faire payer la *taille* à la noblesse et au clergé, parce que les préjugés ont attaché une idée d'avilissement à cette imposition ». Il avait choisi un très petit impôt : la *corvée royale* (ce que nous appelons les *journées de prestation*), pesait seulement sur les gens du peuple, tous les privilégiés en étaient exempts; Turgot la supprima et mit à la place un impôt en argent, qui devait être payé par tous les propriétaires (1776).

Turgot présenta ensuite à Louis XVI un plan pour réformer l'administration, en créant des assemblées provinciales. Mais Louis XVI était fatigué de l'opposition soulevée par les réformes; le parlement avait refusé

d'enregistrer les édits de 1776; la cour, la reine, tout le monde se plaignait de Turgot; on lui disait que c'était un théoricien, qu'il allait bouleverser le royaume. Il le renvoya (1776). Les successeurs de Turgot rétablirent ce qu'il avait supprimé.

Son projet d'assemblées provinciales fut repris par Necker, très timidement (1778-79). Dans le Berri et la Haute-Guienne on créa une assemblée formée de députés de la noblesse, du clergé et des propriétaires de campagne; le gouvernement nommait une partie des députés, et l'assemblée n'avait d'autre fonction que de s'occuper de la répartition et de la levée de l'impôt, des routes, du commerce et de l'agriculture; elle devait aider l'intendant à administrer. « On a pris toutes les précautions nécessaires, disait Necker, pour que ces administrations sentent continuellement qu'elles ont besoin de se montrer dignes de la confiance de S. M., et qu'elles n'ont de force qu'à ce prix... Ce sont de simples administrateurs honorés de la confiance du roi, des commissaires autorisés par le souverain à seconder en commun ses vues bienfaisantes. »

Ce fut seulement en 1787 que le gouvernement se décida à organiser des assemblées provinciales dans toutes les provinces (excepté celles qui avaient déjà des États). Mais il était trop tard, le mécontentement était trop grand; ces assemblées entrèrent en lutte avec les intendants et aidèrent à désorganiser l'administration.

Malesherbes voulait faire une réforme dans la police et la justice; il parvint à améliorer un peu les prisons, et à faire abolir la torture comme moyen d'instruire les procès criminels. Mais il ne put supprimer les lettres de cachet. Il eut contre lui les mêmes adversaires que Turgot, et fut renvoyé en même temps.

L'œuvre de réforme, commencée dans les premières

années de Louis XVI, avait avorté par la résistance des privilégiés. Le système ne fit que se consolider. En 1781, le ministère de la guerre décida que les nobles seuls pourraient devenir officiers. Les bénéfices du clergé, évêchés, abbayes, prieurés, furent réservés aux nobles. Dans les campagnes les seigneurs firent faire des recherches par les hommes de loi, pour rétablir toutes les redevances que leurs paysans avaient cessé de payer. Pendant ce temps le déficit augmentait toujours.

Ce régime aboutit à la Révolution.

Chapitre IV

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA MONARCHIE ET LA SOCIÉTÉ A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

L'ancien régime. — La société et le gouvernement étaient encore, à la fin du XVIIIe siècle, organisés suivant de vieilles coutumes qui s'étaient formées peu à peu depuis le moyen âge. Quand les Français, au XVIIIe siècle, se mirent à réfléchir sur les questions politiques, la plupart des institutions au milieu desquelles ils vivaient leur apparurent comme des *abus* contraires à la raison et à l'humanité. Ces institutions, que la Révolution a détruites, sont connues sous le nom général d'*ancien régime*.

On faisait à ce régime trois sortes de critiques : on reprochait à la monarchie d'exercer un pouvoir absolu sans frein ni contrôle ; à la société, d'être fondée sur les privilèges ; au gouvernement, de suivre une routine confuse et irrégulière.

La monarchie et le pouvoir absolu. — Le gouvernement avait été organisé peu à peu par les rois de façon à concentrer toute l'autorité entre leurs mains. Le roi de France réunissait en sa personne tous les pouvoirs; il avait seul le *pouvoir exécutif*, le droit de nommer tous les fonctionnaires, même les membres du clergé, de décider la guerre et la paix, les alliances, de lever les troupes et les milices, de diriger toute l'administration.

Il avait le *pouvoir législatif;* un édit du roi suffisait pour changer les règles du gouvernement ou de la justice, car un édit avait force de loi ; il n'y avait en France d'autres lois que les anciennes coutumes et les édits des rois.

Il avait en principe le pouvoir judiciaire ; toute justice était rendue en son nom; les juges étaient censés à son service ; il avait le droit de leur retirer leur charge (1), ou de réclamer un procès pour le faire juger par des commissions spéciales.

Il avait le pouvoir financier. Il fixait lui-même les dépenses et les impôts à payer, et levait l'impôt par les procédés qu'il voulait.

Pour exercer tous ces pouvoirs, le roi avait besoin de fonctionnaires. Au centre étaient les ministres qui formaient le conseil du roi (ils avaient conservé les anciens titres, *chancelier* pour la justice, *contrôleur général* pour les finances, *secrétaires d'État* pour les autres services); chaque province avait son *intendant* et ses *subdélégués.* Mais tous ces agents n'avaient aucun droit par eux-

(1) Comme les fonctions de juges étaient devenues des charges vénales (aux XVI et XVII[e] siècles), le roi ne pouvait les retirer qu'en remboursant la somme payée par l'acheteur; les rois, toujours à court d'argent n'usaient jamais de ce droit ; les juges étaient ainsi inamovibles en fait, mais non pas en droit.

mêmes; le roi les nommait et les révoquait à volonté.

Le roi et ses agents exerçaient le *pouvoir absolu*. On disait que ce pouvoir ne devait pas être arbitraire, que le roi *devait* gouverner suivant certaines coutumes qu'on appelait les *lois fondamentales du royaume*. Mais ces lois fondamentales n'étaient pas écrites, et personne n'eût pu dire au juste en quoi elles consistaient.

Le Parlement, en 1787, avait déclaré que le roi ne devrait pas établir de nouvel impôt sans le demander aux États généraux. (C'était une théorie toute nouvelle, Louis XIV et Louis XV avaient créé plusieurs impôts et cependant les États n'avaient pas été réunis depuis 165 ans.) Dans la séance du 19 novembre, le chancelier vint avec le roi exposer, au nom du roi, « les principes de la monarchie » : « Ces principes, universellement admis par la nation, attestent qu'au roi *seul* appartient la puissance souveraine dans son royaume, qu'il n'est comptable qu'à Dieu de l'exercice du pouvoir suprême; enfin que le *pouvoir législatif* réside dans la *personne* du souverain sans dépendance et sans partage... Il résulte de ces anciennes maximes nationales que le roi n'a besoin d'aucun pouvoir extraordinaire pour l'administration de son royaume, qu'un roi de France ne pourrait trouver dans les représentants des trois ordres de l'État qu'un *conseil* plus étendu... et qu'il serait toujours l'arbitre suprême de leurs représentations ou de leurs doléances ». Le Parlement fit des remontrances respectueuses. Le roi lui ordonna d'enregistrer l'édit d'emprunt. Le duc d'Orléans demanda qu'on inscrivît sur le registre que l'édit était enregistré « du très exprès commandement de Sa Majesté »; il déclarait que la mesure était illégale. Louis XVI dit à mi-voix : « Cela m'est égal. » Puis il ajouta : « Si, c'est légal parce que je le veux ».

Il n'y avait en effet d'autre règle du gouvernement

que la volonté du roi. Comme il ne pouvait exercer en personne tout son pouvoir, les ministres et les intendants gouvernaient en réalité le royaume et le gouvernaient despotiquement, car ils n'étaient soumis à aucune règle fixe et ne partageaient le pouvoir avec personne.

Des anciennes autorités il restait encore deux débris: les Parlements et dans quelques provinces les États provinciaux. Mais les Parlements n'avaient d'autre pouvoir que de rendre la justice entre les particuliers (les procès où le gouvernement était engagé étaient jugés par des tribunaux spéciaux ou par le conseil d'État) ; ils ne pouvaient donc servir de frein aux abus du pouvoir du gouvernement. Les États provinciaux ne subsistaient que dans quelques provinces (Bretagne, Bourgogne, Provence, Languedoc, petits pays des Pyrénées), et ils étaient réduits à une session de quelques jours où ils n'avaient d'autre rôle que de voter l'impôt foncier et de le répartir sur la province.

Les fonctionnaires du roi décidaient donc en maîtres de toutes les affaires. Les communes ne pouvaient faire aucun acte, pas même réparer un pont ou une église, sans l'autorisation du gouvernement. Au-dessus de la commune, dans la plupart des provinces, il n'existait aucun corps, pas même un corps consultatif; les habitants n'avaient pas même le moyen de présenter des demandes ou des réclamations au gouvernement.

Les fonctionnaires exerçaient ainsi tout le pouvoir, non seulement sans aucun partage, mais sans aucune surveillance. Personne n'avait le droit de contrôler leurs actes, personne même n'avait le moyen de les connaître. Aucune assemblée n'était appelée pour examiner l'administration d'une province ou le gouvernement général du royaume (rien qui ressemblât à nos conseils généraux ou à notre chambre des députés). Aucun journal n'avait le

droit de discuter les décisions des fonctionnaires, la censure l'interdisait; le plus souvent on ne pouvait même pas les connaître, car elles étaient prises en secret. Les ministres et leurs employés gouvernaient secrètement sans que le public fût même informé de leurs actes. « C'est du fond des bureaux que la France est gouvernée », disait Necker. On ne savait même pas le chiffre des dépenses et des recettes; ce fut une hardiesse de la part de Necker de faire rédiger un *compte rendu* des dépenses, qui du reste n'était pas exact. Ainsi pas de pouvoir indépendant, pas de publicité pour arrêter ou du moins pour signaler les abus de pouvoir; rien, pas même la crainte de l'opinion publique, pour empêcher des fonctionnaires, tout-puissants et irresponsables, d'employer leur autorité à satisfaire leurs fantaisies, à favoriser leurs amis ou à persécuter leurs ennemis personnels.

Le roi traitait les recettes de l'État comme son revenu personnel: quand il prenait de l'argent dans les caisses, c'était son bien qu'il dépensait. Outre les sommes nécessaires pour entretenir sa maison, il distribuait pour 40 millions de cadeaux par an sous forme de *pensions* à des gens de la cour (la seule famille de Polignac en recevait pour 700,000 livres). Il avait à sa discrétion tous les fonds du trésor : il lui suffisait de signer un *acquit de comptant*, le porteur de l'acquit n'avait qu'à toucher à la caisse. Cet usage rendait impossible d'établir un budget régulier.

On ne réglait pas les dépenses de façon à faire équilibre avec les recettes; presque toujours les recettes restaient en dessous des dépenses, on comblait le déficit par des emprunts.

L'impôt était de même livré à l'arbitraire du gouvernement. Chaque année le Conseil décidait quelle somme devait payer chaque province; seuls les *pays d'États* pouvaient discuter le chiffre de leur contribution. Seuls

aussi ils avaient une organisation pour répartir l'impôt entre les habitants en proportion de leur richesse. Dans tout le reste de la France toutes les opérations étaient dirigées par des fonctionnaires : l'intendant de la province et les élus répartissaient la taille entre les paroisses ; souvent on leur reprochait de décharger les paroisses dans lesquelles leurs amis avaient des domaines. Entre les habitants de la paroisse la taille était répartie non d'après la propriété de chacun, ni suivant des règles fixes, mais « d'après les facultés » de chacun (c'était la vieille coutume). Les collecteurs étaient maîtres d'apprécier ces *facultés*, de décider ce que chaque habitant était en état de payer; ils augmentaient ou diminuaient à leur guise la part de chacun. Les paysans étaient obligés de paraître pauvres, pour éviter qu'on augmentât leur contribution; ils vivaient dans des maisons misérables et cachaient leurs provisions.

Les aides (impôts sur les boissons) et la gabelle (impôt sur le sel), que l'État affermait à des compagnies, étaient levées par des agents des compagnies investis du même pouvoir que les fonctionnaires. Ils entraient dans les maisons pour chercher s'il n'y avait pas de sel acheté en contrebande. Les contrebandiers (faux sauniers) étaient condamnés au fouet ou aux galères; tous les ans on en arrêtait de deux à trois mille. L'administration, dans certaines provinces, avait fini par fixer la quantité de sel que chaque famille devait acheter, c'était le *sel de devoir*. Ce sel devait être consommé pour la cuisine, il était défendu de l'employer à saler un porc. Aussi la gabelle était-elle devenue odieuse à toutes les populations.

Les Français payaient au XVIIIe siècle cinq fois moins d'impôts qu'aujourd'hui et ils portaient ces impôts plus difficilement ; parce que l'impôt était réparti sans tenir

compte de la richesse des contribuables et perçu d'une façon arbitraire et vexatoire.

Il en était de même pour la milice. Depuis qu'elle avait été établie sous Louis XIV, elle était restée à la discrétion des intendants qui exemptaient du tirage au sort tous les fils des riches paysans.

La police, créée sous Louis XIV, était de tous les instruments du pouvoir le plus redoutable pour les sujets. Une commission de *censure* examinait tous les écrits avant qu'ils fussent publiés, il dépendait du caprice d'un censeur pour empêcher de paraître un livre. Les imprimeurs qui se risquaient à publier sans l'autorisation de la censure, s'exposaient à la prison et même aux galères. Les livres publiés sans autorisation étaient poursuivis devant les tribunaux et condamnés à être détruits, souvent à être brûlés par la main du bourreau. C'est ce qui arriva aux *Lettres philosophiques* de Voltaire, à la *Lettre sur les aveugles* de Diderot, à l'*Émile* de Rousseau. Souvent l'auteur était arrêté et envoyé à la Bastille sans jugement; Voltaire y fut enfermé deux fois; il prit le parti, pour travailler en sûreté, d'aller vivre hors de France (en Lorraine, en Prusse, à Ferney). Fréret avait été mis à la Bastille pour des dissertations historiques sur les rois francs, où il démontrait la fausseté de certaines traditions sur les origines de la monarchie.

Il n'y avait aucune liberté de la presse. La censure rendait même impossible de publier des journaux quotidiens, un article ne pouvait paraître qu'après avoir été examiné; les journaux tolérés par la censure ne contenaient d'autres renseignements sur la politique que les communications officielles du gouvernement.

Il n'y avait pas davantage de liberté de conscience. La religion catholique était obligatoire; Louis XVI prononçait encore à son sacre le serment « de s'appliquer sincère-

ment et de tout son pouvoir à exterminer de toutes les terres de sa domination les hérétiques condamnés par l'Église. » Ni les protestants ni les Juifs ne pouvaient exercer de fonction publique. Depuis 1685 la religion protestante était interdite dans le royaume; les protestants continuaient à tenir des assemblées secrètes au *désert*, c'est-à-dire dans les endroits écartés; quand on surprenait une de ces assemblées, le pasteur était condamné à mort, les assistants aux galères.

Les catholiques eux-mêmes n'étaient pas libres; il était défendu aux aubergistes de servir de la viande le vendredi et en carême, aux ouvriers de travailler le dimanche ou les jours de fête.

La liberté personnelle des individus n'était pas garantie. La police pouvait arrêter qui elle voulait et le retenir prisonnier tant qu'elle voulait, sans avoir de compte à rendre. Il suffisait d'un ordre d'arrestation au nom du roi, contenu dans une lettre de cachet. L'individu, arrêté en vertu d'une lettre de cachet, était enfermé dans une des prisons sur lesquelles la justice n'avait aucune surveillance (la plus célèbre était la Bastille de Paris); il y restait jusqu'à ce que le gouverneur de la prison reçût l'orde de le relâcher; quelquefois on l'y oubliait pendant des années. Latude, pour avoir offensé Mme de Pompadour, fut mis à la Bastille et y resta 35 ans. Ces lettres de cachet étaient à la disposition des ministres et de leurs commis, qui ne s'en servaient pas seulement contre les adversaires du gouvernement mais contre leurs ennemis personnels; ils en vinrent même à vendre des lettres en blanc où l'acheteur inscrivait le nom de l'homme qu'il voulait faire arrêter. C'était aussi le procédé dont se servaient les pères pour se débarrasser des fils désobéissants. En 1770 Malesherbes disait à Louis XV : « Aucun citoyen dans votre royaume n'est assuré de ne pas voir

sa liberté sacrifiée à une vengeance; car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis de la ferme. »

Le gouvernement de l'ancienne monarchie, concentré tout entier dans la personne du roi et dirigé exclusivement par ses serviteurs, établissait ainsi un régime despotique et arbitraire; aucune autorité ne le limitait, aucune surveillance ne l'obligeait à se modérer, aucun droit n'était garanti contre ses abus.

La société et les privilèges. — La société, au moyen âge, était formée de plusieurs *classes* inégales en droit. Les rois, pour établir leur pouvoir sur tous leurs sujets, n'avaient pas eu besoin de détruire l'inégalité; les gens des classes supérieures avaient donc conservé des droits particuliers (*privilèges*).

On distinguait officiellement la nation en *trois ordres*, c'est-à-dire en trois classes, représentées séparément dans les assemblées d'États.

Le *clergé*, qui avait la préséance sur les autres ordres, avait conservé des domaines immenses (environ un quart des terres du royaume) et une sorte d'impôt sur les récoltes, la *dîme* (qui valait environ 125 millions par an). Ses terres n'étaient soumises à aucun impôt, il ne payait d'autre contribution qu'un don d'une dizaine de millions voté tous les cinq ans par l'assemblée du clergé. Il avait la surveillance des écoles primaires, des hôpitaux, des établissements de bienfaisance. Il tenait les registres de baptême, de mariage, d'enterrement, qui tenaient la place de nos actes de l'état civil. Il avait encore ses tribunaux d'église qui jugeaient les ecclésiastiques accusés de fautes contre la discipline et qui décidaient les procès en matière de mariage.

La *noblesse* avait eu autrefois la propriété de presque toutes les terres et presque toute l'autorité publique, elle en avait gardé les débris.

Les paysans étaient devenus peu à peu propriétaires des terres qu'ils cultivaient; ils possédaient environ le tiers du sol. Mais ils restaient soumis envers l'ancien propriétaire (le seigneur) aux charges établies dès le moyen âge et qu'on appelait au XVIII[e] siècle *droits féodaux*. La plupart n'étaient que de faibles redevances (1), mais quelques-uns gênaient et irritaient les paysans, surtout l'obligation du moulin banal et le *droit de chasse*, qui les obligeait à laisser le gibier dévorer leurs récoltes et les chasseurs les piétiner.

L'autorité avait passé aux fonctionnaires. Mais les nobles avaient encore l'avantage de pouvoir entrer plus facilement dans les fonctions. Tous les offices de la cour leur étaient réservés, il fallait être noble pour être admis dans la maison du roi. Dans l'armée ils pouvaient seuls arriver aux grades supérieurs et même, depuis 1781, seuls devenir officiers; seuls ils pouvaient être décorés de certains ordres (Saint-Esprit, Saint-Louis, Mérite militaire). Ils étaient restés exempts des anciens impôts, de la *taille* et des logements des gens de guerre.

Outre ces privilèges légaux, les nobles étaient généralement traités avec plus d'égards dans les administrations, les tribunaux (2), les lieux publics (dans l'église du village le seigneur avait un banc d'honneur). En pratique, presque tous les emplois considérables leur

(1) Le droit de *justice* du seigneur ne lui conférait aucun pouvoir réel, car il devait prendre un juge pour l'exercer.

(2) On dit communément que sous l'ancien régime le noble était décapité et le non noble pendu. Ce n'est pas complètement exact; la peine dépendait de la nature du crime: un voleur de grand chemin pouvait être roué quoique gentilhomme, et il y eut des exemples.

étaient donnés de préférence, et dans la société ils pouvaient se conduire comme les supérieurs naturels de tout ce qui n'était pas gentilhomme. — Voltaire avait eu une querelle avec le duc de Rohan. Un jour dans une maison où il dînait, on l'envoie demander pour affaire pressante; à peine sorti il est saisi par les laquais du duc qui lui donnent des coups de bâton. Non seulement Voltaire ne put obtenir justice du grand seigneur, mais, comme il voulait faire du bruit, le gouvernement l'enferma à la Bastille, d'où on ne le laissa sortir qu'avec le conseil d'aller à l'étranger se faire oublier.

Derrière le clergé et la noblesse venait le *tiers état* (désigné seulement par son numéro d'ordre, troisième). Au sens large, le tiers état c'était toute la nation. Mais lui aussi se divisait en catégories, et plusieurs étaient des catégories de privilégiés. Les rois, en vendant les fonctions de justice et de finance, avaient créé une classe de gens de robe, propriétaires du droit de rendre la justice et de percevoir les impôts au nom du roi. De ces fonctionnaires héréditaires, les plus considérables étaient entrés dans la noblesse (les conseillers au Parlement devenaient nobles à la troisième génération). Mais tous les autres, juges, officiers de finance, greffiers, notaires, procureurs, restaient non-nobles et n'en avaient pas moins, outre le pouvoir attaché à leur office, le privilège d'être exempts de la taille et du logement des gens de guerre, tout comme les gentilshommes.

Même parmi les travailleurs manuels soumis à la taille, il y avait des privilégiés. Le droit d'exercer une industrie ou de tenir une boutique était resté un privilège comme au moyen âge; les gens d'un même métier, les *maîtres* formaient un corps fermé où on ne pouvait être admis qu'après un apprentissage de plusieurs années et en payant une somme fixée. Le nombre des places étant

limité, le privilège d'exercer les industries finissait par se restreindre aux fils des maîtres. Quiconque essayait de fabriquer ou de vendre sans être admis dans un corps de métier était passible de la prison et de la confiscation.

La société était donc fondée sur l'*inégalité*. Cette inégalité révoltait surtout les bourgeois ; ils n'admettaient plus qu'un homme fût supérieur par le fait de la naissance, ils disaient qu'un bourgeois vaut bien un noble et ils voulaient arriver aux emplois.

L'irrégularité et la routine. — Les ennemis de l'ancien régime critiquaient aussi l'organisation confuse et barbare du gouvernement. La division en *gouvernements*, en *diocèses*, en *généralités* (1), s'était formée à la longue sans plan d'ensemble, par des agrandissements ou des dédoublements successifs; aussi était-elle embrouillée et irrégulière ; les divisions étaient très inégales et pleines d'enclaves; il y avait des généralités grandes comme quatre ou cinq de nos départements, d'autres comme un seul ; le diocèse d'Agde avait une vingtaine de paroisses, celui de Rouen plus de sept cents. — Les divisions ne se correspondaient pas d'un service à l'autre ; diocèse, bailliage, élection, gouvernement militaire, chaque division avait été créée sans tenir compte des autres; elles se chevauchaient et s'enchevêtraient de la façon la plus incommode.

Les différentes provinces avaient gardé chacune sa coutume et ses mesures de longueur, de poids, de capacité; il n'y avait aucune règle, aucun droit général commun ; ce qui rendait difficiles les affaires et le com-

(1) Le nom de *province* qu'on a l'habitude d'appliquer aux divisions géographiques de la France sous l'ancien régime n'était pas leur nom officiel.

merce entre les provinces. Les régions de la frontière étaient en outre séparées du reste du royaume par d'anciennes douanes qu'on avait maintenues après l'annexion.

Cette confusion et ces diversités rendaient l'administration plus pénible et les communications moins actives. Les hommes *éclairés* en étaient choqués; ils réclamaient un régime de divisions uniforme et méthodique et l'unité de coutumes, de poids et de mesures.

Dans les différentes branches de l'administration, les autorités continuaient à opérer suivant de vieux procédés qui semblaient barbares ou injustes. Dans les finances, les impôts étaient répartis de façon à peser plus lourdement sur les plus pauvres; la taille restait organisée sur les mêmes principes qu'au XVe siècle et même les impôts créés sous Louis XIV, la *capitation* et le *vingtième*, qui devaient porter aussi sur les privilégiés, avaient fini par être répartis inégalement; les privilégiés obtenaient d'en être déchargés au détriment des autres. L'impôt était levé avec dureté. Si le contribuable ne payait pas, on installait chez lui des *garnisaires* qui vivaient à ses dépens. Les *collecteurs* de la taille n'étaient pas des fonctionnaires payés, c'étaient des habitants du village qu'on forçait à faire ce travail gratuitement, encore étaient-ils responsables des sommes qu'ils ne pouvaient faire payer. Les impôts indirects étaient affermés : une partie seulement du produit rentrait dans les caisses de l'État; la compagnie fermière gardait le reste, et abusait du pouvoir que l'État lui avait cédé pour extorquer aux contribuables au delà de ce qu'ils devaient; les procès entre la Compagnie et les particuliers étaient jugés par des tribunaux spéciaux de finances qui avaient intérêt à prononcer en faveur de la Compagnie.

Dans l'armée, les recruteurs enrôlaient par surprise de

soi-disant volontaires. La discipline était cruelle, le soldat était encore soumis à la peine du bâton.

La justice était encore organisée comme au XVI[e] siècle. Les fonctions de juge étaient vénales, celui qui achetait ou recevait en héritage une charge devait passer un examen avant d'être installé, mais on n'était jamais refusé à cet examen, du moins pour incapacité. Dans les villages subsistaient les justices seigneuriales, qui avaient encore assez de pouvoir pour vexer les justiciables sans rendre aucun service (1). Il y avait quelquefois jusqu'à quatre tribunaux superposés, de façon qu'on pût faire appel de l'un à l'autre. Les procès traînaient pendant des années; les procureurs, notaires, avocats, qui en vivaient, travaillaient à les faire durer. Les juges eux-mêmes avaient intérêt à ces lenteurs, ils recevaient des plaideurs une somme (les *épices*) proportionnée au temps que leur avait pris le procès. Il arrivait souvent que les frais d'un procès dépassaient la valeur de l'objet en litige. La justice criminelle était rendue suivant l'ancienne procédure : l'accusé gardé en prison autant qu'il plaisait aux juges, mis à la torture, jugé secrètement sans pouvoir se faire défendre par un avocat, condamné par des juges de profession toujours disposés à voir un coupable dans tout accusé. On conservait encore les supplices barbares d'autrefois, la marque au fer chaud, le pilori, le fouet, la potence, la roue.

Tels étaient les usages qu'on est convenu de réunir sous le nom d'*ancien régime* (2). Au XVIII[e] siècle, ils

(1) Quelque chose de l'ancien régime subsiste encore en France : la Révolution a été faite en partie par des hommes de loi qui ont reculé devant une réforme complète du système judiciaire; mais le nombre des hommes de loi a diminué, les procès sont devenus plus courts et la justice est gratuite.

(2) Des usages de l'ancien régime quelques-uns seulement *remontent à la* période féodale; la plupart ne s'étaient formés

n'étaient plus regardés que comme des abus, non seulement par ceux qui en souffraient, mais par ceux mêmes qui en profitaient, les nobles, le clergé et les riches bourgeois.

LA RÉVOLUTION

Origines de la Révolution. — Les adversaires de l'ancien régime avaient espéré que le gouvernement ferait lui-même des réformes; le ministère de Turgot leur montra que les privilégiés ne se laisseraient pas enlever leurs privilèges sans résistance, et ils commencèrent à dire qu'il fallait une *révolution* pour supprimer les abus et *régénérer* le royaume.

On ne voyait pas d'abord par quel moyen se ferait cette révolution. Toutes sortes de gens étaient intéressés à l'empêcher : le roi et ses fonctionnaires pour maintenir le pouvoir absolu, les privilégiés pour conserver l'inégalité en leur faveur. Or le gouvernement et les privilégiés réunissaient tous les pouvoirs, même celui d'empêcher les mécontents de parler. Un Anglais, Arthur Young, parcourant la France en 1787, remarquait qu'on y parlait beaucoup moins des affaires du pays que de celles de la Hollande. Deux ans plus tard la Révolution était faite. Le mouvement a donc été très rapide. C'est que le gouvernement et les privilégiés, au lieu de se soutenir pour contenir les mécontents, se sont combattus et affaiblis mutuellement.

L'occasion de la lutte fut une question de finances. Depuis un demi-siècle le gouvernement dépensait au

que depuis le XVIe siècle, sous le régime de la monarchie absolue. Mais les hommes éclairés du XVIIIe siècle détestaient le moyen âge et ils avaient pris l'habitude de lui attribuer tout ce qui les choquait; aussi regardaient-ils tous les abus, quels qu'ils fussent, comme « l'œuvre de la féodalité ».

delà de ses ressources, le déficit était devenu une habitude. L'arriéré s'accumulait donc toujours; la guerre d'Amérique, qui coûta près d'un demi-milliard, acheva de rompre l'équilibre du budget. On s'en tira d'abord par des emprunts. En cinq ans Necker emprunta 450 millions (sans compter 40 millions d'anticipations et 45 d'aliénations); son successeur, Calonne, en emprunta 650. Les intérêts de ces emprunts firent monter le déficit à 80 millions en 1783, et en 1787 à 112 au moins. Ce régime pouvait se maintenir sous la direction d'un banquier comme Necker, qui connaissait les moyens d'obtenir de l'argent : il avait su inspirer la confiance aux capitalistes en publiant les comptes de 1781, qui semblaient indiquer un excédent des recettes sur les dépenses (1). Mais un moment vint où les gens qui avaient de l'argent refusèrent de le prêter, de peur d'une banqueroute. Pour se procurer les ressources nécessaires il fallait revenir au système de Turgot : diminuer les dépenses en supprimant les pensions et les emplois inutiles, augmenter les recettes en établissant un impôt qui pesât sur les riches comme sur les pauvres. C'est ce que proposa Calonne. Il lui fallait une assemblée pour exposer la nécessité de sa réforme, il fit réunir une assemblée de notables choisis par le gouvernement. Il comptait qu'elle approuverait son projet; le public le croyait aussi, on se moquait des *notables;* on vendait des « notables à quatre sous la pièce », (c'étaient des pantins articulés qui faisaient oui de la tête). Mais dans cette affaire le gouvernement et les privilégiés avaient des intérêts opposés. — Le gouvernement avait besoin de supprimer les privilèges financiers pour augmenter le pro-

(1) Cet excédent était fictif; le Compte était un procédé pour rassurer le public, ce que nous appellerions une *réclame*. Mirabeau le montra déjà à cette époque.

duit de ses impôts; les privilégiés tenaient à ne pas payer l'impôt, qui leur semblait à la fois incommode et déshonorant. — Le gouvernement tenait à conserver son pouvoir absolu et sans contrôle, il ne consultait les privilégiés que pour leur faire approuver ses mesures; les privilégiés cherchaient à profiter des embarras du gouvernement pour contrôler ses actes, discuter sa politique et lui imposer leur collaboration. — Le gouvernement voulait établir l'égalité (au moins en matière d'impôt) et maintenir le pouvoir absolu; les privilégiés voulaient établir la liberté politique et maintenir l'inégalité. Ainsi les deux pouvoirs intéressés à sauver l'ancien régime, au lieu de s'unir pour le défendre, luttaient l'un contre l'autre, chacun pour en détruire une partie.

Le gouvernement se heurta successivement à trois résistances :

1° Les notables, réunis par Calonne, refusèrent d'approuver son projet. Calonne renvoyé fut remplacé par Loménie de Brienne, qui voulut établir un nouvel impôt et faire de nouveaux emprunts. Mais, pour donner confiance aux prêteurs, il fallait faire enregistrer l'édit d'emprunt par le Parlement de Paris.

2° Le Parlement de Paris refusa d'enregistrer, à moins qu'on ne lui prouvât la nécessité de l'impôt et de l'emprunt ; (il outrepassait ses pouvoirs, n'ayant jamais eu que le droit de faire des remontrances au roi, non de discuter ses édits). Puis, se sentant soutenu par le peuple de Paris, il déclara « que la nation représentée par les États généraux est seule en droit d'octroyer au roi des subsides » et supplia le roi « d'assembler les États généraux de son royaume. » (Cette théorie, empruntée à l'Angleterre, n'était plus appliquée en France depuis deux siècles.) Le gouvernement hésita sur la conduite à tenir. Il chercha à apaiser les mécontents en promettant

les États généraux et en faisant quelques réformes (il rendit l'état civil aux protestants et créa des assemblées provinciales pour aider et surveiller les intendants). Il essaya aussi de faire céder le Parlement en l'exilant à Troyes, puis en tenant un lit de justice, enfin en lui enlevant son droit d'enregistrer les édits.

3° Les États provinciaux et les assemblées provinciales prirent parti pour les Parlements et protestèrent contre le despotisme des ministres. Il y eut même des émeutes en Bretagne, en Provence, en Dauphiné. C'étaient les nobles qui menaient la résistance pour maintenir leurs privilèges. (En Dauphiné cependant les nobles s'unirent aux bourgeois et reprirent l'ancienne forme des États abolis au XVIIe siècle. Les États de Vizille réclamèrent la liberté politique non seulement pour le Dauphiné, mais pour toute la France; aussi ont-ils pu être considérés comme le premier mouvement de la Révolution.)

Ces résistances ébranlèrent tout l'ancien régime. Dans toutes les réunions on discutait les institutions. La censure sur les livres cessa à peu près de fonctionner; il parut, en 1787 et 1788, des milliers de brochures qui critiquaient le pouvoir absolu et les privilèges. Il se forma une opinion publique de plus en plus puissante. Young, revenant en France en 1788, trouve tout le pays agité et entend dire partout qu'on est à la veille d'une *révolution*. L'idée et le mot sont antérieurs même à 1789.

Le gouvernement ne peut plus trouver d'argent, même pour les besoins les plus pressants; il ne reste pas un demi-million en caisse. Il avait promis les États généraux pour 1792, il les convoque pour le 5 mai 1789 et en attendant suspend le paiement de la dette.

Les États généraux. — Pour se procurer de l'ar-

gent le gouvernement se résignait à demander la collaboration de la nation et à réunir ses représentants. Mais il restait à régler deux questions capitales :

1° Les représentants qu'on allait convoquer représenteraient-ils les *classes* de la société ou la *nation* dans son ensemble? Les États seraient-ils composés comme autrefois des représentants des trois ordres (clergé, noblesse, bourgeoisie), chaque ordre délibérant et votant à part? En ce cas les deux États privilégiés (clergé et noblesse) auraient la majorité contre le tiers état. — Ou bien adopterait-on un régime nouveau pour donner au tiers état une force proportionnée à son importance? Les partisans du tiers état faisaient remarquer qu'à lui seul il formait les 99 p. 100 de la nation, qu'il était juste de lui donner au moins autant de pouvoir qu'aux deux autres ordres. Dans ce système le tiers état devait avoir autant de députés que les deux autres ordres ensemble (c'est ce qu'on appelait *doublement du tiers*), et tous les députés des trois ordres devaient voter ensemble de façon que les voix du tiers fissent équilibre aux voix des privilégiés (c'était le *vote par la tête*);

2° Sur quels sujets les États généraux devaient-ils délibérer? Sur les questions de finances seulement? Ou sur toute l'administration? Devaient-ils se borner à réformer l'impôt? ou auraient-ils le droit de faire une réforme générale de toutes les institutions?

Les deux questions étaient liées. Les ordres privilégiés consentaient à accepter la réforme de l'impôt, mais ils voulaient garder leurs autres privilèges; si on votait par ordre, ils auraient la majorité et limiteraient la réforme aux affaires de finances. Le tiers état voulait une réforme générale; si on votait par tête, c'était lui qui dirigerait et il ferait une révolution.

La lutte s'engagea alors entre les privilégiés et le tiers

état (1788). Les parlements et les notables qui venaient de combattre contre le pouvoir absolu combattirent pour le maintien de l'inégalité; ils demandèrent que les États fussent convoqués suivant l'ancienne forme (vote par ordre). Aussitôt ils devinrent impopulaires.

Le gouvernement devait décider dans quelle forme délibéreraient les états. Il pouvait à son gré limiter la réforme en soutenant les deux premiers ordres ou faire la révolution en soutenant le tiers. Il devenait l'arbitre entre les privilégiés et le reste de la nation. Mais il fallait se prononcer pour l'un ou l'autre des partis. Il n'osa pas se décider. Quand il fallut régler la représentation du tiers, Necker essaya de rester neutre entre les deux partis; il accorda le doublement du tiers sans décider la question du vote par tête. Il ne décida pas non plus exactement quels seraient les droits de l'assemblée.

L'élection des représentants aux États fut faite séparément pour chacun des trois ordres et dans chaque bailliage. Les nobles et les curés élisaient directement leurs députés (1); pour le tiers état l'élection se fit à deux degrés, les habitants de chaque paroisse se réunissaient pour élire des délégués qui allaient au chef-lieu du bailliage élire les députés du bailliage. Chacune de ces réunions dut, suivant l'ancien usage, rédiger un *cahier* qui contenait les plaintes et les demandes de réforme. Les demandes se ressemblaient beaucoup en ce qui concernait le gouvernement général du royaume (d'autant plus que les assemblées de bailliage avaient reçu des modèles de cahiers dont elles avaient transcrit une partie). Les trois ordres s'accordaient à considérer les États généraux comme une assemblée chargée de représenter la nation; tous demandaient la réforme des

(1) Les évêques et certains seigneurs étaient membres de droit.

finances et une *constitution* écrite pour assurer les droits de la nation et limiter le pouvoir du gouvernement. Le tiers état demandait en outre que les privilèges fussent abolis et que les trois ordres fussent fondus en une seule assemblée où l'on voterait par tête.

Le gouvernement ne prit aucune mesure pour régler la marche et les attributions de cette assemblée. Le 5 mai 1789, il ouvrit les États à Versailles sans avoir décidé ni sur quelle matière ils délibéreraient ni même dans quelle forme.

L'Assemblée nationale. — La lutte s'engagea entre les deux partis sur une question de forme. Le gouvernement, suivant l'ancien usage, avait fait siéger séparément les trois ordres; le tiers état ne voulait pas laisser établir cette séparation, car les ordres, une fois constitués séparément, l'Assemblée aurait voté par ordre. Il refusa donc d'entrer en délibération avant que la question du vote fût réglée; le clergé et la noblesse refusèrent de se réunir aux députés du tiers, et le gouvernement sembla de plus en plus décidé à les soutenir. Ce régime d'inaction dura six semaines. Ce fut le tiers état qui y mit fin en prenant deux décisions de principe :

Le 17 juin, il déclara qu'il pouvait se passer des députés des autres ordres, car il représentait la nation; et il se donna le titre d'*Assemblée nationale.* C'était dire que le droit de délibérer au nom du peuple français appartenait aux représentants du tiers état. Il invitait les membres des deux ordres privilégiés à venir siéger dans l'Assemblée nationale, avec un droit de vote égal.

Le 20 juin, le gouvernement ayant fait fermer la salle où le tiers état se réunissait, les représentants se rendirent au Jeu de paume et jurèrent de ne « jamais se séparer jusqu'à ce que la constitution du royaume fût

établie et affermie sur des fondements solides. » C'était déclarer que l'Assemblée ne pouvait pas être dissoute par le roi. Le tiers état devenait un pouvoir souverain et indépendant.

Le gouvernement se décida alors à présenter un programme de délibération; ce fut à la séance royale du 23 juin. Le roi proposait la réforme de l'impôt et la conservation des privilèges : « Le roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier comme essentiellement liée à la constitution de son royaume. » Le tiers trouva ce programme insuffisant et entra en révolte contre le roi en refusant de se retirer de la salle après la lecture de la déclaration.

La lutte s'engagea alors entre deux pouvoirs : le gouvernement, décidé à soutenir les privilégiés, et l'Assemblée nationale. Le gouvernement avait pour lui la tradition et la force matérielle. Mais il était désorganisé et se sentait abandonné par l'opinion. Paris prenait parti pour l'Assemblée. Les privilégiés étaient mal unis; les curés et la petite noblesse prirent parti pour le tiers et vinrent siéger avec lui. Le roi lui-même céda, il ordonna à ce qui restait des ordres privilégiés de siéger dans l'Assemblée.

La prise de la Bastille. — Le gouvernement avait encore pour lui la force. Il pouvait employer l'armée pour dissoudre l'Assemblée, les royalistes le conseillaient à Louis XVI et les partisans de la Révolution avaient peur que ce conseil ne fût suivi. Le gouvernement fit en effet venir des troupes à Versailles, puis il voulut les faire entrer dans Paris, où le désordre était extrême.

La récolte de 1788 avait été très mauvaise; Paris était plein de misérables affamés et de bandes de malfaiteurs venus du voisinage; les ouvriers des deux faubourgs

Saint-Antoine et Saint-Marceau avaient pris parti contre le gouvernement.

Les Parisiens eurent peur d'un coup de force, ils empêchèrent les troupes royales d'entrer. Puis ils s'organisèrent pour se défendre. Le roi avait dans Paris une forteresse à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, la *Bastille*, qui servait de prison d'État. On y enfermait les gens arrêtés en vertu de lettres de cachet; plusieurs écrivains y avaient été détenus. A ce moment du règne de Louis XVI les prisonniers y étaient peu nombreux et elle n'avait d'autre garnison que des invalides et quelques Suisses. Mais le rôle qu'elle avait joué l'avait rendue particulièrement odieuse comme le symbole du pouvoir arbitraire et despotique.

Les Parisiens, dès qu'ils eurent des armes, se portèrent sur la Bastille. Toute l'armée de Paris se réduisait à deux régiments; l'un des deux, les *gardes françaises*, établi depuis longtemps au milieu des Parisiens, se mêla à la foule au lieu de la combattre. Ainsi la population de Paris put faire le siège d'une forteresse royale, et l'un des chefs qui dirigèrent l'attaque fut un sous-officier du régiment royal des gardes françaises.

Le gouverneur capitula, la Bastille fut prise et démolie sur-le-champ; le peuple dansa sur l'emplacement.

La prise de la Bastille n'avait par elle-même aucune importance; mais elle fut saluée par les partisans de la Révolution comme une grande victoire; elle signifiait que le peuple de Paris avait vaincu par la force le gouvernement royal. Le roi en effet se sentit vaincu; il était à Versailles avec l'Assemblée le 14 juillet; le lendemain il vint en personne à l'Assemblée et lui fit cette déclaration : « Comptant sur la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. Je vous autorise, je vous invite même à

faire connaître ces dispositions à la capitale. » Puis il se retira, l'Assemblée se leva et le suivit jusqu'au château au milieu des cris d'allégresse de la foule ; la musique se mit à jouer l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?*

Le roi renonçait à se servir de son armée contre Paris et l'Assemblée. En même temps les Parisiens s'armèrent et s'organisèrent en *garde nationale*, sous le commandement d'un partisan de l'Assemblée, Lafayette : la force passait du roi à l'Assemblée.

L'Assemblée, défendue par les Parisiens, devenait le seul véritable souverain. C'est pourquoi la prise de la Bastille fut prise pour la date officielle du commencement de la Révolution; c'est du 14 juillet 1789 qu'on fit partir *l'an I de la liberté.*

La nuit du 4 août. — A partir de la prise de la Bastille le gouvernement royal fut entièrement désorganisé dans toute la France ; il ne restait plus de police pour maintenir l'ordre, des bandes couraient le pays en pillant; les habitants des villes s'organisèrent en gardes nationales pour se défendre. Dans les campagnes, surtout dans l'Est, les paysans, entendant dire que l'Assemblée nationale avait proclamé la liberté, se chargèrent de l'établir à leur façon; les charges qui leur pesaient le plus étaient les redevances et les corvées dues aux seigneurs (ce qu'on appelait les droits féodaux). Ils vinrent attaquer les châteaux, se firent livrer les *terriers* (registres de redevances) et les archives et y mirent le feu ; en plusieurs endroits le château fut pillé et le seigneur maltraité ou menacé.

L'Assemblée, informée de ces désordres, chargea un comité de rédiger un projet de loi pour la sûreté du royaume. Ce projet fut discuté dans une séance qui

commença à 8 heures du soir, le 4 août. Il s'agissait « d'arrêter l'effervescence des provinces, d'assurer la liberté politique et de *confirmer les propriétaires* dans leurs véritables droits. » Quelques seigneurs proposèrent de déclarer que les droits féodaux seraient *rachetés* par les communes et que les corvées et servitudes personnelles seraient abolies sans indemnité. Un député breton vint dire que le peuple avait brûlé les châteaux pour détruire les titres féodaux et qu'il fallait reconnaître « l'injustice de ces droits acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres ». Ce discours excita l'Assemblée; plusieurs membres des ordres privilégiés vinrent tour à tour offrir de sacrifier leurs privilèges.

L'Assemblée accueillit ces offres avec enthousiasme; successivement elle décida d'abolir toutes les inégalités entre les citoyens et entre les provinces. Ainsi furent abolis les privilèges en matière d'emplois, les justices seigneuriales, les droits de chasse et de colombier, les mains-mortes, les dîmes, les privilèges des pays d'états, des villes, des villages, la vénalité des charges, les corporations.

Une médaille fut frappée « pour éterniser la mémoire de l'union sincère de tous les ordres, de l'abandon de tous les privilèges et de l'ardent dévouement de tous les individus pour la prospérité et la paix publiques. »

La *nuit du 4 août* détruisit d'un coup toutes les institutions qui maintenaient la séparation des classes : elle permit de reconstruire une société nouvelle sur le principe de l'égalité.

Les décisions de principes prises dans cette nuit furent rédigées dans un décret qui commençait ainsi : « L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. »

Fin de l'ancien régime. — L'*ancien régime* était caractérisé par trois traits saillants :

1° Le roi avait un pouvoir entier et sans contrôle, il était souverain absolu ;

2° Les habitants du royaume étaient divisés en classes avec des droits inégaux ;

3° Le gouvernement s'exerçait suivant des vieilles règles compliquées, confuses et barbares.

L'Assemblée, en enlevant le pouvoir au roi et en décidant l'abolition des privilèges, détruisit la souveraineté absolue du roi et l'inégalité entre les habitants; puis elle entreprit de reconstruire tout le gouvernement sur un plan simple et uniforme.

Elle s'était donné la tâche de « régénérer » le royaume. Elle commença son œuvre en détruisant l'ancienne France ; elle voulait, avant de reconstruire, déblayer le terrain, supprimer les institutions anciennes plutôt que les réformer. Tous les usages signalés dans les cahiers des États comme des abus furent donc abolis. En tête de la nouvelle constitution fut placée cette déclaration formelle :

« L'Assemblée nationale, voulant établir la constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître, *abolit irrévocablement* les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits.

« Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinction d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ordre de chevalerie..., ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

« Il n'y a plus ni vénalité ni hérédité d'aucun office public.

« Il n'y a plus, pour aucune partie de la nation ni pour

aucun individu, aucun privilège, ni exception au droit commun de tous les Français.

« Il n'y a plus ni jurandes ni corporations de profession, arts et métiers.

« La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution. »

Dès 1789 les anciennes institutions, conseil du roi, conseil d'État, intendants, parlements, tribunaux, fermes des impôts, avaient cessé de fonctionner. Les domaines du clergé avaient été déclarés *biens nationaux*. Il ne restait plus rien de l'ancien régime.

Chapitre V

L'ŒUVRE DE LA RÉVOLUTION

La déclaration des droits de l'homme. — L'Assemblée constituante, avant de faire des lois pour réorganiser la France « régénérée », décida, sur la demande de Lafayette, de proclamer les principes sur lesquels elle entendait fonder la société nouvelle. Ce fut l'objet de la *Déclaration des droits de l'homme*, publiée en octobre 1789, après de longues discussions. En voici les articles principaux :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

« Les droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

« Le principe de toute souveraineté réside dans la nation.

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou

par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous.

« Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités et emplois publics selon leurs vertus et leurs talents.

« Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elles a prescrites.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement.

« La contribution commune doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de léurs facultés.

« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Le principe de la Révolution est que la nation est souveraine, que tous ses membres sont égaux en droits, mais que tous sont libres et doivent être garantis dans leurs personnes et dans leurs biens, même contre le gouvernement. Sa devise est : Liberté, Égalité, Fraternité.

Les principes de la société nouvelle. — Toutes les inégalités ont disparu, la loi ne fait plus aucune différence entre les Français. Elle n'admet ni privilège en matière d'impôt, ni droit d'aînesse, ni droit d'un propriétaire sur un autre. La noblesse n'est plus reconnue par la loi. Tous les emplois sont ouverts à tous sans distinction de naissance et la plupart sont donnés à des bourgeois. En fait la plupart des hommes qui ont gouverné la France au XIXe siècle n'ont été ni des nobles ni même des gens de la haute bourgeoisie.

Les terres des paysans, délivrées des droits seigneuriaux et de la taille, ont augmenté de valeur; les biens nationaux, formés des domaines du clergé cédés à la nation en 89 et des domaines confisqués sur les émigrés, ont été vendus; un tiers des terres de France a passé aux mains des petits propriétaires (1). — L'industrie est devenue complètement libre, chacun peut fabriquer ce qu'il veut et comme il veut. — Le commerce est libre, il n'y a plus ni monopoles ni interdictions de vendre. — L'impôt est réparti également sur les habitants en proportion de leur fortune. La Constituante a remplacé la taille par l'impôt *foncier* qui pèse sur les terres et les maisons sans distinction de propriétaires, la capitation par l'impôt *personnel* et l'impôt *mobilier*. Elle avait supprimé les impôts indirects sur les boissons (les aides), Napoléon les a rétablis sous le nom de *droits-réunis;* mais l'État ne les afferme plus à des particuliers, il les fait lever par des fonctionnaires. — Le budget est réglé d'avance, chaque année, de façon qu'on puisse équilibrer les recettes et les dépenses. Aucune somme ne peut être payée par le Trésor que sur un *mandat* régulier. — Les créanciers de l'État sont assurés de toucher régulièrement les intérêts de leur argent; toutes les dettes de l'État sont inscrites sur le *Grand Livre de la Dette publique;* on l'a créé en 1793, afin qu'on ne pût plus distinguer les dettes contractées par la république des dettes du « despotisme ».

La Révolution a posé le principe que seule la nation est souveraine. Mais comme la nation ne peut gouverner elle-même, de ce principe sont sortis des régimes très différents, suivant que la nation souveraine a délégué

(1) Il est possible qu'il y ait aujourd'hui en France autant de grandes propriétés qu'avant 1789 : c'est qu'elles se sont reformées depuis 1800.

le gouvernement à un roi assisté d'un Parlement, à une Assemblée unique, ou à un empereur. (Napoléon Ier, le monarque le plus absolu qu'on ait vu en France, n'avait pris le titre d'empereur qu'après avoir fait un *appel au peuple* pour le lui demander ; ce genre de monarchie n'était pas contraire aux principes de la Révolution.)

La Révolution a établi la séparation des pouvoirs : un même fonctionnaire ou un même corps ne doit pas exercer plus d'un des trois pouvoirs (faire les lois, juger, donner des ordres).

La Révolution a créé une administration régulière comme une machine. Chacun des *services* de l'État aboutit à un *ministère* qui reçoit toutes les communications et envoie tous les ordres. Le nombre des ministères varie parce que certains services sont tantôt détachés, tantôt réunis sous un seul ministre, mais les services sont invariables. Ce sont : administration, justice, finances, affaires étrangères, guerre, marine, cultes, instruction, beaux-arts, travaux publics, commerce, agriculture. Quiconque exerce une fonction en France, dépend du ministre auquel correspond sa fonction. — Pour rendre le partage des pouvoirs plus régulier, on a créé un système de circonscriptions uniformes qui s'applique à tous les services. Toute la France a été partagée en *départements*, les départements en *districts*, les districts en *cantons*, les cantons en *communes*. Chaque fonctionnaire exerce son pouvoir dans les limites de ces divisions ; le département a son préfet, son trésorier, sa cour d'assises ; l'arrondissement a son sous-préfet, son receveur, son tribunal. — Tous les services sont complètement *centralisés* et organisés sur un plan complètement uniforme. Les attributions et les devoirs des fonctionnaires sont exactement les mêmes par toute la France ; les fonctionnaires peuvent être envoyés d'un

bout à l'autre du pays ; les mêmes ordres leur sont donnés à tous sous forme de *circulaires*. Il n'y a donc plus aucune différence d'administration entre les différents pays de France, les moindres détails peuvent être réglés d'une façon uniforme par le ministère établi à Paris. La *centralisation*, commencée par les rois, est ainsi devenue complète. Aucun pays au monde n'est allé aussi loin dans cette voie que la France.

La Constituante avait donné l'administration à des *Conseils* élus ; chaque commune avait sa *municipalité*, chaque district et chaque département avait son *directoire*.

La justice a été remaniée. On a gardé de l'ancien régime l'habitude de faire juger par un corps (tout tribunal se compose au moins de trois juges). Mais les juges ne sont plus propriétaires de leur charge, ils ne sont plus que des fonctionnaires. La Constituante les faisait élire par les habitants pour quelques années. — A la place des petits tribunaux seigneuriaux on a créé, dans chaque canton, une *justice de paix* dont la fonction est de *concilier* les parties et de les empêcher, s'il est possible, de se faire un procès. — La justice criminelle a été enlevée aux tribunaux, elle est rendue dans chaque département par une *cour d'assises*, organisée sur le modèle du *jury* anglais ; 12 *jurés*, pris parmi les citoyens du département, décident si l'accusé est coupable ; un magistrat dirige les débats et prononce la peine. — On a rétabli la procédure publique et orale comme au moyen âge ; on a rendu à l'accusé le droit de faire plaider sa cause par un avocat. — La Constituante a aboli toutes les coutumes particulières des provinces. Dans tous les tribunaux la justice doit être rendue suivant les mêmes règles. — La justice est devenue gratuite ; ce qui veut dire, non pas que les procès ne coûtent rien, mais seulement que les *juges* ne doivent rien recevoir des plaideurs.

La Révolution a changé même les rapports de l'État avec l'Église. La Constituante avait décrété la *constitution civile du clergé*, qui supprimait les diocèses et établissait des évêques élus. La Convention supprima l'Église chrétienne et voulut établir le culte de l'*Être suprême*. Puis elle posa le principe de la liberté des cultes et de la séparation complète de l'Église et de l'État. « Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi; nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte. La république n'en salarie aucun. »

Les constitutions écrites. — Ce que les partisans de la Révolution reprochaient le plus à l'ancien régime, c'était l'arbitraire. Ils voulurent que désormais les pouvoirs du gouvernement fussent fixés par une loi écrite, semblable aux lois qui réglaient les rapports entre les particuliers. Les cahiers des États généraux demandaient une Constitution écrite, les députés se regardèrent comme chargés de la rédiger, et l'Assemblée prit le nom de *Constituante*.

L'Anglais Young, qui voyageait alors en France, trouvait très ridicule l'idée de *faire* une Constitution. « Ils s'imaginent qu'il y a une recette pour faire une constitution comme on fait un boudin. » Young était habitué à voir en Angleterre la Constitution politique, comme la loi civile, reposer sur des coutumes anciennes respectées par tous les Anglais. Mais en France il n'existait pas de tradition solide. Un règlement écrit était la seule barrière qu'on imaginât contre l'arbitraire du gouvernement.

Depuis la première Constitution (de 1791), la France a changé souvent de forme de gouvernement, mais jamais elle n'est restée sans Constitution écrite, et peu à

peu tous les peuples civilisés (excepté l'Angleterre) ont adopté l'usage de rédiger leur Constitution.

La Constitution de 1791. — L'Assemblée nationale avait juré de ne pas se séparer avant d'avoir fait une *Constitution*, elle y travailla deux ans et la promulgua en 1791 ; le roi prêta serment de l'observer.

La Constitution de 1791 fut l'œuvre du parti qui avait fait la Révolution; les auteurs ne voulaient pas supprimer la royauté, mais ils se défiaient des pouvoirs qui jusque-là avaient dominé la société et le gouvernement; ils redoutaient les *aristocrates*, c'est-à-dire tous les corps héréditaires, et le *despotisme*, c'est-à-dire le pouvoir royal; de plus, ils admettaient comme une règle la théorie de la *séparation des pouvoirs* mise à la mode par Montesquieu (1).

On posa donc ce principe fondamental que « la souveraineté appartient à la *nation.* » (C'était détruire le fondement de l'ancienne monarchie, où le seul souverain était *le roi*). Mais « la nation, de qui émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation ».

L'autorité est donc tout entière exercée par des représentants; on admit que le roi représentait la nation en vertu d'un droit héréditaire et qu'il avait le droit de choisir ses ministres. Toutes les autres autorités devaient être élues. Mais on ne voulut pas donner le droit de suffrage à tous les habitants; il fut décidé que pour être électeur il fallait payer une contribution égale à la va-

(1) Cette théorie repose sur une connaissance incomplète de la Constitution anglaise; Montesquieu, suivant en cela les juristes anglais, croyait qu'en Angleterre l'autorité était réellement partagée entre le parlement et le roi, que le roi avait le pouvoir *exécutif* et le parlement le pouvoir *législatif:* à ces pouvoirs il avait ajouté le *judiciaire*, dont les parlements de France lui avaient fourni l'idée.

leur de trois journées de travail; les citoyens se trouvèrent ainsi divisés en deux classes, *citoyens actifs*, c'est-à-dire électeurs, *citoyens passifs*, c'est-à-dire privés du suffrage.

Suivant la théorie de Montesquieu, on créa trois pouvoirs : *législatif*, *exécutif*, *judiciaire*. Le pouvoir judiciaire était délégué à des juges *élus à temps* par le peuple. Le pouvoir exécutif était « *délégué au roi* pour être exercé sous son autorité par des ministres ». Le pouvoir législatif était délégué *à une assemblée* de représentants élus.

Deux questions furent vivement discutées : 1° Fallait-il donner le pouvoir législatif à deux assemblées comme en Angleterre ou à une seule? 2° Fallait-il prendre les ministres dans l'assemblée comme en Angleterre ou hors de l'assemblée?

L'expérience a montré depuis un siècle qu'une assemblée unique est exposée à prendre, dans un moment d'excitation, des mesures dont elle se repent ensuite, et tous les États civilisés ont fini par en arriver au régime de deux assemblées. Mais à la fin du XVIIIe siècle on n'avait pas encore fait cette expérience, il semblait étrange de créer un pouvoir à deux têtes; l'homme d'État américain le plus considéré, Franklin, se moquait de ce système : « Un serpent, dit-il, avait deux têtes et voulait aller boire, mais il y avait de l'eau des deux côtés; une des têtes voulait aller à droite, l'autre à gauche; le serpent resta sur place et mourut de soif. » De plus ceux qui demandaient une deuxième assemblée ne se la représentaient que sous la forme d'un corps héréditaire aristocratique comme la Chambre des lords, et la Constituante ne voulait pas avoir détruit une aristocratie pour en reconstituer une autre. Elle adopta donc le régime de l'assemblée unique.

De même l'expérience a montré qu'un ministère pris

en dehors de l'assemblée n'a pas sur elle l'influence nécessaire pour gouverner, qu'il se produit entre le gouvernement et le parlement des conflits sans issue; tandis que des ministres pris dans la majorité de la Chambre, ont naturellement sa confiance et son appui. Mais en 1789 la doctrine de la séparation des pouvoirs empêchait de donner le gouvernement à des représentants du peuple; c'eût été réunir dans les mêmes mains le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. L'expérience en était faite en Angleterre et on trouvait qu'elle condamnait le système; beaucoup d'Anglais attribuaient alors à cet usage la corruption parlementaire qui régnait dans leur pays : les ministres, pour garder l'appui de la majorité, achetaient les députés par des faveurs, le roi pouvait être tenté d'acheter les chefs de l'opposition en leur offrant une place de ministre. En vain Mirabeau supplia la Constituante de ne pas enlever au roi le pouvoir de prendre les ministres dans l'assemblée; ce fut une raison de plus pour décider que les ministres ne pourraient pas être choisis parmi les représentants, on craignait que Mirabeau ne devînt ministre et on commençait à se défier de ses rapports avec le roi. Pour achever la séparation des pouvoirs, on décida en outre que les ministres n'auraient le droit de parler dans l'assemblée que sur les questions relatives à leur ministère.

On discuta beaucoup sur la part que devait avoir le roi dans le pouvoir législatif. Aurait-il le droit de refuser une loi votée par l'assemblée? Les royalistes demandaient pour lui le *veto* absolu, le droit d'annuler la loi; les adversaires de la royauté ne voulaient laisser au roi aucun pouvoir législatif. On fit un compromis, la Constitution donna au roi le *veto suspensif*, c'est-à-dire le droit d'arrêter une loi pendant deux législatures.

Le gouvernement était ainsi remis à trois pouvoirs

qu'on avait organisés de façon à ce que chacun fût indépendant des autres. La Constituante avait voulu respecter la doctrine de la séparation des pouvoirs, elle craignait les empiètements du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du roi habitué au despotisme et tenait à l'affaiblir et à l'enfermer dans des limites bien définies. Le résultat fut d'enlever toute action au ministère; le seul véritable pouvoir fut l'assemblée.

En matière d'administration, la Constituante donna aux électeurs dans chaque circonscription le droit d'élire leurs administrateurs. Mais, comme on avait souffert des fonctionnaires trop puissants (intendants et subdélégués), elle ne voulut pas créer de fonctionnaires uniques; à tous les degrés le pouvoir fut donné à un corps : dans les communes à une *municipalité*, dans les districts et les départements à un *directoire*. A côté de ces corps chargés de l'exécutif, elle établit des corps délibérants, des *conseils*. A ces autorités locales elle donna le pouvoir non seulement de régler les affaires de leur circonscription, mais d'asseoir et de lever l'impôt et de requérir les gardes nationales. Elle fit ainsi des communes de France autant de petites républiques presque indépendantes.

Ce qui préoccupait la Constituante, c'était la crainte de l'oppression de la part du roi et des ministres. Elle organisa donc le gouvernement de façon à assurer la supériorité de l'assemblée sur le pouvoir exécutif et à rendre les provinces à peu près indépendantes du centre. La Constitution de 1791 créa ainsi un gouvernement central faible jusqu'à l'impuissance, et des pouvoirs locaux forts jusqu'à l'anarchie. De plus la Constituante, en décidant qu'aucun de ses membres ne serait éligible à l'assemblée, obligea les électeurs à envoyer des représentants inexpérimentés.

La Constitution de 1793. — La Constitution de 1791 conservait encore le roi et les ministres. Si faibles qu'elle les eût rendus, ils essayèrent de protester contre l'assemblée législative, qui voulait exercer tout le pouvoir. Il s'agissait surtout des prêtres et des émigrés; l'assemblée les regardait comme des ennemis et faisait contre eux des lois auxquelles le roi opposait son *veto*. Pendant cette lutte se forma un parti républicain peu nombreux, mais qui, avec l'aide des faubourgs de Paris, s'empara des Tuileries et força l'assemblée à proclamer la déchéance du roi et à convoquer une assemblée nouvelle, la Convention (10 août 1792).

La Convention prit en main le gouvernement, et l'exerça par le moyen de comités élus parmi ses membres. Elle eut à refaire une constitution sans royauté, ce fut la Constitution de 1793, rédigée rapidement par une commission et votée par la Convention sans longue discussion.

Les auteurs étaient des disciples de Rousseau; ils partaient du principe que le peuple seul est souverain et doit exercer sa souveraineté directement. Le peuple était formé par tous les hommes âgés de vingt et un ans (la différence entre citoyens actifs et passifs avait été supprimée en 1792). Les électeurs devaient se réunir en *assemblées primaires* non seulement pour élire leurs représentants, mais pour délibérer sur les lois.

L'assemblée était remplacée par un corps législatif élu pour un an seulement, qui n'avait pas le droit de faire des lois, mais seulement de les *proposer;* c'étaient les assemblées primaires qui *acceptaient* les lois (elles étaient censées les avoir acceptées lorsque, dans la moitié plus un des départements, il ne se trouvait pas 1 p. 10 des assemblées pour réclamer). Au lieu du ministère on créait un *Conseil exécutif* de vingt-quatre mem-

bres nommé par le corps législatif sur une liste dressée par les assemblées primaires.

Cette Constitution annulait à la fois le gouvernement central et l'assemblée, et invitait tous les citoyens à résister aux autorités légales. « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

Comme la France était à ce moment envahie par les armées de toute l'Europe et avait besoin d'un gouvernement fort pour se défendre, il fut convenu que la Constitution ne serait appliquée qu'après la fin de la guerre. Elle n'eut pas le temps de fonctionner; la guerre durait encore lorsque le parti qui avait rédigé cette constitution fut renversé du pouvoir.

La Constitution de l'an III. — La Convention, avant de se séparer, eut donc à faire une nouvelle Constitution. Elle fut préoccupée d'éviter les défauts de la Constitution de 1791 et surtout d'empêcher l'arrivée au pouvoir du parti royaliste.

La Constitution enleva tout pouvoir aux assemblées primaires ; elles furent réduites au droit de désigner les électeurs qui élisaient les députés ; les électeurs devaient posséder une propriété d'un revenu de 200 francs environ.

Elle abandonna le système de l'assemblée unique et établit deux conseils, les *Cinq-Cents*, qui proposaient les lois, les *Anciens* (250 membres), qui les approuvaient. Aucune loi ne pouvait être adoptée que par l'accord des deux assemblées. Toutes deux étaient élues, mais pour éviter les changements brusques, on ne renouvelait chaque année qu'un tiers des membres ; de plus, pour maintenir au pouvoir le parti républicain, il fut décidé

que dans la première législature il y aurait au moins les deux tiers d'anciens membres de la Convention.

Le pouvoir exécutif fut donné à un Directoire de 5 membres élus par les anciens sur une liste de 10 candidats présentés par les *Cinq-Cents*; chaque année un membre était renouvelable. Le Directoire nommait les ministres, les généraux, les ambassadeurs et tenait des séances en grand costume pour recevoir les pétitions. Mais, pour rester fidèle à la séparation des pouvoirs, on continuait à tenir le pouvoir exécutif écarté des assemblées, les ministres ne pouvaient pas être pris parmi les députés, le Directoire n'avait pas le droit de proposer des lois.

Les deux pouvoirs n'avaient aucun moyen d'agir l'un sur l'autre. Quand ils entrèrent en conflit, ils se trouvèrent amenés à employer les coups d'État. Le Directoire annula deux fois les élections aux conseils et la Constitution finit par n'être plus respectée d'aucun parti.

Chapitre VI

LUTTE DE LA RÉVOLUTION AVEC L'EUROPE

Le conflit entre la Révolution et les États de l'Europe. — En 1789 la France était en paix avec tous les États de l'Europe. Il y avait alors cinq grandes puissances : deux à l'ouest, la France et l'Angleterre, — deux au centre, l'Autriche et la Prusse, — une à l'est, la Russie; séparées par de petits États faibles que les grandes puissances travaillaient à s'approprier ou à dominer.

L'Autriche voulait acquérir la Bavière en échange de la Belgique, la Prusse voulait l'en empêcher.

La Russie voulait dominer la Pologne; l'Autriche et la Prusse préféraient la démembrer.

L'Autriche et la Russie s'entendaient pour partager l'Empire turc; la Prusse ne voulait pas laisser s'agrandir l'Autriche.

Sur mer l'Angleterre voulait dominer, elle prétendait avoir en temps de guerre le droit d'arrêter sur mer les navires des nations neutres et de les forcer à subir une visite pour vérifier s'ils n'avaient pas de marchandises de la nation ennemie cachées à leur bord. Cette prétention la mettait en conflit avec les États maritimes du nord, Danemark, Suède et Russie qui, d'accord avec la France et l'Espagne, réclamaient la liberté des mers.

Il y avait ainsi entre toutes les grandes puissances des causes de conflit; toutes s'étaient fait la guerre les unes aux autres pendant le XVIIIe siècle. Divisées par les intérêts, elles n'étaient réunies par aucun principe commun. Chacune choisissait ses alliés suivant l'intérêt du moment. — Le système des alliances anciennes avait été bouleversé par la guerre de Sept Ans, où la France avait aidé l'Autriche son ancienne ennemie contre son ancien allié le roi de Prusse. Aucun autre système n'avait pu se rétablir; les États se défiaient les uns des autres; ils ne pouvaient se réunir pour une action commune.

La France se trouvait dans une situation très avantageuse : elle n'était engagée dans aucun des principaux conflits; elle possédait un territoire assez grand et parfaitement uni; elle n'avait sur toutes ses frontières que des États petits ou faibles (Belgique, électorats allemands, royaume de Sardaigne, Espagne), qui ne pouvaient lui faire la guerre et qui lui servaient de tampon contre le choc des grands États. Il lui était donc facile de maintenir la paix. C'était la politique de Vergennes, ministre des affaires étrangères de Louis XVI. Ce fut aussi celle de Mirabeau et de Talleyrand. La Constituante l'adopta après une discussion solennelle;

le 12 mai 1790 elle vota la déclaration suivante :

« La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Cette déclaration fut insérée dans la Constitution de 1791.

Mais il ne dépendait pas de l'Assemblée de maintenir l'entente avec les gouvernements de l'Europe. La Révolution était par elle-même un acte d'hostilité contre les monarchies absolues. Les *droits de l'homme* que la Constituante avait proclamés n'étaient pas seulement les droits des Français mais ceux de tous les hommes. La France donnait l'exemple de les reconnaître à ses citoyens, elle attendait que les autres nations fissent comme elle. Elle ne voulait pas employer sa force *contre* la liberté des peuples, mais il lui était difficile de refuser son aide aux peuples *pour* établir la liberté. Dans les pays voisins les sujets, mécontents de leurs gouvernements, commençaient à espérer leur délivrance et beaucoup de Français les encourageaient, ne voyant pas pourquoi le règne de la liberté s'arrêterait aux frontières de la France.

Un premier conflit se produisit avec le Pape au sujet des habitants d'Avignon, qui s'étaient soulevés et demandaient à être annexés à la France, un autre avec l'Empereur à propos des princes allemands propriétaires de seigneuries en Alsace qui réclamaient contre l'abolition des droits seigneuriaux. La Constituante céda sur la question d'Avignon ; mais elle maintint le droit des sujets alsaciens à être affranchis de leurs seigneurs. « Le peuple alsacien, disait le rapport présenté à l'Assemblée, s'est uni au peuple français *parce qu'il l'a voulu*, c'est donc sa volonté seule et non le traité de Munster qui a légitimé l'union. » C'était fonder le droit public sur un

principe nouveau, la volonté du peuple souverain ; tandis que les autres gouvernemeuts ne reconnaissaient que l'héritage et les contrats entre les rois sans tenir compte de la volonté des sujets.

Entre ces deux principes opposés il n'y avait pas de conciliation; mais il fallait des motifs plus directs pour amener la guerre. La grande masse de la nation française ne la désirait pas, et les monarchies d'Europe avaient besoin de se réconcilier entre elles avant d'agir en commun contre les révolutionnaires ; or en 1790, le roi de Prusse avait réuni une armée en Silésie pour attaquer l'Autriche.

La guerre. — Il fallut deux ans pour amener la guerre entre la Révolution et l'Europe. Deux partis, français tous deux, la préparèrent. Une partie des nobles français, mécontents de la Révolution, émigrèrent en Allemagne et agitèrent auprès des gouvernements pour les décider à envoyer des armées en France délivrer Louis XVI prisonnier du peuple de Paris et de l'Assemblée. Les partisans de la République de leur côté poussèrent à la guerre afin de compromettre Louis XVI qu'ils croyaient l'allié secret des souverains étrangers.

L'empereur Léopold, que les émigrés cherchèrent d'abord à entraîner, ne désirait pas la guerre ; mais il ne voulait pas rompre ouvertement avec les émigrés français à la tête desquels s'était mis le frère même de Louis XVI, le comte d'Artois. Il se trouvait dans le château de Pillnitz en Saxe avec le roi de Prusse et l'Électeur de Saxe quand le comte d'Artois vint lui demander son appui et lui présenter un plan de campagne contre la France. Les souverains décidèrent de ne pas s'engager dans cette aventure ; mais, pour satisfaire les émigrés, ils consentirent à publier un manifeste en faveur

du rétablissement de l'ordre et de la monarchie en France (27 août 1791). Il y était dit que l'Empereur et le roi de Prusse espéraient que les autres puissances d'Europe ne refuseraient pas de les aider à ce rétablissement. « *Alors et dans ce cas*, ajoutaient-ils, Leurs Majestés l'Empereur et le roi de Prusse sont résolues d'agir promptement d'un mutuel accord avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé en commun. » — Les deux souverains comptaient bien que les autres puissances refuseraient d'intervenir et qu'eux-mêmes seraient par suite déliés de tout engagement puisqu'ils n'avaient promis d'agir que *dans le cas* où les autres agiraient. « Ces mots : *alors et dans ce cas* sont pour moi la Loi et les Prophètes, » écrivait Léopold. — Ce manifeste de Pillnitz n'était donc qu'une « comédie auguste », comme disait Mallet-Dupan. Mais les émigrés eurent soin de le présenter au public comme une promesse formelle. On publia une lettre des princes où il était dit : « Les puissances dont ils ont réclamé le secours sont déterminées à y employer leurs forces, et l'Empereur et le roi de Prusse viennent d'en contracter l'engagement mutuel. »

Les partisans de la Révolution prirent au mot les déclarations des émigrés et s'habituèrent à l'idée que les souverains d'Europe avaient formé une coalition pour forcer la France à rétablir l'ancien régime. Dès 1791, l'Assemblée s'occupa de renforcer l'armée qui depuis 1789 avait cessé de se recruter ; à côté des anciens soldats qui conservaient l'uniforme blanc on créa les *volontaires* avec l'uniforme bleu.

La Législative, composée en partie de jeunes députés, fut dominée bientôt par le parti républicain (les Girondins et le club des Cordeliers de Paris) qui désirait une guerre pour renverser la royauté. « Un peuple, qui

après dix siècles d'esclavage a conquis la liberté, a besoin de la guerre, disait Brissot, pour affermir sa liberté, se purger des vices du despotisme, éloigner de son sein les hommes qui pourraient le perdre. »

Les émigrés étaient alors établis sur la rive gauche du Rhin, dans les États de l'Électeur de Cologne, où ils avaient formé une petite armée dont le quartier général était à Coblentz. La législation demanda à Louis XVI de faire expulser les émigrés, Louis XVI lui-même et son ministre de la guerre Narbonne ne redoutaient pas une petite guerre contre l'Électeur de Cologne qui aurait eu l'avantage de fortifier l'armée. Mais ce fut à l'Empereur qu'on s'adressa pour lui demander de sommer les électeurs ecclésiastiques de renvoyer les émigrés. L'Empereur refusa, la Législative lui déclara la guerre.

Ainsi ce fut la France qui commença la guerre contre les souverains d'Europe sans être directement menacée d'une invasion; mais il est certain que les souverains regardaient la France de la Révolution comme un danger pour l'Europe et qu'ils auraient désiré y voir rétablir l'ancien régime. Dès le 7 février 1792, l'Empereur et le roi de Prusse avaient signé un traité « d'amitié et d'alliance défensive »; le 17 ils écrivaient au roi de France : « L'Europe aurait laissé la réforme (en France) s'accomplir en paix si les attentats contre toutes les lois divines et humaines n'avaient forcé les puissances à se mettre en concert pour le maintien de la tranquillité publique comme pour la sûreté et l'honneur des couronnes. »

Dans cette première guerre de 1792, la France n'eut encore contre elle que l'Empereur, le roi de Prusse, les princes allemands, le roi de Sardaigne et le roi de Suède Gustave III, qui regardait la Révolution comme une insulte à tous les monarques.

Les opérations furent assez misérables des deux côtés. L'armée française désorganisée, démoralisée, mal commandée, se mit en déroute au premier choc et laissa la frontière ouverte.

L'armée prussienne put arriver jusqu'en Champagne ; mais elle opéra avec tant de prudence qu'elle n'osa pas marcher sur Paris et revint contre l'armée française que Dumouriez avait postée sur ses derrières; puis elle se retira sans avoir combattu. Les Français prirent alors l'offensive et occupèrent la Belgique, la rive gauche du Rhin et la Savoie et le comté de Nice.

L'exécution de Louis XVI rendit la guerre générale. En 1793, la France, devenue une République, eut contre elle, outre les coalisés de 1792, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les États italiens, c'est-à-dire toute l'Europe excepté la Suisse, le Danemark et Venise. (Catherine de Russie s'était déclarée l'ennemie de la Révolution, mais elle refusa d'envoyer les troupes ; elle gardait ses soldats, disait-elle, pour combattre les « Jacobins de Pologne. » La Suède s'était retirée de la coalition.)

C'était une sorte de croisade contre les républicains de France, ennemis de la royauté et de l'Église, une croisade pour rétablir le pouvoir du roi et du clergé. Mais les alliés voulaient profiter de l'occasion pour s'agrandir aux dépens de la France et, comme disait François II d'Autriche, « se procurer tout le dédommagement que nous sommes en droit de prétendre. » Chacun cherchait à conquérir une province et à s'y établir. Ce fut là ce qui fit manquer la coalition. — Les forces des deux côtés étaient très inégales. L'armée française avait été désorganisée, la plupart des anciens officiers avaient émigré, on n'avait pas eu le temps d'en former de nouveaux, les volontaires n'étaient pas encore devenus

de vrais soldats. Pendant les huit ou dix premiers mois de 1792, les Français furent toujours battus et reculèrent sur toutes les frontières. Mais les armées alliées, au lieu de marcher ensemble ou séparément sur Paris, s'attardèrent à soumettre les provinces que les souverains étrangers comptaient s'approprier ; les généraux, habitués à manœuvrer suivant les règles, ne voulaient avancer qu'après avoir occupé tous les points stratégiques et ils s'arrêtaient à faire le siège de chaque place forte.

On donna ainsi aux armées françaises le temps de se réorganiser; à la fin de 1793 elles avaient déjà pris l'offensive.

L'année 1794 fut décisive, l'armée autrichienne fut repoussée de Belgique, l'armée prussienne se retira de la guerre.

La paix fut signée avec la Prusse en 1795, avec l'Autriche en 1797.

Les armées françaises. — La Révolution avait désorganisé l'armée française, la plupart des officiers étaient nobles et ils émigrèrent. Quand la France eut à soutenir la guerre contre les puissances coalisées, le gouvernement chercha d'abord à recruter l'armée par enrôlement volontaire comme en 1791, en faisant appel aux patriotes. La Législative déclara *la patrie en danger;* des bureaux furent ouverts pour recevoir les engagements : à Paris il y en avait huit sur des places publiques, un magistrat en écharpe tricolore était assis sur une estrade et inscrivait les noms. Les engagés élisaient eux-mêmes leurs officiers. On espérait ainsi avoir, à la place des soldats mercenaires qui faisaient la guerre par métier, des soldats citoyens qui la feraient par devoir. Mais les *volontaires de* 1792 ne furent pas assez nombreux pour les besoins de l'armée. La campagne de

1792 fut faite par les anciens soldats et les volontaires de 1791.

En 1793 la Convention adopta le système du service obligatoire. « Jusqu'au moment où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en *réquisition permanente* pour le service des armées. » La Convention réquisitionna d'abord 300,000 hommes, autant qu'il en fallait pour remplir les cadres, et le Directoire continua à en faire partir environ 100,000 par an. — Les *réquisitionnaires* de 1793 furent mélangés aux anciens soldats et aux volontaires de 1791 et 1792; Carnot et Dubois-Crancé supprimèrent les anciens régiments et firent l'*amalgame :* tous les soldats furent fondus en un seul corps qui eut l'uniforme bleu, divisés en *demi-brigades* toutes pareilles, désignées chacune par un simple numéro d'ordre. Il y avait alors 198 bataillons de ligne et 725 bataillons de volontaires ; on fit 198 demi-brigades de ligne et 15 demi-brigades d'infanterie légère. Napoléon reprit le nom de *régiments*, mais il conserva le système qui est encore le nôtre. Aux armées de 1793 on donna pour généraux d'anciens officiers subalternes ; l'avancement fut si rapide que Hoche, parti sergent, devenait général dans la même campagne.

La France eut ainsi, dans ces guerres de la Révolution, l'avantage de former à peu de frais de grandes armées composées de soldats qui cherchaient à se distinguer dans la bataille pour avoir de l'avancement.

Ces soldats improvisés ne pouvaient manœuvrer avec la précision des vieux soldats, ils adoptèrent d'instinct une tactique nouvelle ; ils combattaient sans ordre fixe, tantôt dispersés en tirailleurs, tantôt réunis pour courir sur l'ennemi en criant : « A la baïonnette ! » Les généraux ne s'arrêtèrent plus à mettre le siège

devant les places fortes, ils firent une guerre d'invasion.

Le gouvernement n'envoyait aux armées ni argent, ni vivres, ni vêtements; pendant les premières campagnes les soldats manquaient de tout; ceux qui envahirent la Hollande en plein hiver n'avaient pas tous de souliers, beaucoup marchaient en sabots. Pour approvisionner les armées, les généraux, suivant l'usage du temps, faisaient des réquisitions sur les habitants des pays envahis. Les généraux d'Italie transformèrent les réquisitions en un pillage organisé. Dans sa fameuse proclamation de 1796 Bonaparte avait dit : « Soldats, vous êtes nus, mal nourris, le gouvernement vous doit beaucoup et ne peut rien vous donner. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De vastes provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir, vous y trouverez honneur, gloire et *richesse.* » — Dans les villes où ils arrivaient, les généraux imposaient des contributions; ils enlevaient les trésors des églises, la vaisselle et les objets d'art des souverains; ils stipulaient même qu'on leur livrerait des tableaux; Bonaparte remplit ainsi les musées de Paris de tableaux enlevés aux galeries des pays étrangers. De 1795 à 1798 on réquisitionna en tout près de 2 milliards.

La propagande révolutionnaire. — La Révolution française n'était pas une révolution nationale comme la révolution d'Angleterre; on l'avait faite en vertu de principes généraux, aussi prit-elle la forme d'un mouvement religieux. Les *Droits de l'homme* que la Constituante avait proclamés n'étaient pas les droits des Français seulement, mais les droits de tous les hommes. Les révolutionnaires ne se contentaient pas d'avoir réorganisé la France d'après les principes de 1789; ils voulaient révolutionner aussi l'Europe, détruire les abus

et établir partout le règne de la justice et de l'égalité.

Ils espéraient d'abord que l'exemple du peuple français entraînerait les autres peuples. Il y eut en effet parmi les hommes « éclairés », surtout en Allemagne, beaucoup d'admirateurs de la Révolution. Quand la guerre commença, le gouvernement déclara qu'il ne la faisait « qu'aux tyrans », non aux peuples (1). Quand les armées françaises entrèrent sur le territoire ennemi, les généraux déclarèrent qu'ils venaient délivrer les peuples de leurs tyrans. Partout où ils arrivaient, ils faisaient la révolution : ils abolissaient les droits féodaux et les privilèges, déposaient toutes les autorités, convoquaient les habitants pour leur faire élire leurs municipalités et leurs magistrats et organisaient un gouvernement nouveau copié sur le gouvernement de la France. Ils traitaient en amis les gens du peuple, en ennemis les privilégiés, noblesse, clergé, bourgeoisie, les « aristocrates », comme les appelaient les Jacobins. Carnot écrivait : « Il faut faire peser les contributions exclusivement sur les riches ; les peuples doivent voir en nous des libérateurs. »

Les traités de Bâle et de Campo-Formio. — La guerre avait été entreprise pour soumettre la République française. Dès 1794 il fut évident que ce but était manqué. Quelques-unes des puissances alliées se dégoûtèrent d'une tentative inutile et demandèrent la paix. La Prusse fit les premières avances ; elle n'avait aucun intérêt à la guerre, le roi seul l'avait désirée, les hommes d'État prussiens le décidèrent enfin à revenir à la politique du

(1) C'est ce sentiment qui inspire ce couplet de la *Marseillaise* :

Soldats, en guerriers magnanimes
Portez et retenez vos coups ;
Épargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre vous.

grand Frédéric : maintenir la paix et garder l'influence prussienne sur les États de l'Allemagne du Nord.

Le seul pays avec lequel la République française eût gardé des relations diplomatiques était la Suisse ; ce fut l'agent français en Suisse, Barthélemy, qui fut chargé d'ouvrir des négociations avec les agents prussiens, et ce fut en Suisse, à Bâle, que le traité fut signé (1795).

Le roi de Prusse céda les domaines qu'il possédait sur la rive gauche du Rhin. La France lui promit qu'il serait indemnisé sur la rive droite, le traité n'indiquait pas par quel moyen ; on avait fait exprès de ne pas l'expliquer ouvertement, mais on savait des deux parts que l'indemnité serait prise aux dépens des princes ecclésiastiques. La Prusse donnait ainsi l'exemple de détruire la vieille organisation de l'Empire et de céder à la France un morceau de l'Allemagne.

Le traité établit en outre une ligne de démarcation, et il fut convenu que tous les États allemands au nord de cette ligne seraient compris dans la paix avec la France. Le traité de Bâle coupait ainsi l'Allemagne en deux : l'Allemagne du Sud unie à l'Autriche restait en guerre avec la France, l'Allemagne du Nord devenait neutre sous la garantie de la Prusse.

L'Espagne signa aussi la paix à Bâle.

La France, débarrassée de la guerre au Nord et en Espagne, dirigea toutes ses forces contre l'Autriche. Elle l'attaqua à la fois en Allemagne du Sud et en Italie (1796). L'attaque contre l'Allemagne fut repoussée ; l'attaque contre l'Italie réussit : Bonaparte chassa les armées autrichiennes, occupa toute l'Italie du Nord, envahit l'Autriche par les Alpes et marcha sur Vienne. L'Autriche fut forcée de demander la paix ; Bonaparte la signa sans tenir compte des ordres du Directoire. Ce fut la paix de Campo-Formio (1797).

L'empereur céda la Belgique et le Milanais. En échange Bonaparte lui donna le territoire de la république de Venise que l'armée française occupa malgré les protestations du sénat de Venise.

Comme chef de l'Empire allemand, l'empereur « reconnut les limites de la France décrétées par les lois de la République française », c'est-à-dire l'annexion à la France de la rive gauche du Rhin. Il promit de réunir un congrès des États allemands pour lui faire accepter la nouvelle frontière et régler les indemnités à prendre sur la rive droite. L'empereur s'engageait donc à détruire la constitution de l'Empire.

En conséquence de ce traité tous les États de l'Empire allemand furent convoqués à Rastadt pour un « Congrès de la paix de l'Empire ». Le Congrès se réunit, la France y envoya des agents pour négocier la paix; mais, avant que les négociations fussent terminées, l'Autriche avait déclaré la guerre et formé avec l'Angleterre et le nouveau tsar de Russie une nouvelle coalition (1798).

Histoire de la frontière française. — Le territoire de la France, complété par l'acquisition du duché de Lorraine, était en 1789 à peu près (1) le même qu'au XIXe siècle (jusqu'aux changements de 1860 et 1871). Les hommes d'État français le regardaient alors comme assez étendu et avaient renoncé à l'agrandir. Le rôle de la France, pensaient-ils, devait être de maintenir la paix en Europe en soutenant les petits États contre les grandes puissances. La France était alors sur sa frontière entourée d'une ceinture de petits États (les Pays-

(1) La France possédait en 1789 quelques places fortes détachées, (au Nord Philippeville et Marienbourg, à l'Est Landau et Sarrelouis), qui lui furent enlevées en 1815.

Bas autrichiens, les trois électorats ecclésiastiques de la rive gauche du Rhin, le Palatinat, le duché de Bade, la Suisse, le royaume de Sardaigne), qui formaient une sorte de tampon et la préservaient des chocs contre les grands États.

Les guerres de la Révolution mirent fin à cette politique pacifique. Dès 1792 les armées françaises avaient conquis tous les pays voisins, la Savoie et le comté de Nice, la rive gauche du Rhin, la Belgique, jusqu'au Rhin et aux Alpes; elles les avaient occupés presque sans résistance, les gouvernements désorganisés n'avaient pas eu la force de les défendre, et les habitants avaient accueilli avec satisfaction les Français qui se présentaient en libérateurs, annonçant qu'ils venaient pour détruire les abus.

Une question nouvelle se posa. Que devait faire la France des pays occupés par ses armées? La Convention décida de consulter les habitants, qui avaient seuls, disait-elle, le droit de régler leur sort. On les fit voter, mais en écartant comme suspects de sentiments aristocratiques ceux qui avaient occupé des fonctions sous l'ancien régime. Les populations, ainsi consultées sous la direction des agents français, demandèrent que leurs pays fussent annexés à la France. Tout le pays jusqu'au Rhin et aux Alpes fut incorporé à la République française (1792).

Ces acquisitions furent bien vite reprises à la France par les coalisés. Mais en 1794 les armées françaises les avaient de nouveau occupées et la question se posa de nouveau. Il se forma alors dans le gouvernement français deux partis : l'un, revenant à la politique de Louis XVI, trouvait la France assez grande et voulait rétablir la paix sur-le-champ en renonçant à la Belgique et à la rive gauche du Rhin; c'était le parti « des ancien-

nes limites ». La France, disait-il, était épuisée et ruinée par la guerre, les Français souhaitaient la paix, et quant aux habitants des pays conquis, depuis qu'ils avaient été vexés et ruinés par les soldats et les fonctionnaires français, ils ne désiraient plus l'annexion. L'autre parti avait repris la politique conquérante de Richelieu et de Louis XIV : la France, disait-il, devait s'étendre jusqu'à ses *frontières naturelles*, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ; elle ne pouvait cesser la guerre qu'après les avoir obtenues.

Ce fut le parti des frontières naturelles et de la guerre qui l'emporta. Et comme le gouvernement français n'avait pas d'argent pour soutenir la guerre, il la fit aux frais des pays occupés. Il écrivait au chef de l'armée du Rhin : « C'est un principe général à la guerre que les armées doivent vivre aux dépens de l'ennemi. Vous devez donc employer tous les moyens qui sont à votre disposition pour faire fournir par ce moyen tout ce qui sera possible de subsistances. » Ce système ne fit pas aimer la France aux habitants des pays occupés, mais le gouvernement ne se crut pas obligé de consulter ceux qui avaient été déjà annexés pour les annexer de nouveau. La guerre seule décida du sort des pays.

La France annexa donc tout ce qui se trouvait dans les limites du Rhin et des Alpes. Elle prit à l'Autriche la Belgique, — à la Hollande les pays au Sud du Rhin que les Hollandais possédaient depuis le XVIIe siècle, — aux princes allemands tous leurs domaines à gauche du Rhin, — à la Suisse Genève, — au roi de Sardaigne la Savoie et le comté de Nice. Toutes ces annexions furent faites sous forme de lois (1), puis ratifiées par des traités.

(1) Pour Genève le gouvernement genevois demanda l'annexion, mais il avait délibéré entouré d'un détachement de soldats français.

La frontière compliquée et artificielle qu'avaient faite les acquisitions des rois de France était remplacée par une frontière simple et naturelle, les Pyrénées, les Alpes, le Jura et le Rhin.

Chapitre VII

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

La Constitution de l'an VIII. — La Constitution de l'an III, établie par la Convention, ne dura que quatre ans et demi (1795-1799). Elle avait été calculée de façon à faire durer la République en laissant le pouvoir aux anciens conventionnels. Mais, à chaque élection nouvelle, les républicains qui sortaient des deux Conseils étaient remplacés par des députés royalistes ou du moins hostiles au gouvernement. Quand le Directoire vit que la majorité s'était retournée contre lui, il se débarrassa des députés hostiles par le coup d'État de fructidor fait avec l'aide d'un détachement envoyé de l'armée d'Italie. Désormais la Constitution ne fut plus respectée, et les deux partis cherchèrent à garder ou à obtenir le pouvoir en annulant illégalement les élections.

La population était mécontente de la guerre qui ne finissait pas, du mauvais état des routes infestées par des brigands, de la banqueroute, des persécutions contre les prêtres; elle ne tenait plus à la république, mais elle avait peur du retour des Bourbons, qui auraient ramené l'ancien régime. Les soldats seuls restaient attachés à la république, pour laquelle ils combattaient; mais ils obéissaient plus volontiers à leurs généraux qu'au gouvernement civil. Les hommes d'État français sentaient que le Directoire ne pourrait se maintenir et cherchaient un général pour en faire le chef du pouvoir. Bonaparte,

devenu célèbre par ses campagnes d'Italie et d'Égypte, revint à Paris, s'entendit avec la majorité du Directoire et les Anciens et fit expulser le Conseil des Cinq-Cents par ses soldats. Ce fut le 18 Brumaire (1799).

La Constitution de l'an III était détruite, une commission se chargea d'en rédiger une nouvelle, ce fut la Constitution de l'an VIII. Elle était conforme aux volontés de Bonaparte. La France restait de nom une république; mais le pouvoir exécutif était remis à un premier consul, élu pour dix ans, qui nommait à tous les emplois, commandait toutes les armées, faisait les traités de paix et d'alliance; on lui adjoignait deux autres consuls qui devaient l'aider et n'avaient aucun pouvoir; en réalité le premier Consul était un souverain absolu.

Le pouvoir législatif restait distinct, suivant le principe posé en 1789 ; Sieyès, qui aimait les mécanismes compliqués, avait partagé entre quatre corps le travail de la confection des lois : le *Conseil d'État* préparait les projets de loi; le *Tribunat* les discutait; le *Corps législatif*, après avoir écouté la discussion en silence, les votait; le *Sénat* les contrôlait, et les rejetait s'il ne les trouvait pas conformes à la Constitution. Le Conseil d'État et le Sénat étaient nommés par les consuls, le Tribunat et le Corps législatif étaient formés de membres choisis par les consuls sur des listes de notables, désignés par les électeurs au moyen d'une série d'élections superposées.

Au premier abord le pouvoir semblait très partagé; le pouvoir exécutif entre le premier Consul et ses deux collègues, le pouvoir législatif entre les consuls et les quatre corps légiférants. Mais les deux consuls n'étaient que des figurants, les conseillers d'État et les sénateurs étaient directement nommés par le premier Consul; or

c'était le Sénat qui votait le budget et les levées de conscrits, il pouvait en outre, comme interprète de la Constitution, faire des sénatus-consultes qui tenaient lieu de lois. Même le Tribunat et le Corps législatif, qui semblaient recrutés par l'élection, dépendaient du choix du gouvernement. Tout cet appareil compliqué ne servait qu'à dissimuler le pouvoir absolu du premier Consul.

Bonaparte se présentait seulement comme le représentant du peuple français; il déclarait que la nation seule était souveraine; chaque fois qu'il modifia la Constitution, il soumit le changement au vote des électeurs. Mais cet appel au peuple ne fut jamais qu'une cérémonie. Dès 1800, Bonaparte était maître absolu de la France; c'était le sens de la Constitution de l'an VIII.

L'Empire. — Le régime du Consulat dura quatre ans; dès 1802 Bonaparte s'était fait nommer Consul à vie. Mais le pouvoir viager et le titre de consul ne lui suffisaient plus. Il n'avait pas osé d'abord supprimer les formes républicaines, croyant que les Français y tenaient; la plupart de ses hauts fonctionnaires étaient d'anciens conventionnels, il avait même gardé le calendrier républicain et l'appellation de *citoyen*.

Mais après l'exécution du duc d'Enghien, en 1803, il désira rendre son pouvoir héréditaire pour décourager les tentatives de meurtre et prendre un titre qui lui permît de traiter de pair avec les souverains de l'Europe. Le Sénat proposa le titre d'empereur, qui fut déclaré héréditaire dans sa famille; ce fut la Constitution de 1804. Le nom de République française fut conservé jusqu'en 1808, puis remplacé par le nom d'Empire.

Le mécanisme de l'an VIII fut peu à peu simplifié. Dès 1802 Napoléon avait trouvé que quelques tribuns parlaient trop librement, il les avait fait sortir du Tribunat;

puis il supprima le Tribunat lui-même en le fondant avec le Corps législatif (1807). De plus en plus le Sénat fut le véritable pouvoir législatif; les mesures que l'empereur n'osait pas prendre par un simple décret étaient promulguées sous forme de sénatus-consultes.

Napoléon voulut donner à sa monarchie nouvelle un éclat extérieur qui la fît ressembler aux anciennes monarchies; il rompit avec les formes républicaines et revint aux usages des royaumes européens. Il refit une cour, entoura sa femme de dames d'honneur, donna de grandes fêtes et chercha même à rétablir l'étiquette de l'ancienne cour de France. Il fit venir Mme Campan qui avait servi Marie-Antoinette et ordonna de prendre en note les renseignements qu'elle donnerait sur les usages de la cour de Louis XVI. Ayant assisté en Allemagne à une cérémonie où les gens de la cour avaient défilé devant le roi de Bavière en faisant une révérence, il voulut qu'on fît la révérence aussi chez lui. Pendant les séjours de la cour à Fontainebleau, l'empereur avait fait un règlement; chacun des princes et des grands dignitaires devait à tour de rôle donner une réception, et la forme de cette réception était réglée; à des jours fixés on devait donner des chasses et les dames devaient y venir avec le costume prescrit. Cette cour avait été improvisée avec les généraux et leurs femmes, presque tous nés dans le peuple, et qui se sentaient fort dépaysés au milieu de ce luxe et de ce cérémonial : « En ce temps-là, dit Mme de Rémusat, (une des dames d'honneur de l'impératrice), réellement tout était à refaire. Les libertés de la Révolution avaient banni dans le monde tout le cérémonial de la politesse. On ne savait plus ce que c'était de saluer en s'abordant et tout ce que nous étions de femmes à la cour, nous découvrîmes tout à coup qu'il manquait à notre éducation d'avoir appris à faire la révérence. Despréaux, qui avait

été maître de danse de la reine, fut mandé par chacune de nous et nous donna des leçons. »

Les seuls courtisans expérimentés étaient les anciens seigneurs de la cour royale revenus de l'émigration et qui avaient consenti à paraître à la cour impériale. Napoléon les recherchait pour les fonctions de chambellans et de dames d'honneur. « Il n'y a que ces gens-là, disait-il, qui sachent servir. »

Il trouva bientôt qu'il ne pouvait y avoir de monarchie sans noblesse et il créa une noblesse impériale (1806). Il reprit les anciens titres, *prince*, *duc*, *comte*, *baron*, en rejetant celui de *marquis* que Molière avait rendu ridicule (1) ; il reprit aussi l'usage des majorats, c'est-à-dire des domaines inaliénables qui passent d'aîné en aîné. Il donna des titres aux généraux, aux fonctionnaires supérieurs, à des membres de l'Institut. Les ducs reçurent en outre des dotations, constituées presque toutes aux frais des villes d'Italie dont ils prirent le nom (ducs de Rovigo, de Trévise, de Feltre, etc.). Ces titres étaient héréditaires. Napoléon prétendait pourtant avoir fait une œuvre démocratique. « Je fais de la monarchie, disait-il, en créant une hérédité; mais je reste dans la Révolution, parce que ma noblesse n'est point exclusive. Mes titres sont une sorte de couronne civique ; on peut les mériter par ses œuvres. »

Créations de Napoléon et gouvernement intérieur. — En prenant possession du pouvoir, Napoléon avait dit : « La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, elle est finie. » « Nous avons fini le roman de la Révolution, disait-il encore, il faut en commencer

(1) Sous la Restauration plusieurs familles de noblesse impériale demandèrent à prendre le titre de marquis, pour dissimuler leur origine et se confondre avec la vieille noblesse.

l'histoire, ne voir que ce qu'il y a de réel et possible dans l'application des principes. » Napoléon se donnait dès lors et il s'est toujours donné comme le continuateur de la Révolution ; mais la Révolution avait été désordonnée, il voulait rétablir l'ordre.

Il commença par des mesures de réparation immédiate. Le gouvernement du Directoire avait trouvé la France en proie à des désordres produits par la guerre civile et étrangère et il n'avait pu les apaiser : 1° Il avait trouvé un budget en déficit et le pays inondé de papier-monnaie ; les impôts continuaient à être payés en assignats ou à n'être pas payés du tout, il avait fallu couvrir les dépenses en émettant du papier-monnaie en quantité toujours plus considérable ; on arriva à 40 milliards d'assignats, 338 francs valaient en assignats 1 franc en argent ; les *mandats territoriaux*, par lesquels le Directoire avait remplacé les assignats, avaient fini par être aussi dépréciés. Comme on n'avait pas d'argent pour payer les intérêts de la Dette, on avait fait banqueroute des deux tiers et réduit les créanciers de l'État à un tiers (*tiers consolidé*), mais ce tiers même n'était plus payé et le crédit de la France était détruit ; on ne vivait que des contributions de guerre levées sur les pays conquis. 2° La police avait été désorganisée, le Directoire avait réorganisé à Paris un service de surveillance des gens suspects de royalisme ; mais il n'y avait plus de police sur les routes, les déserteurs et les malfaiteurs formaient des bandes de brigands qui arrêtaient les diligences. 3° Le clergé et les nobles avaient été persécutés, le Directoire, sans interdire le culte catholique, avait continué à déporter les prêtres et fusiller les émigrés qui revenaient.

Bonaparte remit l'ordre dans les finances en organisant le trésor ; les trésoriers furent choisis parmi des hommes solvables et obligés d'avancer les sommes

qu'ils devaient recouvrer; l'État eut ainsi de l'argent comptant, il put payer les intérêts de la Dette et mettre fin au régime du papier-monnaie. — Pour rétablir la sécurité sur les routes, il suffit d'envoyer des troupes et de fusiller quelques brigands, puis on travailla à réparer les chemins. — Pour calmer l'irritation des catholiques, Bonaparte laissa les prêtres libres de revenir et de célébrer le culte. La persécution des émigrés se ralentit aussi, mais ne cessa pas entièrement. On fit encore une liste d'émigrés en 1807.

Cette œuvre de réparation s'opéra dès la première année. Bonaparte commençait en même temps une œuvre de reconstruction qui dura jusqu'en 1811. Il refit toutes les institutions de la France. Le travail était préparé par le Conseil d'État ou par des commissions spéciales; mais Bonaparte ne se fiait à personne, il se fit présenter tous les projets et prononça lui-même sur toutes les réformes. Toute l'organisation du pays fut remaniée sur un plan conforme aux idées de Napoléon et dans lequel il combina les créations des assemblées de la Révolution, quelques traditions de l'ancien régime et quelques institutions imaginées par lui.

Le gouvernement resta centralisé à Paris; chaque service, comme avant 1789, eut à sa tête un ministre (on créa un ministre de la police). Le Conseil d'État recouvra son pouvoir : comme avant 1789 il fut chargé de préparer les actes du gouvernement et de juger les procès des particuliers contre l'État et contre les fonctionnaires.

En province, Napoléon conserva la division en départements, arrondissements, cantons, communes, créée par la Constituante, mais il ne voulut pas laisser l'administration à des assemblées élues (ce qui avait été le principe pendant la Révolution). « Agir est le fait d'un

seul, » disait-il. Il revint donc au système des intendants de l'ancien régime. Dans chaque division territoriale, il mit un agent du gouvernement nommé par lui et révocable à volonté : *préfet*, au département ; *sous-préfet*, à l'arrondissement ; *maire*, à la commune. Il conserva pour la forme le *conseil général* auprès du préfet, le *conseil d'arrondissement* auprès du sous-préfet ; mais ces conseils n'étaient plus élus et n'avaient plus aucun pouvoir, seul le *conseil municipal* auprès du maire resta un corps élu.

A côté de l'administration générale Napoléon garda les services spéciaux, mais en les réorganisant.

Pour la justice, il conserva les justices de paix, les tribunaux d'arrondissement, les assises, le jury criminel au département et la Cour de cassation, créations de la Constituante ; mais il reprit à l'ancien régime les *Cours* d'appel chargées de reviser les jugements des tribunaux de première instance. Il ne voulut plus de juges élus et revint aux magistrats inamovibles comme avant 1789. Il rétablit tout le personnel que la Révolution avait supprimé, le ministère public (avec les anciens noms de *procureurs* et *substituts*), l'ordre des *avocats*, les *avoués*, les *greffiers* et les *notaires*, donnant ainsi à la corporation des hommes de loi une influence plus grande que jamais, puisque les autres classes de l'ancien régime n'était plus là pour la contrebalancer.

Du moins la façon de rendre la justice resta celle de la Révolution ; la justice fut gratuite, la procédure publique, et Napoléon n'osa pas supprimer le jury.

Napoléon rétablit aussi la justice administrative du Conseil d'État et de la Cour des comptes ; les fonctionnaires ne pouvaient être poursuivis que devant le Conseil d'État. Dans chaque département fut établi un *conseil de préfecture*.

Dans les finances, au-dessus des receveurs de districts, furent créés des receveurs généraux dans chaque département. Les impôts furent répartis non plus par des assemblées élues comme pendant la Révolution, mais par des fonctionnaires du gouvernement.

Napoléon conserva les *contributions directes*, telles qu'il les avait trouvées (*contributions foncière*, *mobilière* et *personnelle*, et *patentes* de la Constituante, *portes et fenêtres* du Directoire), en créant les *percepteurs* pour lever les impôts et en ordonnant de dresser le *cadastre* pour l'impôt foncier. Il conserva aussi les douanes établies à la frontière. Mais, comme ces recettes ne suffisaient pas, il revint aux impôts indirects de l'ancien régime, il rétablit d'abord les aides sur les boissons sous le nom de *droits-réunis*, puis l'impôt sur le sel, enfin (1810) le monopole du tabac.

Le crédit de la France, détruit pendant la Révolution, se releva. On conserva le *Grand-livre de la dette publique* créé par la Convention, mais on put supprimer le papier-monnaie déprécié de la Révolution. Pour créer un papier-monnaie solide, Napoléon revint à un procédé déjà expérimenté sous la monarchie, il créa la *Banque de France ;* elle eut le privilège d'émettre des *billets de banque*, mais à condition de garder en caisse une quantité de numéraire suffisante pour garantir ses billets ; la Banque était une institution d'État.

L'organisation militaire resta ce que l'avaient faite les gouvernements de la Révolution ; avec la division en demi-brigades (on reprit seulement le vieux nom de *régiment*), et l'avancement au mérite et à l'ancienneté sans tenir compte de la naissance. Napoléon créa seulement une troupe d'élite, la *garde* (*consulaire*, puis *impériale*). La garde nationale même fut conservée pour le service intérieur. — Le recrutement de l'armée resta fondé sur

le principe du service obligatoire qu'avait posé la Convention, Napoléon garda la *conscription* organisée par le Directoire; mais il admit, comme dans l'ancienne milice, le *tirage au sort* et le *remplacement*.

En matière de police, Napoléon revint aux procédés de l'ancien régime; il rétablit le *préfet de police*, à Paris, la censure des journaux et les prisons d'État.

En matière d'usages il garda le système métrique créé par la Convention et revint au calendrier de l'ancien régime. Il voulut aussi rétablir un ordre de chevalerie, mais en l'ouvrant à tous sans distinction de naissance; aussi fut créé, sous un nom antique, l'ordre de la *Légion d'honneur;* on y admettait quiconque s'était signalé soit à la guerre, soit dans les fonctions, soit dans les sciences, les arts ou l'industrie; il comprenait plusieurs degrés : chevalier, officier, commandeur, etc. Plus tard fut créée la noblesse impériale (1806).

Napoléon voulut aussi réorganiser et soumettre à son pouvoir l'Église, l'enseignement et la presse.

L'Église avait cessé pendant la Révolution d'être soutenue par l'État: Napoléon la reconstitua sur le fondement ancien en faisant un *concordat* avec le pape (1800) qu'il compléta par les *articles organiques;* c'étaient des dispositions que le gouvernement français prit de sa seule autorité et qu'il imposa au clergé français. Le Concordat établit un compromis entre l'Église telle qu'avait voulu la faire la Constituante et l'Église de l'ancien régime. Comme avant 1789 l'Église reposa, non sur une loi française, mais sur un traité entre la France et le pape (le Concordat). Comme avant 89 le gouvernement eut le droit de nommer les évêques, et le pape le droit de les instituer. Mais l'Église renonça à ses domaines devenus biens nationaux. Comme dans la Constitution de 1791, l'État se chargea de fournir un traitement au clergé, le

clergé fut obligé de prêter serment, et les diocèses restèrent organisés avec les mêmes limites que les départements. Le catholicisme ne fut plus, comme avant 89, la religion d'État, on se borna à le qualifier de « religion de la majorité des Français ».

Cet arrangement mettait le clergé français dans la main de Napoléon; il fallut, pour décider le pape à l'accepter, le menacer de détruire ce qui restait en France de catholicisme. Napoléon considéra toujours les ecclésiastiques comme des fonctionnaires du gouvernement, il disait « mes évêques » comme il disait « mes préfets ». Il les ménagea pendant les premières années. « Vous ignorez, disait-il en 1804 à un conseiller d'État, tout ce que je viens à bout de faire par le moyen des prêtres que j'ai su gagner. Il y a en France trente départements assez religieux pour que je ne voulusse pas être obligé d'y lutter de pouvoir contre le pape. » Mais à partir de 1808, quand il fut en guerre ouverte avec le pape, il chercha à forcer les évêques à se réunir en concile pour prendre son parti, destitua, fit arrêter ceux qui lui résistaient et fit enrôler dans l'armée tous les élèves d'un séminaire qui avait protesté.

L'enseignement avait beaucoup occupé la Convention; elle avait posé le principe qu'il y aurait trois degrés, *primaire*, *secondaire*, *supérieur;* elle n'avait eu le temps de créer que quelques *écoles spéciales* supérieures, des *écoles centrales* d'enseignement secondaire et l'*Institut* (qui devait être à la fois un corps savant et un établissement d'enseignement supérieur. Napoléon réunit tous les degrés d'enseignement en un seul corps qu'il appela l'*Université* (détournant cet ancien nom de son sens); à sa tête il mit un grand maître, la France fut partagée en régions qu'il appela *académies;* chacune fut confiée à un *recteur* qui avait autorité sur tout le personnel. Il reprit

à l'ancien régime les *facultés* d'enseignement supérieur. Il rétablit les *collèges* d'enseignement secondaire que la bourgeoisie réclamait (on appela *lycées* les collèges des principales villes) ; il reprit aussi le système de l'internat en ajoutant l'uniforme et la discipline militaire. Comme dans les anciens collèges ecclésiastiques il voulait avoir des professeurs célibataires et soumis à l'autorité du *proviseur* et du *censeur* (titres empruntés aux collèges de jésuites). Ce fut un régime mixte entre le couvent et la caserne. Il ne fit rien pour l'enseignement primaire, et refusa de créer un enseignement pour les femmes. « L'éducation publique ne leur convient pas, disait-il, puisqu'elles ne sont pas appelées à vivre en public ; le mariage est toute leur destination. »

La presse paraissait à Napoléon une puissance dangereuse, il voulut la diriger. Il commença par supprimer tous les journaux excepté treize, et créa au ministère de la police un bureau de la presse chargé de surveiller les journaux. En menaçant le propriétaire de supprimer son journal on l'obligeait à ne publier que les articles approuvés par le gouvernement. Puis Napoléon en vint à nommer les directeurs des journaux, les transformant en fonctionnaires d'État. « On a le droit d'exiger, écrivait-il en 1804, que les journaux soient entièrement dévoués à la dynastie régnante et qu'ils combattent tout ce qui tendrait à amener des souvenirs favorables aux Bourbons... Toutes les fois qu'il parviendra une nouvelle désagréable au gouvernement, elle ne doit point être publiée, jusqu'à ce qu'on soit tellement sûr de la vérité qu'on ne doive plus la dire, parce qu'elle est connue de tout le monde. » En 1805, pendant la guerre, il écrit au ministre de la police : « Réprimez un peu plus les journaux, faites-y mettre de bons articles. Faites comprendre au rédacteur du *Journal des débats* et du *Publiciste* que

le temps n'est pas éloigné où, m'apercevant qu'ils ne me sont pas utiles, je les supprimerai avec tous les autres et n'en conserverai qu'un seul... Le temps de la Révolution est fini, il n'y a plus en France qu'un parti, et je ne souffrirai jamais que *mes* journaux disent ni fassent rien contre mes intérêts. »

En 1807 il ordonne d'arrêter Guérard pour avoir écrit dans le *Mercure* contre les libertés de l'Église gallicane, « On ne doit s'occuper de l'Église que dans les sermons. » Le *Publiciste* avait parlé du comte de Lille (Louis XVIII) : « La première fois qu'il parlera de cet individu, dit Napoléon, je lui ôterai la direction du journal. »

La législation. — La Constituante avait admis le principe que toute la France devait être régie par les mêmes lois. « Il sera fait un *Code* de lois civiles communes à tout le royaume », disait la Constitution. Le principe ne put être appliqué, les représentants du Midi avaient peur d'être privés du droit romain et soumis au droit coutumier.

La Convention reprit le principe. « Le Code des lois civiles et criminelles est uniforme pour toute la république. » Elle commença à discuter ce code le 22 août 1793; un projet connu sous le nom de *Code Cambacérès* fut voté, puis renvoyé à une commission. Ce projet, discuté à trois reprises, n'avait pas encore été converti en loi quand Bonaparte prit le pouvoir.

Le conseil d'État fut, dès 1800, chargé de préparer nn Code civil; il forma une commission de jurisconsultes qui commença à discuter; le premier consul y vint quelquefois assister aux discussions et donner son avis. La commission trouvait le terrain préparé par le travail de la Convention, elle put en peu de temps présenter un *Code civil* qui fut voté par la Chambre et promulgué. Il était rédigé par articles numérotés pour faciliter les recher-

ches et les citations. Il établissait pour toute la France des règles de droit uniformes empruntés aux deux régimes qui régissaient le pays avant 1789; la propriété et les contrats étaient réglés suivant les principes du droit romain; pour le droit des personnes et les successions on avait suivi la Coutume de Paris; pour le mariage on conserva à la fois le régime de la communauté pris au droit coutumier et le régime dotal pris au droit romain. Le Code civil entra si rapidement dans les habitudes que les pays annexés à la France demandèrent à le garder en 1814 après leur séparation; le *Code Napoléon*, comme on l'appelait, est resté en vigueur en Belgique, sur la rive gauche du Rhin et en Italie.

Les autres Codes furent rédigés plus lentement. Le travail ne fut achevé qu'en 1811, la France se trouva pourvue alors d'un ensemble complet de lois, les *cinq Codes :* civil, de commerce, de procédure civile, pénal, d'instruction criminelle.

Dans l'ensemble, cette législation organisait la France sur les principes de la Révolution. 1° Tout le pays était soumis aux mêmes règles, il avait enfin l'*unité de droit* que les rois avaient désirée sans arriver à l'établir. 2° La loi était la même pour tous, elle ne reconnaissait plus aucun privilège; c'était l'*égalité* devant la loi : égalité des citoyens, qui devaient être admis aux mêmes emplois, supporter les mêmes charges et être jugés suivant les mêmes règles : — égalité des enfants dans les successions, qui devaient être partagées également sans tenir compte de l'âge ni du sexe ; — égalité des étrangers, qui pouvaient commercer et hériter en France comme les Français; — égalité entre les cultes; — égalité entre les propriétés, qui ne pouvaient plus être grevées de servitudes personnelles. 3° La loi protégeait la liberté des particuliers, elle donnait à l'accusé le droit d'être jugé publique-

ment par ses concitoyens et d'être défendu par un avocat; elle donnait à l'enfant la liberté complète à partir de sa majorité, aux époux la liberté du divorce; elle laissait chacun libre de choisir sa religion, de travailler, de cultiver, de fabriquer, de transporter, de prêter à intérêt. C'était l'établissement de la *liberté privée.*

La France avait gagné en unité, en égalité, en liberté.

Travaux publics. — Napoléon avait, comme les Romains, le goût des grands travaux publics, il y voyait un moyen de rendre son gouvernement glorieux et populaire. Comme les Romains, il fit faire surtout des routes pour transporter ses armées et mettre en communication les différentes parties de son empire, des monuments pour transmettre sa gloire à la prospérité.

Les principales routes furent : la *route de la Corniche,* taillée dans le rocher le long de la côte de la Méditerranée entre Toulon et Nice pour faire communiquer la Provence et l'Italie ; la *route du Simplon,* qui remonte la haute vallée du Rhône (le Valais) et par le col du Simplon, redescend en Italie sur la haute vallée du Tessin.

Les principaux monuments furent élevés à Paris: la *colonne Vendôme* imitée de la colonne Trajane de Rome fut coulée avec le bronze des canons pris sur l'ennemi dans la campagne de 1805; elle est couverte de bas-reliefs qui représentent les scènes de cette guerre. — L'*arc de triomphe du Carrousel* bâti sur la place des Tuileries était aussi une imitation de l'antique, il reproduit l'arc de triomphe de Titus, il était surmonté des deux chevaux de bronze de Saint-Marc que Napoléon avait enlevés sur la place de Venise; ils furent repris en 1815. — L'*arc de triomphe de l'Étoile,* construit sur une hauteur qui domine Paris à l'ouest, fut encore une œuvre originale destinée à conserver le souvenir des guerres de Napoléon,

on y inscrivit les noms de ses généraux. — Napoléon avait mis au concours un projet de monument pour un *Temple de la Gloire*, où tous ses généraux devaient être représentés. L'édifice, construit sur le modèle d'un temple grec, était presque achevé en 1814; on en a fait l'église de la *Madeleine*. De ce temps datent aussi la *rue de Rivoli* avec une façade en arcades, la *fontaine Desaix*, le *Corps législatif*, la *Bourse*, l'*Entrepôt des vins* de Bercy.

Sciences, lettres et arts. — Napoléon voulait que son règne fût marqué par de grandes œuvres scientifiques et artistiques comme il l'était par de grandes conquêtes et de grandes créations. Il cherchait à encourager les savants, les écrivains et les artistes par des récompenses et des honneurs. « Si Corneille avait vécu de mon temps, disait-il, je l'aurais fait prince. » Il faisait barons des peintres, Gros, Gérard; des savants, Lagrange, Laplace, Monge, etc., et tenait à ce que la Légion d'honneur fût ouverte aux savants et aux artistes comme aux soldats et aux fonctionnaires. Il donnait des pensions et avait fondé des prix décennaux de 100,000 francs.

Mais il prétendait diriger la science et les arts comme il dirigeait la guerre et la politique. Il voulait qu'on comprît comme lui les arts et les sciences. — Il persécuta les deux principaux écrivains du temps, Chateaubriand et Mme de Staël et fit saisir leurs ouvrages parce qu'ils exprimaient des idées qui ne lui convenaient pas. — Il fit une scène publique au naturaliste Lamarck parce qu'il s'était occupé de météorologie. — Il retira sa protection à Cherubini parce qu'il trouvait sa musique trop bruyante.

Il se conduisait en maître absolu du théâtre. Il fit interdire la représentation de deux pièces de Duval parce qu'elles pouvaient servir de prétexte à des manifesta-

tions pour ou contre la noblesse. Une pièce sur un sujet espagnol *Don Sanche* fut interdite parce que les Espagnols venaient de s'insurger; l'auteur fut obligé d'en transporter la scène en Assyrie et de l'intituler *Ninus*. La plupart des pièces de J. Chénier et de N. Lemercier ne purent être représentées parce que leurs auteurs déplaisaient à Napoléon.

Napoléon n'eut pas sur les sciences et les arts de son temps l'action qu'il s'imaginait pouvoir exercer.

Les sciences firent de grands progrès; mais, en France comme en Angleterre, elles continuaient à se développer dans la voie où elles étaient entrées avant Napoléon.

En mathématiques ce fut le temps de Lagrange, Laplace, Monge et de l'astronome Lalande; mais tous s'étaient formés avant la fin du siècle, et c'est sous le Directoire qu'avaient paru les deux ouvrages capitaux de Laplace qui ont renouvelé l'astronomie, l'*Exposition du système du monde* (1796) et le *Traité de la mécanique céleste* (1799).

En physique Gay-Lussac et Arago; en chimie Guyton de Morveau, Berthollet, Fourcroy, Vauquelin, Thénard; en sciences naturelles Lamarck, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, le botaniste Laurent de Jussieu; les physiologistes Bichat et Cabanis, étaient tous aussi des hommes du XVIIIe siècle, et ne firent, sous Napoléon, que continuer des travaux déjà commencés.

L'action de Napoléon fut plus sensible sur la littérature. Les encouragements officiels contribuèrent à faire durer quelques-uns des genres littéraires du XVIIIe siècle dont le public commençait à se détourner; la tragédie classique à la façon de Voltaire, représentée par Raynouard, Jouy, Luce de Lancival; le poème épique (Campenon, Fontanes, Briffaut, Dorion, etc.); la

poésie descriptive (Delille, Saint-Lambert, Legouvé, Chênedollé); l'ode lyrique représentée par Lebrun surnommé *Pindare*. Aucune œuvre remarquable ne se produisit dans ces genres. Mais il commença à se former des genres nouveaux, le drame historique, la chanson, le roman, et deux écrivains célèbres, Chateaubriand, avec les *Martyrs* (1809) et le *Génie du Christianisme* (1802), Mme de Staël avec l'*Allemagne* (1810), commencèrent en France le mouvement romantique (1). Tous deux furent en lutte avec Napoléon et obligés de vivre hors de France. L'empereur se rendit compte un peu de son impuissance. « J'ai pour moi, dit-il à Fontanes, la petite littérature, et contre moi la grande. »

Napoléon fut plus heureux avec les artistes; son goût s'accorda d'ordinaire avec celui de son temps, et il encouragea les arts dans la voie où ils entraient naturellement.

L'imitation de l'antiquité qui dominait l'architecture depuis le XVIIe siècle et la sculpture depuis le XVIIIe, s'étendit jusqu'à la peinture. Le peintre le plus célèbre du temps fut David (1748-1825), qui traita d'ordinaire des sujets antiques, *les Sabines*, *Léonidas aux Thermophyles*. L'école *davidienne* domina la peinture pendant la Révolution et l'Empire; ses principaux représentants furent Gérard, Girodet, Gros, peintre de batailles. Prud'hon (1758-1823) était resté en dehors de l'école; de jeunes peintres, Géricault et Ingres, commençaient à en sortir.

La sculpture produisit peu de grandes œuvres; les sculpteurs français, Cartellier, Esparcieux, Giraud, restèrent très inférieurs à leurs contemporains, le Danois Thorwaldsen et l'Italien Canova.

(1) Deux écrivains francais de ce temps, Joseph et Xavier de Maistre étaient des gentilshommes de Savoie, sujets du roi de Sardaigne.

Les architectes, Percier, Fontaine, Chalgrin, Brongniart, que Napeléon chargea de bâtir ses monuments, continuèrent à copier les formes antiques ; il ne se forma aucun art original.

En musique il ne parut d'autres grands compositeurs que ceux de la période révolutionnaire, Méhul, Lesueur et Cherubini. Napoléon encouragea les musiciens italiens, Païsiello, Paer, Spontini.

Chapitre VIII

LUTTE DE NAPOLÉON AVEC L'EUROPE

La paix en Europe. — La guerre entre la France républicaine et l'Europe monarchique dura jusqu'en 1801. Napoléon avait trouvé la France en lutte contre une nouvelle coalition formée en 1798, qui réunissait trois des quatre grandes puissances (l'Angleterre, l'Autriche, la Russie) et les princes italiens. Les coalisés avaient reconquis l'Italie et essayé d'envahir la France, mais ils avaient été repoussés, avant d'avoir atteint la frontière, en Suisse et en Hollande (1799). Puis Napoléon avait décidé le tsar de Russie à se retirer de la guerre, chassé les Autrichiens de l'Italie et de l'Allemagne du Sud, et renoncé à garder l'Égypte malgré les Anglais. Il put ainsi remettre la France en paix avec la Russie, l'Autriche, l'Angleterre. Les guerres de la Révolution étaient terminées. La paix, ardemment désirée de tous les peuples, fut alors rétablie dans toute l'Europe. La France gardait les institutions nouvelles qu'elle s'était données malgré l'Europe, les pays qu'elle avait annexés, les alliés qu'elle avait acquis et placés sous son influence, (Hollande, Suisse, pays d'Italie, Espagne). L'Angleterre rendait à la France et à ses alliés les colonies qu'elle

avait conquises, mais elle restait la plus grande puissance coloniale et maritime. Les trois grandes puissances de l'Est, Autriche, Prusse, Russie, refoulées du côté de l'Ouest par la France, s'étaient dédommagées en se partageant la Pologne (1793 et 1795); l'Autriche s'était en outre étendue jusqu'à l'Adriatique en annexant les possessions de Venise.

Les conflits avec les grandes puissances. — La paix ne dura que deux ans. Il se posait deux questions que les guerres de la Révolution n'avaient pu résoudre : 1° Qui dirigerait les petits États de l'Europe centrale (Allemagne et Italie)? 2° Qui serait maître de la mer et des colonies ?

Sur ces deux questions la politique de Napoléon fut en conflit avec celle des autres grandes puissances.

1° Dans l'Europe centrale il entendait dominer et régler seul les limites et le gouvernement intérieur des petits États : il transformait de sa seule autorité la constitution des républiques batave et helvétique, ligurienne et cisalpine ; il imposait à tous ses voisins une alliance offensive et défensive avec la France, les obligeant à mettre à son service pour ses guerres leur flotte, leur armée, leur trésor : c'était faire de la Hollande, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne, des pays vassaux de la France. Il remaniait à son gré les territoires; il créait avec le grand duché de Toscane un royaume d'Étrurie ; dès 1802 il avait annexé le Piémont à la France, dépassant ainsi la frontière naturelle des Alpes.

En Allemagne il avait fallu régler les indemnités promises aux princes laïques qui avaient perdu des domaines sur la rive gauche du Rhin; cette opération devait être faite par la diète ou par un congrès allemand. Mais l'empereur aurait pu avoir assez d'influence

pour empêcher de détruire les États ecclésiastiques qui donnaient dans la diète la majorité au parti catholique et autrichien. Napoléon préféra s'entendre directement avec les princes laïques allemands; ils envoyèrent à Paris négocier chacun pour soi avec la France (ce furent le roi de Prusse et le duc de Bavière qui donnèrent l'exemple). Napoléon disposa des pays allemands comme s'ils lui avaient appartenu; il détruisit presque tous les petits États (États ecclésiastiques, villes libres, comtés et seigneuries) et donna leurs territoires aux principaux princes laïques d'Allemagne, qui reçurent non pas seulement des indemnités comme il était convenu, mais des agrandissements (1803). Puis, dans un voyage à Aix-la-Chapelle qui faisait alors partie de la France, il se fit rendre les mêmes honneurs qu'à un empereur d'Allemagne. — Le gouvernement autrichien ne voulait pas abandonner à Napoléon l'Italie et l'Allemagne, où depuis un siècle l'empereur avait une influence reconnue.

2° Sur la mer et aux colonies Napoléon ne prétendait pas dominer seul, mais il voulait partager la domination avec l'Angleterre. Il avait à son service non seulement la flotte française, mais les flottes hollandaise et espagnole. Il voulait refaire à la France un empire colonial; il s'était fait rendre par l'Espagne la Louisiane (c'est-à-dire l'Amérique du Nord à l'ouest du Mississipi); il avait reconquis sur les nègres révoltés depuis 1793 la grande île d'Haïti. Il voulait ouvrir au commerce français les colonies non seulement de la France, mais de l'Espagne et de la Hollande. — Les Anglais, pendant la guerre, avaient occupé les colonies de la France et de ses alliés; ils avaient détruit sa marine de guerre et arrêté son commerce; comme ils étaient maîtres de la mer, eux seuls pouvaient envoyer des navires marchands; ils avaient attiré à eux presque tout le commerce d'Europe,

d'Amérique et des Indes. La guerre avait donc enrichi les armateurs et les industriels anglais. La paix, en leur enlevant le monopole du commerce, diminua leurs bénéfices. Les Français étaient libres de leur faire concurrence sur tous les marchés, ils avaient même l'avantage d'être favorisés par leurs alliés. Le traité d'Amiens n'avait même pas stipulé pour les marchandises anglaises le rétablissement des anciens privilèges, la France et ses alliés pouvaient les écarter en établissant des tarifs élevés. Les négociants et les hommes d'État anglais s'aperçurent vite que la paix avait été pour l'Angleterre une mauvaise opération commerciale, et ils saisirent la première occasion de recommencer la guerre. La guerre reprit en 1803.

Les coalitions contre Napoléon. — Par sa politique commerciale Napoléon était l'ennemi des Anglais, par sa politique européenne l'ennemi de l'Autriche et des puissances ses alliées. Mais l'Angleterre n'avait pas d'armée, l'Autriche et la Russie n'avaient pas de finances suffisantes pour soutenir une guerre. Elles ne pouvaient agir contre Napoléon qu'en s'unissant. L'intérêt commun les rapprocha, et pendant dix ans ce fut une succession de coalitions entre les grandes puissances contre l'Empire français. Le gouvernement anglais faisait la guerre sur mer, il fournissait de l'argent aux grands États pour faire la guerre sur le continent. Ainsi sur les deux terrains de conflits à la fois se déroulaient deux luttes parallèles, mais cette guerre était surtout un duel entre l'Angleterre et Napoléon.

L'Angleterre commença seule, et par une guerre maritime. Napoléon vit que sa flotte, même réunie à celles de l'Espagne et de la Hollande, serait inférieure aux flottes anglaises, il voulut transformer cette guerre en une guerre sur terre. Il essaya d'abord deux descentes

en Irlande, août et octobre 1804. Puis il rassembla son armée à Boulogne et se prépara à la transporter en Angleterre quand ses flottes réunies seraient parvenues à écarter du canal les navires anglais; il aurait suffi de deux jours; mais ses flottes ne purent pas échapper aux escadres anglaises qui les poursuivaient et finirent par être détruites à Trafalgar (1805). Napoléon dut renoncer non seulement à prendre l'offensive contre l'Angleterre, mais même à défendre la marine de commerce française; les Anglais restèrent maîtres de la mer.

Napoléon, déçu du côté de la mer, se rejeta vers le continent. Il avait vivement irrité les souverains de l'Europe en faisant arrêter sur territoire neutre et fusiller un prince de la famille royale de France, le duc d'Enghien (1803). L'empereur François d'Autriche, le tsar de Russie Alexandre Ier, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III se rapprochèrent les uns des autres et cherchèrent à s'entendre pour arrêter Napoléon qui menaçait de devenir à lui seul plus puissant que tous les autres.

L'empereur et le tsar conclurent une alliance, mais purement défensive et où le roi de Prusse n'entra pas (novembre 1804). Ce fut le tsar Alexandre qui, sans informer son allié, traita directement avec l'Angleterre (avril 1805); l'Autriche se trouva donc engagée dans la guerre avant de l'avoir préparée. Ainsi fut formée la première coalition entre l'Angleterre et les puissances de l'Est contre Napoléon; elle n'était pas complète, le roi de Prusse n'avait pas osé y entrer, il se sentait plus menacé du côté de la Pologne par Alexandre que du côté de l'Allemagne par Napoléon; quand il se fut décidé, après les premières défaites des Autrichiens à Ulm et sur le Danube, il était trop tard; Napoléon venait de détruire l'armée austro-russe à Austerlitz (2 décembre 1805), et avait forcé l'empereur à demander la paix.

Napoléon, délivré de l'Autriche, acheva d'établir sa domination complète dans les pays que l'Autriche avait voulu lui disputer. En Italie il enleva le royaume de Naples aux Bourbons et le donna à son frère Joseph. Il fit de la république hollandaise un royaume qu'il donna à son frère Louis. En Allemagne il détruisit définitivement le vieil empire germanique. Comme en 1803, il traita directement avec les princes laïques allemands. il agrandit leurs territoires aux dépens de ce qui restait encore de villes libres et de domaines d'Église, il donna aux principaux de nouveaux titres (il créa deux rois et deux grands ducs); puis seize princes allemands déclarèrent qu'ils se détachaient de l'Empire et s'unirent pour former la *Confédération du Rhin;* ils reconnaissaient Napoléon comme *Protecteur* et s'engageaient à lui fournir 63,000 hommes en cas de guerre. François renonça au titre d'empereur d'Allemagne et s'appela désormais empereur d'Autriche (1806).

Napoléon, devenu ainsi maître de l'Allemagne du Sud et de l'Ouest, chercha à dominer l'Allemagne du Nord. Il avait, dès le commencement de la guerre avec l'Angleterre, en 1803, fait occuper le Hanovre (propriété de famille du roi d'Angleterre), il obligea le roi de Prusse à le recevoir en échange du duché de Clèves, engageant ainsi le gouvernement prussien malgré lui dans une guerre avec l'Angleterre (déc. 1805); puis il entra en négociations avec le gouvernement anglais en lui promettant la restitution du Hanovre (1806). Ainsi le roi de Prusse était traité comme un petit prince allemand; son royaume cessait de compter parmi les grandes puissances, il allait perdre même l'influence qu'il avait depuis Frédéric II sur l'Allemagne du Nord. Il se décida à risquer une guerre pour garder son rang. Mais Napoléon avait encore son armée en Allemagne. La Prusse

n'eut pas le temps de nouer une coalition, elle supporta seule toute la guerre, son armée fut détruite, et le royaume tout entier fut occupé par les Français (1806).

L'année 1806 amena un changement dans la situation de Napoléon : 1° Les négociations avec le gouvernement anglais furent rompues, Napoléon ne songea plus à faire aucune paix avec l'Angleterre, il ne travailla plus qu'à la ruiner ; 2° Napoléon, qui s'était jusque-là contenté de dominer l'Europe centrale, s'engagea dans les affaires de l'Europe orientale, et voulut disposer de l'Allemagne du Nord, de la Prusse et de la Pologne.

Le blocus continental. — Napoléon, voyant qu'il ne pouvait plus attaquer l'Angleterre directement, puisqu'il n'avait plus de flotte, chercha à l'atteindre indirectement en profitant de sa domination sur le continent pour détruire le commerce anglais. Avant d'avoir achevé la guerre de Prusse, il publia le *décret de Berlin* (décembre 1806), qui établit le *blocus continental.*

C'était un principe admis par tous les peuples européens que lorsqu'un port d'un pays en guerre était bloqué par la flotte d'une puissance ennemie, aucun navire, même d'une nation neutre, ne devait pénétrer dans ce port. Le gouvernement anglais prétendait même empêcher d'entrer les navires neutres sans avoir besoin de bloquer réellement le port, en se bornant à déclarer que le port était en *état de blocus*. Napoléon étendit cette prétention à tout le continent, il déclara que personne en Europe ne devait plus commercer avec l'Angleterre. Aucun navire anglais ne devait plus être reçu dans un port du continent, aucun navire européen ne devait aborder dans un port de l'Angleterre ou de ses colonies. La défense s'étendait aux marchandises anglaises, il était interdit aux sujets de la France et de tous les pays du continent de

transporter des marchandises anglaises; les navires devaient être confisqués, les marchandises vendues au profit de l'État.

Napoléon espérait ruiner les Anglais en les empêchant d'écouler les produits de leurs manufactures, de leurs mines et de leurs colonies et de se procurer les blés et les bois dont ils ne pouvaient se passer.

Le gouvernement anglais répondit au décret par des *ordres en conseil* qui défendaient aux navires, de quelque nation que ce fût, de commercer avec aucun port du continent avant d'avoir passé par un port anglais, sous peine d'être confisqués. C'était dire que désormais tout commerce devait se faire par l'Angleterre. — Napoléon déclara que tout navire neutre qui passerait par l'Angleterre serait *dénationalisé* et considéré comme anglais, c'est-à-dire confisqué.

Cette mesure bouleversa toutes les habitudes de l'Europe. Depuis les guerres de la Révolution tous les peuples d'Europe s'étaient accoutumés à recevoir d'Angleterre les étoffes, les fers et les denrées coloniales, café, thé, sucre (on ne connaissait alors que le sucre de canne). Ils se trouvaient ainsi brusquement privés de choses dont ils ne pouvaient se passer. Les marchands, surtout ceux de la Hollande et des villes hanséatiques (Brême et Hambourg), qui vivaient du commerce avec l'Angleterre, se voyaient condamnés à une ruine complète.

Il fut impossible d'appliquer le décret exactement. Dans les pays administrés directement par les fonctionnaires français, les marchandises anglaises entraient secrètement par contrebande; les marchands trompaient ou achetaient les agents chargés de surveiller; ou bien ils tournaient la prohibition par le procédé suivant : on envoyait dans un port français une cargaison de marchandises anglaises, l'autorité les confisquait et

les faisait vendre aux enchères, les marchands auxquels elles étaient destinées les achetaient et se trouvaient libres désormais de les revendre. Pour empêcher cette fraude, il fallut ordonner de brûler les marchandises confisquées; les habitants voyaient ainsi détruire sous leurs yeux des objets dont eux-mêmes étaient obligés de se priver. Dans les pays qui n'appartenaient pas à la France la contrebande était encore plus facile, elle se faisait avec l'aide des fonctionnaires qui ne se croyaient pas obligés de sacrifier l'intérêt et le bien-être de leurs compatriotes à la politique de Napoléon.

Napoléon lui-même fut obligé de faire fléchir la prohibition. Il y avait des articles anglais que l'Angleterre seule produisait et dont la France ne voulait pas se passer. Napoléon autorisa des marchands français ou étrangers à acheter ces articles en Angleterre. Le gouvernement leur donnait une *licence*, c'est-à-dire une permission spéciale. En échange il leur imposait de vendre en Angleterre des marchandises françaises pour une valeur équivalente à celle des produits anglais qu'ils allaient prendre. Les négociants s'acquittaient de cette obligation à leur manière : ils faisaient une cargaison de marchandises françaises de rebut, et, en arrivant au port anglais, la jetaient à la mer, puis revenaient avec leur chargement anglais : on fabriquait en France des étoffes et de la quincaillerie pour cet usage.

Conséquences économiques et politiques du blocus continental. — Le blocus produisit d'abord une crise commerciale, toutes les affaires étaient entravées par ces probibitions et ces confiscations. Tous les pays en souffrirent. En Angleterre les industriels, ne trouvant plus à vendre leurs produits, furent forcés de congédier leurs ouvriers ou d'entasser dans les magasins des marchan-

dises dont ils ne tiraient aucun profit; la misère fut grande, des bandes d'ouvriers sans travail couraient le pays, brisant les machines à tisser qu'ils accusaient de les avoir privés de leur gagne-pain. Cependant l'Angleterre fut assez riche pour traverser la crise et atteindre sans désastre la fin du blocus.

Sur le continent on souffrit d'être privé des articles anglais, et plus encore des denrées coloniales. Le café et le sucre montèrent à des prix tels que beaucoup de familles bourgeoises, déjà appauvries par les longues guerres, durent renoncer à en consommer. Ce furent les Allemands et les Hollandais qui souffrirent le plus, et sans compensation. Quand le blocus cessa ils reprirent leurs relations avec l'Angleterre, mais ils se trouvèrent plus pauvres qu'auparavant.

En France, la cherté des marchandises qu'on avait jusque-là tirées d'Angleterre excita les industriels à fabriquer ces articles pour les vendre aux consommateurs français : il se créa des filatures et des tissages de laine et de coton, et des forges pour les fers et les aciers. Pour remplacer le sucre de canne on inventa le sucre de betterave. L'industrie française, ruinée pendant les guerres de la Révolution, commença ainsi à se relever. Le blocus, en écartant les marchandises étrangères, agissait sur la production comme un régime protecteur. Mais ces industries des tissus et des fers, nées de la prohibition, ne purent s'habituer à revenir à la libre concurrence. Même après la chute de Napoléon, les maîtres de forges et les filateurs continuèrent à réclamer la prohibition et, comme ils avaient une grande influence sur les Chambres, ils la firent maintenir pendant longtemps.

Le blocus eut aussi des conséquences politiques. — Les pays de la mer du Nord (la Hollande et les grands

ports allemands), ne se résignèrent pas à la ruine, ils continuèrent leur commerce avec l'Angleterre; les autorités favorisaient la contrebande; même le roi de Hollande, Louis, frère de Napoléon, avait pris parti pour son peuple. Napoléon, pour faire observer le blocus, prit le parti de mettre ces pays sous l'administration française. Il annexa donc à l'Empire français toute la Hollande et les côtes de l'Allemagne jusqu'au Danemark, dépassant les frontières naturelles de ce côté comme il les avait dépassées en Italie.

Ce désir d'agrandir le territoire compris dans le blocus agit de même sur la politique étrangère de Napoléon. Il s'engagea dans une guerre avec le Portugal pour le forcer à fermer ses ports aux Anglais. Il voulut imposer le même régime à son allié le tsar; ce fut la principale cause de sa rupture avec la Russie.

Domination de Napoléon en Europe. — A partir de 1806, Napoléon se conduisit comme le maître de l'Europe. Le roi de Prusse, vaincu et refoulé à l'extrémité orientale de son royaume, appela le tsar à son secours et une nouvelle coalition fut formée entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre. Elle fut incomplète aussi, l'Autriche était trop épuisée pour y entrer. La guerre amena les armées françaises jusqu'à la frontière de la Russie, à Tilsitt (1807). Là le tsar changea de politique et, abandonnant la Prusse, entra dans l'alliance de Napoléon. Les deux alliés se partagèrent l'Europe : Napoléon laissa Alexandre maître de l'Est, il l'autorisa à conquérir la Finlande sur la Suède et la Roumanie sur l'Empire turc, il lui promit de ne pas rétablir le royaume de Pologne. Alexandre laissa Napoléon maître de tout le reste de l'Europe.

Napoléon commença par réduire la Prusse au rang

d'État secondaire, il lui prit ses provinces anciennes et nouvelles à l'Ouest de l'Elbe, il lui enleva ses provinces polonaises de l'Est, et ne lui laissa que quatre provinces (1): il voulait faire entrer ce tronçon de royaume dans sa Confédération du Rhin; le roi de Prusse résista, il ne voulut ni devenir l'allié de Napoléon ni renoncer à son armée. Napoléon, ne pouvant le soumettre, essaya de le ruiner; il laissa son armée en garnison dans les forteresses et dans le pays, écrasa les habitants de réquisitions et de contributions (on évalua à 1 milliard les sommes qu'il en tira), et défendit au roi de tenir sur pied une armée supérieure à 42,000 hommes.

Des provinces prussiennes de l'Ouest et de la Hesse qu'il enleva à son prince, Napoléon fit le royaume de Westphalie et le grand-duché de Berg, qu'il donna l'un à son frère, l'autre à son beau-frère, et qu'il fit entrer dans sa Confédération du Rhin. Il domina alors toute l'Allemagne jusqu'à l'Elbe.

Revenu en France, il s'occupa de se rendre maître de la presqu'île espagnole. Il obligea d'abord le gouvernement espagnol à partager avec lui le Portugal. Quand l'armée française fut entrée en Espagne, il en profita pour se rendre maître de ce pays. Le gouvernement espagnol s'était toujours conduit en allié soumis; mais il était incapable, et laissait dépérir son armée et sa flotte. Napoléon pensait qu'une administration française tirerait meilleur parti des ressources de l'Espagne; il profita des querelles entre le roi Charles et son fils Ferdinand pour les faire abdiquer tous les deux et donna la couronne à son frère Joseph. Mais les Espagnols, qui subissaient sans révolte le mauvais gouvernement d'un roi espagnol, ne supportèrent pas l'idée d'un roi

(1) Brandebourg, Silésie, Poméranie et Prusse.

étranger; en quelques jours toutes les villes se révoltèrent et proclamèrent roi Ferdinand VII. Ce fut le premier soulèvement national contre Napoléon. Les insurgés, mal dirigés et sans armées régulières, ne purent empêcher l'armée française de soumettre l'Espagne et le Portugal. Mais ils continuèrent à faire une guerre de partisans (guerillas), qui absorba une partie des forces de la France; en outre, s'étant alliés à l'Angleterre, ils consentirent à laisser débarquer une armée anglaise qui s'établit en Portugal derrière des retranchements d'où les Français ne purent la déloger.

Cet exemple excita le patriotisme des Allemands; ils commencèrent à murmurer contre la domination française; en Prusse surtout on travailla à préparer la délivrance. C'est alors que le philosophe Fichte, professeur à Berlin, prononça ses « Discours à la nation allemande » et que Scharnhorst commença à réorganiser l'armée prussienne. En Autriche, les paysans du Tyrol se révoltèrent contre le roi de Bavière à qui Napoléon avait donné leur pays. Ce fut le deuxième soulèvement national (1809). — Il fut vite réprimé. Le gouvernement autrichien crut le moment venu de recommencer la lutte; cette fois il essaya de profiter du patriotisme et fit un appel à la « nation allemande ». Mais cet appel n'entraîna que quelques volontaires et un bataillon de hussards prussiens qui déserta avec le major Schill pour faire campagne contre Napoléon. L'Autriche s'allia à l'Angleterre, mais elles furent seules dans la coalition; le tsar resta l'allié de Napoléon et le roi de Prusse, contenu par 160.000 hommes de troupes françaises, refusa d'entrer en guerre. L'Autriche fut vaincue et envahie en 1809, comme elle l'avait été en 1805; elle dut céder ses provinces de l'Adriatique.

La domination de Napoléon était complète. Des trois

grandes puissances du continent, il en avait écrasé deux, la Prusse et l'Autriche, il avait fait de la troisième (la Russie) son allié. Il se fit alors donner en mariage la fille de l'empereur d'Autriche, afin d'entrer dans la famille des souverains de l'Europe.

Dans l'Europe centrale il fit un dernier remaniement. En Italie, il rompit avec le Pape qui refusait de lui obéir, le fit enlever et transporter en France, et annexa ses États à l'Empire français. Il annexa aussi la Toscane. —En Allemagne, il annexa la côte de la mer du Nord, ainsi que la Hollande. L'Empire français, gouverné directement par Napoléon, eut alors 130 départements et s'étendit jusqu'à l'Elbe et au Tibre (1).

Toute l'Europe centrale et l'Espagne étaient divisées en États secondaires que Napoléon dominait indirectement; les plus considérables, les royaumes d'Espagne, d'Italie, de Naples, de Westphalie avaient reçu pour rois des parents de Napoléon. Pour les affaires intérieures qui ne touchaient pas à sa politique, Napoléon laissait agir le gouvernement de chaque État; mais tous étaient obligés d'entretenir une armée au service de Napoléon, de l'aider dans toutes ses guerres et d'appliquer dans leur pays le blocus continental. En outre les princes français avaient amené des fonctionnaires français qui administraient le pays à la française.

Les deux grands États, l'Autriche et la Prusse, qui partageaient au XVIIIe siècle avec la France l'influence dans l'Europe centrale, étaient encore indépendants de nom, mais démembrés, ruinés, réduits au rang de puissances de deuxième ordre, incapables de résister aux

(1) Napoléon avait en outre gardé les pays alpestres au Nord de l'Adriatique qu'il avait enlevés à l'Autriche en 1809, il en avait fait les *provinces illyriennes* gouvernées directement par des généraux français.

ordres de Napoléon qui maintenait en Prusse des garnisons françaises et obligeait l'empereur d'Autriche à lui donner sa fille.

Napoléon se sentait le maître de l'Europe, il se présentait comme l'Empereur non plus seulement de la France mais de l'Occident; dans le décret par lequel il enleva au Pape ses États, il déclarait qu'il lui retirait ce que lui avait donné Charlemagne « notre prédécesseur ». Il ne devait plus rester en Europe qu'un seul grand État, l'Empire français, tout le reste serait partagé en petits États, dont les princes auraient chacun son palais à Paris; toutes les archives d'Europe seraient réunies aussi à Paris dans un palais unique construit en pierre et en fer.

Cependant les deux extrémités de l'Europe lui résistaient encore. A l'Ouest les Anglais restaient inattaquables dans leur île; les Portugais et le gouvernement espagnol réfugié au bout de l'Espagne, à Cadix, se défendaient avec l'aide des armées anglaises. A l'Est la Suède et la Russie gardaient leur indépendance et ouvraient leurs ports aux navires anglais.

Napoléon voulut forcer le tsar à entrer dans son système en fermant la Russie aux navires américains qui apportaient des marchandises anglaises. Alexandre refusa. Napoléon ne voulut plus laisser Alexandre opérer à sa volonté en Turquie et en Pologne. L'alliance de 1807 se rompit, Napoléon déclara la guerre à la Russie.

Il entraîna avec lui tous les États de l'Europe, non seulement ses alliés d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, mais la Prusse qu'il tenait occupée (il envoya le traité tout préparé à signer), et l'Autriche qui venait de faire banqueroute et ne pouvait s'exposer à une guerre contre Napoléon.

L'armée qui envahit la Russie était une armée euro-

péenne : sur 12 corps, 6 étaient uniquement composés d'étrangers, les 6 autres étaient formés de Français et d'étrangers. Il y avait 80,000 Italiens, 147,000 Allemands, 60,000 Polonais (du grand-duché de Varsovie), 30,000 Autrichiens, 20,000 Prussiens.

En 1793, l'Europe coalisée avait envahi la France. En 1812 la France coalisée avec l'Europe envahissait la Russie. Mais en 1793 c'était la France qui faisait une guerre nationale, en 1812 la guerre nationale était celle que faisaient les ennemis de l'Empire français.

Chapitre IX

LA RESTAURATION EN EUROPE

Destruction du système de Napoléon. — Napoléon envahit la Russie avec une armée de 600,000 hommes, pendant que la guerre continuait contre l'Angleterre et l'Espagne. Suivant son habitude, il marcha droit à la capitale, comptant qu'après l'avoir occupée il recevrait des propositions de paix. Il réussit en effet à entrer dans Moscou (sept. 1812). Mais son calcul fut déjoué par des conditions qu'il n'avait pas prévues. Moscou n'était que la capitale religieuse et nationale de la Russie, le centre du gouvernement était Pétersbourg; la perte de Moscou ne paralysait pas le gouvernement russe; Alexandre ne fit pas demander la paix; Napoléon se décida à faire les avances, il envoya des propositions de paix, Alexandre déclara qu'il ne traiterait pas avant que l'ennemi eût quitté le sol russe. Il eût fallu attendre, Napoléon ne le pouvait pas; son armée, très mal disciplinée dès l'origine, formée de gens de tous pays, s'était fondue en traversant ces grandes plaines sans ressources, où les soldats mal approvi-

sionnés ne pouvaient vivre qu'en se dispersant pour marauder; avant la bataille de la Moskova, il ne restait déjà plus que 155,000 combattants; ils avançaient lentement, encombrés de charrettes chargées de butin, semblables à une horde de barbares.

A Moscou, l'armée ne put se réorganiser; les habitants, pris d'horreur pour les envahisseurs hérétiques, avaient abandonné la ville, il n'y restait que les marchands étrangers; le soir même de l'entrée des Français, elle fut détruite par l'incendie. On ne pouvait y passer l'hiver, il fallait donc revenir en Europe; Napoléon ne s'y décida qu'après le 18 octobre. Cette année-là, l'hiver fut précoce et très dur, il gela à 30° au-dessous de zéro. L'armée, obligée de repasser par un pays qu'elle venait de ravager, périt de froid et de faim; il ne revint que des soldats débandés et sans armes. La Russie était dégagée et Napoléon avait perdu son armée. Ce fut le premier acte de sa défaite. Non seulement la Russie lui avait résisté, mais ses alliés commencèrent à lui échapper. Le corps d'armée prussien négocia avec l'armée russe et promit de rester neutre; puis le roi de Prusse, sous prétexte d'aller organiser la guerre contre les Russes, s'échappa de Berlin où il était surveillé par une garnison française, se retira en Silésie et fit alliance avec la Russie et l'Angleterre (janvier-février 1813).

Le roi de Prusse fit appel à son peuple, qui répondit par des souscriptions et des enrôlements de volontaires; à côté de l'armée on organisa la landwehr, qui fut habillée et armée aux frais des provinces. Les armées prussienne et russe réunies marchèrent sur l'Allemagne pour la soulever contre Napoléon; les princes qui refuseraient de s'unir aux alliés devaient être dépossédés; ce fut la Saxe qui fut envahie d'abord et qui resta le grand champ de bataille. L'Électeur de Saxe, que Napoléon avait fait roi,

n'osait se décider pour aucun des deux partis, Napoléon le força à rester son allié. La campagne du printemps de 1813 consista en deux batailles sanglantes (Lützen et Bautzen); Napoléon resta maître de la Saxe mais il n'avait pas de cavalerie et demanda un armistice de trois mois, il ne put en obtenir qu'un de six semaines. Les alliés avaient montré qu'ils étaient de force à lutter; la landwehr, sur laquelle on comptait peu, s'était battue avec acharnement. — Le gouvernement autrichien, qui jusque-là était resté neutre de peur d'une attaque brusque, prit courage en voyant Napoléon tenu en échec, il déclara qu'il serait le médiateur entre les belligérants; Napoléon accepta la médiation pour regagner l'Autriche. Mais il était impossible de s'entendre : Napoléon voulait conclure la paix avec les puissances du continent en excluant l'Angleterre; les alliés ne voulaient accepter qu'une paix générale, ils s'étaient engagés avec l'Angleterre qui leur fournissait de l'argent à ne faire aucun traité sans son consentement. Le Congrès de Prague ne fut donc qu'une comédie. L'Autriche s'était engagée d'avance à s'unir aux alliés si Napoléon rejetait ses conditions, et on savait que Napoléon les rejetterait. Le 10 août l'empereur d'Autriche entra dans la coalition. Elle était désormais complète; pour la première fois les quatre grandes puissances d'Europe opéraient en commun contre la France. Ce fut le deuxième acte de la défaite (mars-août 1813).

Les *alliés* (ce fut le nom qu'ils prirent désormais) résolurent d'enlever toute l'Allemagne à Napoléon; ils renoncèrent à la guerre méthodique et lente qui avait amené leur défaite en 1793 et adoptèrent la stratégie de Napoléon. Ils avaient trois grandes armées, en tout 480,000 hommes; il fut décidé que la principale prendrait l'offensive, on devait marcher droit à l'ennemi et détruire son armée sans s'arrêter à faire des sièges. « Toutes les

armées alliées, est-il dit dans le plan du 12 juillet, prendront l'offensive et le camp de l'ennemi sera leur lieu de rendez-vous. » La guerre de l'été se fit sur trois terrains, la Saxe, la Silésie et le Brandebourg; Napoléon, vainqueur à Dresde, se maintint en Saxe, mais ses autres armées furent détruites ou repoussées des pays voisins. Les alliés arrêtèrent le 9 septembre le plan qu'ils allaient appliquer à l'Allemagne : rétablir la Prusse et l'Autriche comme elles étaient en 1805, rendre le Hanovre aux Brunswick, rétablir dans leur ancien état les pays allemands annexés à l'Empire français ou donnés à des princes français, dissoudre la Confédération du Rhin, assurer *l'indépendance entière et absolue* des petits États jusqu'aux Alpes et au Rhin. Il s'agissait de détruire la domination de Napoléon en Allemagne en lui enlevant ses alliés. Le roi de Bavière donna l'exemple, il se détacha de la Confédération et entra dans la coalition. Ce fut le troisième acte de la défaite de Napoléon (août-septembre 1813)

Les trois armées des alliés marchèrent ensemble sur Leipzig, quartier général des Français ; on s'y battit trois jours. Napoléon s'échappa avec 100,000 hommes qu'il ramena en France. Les princes français s'enfuirent : les princes allemands entrèrent dans la coalition ; l'Allemagne était perdue pour Napoléon. Ce fut le quatrième acte de la défaite (octobre-novembre 1813).

Les alliés arrivés à Francfort offrirent à Napoléon de lui laisser la France telle qu'elle était en 1800, mais ils se réservaient de continuer à avancer pendant les négociations. Napoléon ayant ordonné une levée de 300,000 hommes, les alliés publièrent le manifeste de Francfort. « Les puissances, disaient-ils, sont en guerre non contre la France, mais contre la domination ouvertement affichée que Napoléon a exercée hors des limites de son

empire... Elles garantissent à l'Empire français une étendue de territoire que la France n'a jamais connue sous ses rois. » — Puis les trois armées alliées passèrent le Rhin, envahirent la France et marchèrent sur Paris, au sud par la Franche-Comté et la Seine, au centre par la Marne, au nord par les Pays-Bas et l'Oise. Napoléon avait laissé ses soldats disséminés dans toutes les forteresses d'Allemagne, il ne lui restait que sa garde et quelques débris ; en y encadrant des conscrits et des gardes nationaux il créa l'armée avec laquelle il fit la campagne de France. Pendant cette campagne les alliés lui offrirent encore de négocier à Châtillon, ils ne laissaient plus à la France que les frontières de 1792; Napoléon s'était résigné à accepter, puis il refusa. Le 18 mars 1814 le Congrès de Châtillon fut fermé.

Les alliés apprirent par des dépêches interceptées que Paris ne pouvait être défendu, ils marchèrent droit sur la ville, qui capitula après un combat d'une demi-journée. La France était au pouvoir des alliés. Ce fut le cinquième et dernier acte de la lutte. Quand elle avait commencé, les alliés ne songeaient qu'à expulser les Français de l'Allemagne, ils ne voulaient détruire que l'œuvre de Napoléon; mais la victoire les avait amenés jusqu'en France et ils venaient de détruire l'œuvre de la Révolution.

Fin de l'Empire. — Les alliés, maîtres de l'Europe et de la France, se chargèrent de régler le sort de toutes deux. Ils commencèrent par la France. Ils ne voulaient plus de Napoléon, ils n'eurent même pas la pensée de revenir à la République ; ils cherchèrent donc un souverain qui pût rétablir le régime monarchique et conclure la paix avec l'Europe. Trois solutions furent proposées : 1° le fils de Napoléon et de Marie-Louise; mais on craignit

de donner trop d'influence à son grand-père, l'empereur d'Autriche; — 2° Bernadotte, qu'Alexandre de Russie essaya de proposer; mais aucune des autres puissances ne voulut en entendre parler, de peur d'une alliance trop étroite entre la France et la Russie; — 3° les Bourbons; mais les alliés, depuis leur entrée en France, s'étaient aperçus que personne dans le pays ne pensait plus à eux, on les avait oubliés pendant vingt années de guerres; or le gouvernement anglais déclarait qu'il ne voulait imposer aux Français aucun gouvernement, que la nation devait rester maîtresse de choisir son souverain.

Le ministre d'Autriche, Metternich, très influent déjà parmi les hommes d'État européens, prit parti pour les Bourbons et travailla à les faire accepter. Il reçut leurs envoyés et fit décider que les provinces françaises, à mesure que les alliés les occuperaient, seraient remises aux partisans des Bourbons, si elles se prononçaient pour eux. Après l'entrée des alliés dans Paris, les souverains décidèrent de rétablir Louis XVIII, et sur le conseil de Talleyrand déclarèrent « qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon ni aucun membre de sa famille, qu'ils respecteraient l'ancienne France telle qu'elle était sous ses rois légitimes, qu'ils reconnaîtraient et garantiraient la constitution que la nation française se donnerait. » En conséquence ils « invitaient le Sénat à désigner un gouvernement provisoire qui serait chargé de l'administration et à préparer une constitution ». On s'adressa aux deux corps constitués, le Sénat et le Corps législatif ou plutôt aux membres de ces deux assemblées qu'on savai orables aux Bourbons. Le Sénat, représenté par 63 membres sur 142, déclara Napoléon déchu du trône et le peuple et l'armée déliés de leur serment, et créa un gouvernement provisoire de 5 membres; le Corps

législatif, représenté par 77 membres sur 303, ratifia cette décision. L'armée, retirée au Sud-Est de Paris, reçut les décrets des assemblées ; les maréchaux eux-mêmes, qui entouraient Napoléon à Fontainebleau, lui conseillèrent d'abdiquer.

Les Bourbons purent alors prendre possession du gouvernement ; les alliés les engagèrent à établir un régime libéral, à accepter les changements opérés en France depuis 1789 et à ne pas employer d'émigrés dans l'administration. Louis XVIII devait être rappelé en vertu non de son droit héréditaire, mais de la Constitution rédigée par le Sénat. Il était dit dans cet acte : « Le peuple français appelle librement au trône Louis de France. » Le Sénat avait stipulé que le roi respecterait les droits de l'armée, la dette publique, les ventes de biens nationaux. Après ces déclarations Louis revint en France et fut reconnu roi par le Sénat et le Corps législatif.

Traités de 1814 *et* 1815. — Le nouveau gouvernement traita au nom de la France ; il signa d'abord un armistice (les armées françaises durent évacuer toutes les places fortes qu'elles occupaient), puis un traité de paix. Les alliés exigèrent seulement que la France rentrât dans les limites de 1792 (ils accordèrent quelques agrandissements) ; ils ne réclamèrent aucune indemnité de guerre (ils refusèrent même de faire rembourser 169 millions dus à la Prusse) ; ils laissèrent même dans les musées français les œuvres d'art que Napoléon avait enlevées aux pays soumis par lui. Ils voulaient éviter d'humilier les Français, ils déclarèrent « que, pour montrer leur désir d'effacer toutes les traces de ces temps de malheurs, les puissances renonçaient à la totalité des sommes qu'elles pourraient réclamer ».

Les alliés ne voulurent pas laisser de garnison en France; dès que Louis XVIII eut promulgué la nouvelle Constitution, ils sortirent de Paris et évacuèrent le royaume.

Ces conditions furent modifiées en 1815. Dès qu'on apprit à Vienne le retour de Napoléon, les gouvernements européens déclarèrent « que Napoléon Bonaparte s'était placé hors des relations civiles et sociales et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'était livré à la vindicte publique ». Pas un instant ils ne songèrent à traiter avec lui; leurs armées n'étaient pas encore licenciées, ils les dirigèrent aussitôt sur la France qu'elles envahirent de tous côtés.

Après la défaite de Napoléon les alliés regardèrent le traité de 1814 comme rompu. Puisque les Bourbons ne pouvaient répondre d'être assez forts pour maintenir leur autorité, ils décidèrent d'imposer à la France des garanties et des charges pour la tenir dans leur dépendance. Ils s'accordèrent à exiger une indemnité de guerre considérable, à faire rendre les œuvres d'art aux pays que Napoléon en avait dépouillés, à laisser des troupes en garnison et à construire aux frais de la France des forteresses dans les pays frontières. Puis ils se partagèrent le territoire français, chaque puissance eut ses provinces où elle envoya ses armées s'établir et vivre aux dépens des habitants; l'occupation dura deux ans, jusqu'au payement de l'indemnité.

Il fut convenu aussi qu'on rognerait les frontières. Les Prussiens et quelques petits États allemands voulaient enlever à la France l'Alsace, la Lorraine et même la Flandre; on aurait fait de ces pays un État pour l'archiduc Charles; l'Autriche demandait au moins qu'on détruisît les places fortes de la frontière. Le gouvernement anglais et le tsar de Russie s'opposèrent à un démembre-

ment; on se borna à prendre quelques forteresses et la Savoie et le comté de Nice (28 sept. 1815). Ce traité, relativement avantageux, fut considéré comme désastreux par les Français d'alors; le duc de Richelieu, qui était parvenu à l'obtenir, le signa « plus mort que vif ». La France paya d'un milliard et de deux ans d'occupation le retour de Napoléon; mais elle échappa au démembrement.

Congrès de Vienne. — Après les affaires de France, les alliés eurent à régler les affaires d'Europe; ils se donnèrent rendez-vous à Vienne, où fut tenu un *congrès* général; il y vint des représentants de tous les États (90 des États souverains, 53 des princes médiatisés). Après tant d'années de guerre, cette réunion de diplomates fut une occasion de fêtes et de cérémonies; le gouvernement autrichien avait nommé une *commission de la cour* chargée de rendre le séjour de Vienne le plus agréable possible.

Le Congrès avait dû s'ouvrir le 30 mai 1814, puis le 1er octobre, puis le 1er novembre; en fait il ne fut jamais ouvert. Les alliés ne voulaient pas laisser discuter les affaires d'Europe par les petits États, ils entendaient décider entre eux les questions, le travail devait être fait par deux comités; puis ils auraient apporté les décisions toutes préparées devant le Congrès, qui n'aurait plus eu qu'à les ratifier. Talleyrand, représentant de la France, protesta contre ce procédé et contre l'expression *les alliés* (elle n'avait eu de sens que pendant la guerre); il obtint qu'on annonçât que l'ouverture formelle du Congrès serait faite le 1er novembre « conformément aux principes du *droit public* ». Les envoyés prussiens réclamaient; Hardenberg debout, les poings sur la table, s'écria : « Non, Messieurs, le droit public, c'est inutile. Pourquoi dire que nous agissons selon le droit public?

cela va sans dire ». Talleyrand répondit « que si cela allait sans dire, cela irait encore mieux en le disant ». Humboldt cria : « Que fait ici le droit public? — Il fait que vous y êtes », répliqua Talleyrand. Et il écrivit à Louis XVIII : « On prétend que nous avons remporté une victoire pour avoir fait introduire l'expression de *droit public*. Cette opinion doit vous donner la mesure de l'esprit qui anime le Congrès ».

Ce ne fut qu'une victoire de forme. Les principes du droit public n'avaient jamais été bien fermes en Europe, et les dernières guerres avaient achevé de les ébranler. Talleyrand déclarait au nom de Louis XVIII « ne point reconnaître que la conquête seule donne la souveraineté »; mais lui-même, au temps de Napoléon, n'avait appliqué d'autre droit que le droit de conquête. La France ayant cessé d'être conquérante, il essayait de revenir à l'ancienne coutume ; chaque pays appartenait de droit, disait-il, au souverain *légitime*, c'est-à-dire héréditaire, on devait donc rendre à chaque famille princière ce qui lui avait appartenu. Mais les alliés, devenus conquérants à leur tour, avaient perdu le respect de la *légitimité;* l'ancien principe était ruiné et aucun principe nouveau ne l'avait encore remplacé. Aucun homme d'État n'aurait voulu consulter les habitants eux-mêmes sur leur sort, c'était un procédé révolutionnaire et on travaillait alors à effacer les traces de la Révolution.

Il ne restait donc qu'une seule règle, la volonté des alliés; c'est ce que le tsar appelait les « convenances de l'Europe ». Talleyrand était allé lui demander ses intentions : « Il faut que chacun y trouve ses convenances, dit Alexandre. — Et chacun ses droits », répondit Talleyrand. — « Je garderai ce que j'occupe. — Votre Majesté ne voudra garder que ce qui sera *légitimement* à elle... Je mets le droit d'abord et les convenances après.

— *Les convenances de l'Europe sont le droit* », dit Alexandre.

En fait, le Congrès ne s'ouvrit pas; les questions furent réglées par des *commissions* formées seulement des représentants des grands États, tantôt des cinq grandes puissances (les quatre alliées et la France), tantôt des huit (outre les alliées et la France, la Suède, l'Espagne et le Portugal). Les autres gouvernements ne furent pas consultés. On distribua les territoires entre les souverains, en tenant compte de la richesse du pays et du nombre des âmes, mais non des convenances des habitants. — Les règlements faits par les commissions furent rédigés sous forme de traités particuliers entre les différentes puissances; puis tous ces traités furent réunis en un recueil général qu'on appela l'*Acte final du congrès de Vienne*.

Napoléon avait dominé toute l'Europe et l'avait toute bouleversée. Les alliés la lui avaient reprise, ils ne pouvaient ni ne voulaient la rétablir telle qu'elle était en 1800, ils décidèrent de la remanier de nouveau. Dès le 30 mai, avant de quitter Paris, ils avaient convenu, par un traité secret, de tenir la France à l'écart et de régler entre eux, d'après certaines dispositions générales, le sort des pays enlevés à la France. Ces pays étaient la Belgique et la rive gauche du Rhin (1), la Hollande et la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, le grand-duché de Varsovie. Les alliés réglèrent d'abord les questions sur lesquelles ils s'entendaient.

La Hollande fut rendue à la famille d'Orange et réunie à la Belgique pour former le royaume des Pays-Bas. — La Suisse redevint une confédération et reçut trois cantons nouveaux : Genève, le Valais et Neuchâtel. — La

(1) On laissait à la France la Savoie et le comté de Nice.

rive gauche du Rhin fut destinée à servir d'indemnités aux princes allemands. — En Espagne et en Portugal, les anciens souverains étaient déjà rétablis. — En Italie, tout fut rétabli comme avant la Révolution (1), excepté les deux républiques de Gênes et de Venise; celle de Gênes fut donnée en indemnité au roi de Sardaigne, celle de Venise resta à l'Autriche. — Le roi de Suède, en compensation de la Finlande, reçut la Norvège enlevée au roi de Danemark, allié de Napoléon.

On réserva trois questions sur lesquelles les puissances ne pouvaient s'entendre parce qu'elles avaient des intérêts opposés : 1° l'organisation de l'Allemagne (la Prusse voulait rétablir l'Empire, l'Autriche préférait une confédération); 2° l'indemnité à donner à la Prusse (la Prusse voulait s'annexer le royaume de Saxe, l'Autriche ne voulait pas avoir les Prussiens à sa frontière de Bohême; les autres alliés craignaient de rendre la Prusse trop puissante en Allemagne; 3° le grand duché de Varsovie (Alexandre voulait le garder et en faire un royaume de Pologne, l'Angleterre et l'Autriche refusaient de laisser le tsar s'avancer aussi en avant en Europe). Ces trois questions furent débattues à Vienne, et Talleyrand profita du désaccord pour faire rentrer la France dans le concert européen; il se prononça contre le projet d'ôter la Saxe au roi « légitime ». La Prusse s'appuyait sur la Russie, Alexandre laissait prendre la Saxe pour avoir la Pologne; Talleyrand s'entendit avec l'Angleterre et l'Autriche, la France fut admise dans la commission, et toutes trois conclurent une alliance défensive. Talleyrand écrivit à Louis XVIII : « Maintenant, Sire, la

(1) On laissa provisoirement Murat roi de Naples, pour le récompenser d'avoir abandonné Napoléon; mais il ne fut pas reconnu officiellement; en 1815 les Bourbons de Naples furent restaurés; Murat, ayant essayé de revenir, fut pris et fusillé.

coalition est dissoute et pour toujours; la France n'est plus isolée en Europe. » Il fut même question de guerre. Puis l'accord se rétablit : Alexandre obtint la Pologne et abandonna la Prusse, qui n'eut rien de ce qu'elle demandait. On refusa de déposséder le roi de Saxe. Les Prussiens proposaient de lui donner en échange de ses États un royaume nouveau qu'on formerait sur la rive gauche du Rhin; c'était alors le désir des hommes d'État prussiens d'éviter le voisinage immédiat de la frontière française. Il semblait avantageux à la France d'avoir entre elle et la Prusse un État faible gouverné par un souverain allié; ce fut pourtant Talleyrand qui refusa cet arrangement comme contraire à la légitimité et dangereux pour l'équilibre de l'Allemagne. Les Prussiens se résignèrent enfin à accepter une indemnité formée de quatre morceaux : le nord de la Saxe avec 782,000 âmes; 810,000 âmes en Pologne; 829,000 dans l'Allemagne du Nord; 1,044,000 sur la rive gauche du Rhin. La Prusse se trouva ainsi, malgré elle, portée à la frontière française et chargée de défendre le Rhin.

En Allemagne, les patriotes qui avaient poussé à la « guerre de délivrance » contre Napoléon désiraient qu'on rétablît le vieil empire germanique; les hommes d'État prussiens proposaient de prendre pour empereur l'Empereur d'Autriche, les deux grands États auraient formé un *Directoire* pour gouverner avec l'Allemagne, la Prusse dans le nord, l'Autriche dans le sud. L'empereur d'Autriche refusa de reprendre le titre d'empereur d'Allemagne et ne voulut pas d'un gouvernement général où il lui aurait fallu partager le pouvoir avec la Prusse. Les petits souverains des autres États allemands tenaient surtout à garder la souveraineté qu'ils avaient acquise en 1806, ils ne se souciaient pas de rétablir au-dessus d'eux une autorité supérieure ni surtout d'obéir

au roi de Prusse, qu'ils regardaient seulement comme leur égal. Or, en 1813, pour attirer les princes allemands dans la coalition, les alliés leur avaient promis, par traités, de leur laisser leur territoire et leur souveraineté. Ces États souverains ne pouvaient former une nation unique. On renonça donc à rétablir l'Empire détruit par Napoléon; on se borna à créer une confédération (*Deutscher Bund*), c'est-à-dire une alliance perpétuelle entre les États avec une diète (*Bundestag*), c'est-à-dire une conférence permanente des envoyés de chaque État.

Telle fut l'œuvre du Congrès de Vienne, où tous les gouvernements de l'Europe furent représentés. Elle fut complétée en 1815, après la deuxième chute de Napoléon. Non seulement on prit des mesures pour empêcher la France de recommencer la guerre, en lui enlevant ses conquêtes et en créant contre elle une ligne de forteresses; mais on essaya d'empêcher à l'avenir toute guerre entre les souverains. Metternich, qui dirigeait alors les autres hommes d'État, chercha à faire accepter ce principe, inconnu au XVIIIe siècle, que tous les souverains forment une grande famille, et que tous les gouvernements ont intérêt à se soutenir contre leurs sujets et à régler leurs contestations par un arbitrage. On décida de tenir fréquemment des *congrès* chargés à la fois de maintenir la bonne entente entre les gouvernements et de prendre des mesures contre les peuples mécontents. C'est ce qu'on appela *le système Metternich*. Il fonctionna assez régulièrement pendant dix ans; les diplomates tinrent plusieurs congrès et réprimèrent plusieurs soulèvements; le Congrès envoya une armée autrichienne soutenir le roi de Naples, une armée française soutenir le roi d'Espagne contre leurs sujets.

Les traités de 1815 restèrent le fondement du droit

international pendant quarante ans (jusqu'à la guerre de Crimée); et pendant cette période il n'y eut pas de grande guerre en Europe. L'œuvre du Congrès de Vienne fut détruite entre 1860 et 1870; mais on a conservé l'usage des congrès européens et l'idée d'un tribunal d'arbitrage qui permettrait d'empêcher les guerres.

L'Europe en 1815. — L'Europe avait été remaniée par les quatre grandes puissances alliées et dans leur intérêt. En principe elle devait être restaurée telle qu'elle était avant la Révolution. En fait la France seule fut ramenée à son territoire de 1792; tous les autres grands États sortirent du remaniement agrandis ou arrondis aux dépens des petits États, aux dépens surtout des républiques d'Italie et des États ecclésiastiques d'Allemagne que Napoléon avait détruits et qui ne furent point restaurés. La Pologne, démembrée pendant la Révolution, resta partagée entre les trois grandes puissances de l'Est; seule la ville de Cracovie fut érigée en ville libre indépendante.

L'Autriche, en échange des Pays-Bas qu'elle ne tenait pas à conserver, garda l'État de Venise, qui étendait son territoire au sud-est jusqu'à l'Adriatique et le portait en Italie jusqu'au Tessin. En échange de ses domaines disséminés dans la Forêt-Noire, elle gardait l'évêché de Salzbourg qui joignait sa frontière au sud-ouest.

La Prusse gardait la Posnanie polonaise acquise au partage de 1793; en échange des autres provinces polonaises qu'elle s'était appropriées en 1795, elle reçut la province de Saxe et la province du Rhin; elle garda la Westphalie, qu'elle avait reçue en indemnité pour quelques petits domaines sur la rive gauche du Rhin. Elle eut ainsi quatre provinces de plus qu'en 1789, et son territoire s'étendit non plus en lambeaux isolés, mais

en une masse presque compacte (1) sur toute l'Allemagne du Nord depuis la Russie jusqu'à la France.

Le tsar de Russie gardait les provinces démembrées de la Pologne et la Finlande qu'il avait prises à la Suède en 1809; il reprenait la portion de Pologne qui avait été attribuée à la Prusse en 1795 pour en faire un royaume de Pologne dont il restait souverain.

L'Angleterre ne demanda rien en Europe que l'îlot d'Helgoland; elle avait pris son indemnité aux dépens des colonies de la France et de la Hollande.

Entre les trois puissances de l'Est (Russie, Autriche, Prusse) et les deux puissances de l'Ouest (France et Angleterre), l'Europe centrale restait divisée en petits États. L'Allemagne n'était plus cet empire sans force fait de trois cents territoires enclavés les uns dans les autres, partagé entre trois cents gouvernements disparates à demi souverains; elle restait simplifiée depuis le passage des Français, débarrassée des seigneurs souverains, de tous les princes d'Église, de presque toutes les villes libres; elle devenait ce qu'en avait fait Napoléon, une confédération de princes, mais la direction de ces princes retournait à l'Autriche.

L'Italie était de nouveau morcelée en petits États souverains: au sud le royaume de Naples; au centre les États de l'Église et les trois duchés de Toscane, Parme, Modène; au nord la Sardaigne agrandie du territoire de Gênes et les deux provinces autrichiennes, Milanais et Vénétie, réunies sous une administration commune avec le nom de *royaume lombard-vénitien*. L'Autriche, maîtresse du bassin du Pô et dominant les trois duchés qui appartenaient à des princes autrichiens, tenait l'Italie sous son pouvoir.

(1) Il y restait 2 enclaves, à l'est le Mecklembourg, à l'ouest les trois États de Hanovre, Hesse et Nassau.

L'Allemagne et l'Italie restaient ainsi ce qu'elles avaient été depuis le moyen âge : des nations en morceaux. Toutes deux étaient sous l'influence de l'Autriche, qui avait intérêt à maintenir le morcellement, puisqu'elle ne désirait plus s'agrandir et qu'il lui était plus facile de diriger des États faibles.

Sur la frontière française se conservaient les deux petits États démembrés de l'ancien Empire germanique, la Suisse, agrandie de Genève, Neuchâtel, le Valais, et devenue une confédération de 22 cantons; la Hollande, devenue le royaume des Pays-Bas et doublée par l'annexion de la Belgique. Toutes deux étaient déclarées neutres et placées sous la protection de toutes les puissances européennes.

A l'Est la Pologne était supprimée, la Suède rejetée dans la péninsule scandinave; mais le royaume de Norvège était détaché du Danemark et uni au royaume de Suède.

L'Europe de 1815 était organisée, comme l'Europe du XVIII[e] siècle, de façon à maintenir l'équilibre entre les grandes puissances et la faiblesse de la région centrale où les influences des grands États devaient se contrebalancer. Cet arrangement a duré un demi-siècle, jusqu'au moment où l'amour de l'équilibre a cédé au désir de faire l'unité en Italie et en Allemagne.

Chapitre X

LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL EN EUROPE

La Restauration en Europe. — Les souverains de l'Europe, rentrés en possession de leurs États en 1814, s'efforcèrent de *restaurer* le gouvernement tel qu'il était avant la Révolution. Quelques-uns auraient voulu

simplement revenir en arrière : le roi de Sardaigne songea à détruire la route de la Corniche parce qu'elle était l'œuvre des Français : l'Électeur de Hesse prétendait faire redescendre à leur ancien grade les officiers qui avaient avancé pendant son absence. — En fait les gouvernement restaurés conservèrent une partie des réformes faites pendant la Révolution : la liberté de l'agriculture et de l'industrie, l'unité des lois, l'administration régulière, en général tout ce qui avait été commencé déjà par le despotisme éclairé et qui ne diminuait pas le pouvoir de l'État. Mais ils posèrent en principe que la Révolution avait été un attentat illégitime et qu'il fallait rétablir la monarchie absolue. Louis XVIII appelait Napoléon l'usurpateur et comptait 1815 comme la vingt et unième année de son règne.

C'est ce retour à la monarchie absolue qu'on appelle la *Restauration*. Il y a eu depuis lors en Europe deux façons opposées de concevoir le gouvernement, la théorie *absolutiste* et la théorie *constitutionnelle;* il y a eu dans chaque pays deux partis opposés, le parti du régime absolutiste et le parti du régime constitutionnel (qui s'intitule *libéral*). La différence entre les deux n'est pas dans la *forme* du gouvernement, le parti constitutionnel ne préfère pas la république à la monarchie ; la différence est dans le *principe* même du pouvoir.

La théorie de l'absolutisme est à peu près l'ancienne théorie du *droit divin*. — *Le roi a seul toute l'autorité* dans le pays; Dieu l'a confiée à sa famille et a voulu qu'elle se transmît de père en fils. Le roi tient ses droits de la religion et de la tradition, il ne les a pas reçus de ses sujets ; il ne leur doit donc aucun compte. Il gouverne comme il croit bon, en suivant sa conscience ; il n'est astreint à aucune règle. Toute autorité vient de lui ; il a le droit, non seulement de gouverner, mais de faire

la loi et de fixer l'impôt. Dans certains États, les sujets ont conservé l'usage d'élire des représentants qui se réunissent en assemblée. Les souverains cherchent d'ordinaire à gouverner d'accord avec cette assemblée ; mais, si le souverain et les députés ne peuvent s'entendre, c'est aux députés à céder ; car ce n'est pas à la nation qu'appartient la souveraineté, c'est au prince.

Les absolutistes n'admettent pas que le roi puisse prendre un engagement envers ses sujets, aussi rejettent-ils toute constitution écrite ; ils n'acceptent d'autre règle que la tradition et la volonté du roi. Comme ils pensent que la religion inspire le respect du souverain, ils veulent rendre la religion obligatoire et conserver à l'Église un pouvoir politique (c'est ce qu'on appelait « l'alliance du trône et de l'autel »). — Comme ils se défient des journaux qui peuvent critiquer les actes du gouvernement, ils veulent les tenir sous une surveillance continuelle ; d'ordinaire ils sont partisans de la *censure*, qui examine tous les articles avant de les laisser publier.

Le parti absolutiste dans tous les pays se composait des gens de la cour et des fonctionnaires ; il avait pour lui la plus grande partie de la noblesse, du clergé et des paysans. Son sentiment dominant était le respect du passé et l'amour de l'ordre.

La théorie constitutionnelle part du principe de la *souveraineté de la nation ;* elle est à peu près celle du gouvernement parlementaire anglais. Elle reconnaît au roi le droit de régner, mais il ne règne que du consentement de la nation et en vertu d'un contrat. Il n'a le droit ni de faire les lois, ni de lever l'impôt, ni de choisir ses ministres de sa seule volonté ; il ne peut gouverner que d'accord avec l'assemblée qui représente la nation, et s'il y a conflit entre le roi et la nation, c'est au roi à se soumettre, car c'est la nation qui est souveraine.

Pour garantir les droits de la nation, on rédige une *constitution* écrite qui devient la loi fondamentale du pays; le roi et ses ministres doivent s'engager à l'observer; s'ils y manquent, la nation a le droit de leur résister, et les ministres sont *responsables*. Comme le plus sûr moyen d'empêcher les abus de pouvoir est de les signaler au public, le parti constitutionnel réclame la liberté de parler, d'écrire et de se réunir. Il demande aussi la liberté de conscience et même l'égalité entre les cultes.

Le parti constitutionnel se recrutait surtout dans les villes; il comprenait les bourgeois, les ouvriers, les hommes de loi et les écrivains. Son mot d'ordre était le *progrès* et la *liberté*.

Aussitôt après la Restauration, la lutte commença entre ces deux partis; elle portait surtout sur deux questions :

1° Les libéraux demandaient aux gouvernements de promulguer une *constitution écrite* pour fixer les droits des sujets, les gouvernements refusaient de prendre un engagement contraire au droit et à la dignité du prince.

2° Les libéraux demandaient la *liberté de la presse*, les gouvernements refusaient de laisser publier les *écrits subversifs* (ceux qui attaquaient l'organisation de la société ou de l'État), et ils conservaient la censure.

Les absolutistes, en 1815, étaient au pouvoir dans presque tous les États d'Europe. Ils poursuivaient devant les tribunaux les écrivains de l'opposition, interdisaient les livres et les journaux étrangers et faisaient mettre en prison ceux qui les lisaient. En Allemagne, les gouvernements prirent peur des associations d'étudiants; le Congrès de Carlsbad fut réuni exprès pour dissoudre la *Burschenschaft*, établir des surveillants dans les universités et interdire toute réunion d'étudiants; plusieurs étudiants furent internés dans des forteresses. — Les

libéraux, de leur côté, organisaient des sociétés secrètes et essayaient, par des complots ou des insurrections, de renverser le gouvernement ou de le forcer à accorder une constitution.

Le régime parlementaire en Angleterre. — L'Angleterre est le pays d'origine du régime parlementaire, c'est là qu'il s'est fondé. Ce sont les usages anglais que les autres peuples ont adoptés.

Le régime parlementaire était déjà établi au XVIIIe siècle en Angleterre, il avait fonctionné déjà sous les deux premiers Georges (1715 à 1760) à peu près comme au XIXe siècle. Alors comme aujourd'hui il n'y avait pas de constitution écrite, mais des règles établies par l'usage. Le gouvernement était censé se partager entre trois pouvoirs, le roi héréditaire, la Chambre des lords héréditaires et la Chambre basse formée de députés élus. Le Parlement était censé n'avoir d'autre rôle que de voter les lois et le budget; le roi était censé choisir les ministres et exercer le pouvoir exécutif. Il était (et il est resté) irresponsable; on admet que s'il commet un acte illégal, c'est qu'il a été mal conseillé; ce sont ses ministres, non pas lui, qui sont responsables devant le Parlement. En fait le roi prenait pour premier ministre le chef du parti qui avait la majorité à la Chambre, le chargeait de choisir ses collègues et le laissait gouverner tant qu'il conservait la majorité. Le pouvoir appartenait ainsi tout entier à la Chambre; le roi et les lords n'étaient guère que des ornements.

Sous le règne de Georges III, depuis 1760 et surtout pendant les guerres contre la France, ce régime changea. Le roi se remit à exercer ses droits, il choisit ses ministres à son gré, même en dehors de la majorité, il les renvoya même quand la majorité les soutenait; il se

mit à assister au conseil des ministres et à leur imposer sa volonté. Le parti whig, qui gouvernait depuis 1715, perdit définitivement la majorité en 1783, et, pendant la guerre, fut réduit à 60 membres. Le parti tory, favorable à la *prérogative royale*, laissa le roi diriger la politique; il s'agissait alors de résister à la France. Les mesures contre le blocus continental furent prises sous forme non de lois, mais de simples *ordres du roi en conseil.*

La Révolution française, qui avait versé le sang d'un roi, désorganisé l'Église, confisqué les fortunes privées, bouleversé la constitution et la couronne, inspira aux Anglais une telle horreur qu'ils prirent en aversion tout changement; pendant trente ans il devint impossible de faire accepter en Angleterre la moindre réforme. Tandis que les Français détruisaient leur ancien régime, les Anglais consolidèrent la « vieille Angleterre ».

Quand la paix fut rétablie en 1815, un double mouvement commença pour obtenir du gouvernement des réformes à la vieille organisation et pour reconstituer le régime parlementaire en relevant l'autorité de la Chambre et en diminuant l'influence du roi.

Les demandes de réformes portaient : 1° Sur les lois pénales qui dataient en partie du XVIe siècle (elles conservaient les peines cruelles de la marque, du pilori, du fouet; elles prononçaient la peine de mort contre plus de deux cents délits, c'était un crime capital de voler la valeur de 5 shellings à un étalage, de prendre un lapin de garenne, de couper un arbre); la réforme fut obtenue en partie en 1820.

2° Sur le régime économique, qui avait été organisé par Cromwell et complété pendant les guerres de l'Empire (il était défendu de recevoir dans les ports anglais d'autres navires que les navires anglais, les droits sur les marchandises étrangères étaient très élevés et si com-

pliqués qu'il fallait un tarif de douze cents articles; l'importation des blés en Angleterre était défendue jusqu'à ce que le blé atteignît un prix très élevé, bien que le pays n'eût pas assez de blé pour sa consommation); la réforme fut faite entre 1823 et 1828.

3° Sur la religion, qui était encore soumise au régime de persécution organisé au XVIIe siècle (les catholiques étaient exclus de toutes les fonctions et ne pouvaient siéger au Parlement, car on exigeait de quiconque entrait en charge une déclaration contre un des dogmes catholiques); l'émancipation des catholiques fut votée en 1829.

4° La réforme qu'on mit le plus longtemps à obtenir fut celle du régime électoral, qui remontait au XIVe siècle. Les députés étaient élus, les uns par les assemblées des comtés formés des propriétaires de tout un comté, les autres par les habitants de certains *bourgs* privilégiés. Mais ni la répartition des députés à élire ni les procédés de l'élection n'avaient été changés depuis le moyen âge; aussi le régime était-il plein d'abus et d'absurdités.

D'abord les sièges des députés étaient répartis entre les habitants de la façon la plus inégale. Sur 658 députés, l'Irlande en envoyait 100, l'Écosse 45, le pays de Galles 24, l'Angleterre à elle seule 489. En Angleterre, les dix comtés du sud, avec moins de 3 millions d'âmes, élisaient 237 députés, les autres, avec plus de 8 millions d'âmes, n'en élisaient que 252. L'Écosse, avec 2 millions d'âmes, en envoyait 45; la Cornouailles, avec 300,000, en envoyait 44. L'inégalité était surtout frappante entre les comtés et les bourgs; les comtés, qui représentaient presque toute la population, n'avaient que 186 députés, les bourgs en élisaient 467; le comté de Middlesex, qui comprenait presque toute la ville de Londres, n'avait pas plus de députés que le bourg d'Old Sarum, où il ne restait plus qu'une famille. La plupart des bourgs n'a-

vaient qu'un nombre dérisoire d'électeurs : 46 en avaient moins de 50; 19 moins de 100; 46 moins de 200: et 34, dépeuplés depuis le moyen âge, n'avaient même plus de corps électoral, c'étaient les *bourgs pourris :* Baralston avait une maison, Gatton n'était plus qu'un parc, Dunwich était sous l'eau depuis des siècles, et tous continuaient pourtant à envoyer leurs députés (d'ordinaire deux). Par contre les villes fondées depuis le xvie siècle, entre autres Liverpool et Manchester, qui avaient plus de 100,000 âmes, n'étaient pas représentées. On calculait qu'en 1793 il y avait à la Chambre 294 membres élus par des corps électoraux inférieurs à 260 électeurs, et que la majorité avait été élue par moins de 15,000 voix.

Il en résultait que les députés, au moins ceux des bourgs, n'étaient pas de vrais représentants de la nation; en fait ils étaient désignés par le propriétaire du bourg ou par le gouvernement. Sur 658 sièges, 424 étaient ainsi à la disposition de 252 patrons ou du gouvernement. Ces patrons se regardaient comme propriétaires des sièges auxquels ils faisaient élire les députés; quand ils ne les gardaient pas pour eux ou pour leurs enfants, ils les donnaient à des créatures. En 1829, le duc de Newcastle, propriétaire du gros bourg de Newark, avait obligé un des députés du bourg à donner sa démission et avait présenté son candidat aux habitants, qui étaient tous ses fermiers; 587 osèrent voter pour le concurrent, ils furent tous congédiés. Quelqu'un se plaignit à la Chambre; le duc répondit : « N'ai-je pas le droit de faire ce que je veux de ma propriété? » — Souvent on vendait les sièges; à la fin du xviiie siècle beaucoup de parvenus enrichis dans l'Inde (les *nababs*) ou dans le commerce se donnaient le luxe d'un siège au Parlement; il y avait un prix courant qui haussait ou baissait.

Même dans les comtés et les bourgs où les électeurs

étaient indépendants, ils étaient d'ordinaire en nombre dérisoire. Il n'y avait dans toute l'Écosse que 2,500 électeurs ; un comté en avait 9, un autre 21, dont un seul résidait dans le pays. Un jour, à l'assemblée tenue par le shérif pour faire l'élection du comté de Bute, il ne vint qu'un électeur : il prit la présidence, déclara la séance ouverte, fit l'appel, répondit à son nom, parla en faveur de sa candidature, se mit aux voix et s'élut à l'unanimité.

L'élection se faisait encore dans les vieilles formes. Les candidats montaient sur des tréteaux et faisaient des discours au milieu des cris et de la bagarre, car l'usage voulait qu'on donnât à boire aux électeurs et que les électeurs des deux partis vinssent manifester ; souvent on se battait. Tous les électeurs se réunissaient en plein air, mais il se glissait dans la foule beaucoup de gens qui n'étaient pas électeurs ; le shérif les faisait voter à main levée et proclamait le résultat. Le plus souvent le résultat était connu d'avance, car il n'y avait qu'un seul candidat ; quand il y en avait plusieurs, si le concurrent réclamait, on procédait au vote (*poll*) ; chaque électeur venait à haute voix déclarer son vote, qui était enregistré ; l'opération durait parfois des semaines.

Depuis le XVIIIe siècle, on se plaignait de la corruption électorale, et elle avait encore augmenté avec la richesse ; la Chambre, qui devait représenter la nation, ne représentait plus que les familles des seigneurs et les grandes fortunes. Les whigs demandaient la réforme presque tous les ans depuis 1808 ; mais le parti tory, qui garda la majorité de 1783 à 1830, repoussait toujours le projet.

Les whigs travaillèrent à gagner à la réforme le grand public. Jusqu'alors la bourgeoisie elle-même s'intéressait peu à la politique, les séances du Parlement étaient secrètes, les journaux étaient encore peu répandus. Mais un grand changement s'était fait à la fin du

XVIII[e] siècle; la population des villes avait beaucoup grossi depuis que l'industrie était renouvelée par les machines, il s'était formé un public avide de nouvelles; de 1769 à 1792, il se fonda six grands journaux quotidiens qui commencèrent à rendre compte de ce qui se passait à la Chambre. Le nombre d'exemplaires vendus annuellement, qui était en 1753 de 7 millions, s'éleva en 1801 à 16, et en 1821 à 25. En 1808 et 1809 furent fondées deux grandes revues (1). En 1801 commença la publication des comptes rendus du Parlement. — Après 1815, les partis se mirent à *agiter* l'opinion en tenant en plein air de grandes réunions politiques (*meetings*) où les orateurs parlaient du haut des tréteaux ou du haut d'une voiture (c'était un usage emprunté aux sectes méthodistes). Ces réunions étaient précédées ou suivies de défilés des gens du parti qui traversaient les rues en portant des bannières et des proclamations. Puis on organisa des associations politiques dont les membres versaient une souscription et nommaient un comité pour faire la propagande en faveur d'une réforme; en 1823, l'*Association catholique*, pour l'abolition du test; en 1830, l'*Association de Birmingham*, pour la réforme électorale. Ainsi furent organisées en Angleterre deux forces nouvelles (2), la *presse* et l'*opinion publique*, qui, en contrebalançant l'influence du roi et des grands seigneurs, rendirent la majorité aux whigs et rétablirent l'autorité du Parlement. Aujourd'hui on ne concevrait plus le régime parlementaire sans les journaux et l'opinion publi-

(1) L'Edinburgh Review par les whigs, la Quarterly Review par les tories.

(2) On s'est longtemps représenté la vie politique anglaise du XVIII[e] siècle comme pareille à celle du XIX[e]; la différence est qu'au XVIII[e] siècle les affaires se faisaient à peu près secrètement et qu'elles se font maintenant au grand jour. Ce qui est nouveau, c'est la *publicité*.

que. On dit du principal journal anglais, le *Times*, qu'il est le quatrième pouvoir; on dit aussi que l'opinion publique est souveraine.

Cette transformation des mœurs amena enfin la réforme électorale de 1832. Le roi Georges IV, qui s'obstinait à ne vouloir aucun changement, était mort en 1830. Les whigs avaient acquis la majorité; ils demandèrent la réforme. Le chef du ministère tory était un vieux général, le vainqueur de Waterloo, le duc de Wellington. Il monte à la tribune et déclare « qu'il n'a rien entendu qui prouve que le système de la représentation doive être modifié; il va plus loin : si on le chargeait de faire une loi pour un pays, il ne trouverait pas de meilleure forme que celle de maintenant, car la nature humaine est incapable d'atteindre une pareille excellence. » Après cette déclaration, la Chambre vota contre le ministère, qui se retira. Le ministère whig qui lui succéda mit deux ans à obtenir la réforme ; il la présenta trois fois.

La réforme de 1832 fut un compromis; on ne voulut pas établir un système régulier fondé uniquement sur le nombre des habitants.

On conserva le procédé de vote public, il fut décidé seulement que le scrutin ne pourrait durer plus de deux jours.

On conserva le même nombre de députés (658) et les deux catégories de députés des comtés et des bourgs, on se contenta d'enlever aux bourgs une partie de leurs sièges pour les donner aux comtés : 56 bourgs pourris, inférieurs à 2,000 âmes, perdirent leurs 111 représentants, 30 bourgs, inférieurs à 4,000 âmes, n'eurent plus qu'un député au lieu de 2, et 2 bourgs furent réduits à 3. On gagnait ainsi 143 sièges qu'on *redistribua;* on en donna 65 aux comtés (qui, au lieu de 94, en eurent 159), 44 à 22 grandes villes non représentées, 20 à 20 villes moyennes; le reste fut réparti entre l'Irlande et l'Écosse.

Le droit d'électeur resta un privilège (*franchise*) réservé à ceux qui possédaient un revenu foncier; on se borna à *élargir la franchise* en donnant le droit de vote dans les comtés à tous les propriétaires d'un revenu de 40 shillings (50 fr.) et à tous les fermiers d'un revenu de 50 livres, dans les bourgs à tout locataire d'un loyer de 10 livres (250 fr.).

Cette réforme augmentait de 50 p. 100 le nombre des électeurs; au lieu d'un électeur pour 32 habitants, il y en avait 1 pour 22. Les nouveaux électeurs étaient surtout des fermiers et des boutiquiers. Les ouvriers restaient encore exclus du droit de suffrage.

Beaucoup furent mécontents et formèrent la grande *Association des travailleurs*. Ils prièrent quelques députés de l'opposition de rédiger, sous forme de pétition, les demandes de leur parti. « Voici votre charte, leur dit O'Connel, en remettant la pétition au secrétaire de l'association; agitez pour elle et ne vous contentez pas à moins. » Les ouvriers l'appelèrent la *Charte du peuple*. Elle demandait que tous les habitants eussent le droit de voter et d'être élus membres du Parlement, qu'on donnât aux députés une indemnité, que le pays fût divisé en circonscriptions égales et que le vote se fît secrètement en déposant un bulletin (*ballot*), au lieu d'être inscrit sur un registre public. — Les *chartistes* se plaignaient aussi de la misère du peuple. « La Constitution anglaise, disaient-ils, ne signifie pour nous que travail forcé ou mourir de faim. » Ils tinrent de grandes réunions la nuit en armes et défilèrent avec des torches; en 1848, ils firent signer une pétition monstre sur laquelle ils réunirent cinq millions de signatures. Mais ils n'obtinrent rien du Parlement. C'est en 1872 seulement que le ministère Gladstone a fait établir le vote au scrutin secret.

Les Chambres élues depuis la réforme furent beaucoup

plus dociles à l'opinion publique, plus soucieuses des intérêts de la masse de la population et plus actives. Les imprimés de la Chambre qui, de 1824 à 1832 formaient en moyenne 31 volumes, atteignirent, à partir de 1832, la moyenne de 50. Les discussions du Parlement furent mieux connues du public; la vieille loi qui ordonnait de les tenir secrètes n'a pas été abrogée, mais l'usage s'est établi de laisser publier le compte rendu sténographique par les journaux, et on a construit une tribune pour les journalistes. Quant aux votes des députés, qu'il était défendu de rendre publics, la Chambre elle-même, depuis 1836, les fait publier.

En même temps les journaux ont baissé de prix depuis la suppression du *timbre* (on les a mis à 1 penny : 10 c.); avec les chemins de fer et la poste ils ont pu pénétrer partout rapidement; on sait chaque jour dans toute l'Angleterre ce qui s'est fait pendant la soirée précédente à la Chambre. Les journaux sont restés peu nombreux (7 ou 8 environ à Londres), mais ils se vendent à un nombre très élevé d'exemplaires, ce qui augmente beaucoup la puissance de chacun. Les *meetings* sont devenus beaucoup plus fréquents, les associations plus fortes et mieux organisées.

Rien n'a été changé dans les formes, aucune constitution écrite n'a été rédigée, les Chambres ont continué à délibérer suivant les mêmes usages, les actes sont conçus suivant les mêmes formules. Le président porte toujours la perruque, il est assisté d'un héraut qui dépose sur le bureau la masse d'armes; les députés continuent à parler de leur place. Mais, à mesure que la vie politique est devenue plus active, l'importance de la Chambre basse a augmenté, les Lords ont moins osé résister à des députés qui représentaient plus exactement la nation. La plupart des lords se dispensent d'assister aux séances de

leur Chambre, souvent il n'y en a qu'une quinzaine, d'ordinaire ils acceptent sans résister les lois votées par les Communes. Le roi a gardé sa prérogative, c'est toujours en son nom que sont faits tous les actes du gouvernement, il a toujours le droit de choisir ses ministres et de dissoudre la Chambre. Mais c'est un usage enraciné aujourd'hui, que le roi doit choisir pour ministres les chefs de la majorité, et que les ministres se retirent tous ensemble dès que l'un d'eux est mis en minorité. La reine Victoria, montée sur le trône en 1839, n'a jamais dérogé à cet usage, et il est douteux qu'un roi pût s'y soustraire à l'avenir.

Depuis 1832 le pouvoir a donc toujours dépendu de la majorité de la Chambre, c'est-à-dire indirectement de la volonté des électeurs ; il a donc changé de mains à chaque changement de l'opinion publique. De 1715 à 1832, deux partis, les whigs et les tories, avaient gardé le ministère chacun pendant un demi-siècle; entre 1832 et 1886, chacun des partis est tombé neuf fois et revenu neuf fois. Tous deux étaient organisés de façon à rester unis dans l'opposition comme au gouvernement, chacun avait son chef reconnu (*leader*) qui devenait premier ministre quand le parti était au pouvoir, chacun avait son ministère tout prêt (1).

Ainsi s'est complété en Angleterre, au XIXe siècle, le régime *parlementaire* classique ébauché seulement au XVIIIe siècle, et tous les usages fondamentaux qu'on s'est habitué en Europe à regarder comme inhérents à ce régime.

Il y a un souverain héréditaire au nom duquel le pays est gouverné, mais qui n'exerce aucun pouvoir. « Le roi règne, il ne gouverne pas. »

(1) Après 1832, le parti tory a pris le nom de *conservateur*, le parti whig celui de *libéral*.

Le Parlement est composé de deux chambres, mais la Chambre non élue (*Chambre haute*) n'a d'autre pouvoir que de ratifier les lois; seule la Chambre élue vote le budget et contrôle la conduite du ministère.

Le ministère est choisi dans le parti qui a la majorité à la Chambre et a pour chef le chef du parti (en Angleterre, le nom de ministère n'est pas officiel; le ministère est formé de trois dignitaires, de cinq secrétaires d'État et des présidents de certains bureaux).

Les ministres délibèrent ensemble en conseil les mesures à prendre, et quand la majorité du conseil a pris une décision, chaque ministre est obligé de la soutenir ou de se retirer.

Les ministres sont *responsables* devant la Chambre; non seulement elle peut les mettre en accusation, mais dès qu'elle vote contre une mesure demandée par eux, ils donnent leur démission. Ils sont *solidairement responsables*, tous doivent se retirer à la fois dès qu'un d'eux est mis en minorité.

Dès que la Chambre est réunie, elle écoute le *discours du trône*, où le ministère expose au nom du roi la situation du pays et indique sa politique; elle y répond par une *adresse* où elle exprime ses sentiments. — Chaque année elle vote le budget de l'année suivante; aucun impôt ne peut être levé avant d'avoir été voté, le refus de l'impôt est une arme qui permettrait à la Chambre d'atteindre sûrement le ministère s'il s'obstinait à rester sans avoir la majorité. — A propos de chaque projet de loi ou de crédit, le ministère peut poser à la Chambre la *question de confiance*, c'est-à-dire déclarer qu'il se retirera si la Chambre ne lui donne pas la majorité. La Chambre peut, de son côté, témoigner son mécontentement par un *ordre du jour de défiance*. Les affaires à traiter dans chaque séance sont fixées d'avance par l'ordre

du jour; mais, avant que la discussion ait commencé, tout député a le droit de demander à *interpeller* le ministère; l'interpellation se termine par un vote de la Chambre qui déclare passer à l'*ordre du jour*, mais souvent elle exprime son avis sur l'interpellation dans une phrase qui précède la formule: *passe à l'ordre du jour*, et si cet avis est défavorable au ministère, il doit se retirer.

Le ministère mis en minorité a le droit de demander au roi de dissoudre la Chambre; c'est un procédé pour faire les électeurs juges entre les députés et le gouvernement. Le ministère reste en place pendant les élections. Si la nouvelle Chambre ne lui donne pas la majorité, il doit se retirer; on regarderait comme un coup d'État de dissoudre une Chambre réélue, puisque la nation s'est prononcée et qu'elle est souveraine. (En Angleterre la durée fixée par la loi pour un Parlement est de sept ans; mais il est d'usage de dissoudre la Chambre avant ce terme. Aucune Chambre n'a dépassé six ans.)

D'ordinaire ce sont les ministres qui présentent à la Chambre les projets de loi; mais tout député a le droit de proposer ou un projet ou des *amendements*, c'est l'*initiative parlementaire*.

Toute mesure, avant d'être discutée en séance publique, doit avoir été examinée par un *comité* (souvent c'est la Chambre tout entière qui se forme en *comité*, en ce cas on discute mais on ne vote pas). Les autres Comités sont formés de quelques membres désignés par le Président (1).

Tout projet de loi doit être discuté à trois reprises, en *trois lectures*, et chaque article voté séparément chaque

(1) Dans les pays d'Europe qui ont adopté le régime parlementaire, les Comités sont élus par la Chambre divisée en bureaux ou sections. Ce système a été employé en France dès 1789.

fois; à moins que la Chambre n'ait voté qu'il y a *urgence* (une lecture suffit alors).

Pour qu'une délibération ou un vote soit valable, il faut qu'une certaine proportion de députés, le *quorum*, assiste à la séance ou prenne part au vote.

Un projet voté par la Chambre ne devient une loi qu'après avoir été voté par la Chambre haute et signé par le roi, mais ce n'est pas l'usage que le roi refuse sa signature.

Tout ce mécanisme s'est organisé en Angleterre sous le régime de la bascule entre les deux partis; il a fonctionné régulièrement parce qu'il n'y avait que deux partis, tous deux respectueux des usages, prêts à céder la place au parti rival dès que la majorité avait changé. Ces partis sont comme deux gouvernements constitués, entre lesquels les électeurs choisissent, sans pouvoir sortir de cette alternative. Aucun changement brusque n'est donc possible, et cependant aucun des deux partis ne peut trop longtemps abuser du pouvoir, car les abus mécontentent les électeurs et les rejettent vers le parti adverse. Aussi a-t-on considéré le jeu de bascule entre deux partis comme une condition fondamentale du régime parlementaire.

La charte de 1814 et la Restauration en France. — Les Bourbons, en revenant régner sur la France en 1814, avaient promis de respecter les institutions de la Révolution et de l'Empire. On ne toucha pas à la société, elle resta démocratique; les Français devaient être égaux devant la loi et admissibles à tous les emplois, les anciens privilèges demeuraient abolis, les biens nationaux restaient à leurs nouveaux propriétaires. On ne toucha pas à l'administration, elle resta centralisée; tous les services publics, les finances, la

justice, l'administration, la police, l'armée, même la division en départements restèrent ce que les avait faits la Révolution ; les créations de Napoléon, Code, Légion d'honneur, Banque, Université, furent conservées. Les populations s'étaient soulevées contre l'Empire au cri de : « A bas la conscription et les droits réunis! » Il fallut déclarer abolies les deux institutions détestées ; on créa à la place le *recrutement* et les *contributions indirectes.*

La France était ainsi, dès 1814, pourvue d'une organisation sociale et administrative qui n'a guère changé depuis et qui a formé le fond solide de la vie française. Mais elle n'avait pas encore, comme l'Angleterre, un mécanisme régulier de gouvernement ; il lui fallait fixer les règles d'après lesquelles le pouvoir serait partagé, donner une *constitution*, comme on disait, et la faire entrer dans les mœurs. Elle y a mis soixante ans (1814-1875).

La première constitution date de 1814 ; les souverains alliés et les hommes d'État français, ennemis de l'absolutisme de Napoléon, admiraient le régime parlementaire anglais, qui leur semblait le plus libéral de tous les gouvernements ; ils conseillèrent à Louis XVIII de l'introduire en France. Le Sénat rédigea même une constitution qui posait le principe de la souveraineté du peuple : « Le peuple français appelle *librement* au trône Louis-Stanislas-Xavier, frère du *dernier* roi. La Constitution acceptée par le peuple, le roi devra la jurer et la signer *avant* d'être proclamé. »

Le nouveau roi refusa de ratifier cette constitution, il voulut prendre d'abord possession du trône, et ce fut seulement après avoir été reconnu roi qu'il fit rédiger un acte nouveau. Il évita à dessein le nom de constitution et, reprenant un nom du moyen âge, il l'appela *Charte constitutionnelle;* lui-même se titra Louis XVIII par *la*

grâce de Dieu roi de France, data la Charte de la *vingt et unième année de son règne* et employa l'expression : *Faisons octroi et concession*. Toutes ces formes étaient choisies pour indiquer qu'aux yeux du roi aucun des gouvernements de la France, depuis la mort de Louis XVI, n'avait été légal ; les vrais souverains avaient été son neveu Louis XVII et lui-même dès la mort de son neveu ; le pouvoir lui appartenait de droit divin par héritage, et c'était un pouvoir absolu que lui seul avait le droit de limiter par un acte de sa pure volonté. C'était dire que la souveraineté, en France, appartenait au roi, non à la nation. De là le mécontentement des libéraux.

Mais, sous ses formes absolutistes, la Charte de 1814 établissait un régime constitutionnel ; elle transplantait en France les usages politiques anglais tels que les pratiquait le parti tory. Le gouvernement était partagé entre trois pouvoirs : le roi et les deux Chambres. Le roi avait le pouvoir exécutif, il nommait et révoquait les ministres, il avait le droit de dissoudre la Chambre ; les ministres étaient responsables. La Chambre haute était formée de *pairs* désignés par le roi, puis héréditaires comme les lords ; elle ratifiait les lois. La Chambre basse était élue, elle votait les lois et les budgets ; les pairs et les députés ne recevaient aucune indemnité. La presse était libre, comme en Angleterre. C'était le régime anglais, exactement copié jusqu'aux détails (discours du trône, adresse de la Chambre, commissions, etc.).

La Charte laissait en suspens deux questions pratiques qui devaient être réglées par des lois : 1° Comment serait élue la Chambre ; 2° Comment serait réglée la liberté de la presse? Ces lois, n'étant pas incorporées à la Charte, pouvaient toujours être remises en discussion.

Le régime anglais lui-même, à l'époque où il avait servi de modèle, était encore indécis sur un point :

Quels étaient les droits du roi envers la Chambre? Était-il obligé de prendre ses ministres dans la majorité? La question n'était pas encore résolue en Angleterre, elle le fut moins encore en France.

Aussi, de 1814 à 1835, la loi électorale, la loi sur la presse et le pouvoir du roi ont-ils été les grands champs de bataille parlementaires.

Pour le régime électoral et la presse comme pour la constitution, les hommes d'État français prirent leur modèle en Angleterre.

Il ne fut pas question de donner à tous les Français le droit d'élire leurs députés, la Révolution avait donné la frayeur du suffrage universel; un droit aussi dangereux que celui d'élire des représentants ne devait être confié qu'à un petit nombre d'hommes choisis. Sur le principe d'après lequel ce choix se ferait on n'hésita pas, on prit la fortune comme en Angleterre, en décidant qu'elle serait constatée par l'impôt direct; le *cens* devint (jusqu'en 1848) la mesure du droit de suffrage, les seuls électeurs furent les *censitaires*. Dès 1814 on fixa le cens à un chiffre très élevé : il fallait payer 300 francs de contributions directes pour être électeur, 1,000 francs pour être éligible. Les électeurs se réunissaient au chef-lieu du département ou de l'arrondissement. Ce régime dura jusqu'en 1830; pendant cette période il n'y eut jamais plus de 100,000 électeurs pour une population de 25 à 30 millions d'âmes. Les Français se trouvaient partagés en deux classes : la masse de la nation exclue de tout droit politique, les censitaires pourvus du privilège de représenter à eux seuls toute la nation (On appela les censitaires, après 1830, le *pays légal;* devant la loi politique ils formaient en effet tout le pays) (1).

(1) La principale différence fut dans l'application du principe commun que la fortune seule donnait droit au suffrage; la *fran-*

La presse politique fut aussi organisée à l'anglaise; chaque numéro devait porter un timbre de 5 centimes, l'envoi par la poste coûtait alors 10 centimes; la vente au numéro était inconnue, il n'y avait que des abonnés. Le journal était donc un luxe coûteux réservé à la bourgeoisie; il n'y avait en 1830 que 60 à 70,000 abonnés; le peuple ne lisait pas, il était tenu dans l'ignorance complète de la vie politique, qui restait le privilège de la bourgeoisie. Pour fonder un journal, il fallait déposer un fort cautionnement; aussi n'y avait-il que très peu de journaux, trois ou quatre de chaque parti; chacun avait sur ses lecteurs une influence d'autant plus puissante. Ce qui augmentait encore leur influence, c'est que, suivant l'usage anglais, les articles n'étaient pas signés. Resserrée dans ces limites étroites, la presse fut déclarée libre comme en Angleterre, mais avec la défense d'attaquer le roi ou la constitution.

Ainsi fut transplanté en France le régime politique anglais. Mais on n'avait pu y transplanter les mœurs anglaises, et les partis s'y organisèrent tout autrement qu'en Angleterre. Les députés français, moins faciles à discipliner, ne voulurent pas se masser en deux partis; ils se réunirent en plusieurs petits *groupes;* les groupes furent, en France, ce qu'étaient les partis en Angleterre, le trait dominant de la vie publique. Comme chaque groupe suivait sa politique et voulait avoir le pouvoir, le système anglais de la bascule était impraticable; à moins qu'un groupe n'eût à lui seul la majorité. On ne savait où trouver le chef de la majorité pour constituer un ministère. Un ministère ne pouvait se maintenir qu'en se

chise électorale anglaise, même avant 1832, était beaucoup moins élevée que le *cens* français; avec une population moindre, l'Angleterre avait vingt fois plus d'électeurs; la vie politique n'y était pas exclusivement bourgeoise.

faisant soutenir à la fois par plusieurs groupes, et même ces compromis ne lui donnaient qu'une existence précaire, car tous les groupes exclus du pouvoir pouvaient former une *coalition* pour faire tomber le ministère en votant tous contre lui. C'était pour les ministres une forte tentation de corrompre ou d'intimider les électeurs pour leur faire élire une majorité sûre. Aussi le gouvernement en France a-t-il toujours, beaucoup plus qu'en Angleterre, fait de la *pression électorale*, et il a eu plus de moyens d'en faire, parce que, depuis Napoléon, tout le pouvoir en province est exercé par des fonctionnaires très nombreux et qui dépendent des ministres.

Le régime parlementaire avait besoin aussi de partis assez modérés pour respecter les usages qui formaient la constitution. Il semblait, en 1814, que la Charte serait acceptée de tous; comparée au régime de Napoléon, elle paraissait très libérale; les Bourbons étaient « la famille incontestée » qui apportait la paix si désirée. Le personnel du gouvernement n'était pas changé, Louis XVIII gardait les ministres de Napoléon, 84 des sénateurs et la Chambre tout entière; la France nouvelle semblait se réconcilier avec la vieille France dans le régime parlementaire.

La maladresse des Bourbons et le retour de Napoléon rendirent la réconciliation impossible. Sans toucher à aucune des institutions nouvelles, les Bourbons laissèrent prendre aux émigrés leurs amis un langage qui effraya ou blessa tous les gens intéressés au maintien des choses, les acquéreurs de biens nationaux, les nobles de l'Empire, les fonctionnaires, les officiers, les paysans. L'armée surtout fut irritée, les officiers d'avoir été mis en demi-solde, les soldats d'avoir perdu le drapeau tricolore, qu'on remplaça par le drapeau blanc.

C'est pourquoi, dès que Napoléon revint en France, il

eut pour lui l'armée et les paysans, et le régime parlementaire de la Charte s'écroula. Napoléon, pour avoir l'appui des républicains, établit un gouvernement constitutionnel qu'il fit approuver par le suffrage universel. Après Waterloo ce régime tomba à son tour, et la Charte fut rétablie. Mais cette révolution des *Cent-Jours* avait laissé des traces ineffaçables. Les royalistes irrités, persécutèrent les hommes qui s'étaient ralliés à Napoléon et songèrent à détruire l'œuvre de la Révolution. Les partisans des institutions nouvelles, par haine des royalistes, se groupèrent ensemble, impérialistes et républicains, autour du drapeau tricolore; Napoléon, que les républicains avaient détesté comme un tyran, fut regardé comme le défenseur de la Révolution contre les Bourbons qui voulaient ramener l'ancien régime.

Ainsi se formèrent en France deux partis extrêmes : les ultra-royalistes (appelés les *ultras*), qui parlaient de rétablir l'ancien régime, le pouvoir absolu du roi et les privilèges de la noblesse et du clergé ; les républicains-bonapartistes (ils s'appelaient le parti *libéral*), qui souhaitaient la chute des Bourbons. Aucun des deux partis ne respectait la Charte ; les libéraux étaient un parti de *révolution*, il ne demandait pas seulement, comme les whigs, des réformes libérales, il était prêt à renverser la monarchie créée par la constitution; les ultras étaient un parti de *réaction*, car il ne se bornait pas, comme les tories, à repousser toute réforme, il voulait *revenir* à un régime détruit et qui ne pouvait être rétabli sans une révolution.

Entre ces deux partis ennemis de la constitution se formèrent deux groupes constitutionnels, les royalistes modérés (la *droite*), partisans du maintien des choses comme les tories, et les royalistes libéraux (*doctrinaires*), partisans du gouvernement à l'anglaise.

En 1815, les élections s'étant faites pendant l'invasion et la Terreur blanche, les ultras eurent la majorité à la Chambre (ce fut la *Chambre introuvable*) ; elle demanda que les biens nationaux fussent rendus au clergé, la dette publique reniée, les magistrats libéraux destitués, l'Université supprimée. Le roi prit parti contre eux ; les doctrinaires, pour sauver l'œuvre de la Révolution, prirent parti contre la Chambre pour le pouvoir royal. La Chambre demandait que le roi prît son ministère dans la majorité. Les doctrinaires soutinrent que le roi était libre de choisir ses ministres. Royer-Collard disait en 1816 : « Du jour où le gouvernement ne consisterait que dans la majorité de la Chambre et où il serait établi en fait qu'elle peut renvoyer les ministres du roi, c'en serait fait non seulement de la constitution, mais de la royauté indépendante. De ce jour nous aurions la République. » La Chambre voulait abaisser le cens à 50 francs, ce qui aurait fait 2 millions d'électeurs. Les doctrinaires firent maintenir le cens à 300 francs, parce qu'ils avaient plus confiance, pour défendre la liberté, dans la haute bourgeoisie que dans les petits propriétaires. Louis XVIII se délivra des ultras en dissolvant brusquement la Chambre et en faisant une ordonnance qui rétablissait la loi électorale de 1814. Les institutions furent sauvées; mais la nation resta écartée de la politique et le roi garda le gouvernement; ce qui empêcha de constituer un régime vraiment parlementaire.

Entre 1816 et 1829 la Constitution fonctionna régulièrement ; les libéraux agitèrent le pays, organisèrent des sociétés secrètes et des conspirations militaires, écrivirent des pamphlets et firent des manifestations ; mais ils n'avaient à la Chambre que quelques députés ; les ultras aussi ne formaient qu'un petit groupe. Les deux centres constitutionnels composaient presque toute la

Chambre ; le ministère choisi par le roi fut soutenu par une majorité, — le ministère Decaze par les doctrinaires, de 1816 à 1820 (ce fut une période de réformes libérales), — le ministère Villèle par la droite, de 1820 à 1827 (les réformes s'arrêtèrent, la Chambre vota même des lois de réaction dont quelques-unes furent rejetées par les pairs). En 1827 tous les ennemis du ministère Villèle se coalisèrent et obtinrent la majorité dans la Chambre (360 contre 70) ; Charles X ne voulut pas d'un ministère de gauche, il en prit un dans le centre droit (Martignac), la Chambre le mit en minorité.

Le régime de la Restauration périt dans un conflit entre les deux partis extrêmes. Charles X n'admettait pas le régime parlementaire. « J'aimerais mieux, disait-il, scier du bois que d'être roi aux conditions du roi d'Angleterre. » « En France c'est le *roi qui gouverne*, il demande *conseil* aux Chambres, il prend en sérieuse considération leurs opinions et leurs représentations ; mais quand il n'est pas convaincu, c'*est sa volonté* qui doit se faire. » En 1829 il prit un ministère d'ultras (Polignac), qui eut pour ennemis tous les autres partis, la Chambre se prononça contre lui par l'adresse des 222 ; le roi garda ses ministres et la Chambre fut dissoute. La nouvelle Chambre, élue en 1830, allait être encore plus hostile. Charles X voulut faire ce qui avait réussi à Louis XVIII en 1816 ; l'article 14 de la charte disait : « Le roi pourra faire les ordonnances nécessaires à l'exécution des lois et à la sûreté de l'État. » Charles X fit trois ordonnances, il dissolvait la Chambre nouvelle avant qu'elle se fût réunie, changeait la loi électorale et établissait la censure sur les journaux (juillet 1830). L'opinion générale fut que le roi avait outrepassé son pouvoir, que les ordonnances étaient de véritables lois et que, n'ayant pas été votées par les Chambres, elles

étaient illégales. Les journalistes de Paris signèrent une protestation, les députés présents à Paris décidèrent la *résistance légale*. Mais ces moyens légaux ne pouvaient prévaloir contre le gouvernement armé de la force.

Il s'était formé à Paris un parti républicain, recruté parmi les ouvriers et les étudiants, peu nombreux (de 8 à 10,000 hommes), sans député, sans journal, mais organisé et armé. Ce furent eux qui firent la Révolution de 1830; ils prirent les armes, construisirent des barricades (1) dans les rues étroites de l'est de Paris et arborèrent le drapeau tricolore. Le gouvernement n'avait pas prévu une émeute, il n'avait dans Paris que 11,000 hommes de troupes. Les insurgés conquirent la ville en trois jours; Charles X, affolé, n'essaya pas de la reprendre et sortit de la France. Les députés réunis à Paris pendant le combat, après avoir négocié avec Charles X, préférèrent prendre une nouvelle famille royale et acceptèrent le duc d'Orléans, qui promit de reprendre le drapeau tricolore et de défendre le régime parlementaire. Le drapeau tricolore était resté populaire, toutes les villes l'arborèrent et Louis-Philippe fut reconnu sans résistance.

La Charte de 1830 *et la monarchie de Juillet.* — La Révolution de 1830 avait été faite au nom de la souveraineté de la nation. Le nouveau roi l'avait acceptée; il se fit appeler Louis-Philippe Ier, *roi des Français* par la grâce de Dieu et la volonté nationale. Il fallut faire une nouvelle Constitution, ce fut la Charte de 1830. Elle n'était plus *octroyée* à la nation par la volonté du roi, elle était établie par la nation et *consentie* par le

(1) Ils avaient déjà fait en 1827 des barricades, les premières *depuis le temps* de la Fronde (il n'y en avait pas eu pendant la *Révolution*).

roi, qui jurait de la respecter. L'article 14 que Charles X avait invoqué fut abrogé. La censure de la presse fut interdite à jamais. La Chambre reçut le droit d'élire son président. La Charte promettait des lois sur le jury, la garde nationale, l'administration, la liberté de l'enseignement. Elle fut complétée par deux lois de 1831 : la Chambre des pairs, qui était héréditaire, fut rendue viagère ; le cens électoral fut abaissé de 300 à 200 francs. Il y eut alors 150,000 électeurs (200,000 en 1848).

La question était ainsi tranchée en faveur de la Chambre : c'était elle, non le roi, qui était souveraine. Le régime parlementaire semblait établi en France. Mais il restait toujours deux partis extrêmes hostiles à la Constitution, à droite les *légitimistes* qui ne voulaient pas reconnaître le roi usurpateur, à gauche les républicains qui se plaignaient d'avoir été trompés en 1830. Le roi, tout en affectant de se soumettre à la majorité de la Chambre, ne se résignait pas au rôle de roi constitutionnel; il voulait choisir ses ministres, travailler avec eux, et diriger la politique du ministère ; au lieu de conformer son gouvernement à la volonté de la majorité il s'efforçait de faire une majorité docile à la volonté royale.

De 1830 à 1835 le pouvoir fut disputé entre les deux partis qui avaient fait ensemble la Révolution, la gauche royaliste et les républicains. Louis-Philippe, pour se faire accepter des républicains maîtres de l'hôtel de ville, avait fait amitié avec leurs chefs, Lafayette et Laffitte, et formé un ministère mi-parti, cinq républicains, quatre royalistes. La lutte s'engagea dans le ministère même; le parti du *mouvement* (républicains) voulait une politique démocratique et l'intervention en faveur des peuples insurgés en Europe; le parti de la *résistance* (royalistes) voulait conserver la domination de la bourgeoisie et la paix avec les grandes puissances. Le roi, partisan de

la résistance, voulut laisser s'user les hommes du mouvement ; il laissa les républicains seuls dans le ministère (Laffitte) et maîtres de Paris. On crut qu'ils allaient engager la guerre contre l'Europe. Le pays prit peur, la rente 3 p. 100 tomba à 52f,70; le 5 p. 100 à 82f,50. La Chambre abandonna Laffitte et le roi prit un ministère royaliste (Casimir Périer) (1831). Le parti républicain avait perdu toute chance d'arriver au pouvoir par la Chambre; il essaya de recommencer la révolution de 1830, organisa des sociétés d'ouvriers, fonda un journal et fit plusieurs émeutes dans Paris. Le gouvernement fit condamner les journaux et les sociétés secrètes; aidé de la garde nationale, il réprima les émeutes, en même temps qu'il écrasait les légitimistes insurgés dans l'ouest. L'ordre fut rétabli en 1835, après le *procès-monstre* et les lois de septembre contre la presse.

De 1835 à 1840 la lutte se passa à la Chambre entre deux partis constitutionnels, le centre gauche (Thiers) et les doctrinaires devenus le centre droit (Guizot); mais il y avait un groupe intermédiaire, le *tiers-parti*, et deux groupes extrêmes. En outre le roi, au lieu de donner le ministère au parti qui avait la majorité et de le garder jusqu'à ce qu'il fût mis en minorité, prenait pour ministres ses amis en dehors de la majorité ou renvoyait les ministres qui ne voulaient pas suivre sa politique. Les ministères tombaient vite devant une coalition ou devant l'opposition du roi; de 1832 à 1840 il y en eut huit. Ce fut le temps des brillants combats d'éloquence; la discussion de l'adresse de la Chambre au roi en 1838 dura douze jours, 128 discours furent prononcés. Mais le régime parlementaire ne parvenait pas à fonder un gouvernement durable.

En 1840 le roi fit alliance définitivement avec le centre droit, et donna le ministère à Guizot. Son système fut de

s'assurer l'appui de la Chambre en faisant élire des députés sans opinion, décidés à voter toujours pour le ministère. Il s'adressait non aux convictions politiques des électeurs et des députés, mais à leurs intérêts personnels, en donnant aux électeurs des bureaux de tabac, des bourses, des fonctions, aux députés des places ; ces moyens étaient d'autant plus puissants que les députés ne recevaient pas d'indemnité, la moitié presque de la Chambre était formée de fonctionnaires. La politique de Guizot était d'éviter toute affaire en Europe et de ne faire aucune réforme en France. Ce régime dura huit ans, la majorité augmentait toujours, jamais elle ne fut plus forte qu'aux élections de 1846. Mais la masse de la nation était de plus en plus mécontente, on reprochait au gouvernement sa politique de « borne » et son système de corruption, on demandait la *réforme*, 1° abaisser le cens et adjoindre les *capacités*, c'est-à-dire ajouter aux électeurs censitaires les gens qui avaient fait des études (ils étaient depuis 1827 sur la liste des jurés), 2° interdire aux députés d'exercer des fonctions. La France était partagée en deux camps : d'un côté le roi, le ministère, la Chambre et les électeurs censitaires d'accord pour tout refuser, qui à eux seuls exerçaient tout le pouvoir, car ils formaient tout le *pays légal;* de l'autre côté l'opposition, formée de tout le reste de ce qui avait une opinion politique, mais privée de tout moyen d'agir.

En apparence c'était le régime parlementaire pur ; le roi semblait l'exécuteur des volontés de la majorité de la Chambre élue; mais, grâce au cens et à la corruption électorale, la Chambre, au lieu de représenter la nation, n'était que l'assemblée des serviteurs du roi. Le régime parlementaire anglais, sous la direction d'un ministre qui avait été professeur d'histoire d'Angleterre, se réduisait à une façade derrière laquelle se conservait le gouvernement personnel du roi.

Le régime parlementaire en Belgique. — Le royaume des Pays-Bas, auquel la Belgique fut annexée en 1814, avait reçu un gouvernement constitutionnel très incomplet ; le roi gardait le pouvoir de choisir les ministres (qui n'étaient pas responsables devant la Chambre) et de diriger la politique. Le roi, Hollandais et résidant en Hollande, favorisa les Hollandais et mécontenta ses sujets belges au point qu'ils s'unirent, s'insurgèrent et chassèrent les troupes hollandaises (1830). La France les prit sous sa protection et obtint des grandes puissances que la Belgique serait détachée des Pays-Bas et formerait un royaume constitutionnel.

Un Congrès de députés se réunit, il élut un roi et rédigea une Constitution qui n'a jamais été modifiée depuis.

La société, en Belgique comme en Hollande, avait été transformée par vingt ans de domination française, il ne restait plus de privilèges ni de classes, ni de provinces. La Constitution établit l'égalité devant la loi et toutes les provinces furent organisées de même.

Les Belges se divisaient en deux partis, les *libéraux*, partisans d'un gouvernement constitutionnel et laïque, les *catholiques*, partisans de l'autorité de l'Église ; en 1830 les deux partis s'étaient unis et la révolution avait été faite au nom de la liberté.

On inscrivit donc dans la Constitution toutes les libertés ; libertés de la personne, du domicile, de parole, de presse, de culte, d'enseignement, de réunion, d'association.

Les Belges admiraient le régime parlementaire anglais tel qu'il était pratiqué par les whigs ; le Congrès déclara : « Le peuple belge adopte pour forme de son gouvernement la monarchie représentative constitutionnelle sous un chef héréditaire. » Il y eut trois pouvoirs, le roi, le Sénat et la Chambre ; le roi était héréditaire et irres-

ponsable, mais il n'était pas souverain. La souveraineté appartenait à la nation, représentée par le Parlement; le roi nommait les ministres et pouvait dissoudre la Chambre; mais les ministres étaient *responsables* devant la Chambre, ils se retiraient s'ils étaient mis en minorité, la Chambre votait le budget. Contrairement à l'usage anglais, le Sénat était élu par les mêmes électeurs que la Chambre, il pouvait être dissout, et tous deux étaient renouvelés par fractions. Comme en Angleterre, le droit de voter était lié à l'impôt, il fallait pour être électeur un cens, variable suivant les lieux, mais qui ne pouvait être inférieur à 42 francs.

La question la plus difficile à régler fut l'organisation de l'Église. Les libéraux auraient voulu garder le contrôle de l'État sur l'Église qui existe chez tous les peuples modernes. Le parti catholique réclama au nom de la liberté, l'indépendance complète de l'Église envers l'État. Un de ses chefs, Nothomb, dit au Congrès : « Il dépend de nous d'exercer une glorieuse initiative et de consacrer sans réserve un des plus grands principes de la civilisation moderne. Depuis des siècles il y a deux pouvoirs aux prises, le pouvoir civil et le pouvoir religieux; ils se disputent la société comme si l'empire de l'un excluait celui de l'autre. L'Europe entière est dans ce conflit que nous sommes appelés à faire cesser. Il y a deux mondes en présence, le monde civil et le monde religieux, ils coexistent sans se confondre, ils ne se touchent par aucun point. Nous voulons que la loi se déclare incompétente dans les affaires religieuses. Il n'y a pas plus de rapport entre l'État et la religion qu'entre l'État et la géométrie. Marquons notre passage par un grand principe, proclamons la séparation des deux pouvoirs. » Les libéraux cédèrent, et le Congrès proclama la séparation de l'Église et de l'État. Voici comment on la

compris en Belgique. L'Église fut affranchie de tout pouvoir laïque, les évêques étaient directement institués par le Pape et nommaient eux-mêmes les prêtres ; les ordres religieux pouvaient s'établir dans le pays, acquérir des biens, recevoir des legs. Ils n'étaient soumis à aucune restriction ou aucune surveillance. Mais l'Église conservait tous les privilèges qu'elle avait reçus de l'État avant d'être séparée; les ecclésiastiques continuaient à recevoir un traitement de l'État, à être exempts du service militaire, à recevoir les honneurs militaires; le clergé gardait la possession des cimetières et le droit de surveiller les écoles. Il y eut désormais en Belgique deux pouvoirs officiels, le gouvernement et le clergé; indépendants et souverains tous deux, ils ne tardèrent pas à se combattre.

De 1831 à 1845 les partis n'étaient pas encore organisés pour la lutte ; on était occupé à faire la paix avec la Hollande (qui ne fut définitive qu'en 1839) et à sortir de la crise économique qui avait suivi la révolution. On avait encore, comme les Anglais du XVIIIe siècle, l'idée que le gouvernement ne doit pas appartenir à un seul parti, on composait à dessein le ministère à la fois de catholiques et de libéraux, on espérait ainsi détruire les partis qu'on regardait comme un danger. « Le pays, disait en 1840 le ministre de la justice, est exposé aux funestes divisions que développeront bientôt, si on ne les arrête à temps, ces classifications de catholiques et libéraux qui n'ont aucun sens en présence des grands principes de liberté qui sont consacrés par notre Constitution. »

Le parti catholique, plus fortement organisé grâce au clergé, profita de ce régime pour faire passer la loi de 1842 qui établissait dans les écoles primaires l'enseignement religieux et le confiait au clergé. « Pas d'enseignement

primaire sans éducation morale et religieuse, dit Nothomb. Nous rompons avec les doctrines philosophiques du XVIIIe siècle qui avaient prétendu séculariser complètement l'instruction et constituer la société sur des bases purement rationalistes. »

Les libéraux, inquiets de la puissance du clergé, organisèrent leur parti ; en 1846 un Congrès de 320 délégués libéraux de toute la Belgique, réunis à l'hôtel de ville de Bruxelles, fonda l'*Alliance* et discuta le programme du parti. Sa devise fut : *indépendance du pouvoir civil;* il demandait « l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés sous la direction exclusive de l'autorité civile, en lui donnant les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés et en repoussant l'intervention des ministres des cultes à titre d'autorité dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil. » C'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement *laïque.* Les libéraux demandaient en outre l'abaissement du cens et les « améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrières ».

Depuis 1846 la Chambre est restée divisée en deux partis, qui alternativement ont eu la majorité et formé le ministère (de 1847 à 1884 chacun est arrivé et tombé trois fois), le roi a toujours pris le ministère dans la majorité. Le parti catholique, plus fortement organisé, a pour lui toutes les campagnes de la Belgique flamande; le parti libéral, plus bruyant, domine dans toute la Belgique française; les grandes villes flamandes, Gand et Anvers, oscillent entre les deux partis et font la majorité, la victoire dans ces villes est le prélude de la victoire dans le pays. La lutte porte sur toutes les élections, à la Chambre, au Sénat, aux conseils provinciaux et communaux.

Le régime parlementaire belge semble ainsi établi, comme le régime anglais, sur la balance entre deux partis. Mais entre les deux partis belges la différence est bien plus profonde qu'entre les partis anglais ; ce n'est pas seulement une lutte entre deux régimes politiques, c'est un combat entre deux sociétés élevées séparément et d'après des principes opposés. Aussi l'irritation augmente-t-elle toujours et il n'est pas sûr que les partis continuent à respecter la Constitution.

Le régime parlementaire dans les autres États européens. — Les trois grandes monarchies de l'Est qui avaient en 1815 formé la Sainte Alliance, la Russie, l'Autriche et la Prusse, sont restées jusqu'à 1848 des monarchies absolues ; les ministres choisis par le souverain gouvernaient sans aucun contrôle, la nation n'était représentée par aucune chambre élue, les assemblées provinciales là où on les avait conservées n'avaient d'autre rôle que d'aider le gouvernement à lever l'impôt. Le roi de Prusse, qui en 1815 avait promis à ses sujets de leur donner une constitution écrite, avait refusé jusqu'à sa mort, en 1840, de tenir sa promesse ; et son successeur, en réunissant à Berlin les membres des assemblées provinciales (1847), avait déclaré que cette assemblée n'était pas souveraine et qu'il ne voulait pas de constitution écrite.

Les trois gouvernements absolus se regardaient toujours comme intéressés à maintenir la monarchie absolue dans les États soumis à leur influence, le régime constitutionnel chez les peuples étrangers leur paraissait un exemple dangereux donné à leurs sujets ; ils travaillaient donc à empêcher les souverains de donner des constitutions dans toute l'Europe centrale, en Allemagne et en Italie.

L'Autriche y réussit en Italie jusqu'en 1847; aucun souverain ne consentit à établir une constitution ou à faire élire une Chambre; quand les sujets, en s'insurgeant, obligèrent leurs souverains à accepter un régime libéral (à Naples en 1820, dans les États de l'Église et les duchés en 1830), ce furent les armées autrichiennes qui vinrent rétablir par la force le pouvoir absolu.

En Allemagne, l'acte du Congrès disait que dans les territoires de la confédération « il y aurait des représentations d'États. » Le texte primitif portait : « Il doit y avoir (*soll*) des représentations » et il fixait le délai d'un an : mais on avait effacé le délai et remplacé *soll* par *wird*. Ce n'était plus qu'une invitation, ce n'était plus une loi. Chaque prince restait maître d'établir le régime qu'il voulait.

Dans les États du Sud (Wurtemberg, Bade, Bavière), que la domination française avait réorganisés et agrandis, et dans le grand-duché de Weimar, les princes (de 1816 à 1819) firent rédiger des constitutions écrites, malgré les avertissements des grandes puissances. Chaque État eut son Parlement formé d'ordinaire de deux chambres; la Chambre, élue par des électeurs censitaires, votait l'impôt et les lois; mais c'était le prince qui nommait les ministres, sans tenir compte de la majorité. Dans ces pays pauvres où la bourgeoisie était peu nombreuse, les électeurs ne trouvaient guère d'autres hommes capables d'être députés que les fonctionnaires; l'opposition même se recrutait parmi les employés de l'État; on admettait que le fonctionnaire, en tant que député, avait le droit de combattre le gouvernement. Mais le ministère avait un moyen de briser l'opposition, c'était de refuser au député fonctionnaire le congé nécessaire pour venir siéger.

Dans les États du nord de l'Allemagne, les princes aimèrent mieux garder les anciennes assemblées d'États

aristocratiques, qu'ils convoquaient rarement, à des intervalles de plusieurs années, quand il s'agissait de faire une loi ou de créer un nouvel impôt.

Quelques princes s'obstinèrent à gouverner seuls sans vouloir donner de constitution; leurs sujets se soulevèrent en 1830 et parvinrent à les y obliger; mais l'Autriche intervint pour rétablir le pouvoir absolu.

Le régime parlementaire ne put donc prendre racine en Allemagne; pendant cette période de 1815 à 1848, les libéraux allemands s'habituèrent à détester les gouvernements de l'Autriche et de la Prusse, qui les opprimaient, et à admirer et aimer la France comme le pays de l'égalité et de la liberté (1).

A l'extrémité ouest de l'Europe, les royaumes d'Espagne et de Portugal avaient en 1814 rétabli la royauté absolue et l'inquisition détruite par l'occupation française. Ils étaient gouvernés despotiquement, l'Espagne par l'entourage du roi (*camarilla*) et par son confesseur, le Portugal par un général anglais et une commission de régents en l'absence du roi resté au Brésil; les livres modernes étaient interdits et les membres des sociétés secrètes condamnés comme des criminels. Les officiers, devenus plus libéraux par le contact avec les armées françaises et anglaises, soulevèrent leurs soldats, et en 1820, dans les deux pays, exigèrent une constitution. Le roi d'Espagne reprit la constitution de 1812, imitée de la constitution française de 1791, et les Cortès de Portugal votèrent, en 1822, la même constitution. Mais le parti *servile* (absolutiste) s'insurgea en Espagne au cri de : Vive le roi absolu! A bas la constitution! Le gouvernement français, pour faire une manifestation légitimiste, envoya en Espagne une armée qui rétablit le

(1) Ces sentiments sont exprimés avec force dans l'*Allemagne* de H. Heine.

parti absolutiste, les libéraux furent exécutés ou déportés (1823).

En Portugal l'héritier du trône, devenu empereur du Brésil, envoya sa fille régner à sa place et donna au pays la charte de 1826. Elle établissait l'égalité devant la loi et la liberté (excepté la liberté de culte, le catholicisme était seul permis). Le gouvernement était organisé suivant le type parlementaire ; le roi, la Chambre des pairs héréditaire, la Chambre des députés élus à deux degrés, les ministres responsables, le droit de suffrage réservé aux propriétaires qui avaient un revenu de 600 francs. On avait ajouté aux trois pouvoirs admis par les théories de l'époque (législatif, exécutif, judiciaire) un quatrième pouvoir, le *pouvoir modérateur*, inventé par un écrivain français, Benjamin Constant : c'était le droit de convoquer et dissoudre la Chambre, de choisir les ministres, de donner une amnistie ou de faire grâce; ce pouvoir était confié au roi. Avant que cette charte pût être mise en vigueur, l'oncle de la jeune reine, Miguel, avait fait un coup d'État et pris le pouvoir absolu.

Le régime parlementaire a été introduit en Espagne et en Portugal vers le même temps (1833), par suite de divisions dans la famille royale et sous l'influence des deux grands États parlementaires de l'ouest, la France et l'Angleterre. En Espagne, Ferdinand, mort en 1833, laissait une fille, Isabelle, et un frère, Carlos. D'après la loi salique, reconnue dans le royaume depuis l'avènement des Bourbons, l'héritier était Carlos ; mais Ferdinand avait fait une *pragmatique* pour rétablir l'ancien usage de Castille, qui donnait la couronne à Isabelle et la régence à sa mère Christine ! Le parti absolutiste soutint Carlos ; il fallut bien que Christine s'appuyât sur le parti libéral et prît des ministres libéraux. — De même en Portugal la jeune reine Marie, devenue majeure,

fut rétablie dans son royaume par une insurrection des libéraux qui expulsèrent son oncle Miguel. La guerre civile commença dans les deux pays entre les absolutistes partisans des deux prétendants et les libéraux partisans des deux reines. Les prétendants avaient pour eux les trois puissances absolutistes d'Europe, les reines furent soutenues par les deux puissances parlementaires, l'Angleterre et la France, qui conclurent avec elles la *quadruple alliance* (1834).

Le gouvernement portugais rétablit la charte de 1826. Le gouvernement espagnol rédigea le *Statut royal* de 1834, par lequel la régente promettait de faire voter les lois et les impôts par les Cortès. Les Cortès, qui devenaient le Parlement espagnol, comprenaient deux chambres, les grands (*proceres*) et les députés (*procuradores*), élus pour trois ans par une élection à deux degrés; les électeurs étaient des censitaires, les députés ne recevaient pas d'indemnité et devaient avoir 12,000 francs de rente.

Dans les deux pays les absolutistes ont été vaincus (en Espagne il a fallu cinq ans d'une guerre sanglante contre les carlistes des Pyrénées). Les libéraux se sont divisés en deux partis : en Espagne, *modérés* (partisans du pouvoir royal) et *progressistes* (partisans des Cortès); en Portugal, *chartistes* et *septembristes*. Sous ces noms se cachaient les ambitions des chefs de partis. Pendant longtemps les deux royaumes n'ont guère eu que les formes du régime constitutionnel, car les ministres n'étaient pas responsables devant la Chambre et le gouvernement gardait tant d'influence qu'en Espagne et en Portugal les électeurs ont toujours élu les candidats du ministère. En outre les généraux, rendus puissants par les guerres civiles, intervenaient dans les querelles des partis et forçaient le souverain à les prendre pour ministres. Il y

a eu en Espagne de 1833 à 1855, en 25 ans, 47 présidents du conseil, 96 ministres de la guerre. Mais le nouveau régime a amené deux grands changements : le pouvoir a été exercé par des ministres et des généraux au lieu de l'être par les favoris et les confesseurs; les libéraux ont aboli l'Inquisition et pris les biens des couvents pour payer la dette nationale (1834 en Portugal, 1836 en Espagne), brisant ainsi la domination absolue du clergé.

Chapitre XI

LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE DE 1848 A 1875

La révolution de février. — En 1848, comme en 1830, le gouvernement avait contre lui deux sortes d'adversaires : la gauche dynastique demandait la réforme électorale et le renvoi du ministère Guizot, mais en conservant la monarchie parlementaire, le parti républicain voulait renverser la royauté.

La gauche, dirigée par Thiers et Barrot, avait organisé, pour agiter l'opinion publique, des banquets où l'on demandait la *réforme*, mais sans oublier de porter le toast d'usage au roi ; elle était soutenue par les journalistes, la bourgeoisie, et la garde nationale de Paris, formée de tous les contribuables.

Le parti républicain s'était reformé après 1840, il n'était représenté que par un seul député (Ledru-Rollin) et un seul journal la *Réforme* (avec moins de 2000 abonnés), mais il avait pour lui une partie des ouvriers de Paris, disciples de Louis Blanc, qui désiraient une réforme *sociale*. Les *socialistes* (c'est ainsi qu'on les appela) se plaignaient que les ouvriers, pour avoir du travail, fussent obligés d'accepter les conditions faites par les patrons,

propriétaires des manufactures; ils voulaient que l'État se chargeât d'*organiser le travail*, en créant des ateliers où il emploierait lui-même les ouvriers.

La lutte s'était engagée sur la question de la réforme électorale, la Chambre l'avait rejetée (11 février 1848); puis le gouvernement avait interdit un banquet, la gauche avait protesté sans essayer de résistance. Comme en 1830, ce fut le parti républicain qui commença la révolution, il prit les armes et se barricada dans le quartier Est de Paris; la garde nationale, maîtresse du quartier Ouest, prit parti contre le ministère Guizot. La garde nationale passait en ce temps pour représenter l'opinion publique de Paris, la seule dont on fût habitué à tenir compte, elle avait aidé en 1830 à établir la famille d'Orléans et on avait inscrit dans la Constitution : « La Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales. » Louis-Philippe céda à la garde nationale, il renvoya Guizot et prit un ministère dans la gauche. Le parti de la réforme était vainqueur (23 février).

Mais le parti républicain continua la révolution. Il organisa une manifestation de nuit où quatre-vingt-deux personnes furent tuées, promena les cadavres dans des chars à travers la ville, s'empara des Tuileries, envahit le Palais-Bourbon et força la Chambre à déclarer la famille royale déchue et à établir un gouvernement provisoire (24 février). L'alliance de la gauche et des républicains avait amené cette fois la victoire des républicains. — La province tout entière était royaliste et avait peur de la république; mais elle était si habituée à recevoir son gouvernement tout fait de Paris qu'elle accepta la révolution sans résister et laissa prendre le pouvoir aux *commissaires* envoyés par le gouvernement provisoire.

Le suffrage universel. — Le gouvernement provisoire proclamé à la Chambre se composait de sept républicains modérés, parmi lesquels Lamartine; en même temps s'était installé à l'Hôtel de Ville un autre gouvernement formé de républicains socialistes parmi lesquels Louis Blanc (1). Le gouvernement provisoire fut obligé de se transporter à l'Hôtel de Ville et d'accepter les membres du gouvernement socialistes : on leur donna le titre de *secrétaires*.

La lutte s'engagea aussitôt entre les deux partis dans le sein même du gouvernement. Les socialistes voulaient la République *démocratique et sociale* (2), avec *l'organisation du travail* par l'Etat, et comme symbole le drapeau des ouvriers révolutionnaires, le *drapeau rouge*. Les modérés voulaient seulement une République démocratique qui ne changeât rien au régime de la propriété, et comme symbole ils tenaient au drapeau tricolore. Les modérés l'emportèrent dans la question du drapeau, la République garda le tricolore. Ils accordèrent un essai d'organisation du travail; on créa les *ateliers nationaux* qui étaient dirigés par une commission du gouvernement et devaient employer les ouvriers aux frais de l'état. La Révolution avait arrêté les affaires, Paris était plein d'ouvriers sans travail, l'État les embaucha avec un salaire de 1 fr. 50 par jour; mais comme on n'avait aucun travail à leur faire faire, on les employa à faire des terrassements au Champ-de-Mars. Les ouvriers se dégoûtaient vite de ce travail inutile auquel ils n'étaient pas habitués et restaient oisifs dans les chantiers; il y en

(1) La même chose était arrivée lors de la Révolution de 1830; mais en 1830 le gouvernement formé à la Chambre avait absorbé celui de l'Hôtel de Ville.

(2) On les appelait familièrement les *démoc-soc;* leurs ennemis les appelaient souvent *communistes,* les confondant avec les sectes qui proposaient d'établir la communauté des biens.

eut 40,000 au mois de mars et 66,000 au 16 avril. Cette expérience, faite dans de pareilles conditions, rendit impopulaires les socialistes et l'idée de l'organisation du travail.

Sur les finances même désaccord; la Révolution avait produit un déficit dans les recettes; le ministre des finances proposait de se procurer l'argent en augmentant l'impôt indirect; le parti avancé refusa, parce que les impôts indirects retombaient surtout sur les ouvriers, le gouvernement préféra ajouter à l'impôt direct un supplément de 0 fr. 45 centimes par franc. Cette augmentation fit détester la république par les paysans.

Les deux partis ne purent s'entendre sur la durée du gouvernement. Les avancés voulaient qu'avant de convoquer les électeurs on attendît que le parti républicain fût organisé; dans un pays gouverné monarchiquement depuis des siècles ce n'était pas trop, disaient-ils, d'un an de république. Les modérés voulaient remettre le gouvernement le plus tôt possible à une assemblée qui représentât la nation.

Les deux partis cherchèrent à s'effrayer l'un l'autre par des manifestations, les socialistes étaient soutenus par les ouvriers, les modérés par les gardes nationaux, les bourgeois et les étudiants. Les modérés l'emportèrent : le gouvernement fixa le 23 avril pour l'élection de l'Assemblée constituante. Tout Français âgé de vingt et un ans était électeur. On ne se bornait pas à la *réforme* électorale demandée par l'opposition. Pour que la République fût *démocratique*, on établissait le gouvernement sur une base nouvelle, sur le *suffrage universel*. Il existait déjà dans les républiques des États-Unis et de la Suisse où il avait été établi graduellement, il avait été essayé en France pour l'élection de la Convention en 1792, il faisait partie de la tradition révolutionnaire et des usages républicains. Les

socialistes le demandaient pour donner aux ouvriers le moyen de réclamer des réformes législatives en leur faveur et d'obliger le gouvernement à améliorer leur condition. Le suffrage universel semblait la conséquence nécessaire de l'établissement de la république, il fut proclamé comme un principe indiscutable. Les républicains du gouvernement ne paraissent pas s'être demandé quel usage les paysans feraient de ce nouveau pouvoir.

La Constituante se composait de 900 membres élus au *scrutin de liste* (comme aux États-Unis) dans chaque département; il suffisait pour être élu de la majorité relative, les électeurs allaient voter au chef-lieu du *canton*. Les députés recevaient une indemnité de 25 francs par jour.

L'Assemblée se composa d'une grande majorité de républicains modérés. Elle prit parti contre les socialistes et fit fermer les ateliers nationaux. Les socialistes, soutenus par les ouvriers congédiés, envahirent l'Assemblée (15 mai); puis demandèrent au gouvernement de la dissoudre. Les deux partis engagèrent dans les rues de Paris une bataille de trois jours (journées de juin). L'armée et les gardes nationaux reprirent les quartiers de l'Est aux insurgés. Le parti socialiste était définitivement vaincu; mais les ouvriers cessèrent de s'intéresser à la république « bourgeoise », comme ils l'appelaient.

La Constitution de 1848. — La Constituante, délivrée de ses adversaires socialistes, se mit à rédiger une Constitution.

Elle voulut rompre avec le régime parlementaire aristocratique, mais sans toucher aux institutions sociales. En tête de la Constitution elle mit une déclaration des droits. « En présence de Dieu et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale proclame : la France s'est

constituée en république. La république française est *démocratique*.

« Elle reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. Elle a pour principe la Liberté, l'Égalité, la Fraternité; pour base, la famille, le travail, la propriété, l'ordre public. » Un député légitimiste demanda le sens du mot *démocratique :* « Je désire que ce mot soit entendu de telle façon qu'il ne soit pas un prétexte à coups de fusil. » On lui répondit : « Ce qui interprète le mot, c'est le suffrage direct et universel. »

La Constitution reconnaissait toutes les libertés, le droit de s'associer, de pétitionner, de publier ; elle abolissait l'esclavage des nègres et la censure. En outre elle proclamait le devoir de la société d'aider ses membres à s'instruire et à gagner leur vie. « La république doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail et mettre à la portée de chacun l'*instruction indispensable* à tous les hommes. Elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » L'Assemblée avait refusé de proclamer le *droit au travail*.

La Constituante déclarait que tous les pouvoirs publics émanent du peuple et ne peuvent être délégués héréditairement. C'était la souveraineté du peuple sous forme républicaine.

Pour l'organisation du gouvernement, elle revint à la théorie de Montesquieu : « La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre » (art. 19).

En conséquence, le peuple français « déléguait le pouvoir législatif à une assemblée unique » et « le pouvoir exécutif à un citoyen », le Président de la république.

Les deux pouvoirs étaient complètement indépendants, l'Assemblée faisait seule le budget et les lois et ne pouvait être dissoute, le Président choisissait seul les ministres, qui n'étaient pas responsables; on avait voulu imiter le régime des États-Unis. L'Assemblée était formée d'une seule Chambre élue au scrutin de liste, on n'avait pas voulu de deux Chambres parce qu'on ne concevait une autre Chambre que comme une assemblée aristocratique. Le Président était élu pour quatre ans directement par le suffrage universel. La minorité avait proposé de le faire élire par l'Assemblée en montrant le danger de remettre le pouvoir exécutif à des électeurs inexpérimentés; le neveu de Napoléon Ier, Louis-Napoléon, s'était déjà fait élire député et on pouvait craindre qu'il ne cherchât à se faire donner le pouvoir. Mais Lamartine avait entraîné l'Assemblée par un discours éloquent. « Quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance mal éclairée peut-être redouterait de lui voir choisir, *alea jacta est!* Que Dieu et le peuple prononcent. Il faut laisser quelque chose à la Providence. Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple et soumettons-nous à son décret. Et si le peuple se trompe,... s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'empire, eh bien! tant pis pour le peuple; ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage. » On se borna à ajouter que le Président ne serait pas rééligible.

Les électeurs furent convoqués le 10 décembre 1848 pour élire le Président de la république. Les modérés avaient pour candidat Cavaignac, les socialistes Ledru-Rollin. Mais les paysans, tenus à l'écart de la politique, ne connaissaient qu'un nom, celui de Napoléon; ils votèrent tous pour Louis-Napoléon Bonaparte, qui eut 5 1/2 millions de voix (sur moins de 7 millions). Napoléon était devenu par

un seul vote maître du pouvoir exécutif; il tenait le ministère, les fonctionnaires et l'armée.

L'Assemblée législative, élue au moment où l'on avait cessé de croire à la république, se composa de 500 députés monarchistes et 250 républicains (70 seulement modérés, 180 environ avancés, élus d'ordinaire dans l'Est et qui se donnaient le nom de la *Montagne*).

La majorité monarchiste, d'accord avec le Président qui avait choisi des ministres orléanistes, commença par attaquer la Montagne. Elle envoya une armée à Rome contre les républicains pour rétablir le pouvoir du Pape; elle vota la loi de 1850 qui établissait dans les écoles primaires l'enseignement confessionnel, la loi sur la presse qui rétablissait le cautionnement, la loi du 31 mai qui enlevait le suffrage aux deux cinquièmes des électeurs en exigeant pour être électeur trois ans de domicile et l'inscription au rôle des contributions.

En 1851 la majorité, ayant écrasé le parti républicain, entra en lutte avec le Président. Il ne voulait plus du régime parlementaire et travaillait à s'assurer le pouvoir absolu. Il avait renvoyé ses ministres orléanistes et les avait remplacés par des amis personnels; il avait gagné beaucoup d'officiers et commençait dans les revues à laisser crier: Vive l'Empereur! Il avait dit dans un banquet (juin 1851) : « La France ne périra pas dans mes mains. » Ses pouvoirs expiraient en 1852; il voulait se faire réélire pour une nouvelle période; la Constitution l'interdisait, il demanda à l'Assemblée de la reviser : mais il fallait pour une revision les deux tiers des voix, il ne les eut pas. Les députés monarchistes prirent peur, et les questeurs proposèrent de donner au président de l'Assemblée le droit de requérir les officiers pour défendre les députés, mais la Montagne s'unit aux députés partisans de Napoléon et la loi fut rejetée.

Les deux pouvoirs créés par la Constitution se trouvaient donc en lutte et la Constitution n'indiquait aucun procédé pour terminer le conflit. Le Président, qui avait le pouvoir exécutif, c'est-à-dire la force, s'en servit pour faire le coup d'État du 2 décembre 1851. Il déclara l'Assemblée dissoute et le suffrage universel rétabli et convoqua les électeurs pour approuver une constitution qui donnait au Président le pouvoir absolu pour dix ans.

La Constitution avait prévu ce cas, elle décidait que le Président serait aussitôt déchu du pouvoir exécutif qui passerait à l'Assemblée, elle créait même pour le juger une haute cour de justice qui devait se réunir sur-le-champ. Mais Napoléon avait l'armée et la police sous ses ordres; il avait fait arrêter d'abord les chefs des partis; les députés échappés se réunirent pour essayer d'appliquer la Constitution, les soldats les expulsèrent. La Constitution ne fut défendue que par les républicains du parti de la Montagne qui, dans quelques départements de l'Est, prirent les armes et marchèrent contre les autorités. Ce soulèvement servit d'occasion au Président pour se présenter comme le défenseur de l'ordre contre les *rouges*. Trente-deux départements furent mis en état de siège, on créa des tribunaux spéciaux, les *commissions mixtes;* les républicains furent condamnés aux travaux forcés, à la déportation, à l'internement, à l'exil (on a évalué à 10,000 le nombre des condamnés, 3,400 furent déportés en Algérie).

Les électeurs consultés sur la Constitution répondirent oui, et Napoléon resta maître absolu de la France.

L'Empire. — La Constitution de 1851 était imitée de celle de l'an VIII. Elle donnait au Président tout le pouvoir, le droit de nommer à son gré les ministres et tous les fonctionnaires, de déclarer la guerre et de faire les

traités, de mettre le pays en état de siège. Il était déclaré *responsable*, mais devant le peuple seulement, et on savait assez que les électeurs n'oseraient jamais voter contre le chef du gouvernement. Les ministres n'étaient pas responsables devant la Chambre et ne pouvaient même pas être députés.

Le pouvoir législatif était donné en apparence à trois assemblées : « un *Conseil d'État* préparant les lois, un *Corps législatif* discutant et votant les lois, un *Sénat* formé de toutes les illustrations du pays, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. » Mais de ces trois corps, deux, le Conseil d'État et le Sénat, étaient nommés directement par le Président. Seul le Corps législatif était élu par le suffrage universel, au scrutin uninominal avec le vote au chef-lieu de commune. Et ce Corps législatif n'avait pas même le droit de proposer des lois, l'initiative était réservée au Président ; il n'avait que le droit de voter les lois qu'on lui présentait. Encore le Sénat pouvait-il « annuler tout acte arbitraire et illégal ».

C'était un régime démocratique et absolutiste. « L'essence de la démocratie, disait Napoléon, est de s'incarner dans une personnalité ».

En 1852 Napoléon, par un sénatus-consulte, était déclaré *Empereur héréditaire* et prenait le nom de Napoléon III, empereur des Français. La monarchie était rétablie, mais ce fut une monarchie démocratique, car le suffrage universel ne fut jamais mis en question.

L'art du gouvernement impérial consista à conserver le pouvoir absolu à l'Empereur et à ses ministres en respectant les formes du régime représentatif. La souveraineté du peuple était proclamée, le peuple souverain fut même appelé à manifester sa volonté par des plébiscites ; mais la question était posée par le gouvernement et il ne restait aux électeurs qu'à répondre oui. — Il y

avait une Chambre élue. Mais cette Chambre n'avait le pouvoir ni d'élire son président, ni de faire son règlement, ni de présenter un amendement aux lois qu'on lui présentait à voter, ni de décider le budget, car elle devait accepter ou rejeter en bloc le budget de tout un ministère; ses débats n'étaient publiés que sous forme d'un compte rendu officiel, et la session ne durait que trois mois.

Tous les citoyens étaient électeurs. Mais le gouvernement se réservait de les guider : il présentait dans chaque circonscription son *candidat officiel* pour lequel le préfet et les maires devaient faire voter. Les candidats de l'opposition n'avaient aucun moyen de lutter, les réunions électorales étaient interdites comme contraires à la liberté des électeurs, on ne pouvait distribuer librement de bulletins, et depuis 1858 tout candidat fut obligé d'envoyer d'avance par écrit un serment de fidélité à l'empereur. — Les circonscriptions étaient réglées par un simple décret du gouvernement, pour cinq ans, et arrangées de façon à donner la majorité au candidat officiel, on coupait en deux les deux villes suspectes d'opposition. — L'élection se faisait au chef-lieu de commune et durait deux jours; le bureau était désigné par le préfet et le soir le maire emportait l'urne.

La presse politique existait encore. Mais le gouvernement ne lui avait laissé aucun moyen de parler librement au public. Pour fonder un journal nouveau il fallait une autorisation. Tous les journaux étaient soumis directement aux préfets.

Dès qu'un article déplaisait, le préfet envoyait au journal un *avertissement*, au deuxième avertissement le journal pouvait être *suspendu;* si l'article était poursuivi, le journal pouvait être supprimé. Il y eut en quatorze mois (1852-53), 91 avertissements. Il suffi-

sait, pour en attirer un, des moindres allusions et des moindres critiques. Un journal fut averti pour un article où Napoléon Ier était appelé missionnaire de la Révolution, « article qui outrage la vérité autant que le héros législateur auquel la France reconnaissante a dû son salut » ; un autre pour « une critique acerbe du décret sur les sucres » ; le Journal de Loudéac parce que « la polémique ouverte dans ce journal au sujet des engrais industriels était de nature à infirmer la valeur et les résultats des mesures de vérification prises par l'administration et ne pouvait porter que l'indécision dans l'esprit des acheteurs » ; deux journaux de la Loire-Inférieure pour avoir « dépassé les bornes du bon goût ».

La liberté individuelle était proclamée dans la Constitution. Mais la police surveillait tous les mécontents et les faisait arrêter au moindre soupçon. L'acteur comique Grasset fut tenu en prison pour avoir dit dans un café où on lui faisait attendre son déjeuner : « C'est donc ici comme à Sébastopol, on ne peut rien prendre. » En 1858, après l'attentat de l'Italien Orsini, le gouvernement força la Chambre à voter une loi qui lui donnait le droit d'arrêter sans jugement quiconque aurait été compromis comme républicain entre 1848 et 1851. Le général Espinasse, nommé ministre de l'intérieur pour faire appliquer ces mesures, ordonna à chaque préfet d'arrêter un certain nombre de suspects dans son département (de 4 à 20).

Par tous ces procédés, le gouvernement dominait si complètement le pays que dans la Chambre de 1857 à 1863 il n'y eut que cinq députés de l'opposition (les *Cinq*). Les ministres et les préfets gouvernaient sans aucun contrôle, la Chambre avait été élue sous leur direction et la presse ne publiait que ce qu'ils voulaient laisser publier.

Les guerres entreprises par Napoléon III changèrent

peu à peu sa politique intérieure. Jusqu'à 1860 il s'appuyait sur le clergé qui faisait voter les paysans pour les candidats officiels; mais, en créant un royaume d'Italie opposé au pape, il mécontenta le parti catholique qui commença à lui faire de l'opposition.

Pour contre-balancer ce parti, l'Empereur chercha l'appui des libéraux modérés; il fit cesser les proscriptions par l'amnistie de 1859, et de 1860 à 1867, par une série de concessions, augmenta un peu le pouvoir de la Chambre et adoucit la surveillance sur la presse.

Il se forma alors, à côté du parti républicain, un parti d'opposition libérale composé de monarchistes partisans du régime parlementaire. Dans la Chambre élue en 1869, il se trouva 116 députés pour signer une adresse qui demandait le régime parlementaire; réunis aux quarante députés républicains, ils auraient formé la majorité.

Napoléon III céda; le sénatus-consulte du 6 septembre transforma le régime impérial en régime parlementaire. La Chambre eut le droit d'élire son bureau, de faire son règlement, de voter le budget par chapitres. Le ministère pouvait être pris parmi les députés, il était organisé à l'anglaise, dirigé par un président du conseil et *responsable* devant la Chambre.

Le Sénat cessait d'être le gardien de la Constitution, il devenait une Chambre des pairs chargée seulement d'approuver les lois votées par la Chambre. Le pouvoir constituant devait être exercé directement par les électeurs. La nouvelle Constitution leur fut présentée sous forme d'un plébiscite (6 mai 1870), et approuvée par 7 millions et demi de voix.

Ce régime, qui rendait la souveraineté à la Chambre, fut surnommé l'*Empire libéral;* il commença avec des hommes nouveaux, le chef du conseil fut un des Cinq, *Émile Olivier*. Mais le parti républicain n'accepta pas

cette transformation. Il vota *Non* au plébiscite ; ses députés se déclarèrent *irréconciliables*, et il manifesta son hostilité par des émeutes dans les rues de Paris.

La République de 1870. — Ce qui faisait la force de l'Empire, c'était son armée. Il l'engagea dans la guerre contre la Prusse et la perdit tout entière; une partie resta enfermée dans Metz; le reste, avec Napoléon III lui-même, fut pris à Sedan (2 sept. 1870). Le parti républicain de Paris envahit la Chambre (4 septembre) et, avant qu'elle eût le temps de voter la déchéance de l'Empereur, créa le gouvernement de la *Défense nationale* composé des députés de Paris et proclama la République, qui fut reconnue par tout le pays sans résistance.

Le gouvernement de la Défense nationale resta assiégé dans Paris par les Allemands, il eut à y combattre un parti révolutionnaire socialiste qui avait pour emblème le drapeau rouge et qui fit l'émeute du 31 octobre. Une *délégation* du gouvernement prit le pouvoir en province où les fonctionnaires de l'Empire furent remplacés par des républicains; Gambetta, le membre le plus actif de la délégation, dirigea à la fois l'administration et la guerre.

Après la capitulation de Paris un armistice fut signé avec les Allemands pour permettre aux Français d'élire une Assemblée nationale ; les élections se firent dans les formes de la Législative de 1848, au scrutin de liste avec le vote au canton. Les paysans soupçonnaient le parti républicain dominé par Gambetta de vouloir continuer la *guerre à outrance;* ils votèrent pour les candidats de la paix, coalition formée de royalistes et de républicains modérés. L'Assemblée nationale fut en majorité royaliste. Elle nomma Thiers *chef du pouvoir exécutif* (évitant à dessein le nom de République).

Le parti socialiste de Paris refusa de reconnaître le pouvoir de l'Assemblée, s'insurgea le 18 mars 1871 et créa un gouvernement d'un type nouveau, la *Commune.* C'était, comme les autres régimes créés ou conçus par le parti socialiste, un gouvernement révolutionnaire, hostile à la bourgeoisie et destiné à réformer la propriété en faveur des ouvriers. Mais l'organisation était différente. Jusqu'alors les socialistes avaient toujours réclamé un pouvoir central très fort qui pût imposer la réforme sociale à tout le pays. En 1871, sous l'influence des révolutionnaires étrangers (et des disciples de Proudhon), on proclama la souveraineté complète des communes. Chaque commune réglait elle-même son gouvernement, elles s'associaient pour former une *fédération* (de là vint le nom de *fédérés*). Le programme du 19 avril 1871 disait : « L'autonomie de la commune n'aura pour limite que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat dont l'association doit assurer l'unité française. »

Sur ce principe fut organisée la Commune de Paris, qui devait être gouvernée par un conseil de membres élus; on essaya aussi d'organiser la Commune de Lyon, de Marseille et de quelques grandes villes.

Mais, pour la première fois, la province ne voulut pas accepter la révolution faite à Paris ; le gouvernement et l'Assemblée, réfugiés à Versailles, formèrent une armée qui assiégea Paris, défendu par les gardes nationaux, et le prit de force. Les révolutionnaires furent fusillés ou déportés; le parti du drapeau rouge ne fut plus en état de tenter une révolution. La garde nationale fut définitivement supprimée.

La lutte s'engagea alors dans l'Assemblée entre la majorité monarchique et la minorité républicaine. La majorité déclara que l'Assemblée avait été élue pour

faire une Constitution, et, malgré les pétitions qui demandaient la dissolution, elle resta au pouvoir jusqu'en 1876.

La Constitution de 1875. — La majorité monarchique était une coalition de trois partis : *légitimiste* (partisans du comte de Chambord, Henri V, petit-fils de Charles X); *orléaniste* (partisans du comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe); *bonapartiste* (partisans du fils de Napoléon III). La minorité républicaine se divisait aussi en trois groupes : *centre gauche*, *républicains*, *radicaux*.

La direction du gouvernement dépendait de la manière dont ces partis se grouperaient. Ils hésitèrent pendant deux ans. Le *centre droit* (orléaniste) se décida d'abord à s'unir au *centre gauche* (républicain) pour soutenir le gouvernement de Thiers. Ce fut la politique de l'*union des centres*. Puis le centre droit prit peur des radicaux, il trouvait que le gouvernement ne les combattait pas assez énergiquement et ne soutenait pas assez nettement le clergé : il s'unit aux autres partis monarchiques et vota contre le ministère. Thiers ne voulut pas rester chef du pouvoir exécutif et donna sa démission (24 mai 1873). Le pouvoir passa à l'*union des droites*, qui le garda jusqu'en 1876.

L'Assemblée avait à faire une Constitution. Les droites essayèrent de rétablir la monarchie ; le comte de Paris reconnut le comte de Chambord pour roi de France, ce fut la *fusion* entre les partis légitimiste et orléaniste ; mais le comte de Chambord, à qui la majorité offrait la couronne, rendit la solution impossible en exigeant qu'on reprît le drapeau blanc (27 oct. 1873).

A défaut de la monarchie, la majorité créa un chef du pouvoir exécutif pour sept ans (le *septennat*); puis elle

commença à rédiger la Constitution. Elle ne voulait pas accepter la forme de république; mais, après de longues discussions, un petit groupe se détacha du centre droit et, uni aux républicains, fit passer, à une voix de majorité, un amendement où se trouvait le mot *président de la République*. La Constitution établissait ainsi indirectement que la République était la forme du gouvernement de la France.

L'organisation de 1875 a été imitée des monarchies parlementaires. Le *président de la République* est élu pour sept ans par le Parlement et joue le rôle de roi constitutionnel; il choisit les ministres. Le ministère délibère en conseil et est *solidairement responsable* devant la Chambre, c'est-à-dire que les ministres doivent se retirer s'ils sont mis en minorité par la Chambre et se retirer tous ensemble. Le Président peut dissoudre la Chambre, mais avec le consentement du Sénat.

Le pouvoir appartient à deux assemblées : la *Chambre des députés* et le *Sénat*, dont tous les membres reçoivent une indemnité de 25 francs par jour. La Chambre est élue par le suffrage universel au scrutin d'arrondissement (de 1885 à 1889 au scrutin de liste). Elle fait les lois et vote le budget. — Le Sénat, de 300 membres, se composait de deux fractions, 225 membres élus par les électeurs sénatoriaux (ce sont les délégués des conseils municipaux, les députés, les conseillers généraux et d'arrondissement, réunis au chef-lieu du département), 75 membres élus par l'Assemblée, puis par le Congrès. Les 225 étaient renouvelables par tiers tous les trois ans, les 75 élus à vie. Le Sénat a exactement les mêmes attributions que la Chambre, il vote les lois et le budget. Mais le budget doit passer d'abord à la Chambre, et le ministère ne tombe pas devant un vote du Sénat. Il en résulte qu'en fait le pouvoir appartient à la Chambre,

car c'est d'elle que les ministres dépendent. Tout député et tout sénateur a le droit de proposer des amendements ou des projets de loi, et d'*interpeller* le gouvernement.

En cas de conflit entre la Chambre et le Président, le Sénat sert d'arbitre, car il a le droit de dissoudre la Chambre sur la demande du Président.

Le siège du Parlement et du gouvernement était fixé à Versailles, pour éviter l'action du peuple de Paris. Le parti républicain l'a fait rétablir à Paris.

La Constitution ne peut être modifiée que de l'accord des deux Chambres ; il faut que chacune séparément décide qu' « il y a lieu à reviser les lois constitutionnelles ». La revision est faite par le *Congrès*, c'est-à-dire la réunion des sénateurs et des députés.

Le régime créé par la Constitution de 1875 a été une adaptation du régime parlementaire des monarchies libérales à un pays devenu démocratique.

Comme dans le régime parlementaire, il y a trois pouvoirs. Le chef du pouvoir exécutif tient la place du roi, il n'a que le choix des ministres et le droit de dissolution. Le pouvoir souverain appartient au Parlement formé de deux Chambres, qui a l'initiative des lois et le vote du budget. C'est la Chambre élue directement par la nation qui dirige la politique ; le ministère est responsable et *solidairement* devant elle.

Mais il a fallu adopter des innovations démocratiques :

1° Le chef du pouvoir exécutif ne pouvant pas être héréditaire, c'est le Parlement qui l'élit pour une durée de sept ans ;

2° On n'a pas voulu donner au Président seul le droit de dissoudre la Chambre, il ne l'a que d'accord avec le Sénat ;

3° La Chambre est élue, non par des électeurs privilégiés, mais par tous les citoyens;

4° Pour que le mandat de représentant puisse être accessible à tous, les membres du Parlement reçoivent une indemnité;

5° Comme on ne pouvait créer de Chambre haute aristocratique, le Sénat a été, comme la Chambre, une assemblée élue; les députés représentaient les habitants, les sénateurs ont représenté les territoires. « Le Sénat, disait Gambetta, est le grand Conseil des communes de France »;

6° Le Sénat a reçu un rôle plus actif que les Chambres des pairs; il ne doit pas seulement contrôler la Chambre, mais la doubler. Il a, de plus que les autres Chambres hautes, le droit de voter le budget et le droit de dissolution.

Les formes sont celles de la monarchie parlementaire; elles recouvrent le gouvernement du pays par une assemblée démocratique.

Chapitre XII

TRANSFORMATIONS DE L'EUROPE DEPUIS 1848

Les nationalités. — Le principe de la souveraineté de la nation a fait naître, à côté de l'ancienne théorie constitutionnelle, la théorie nouvelle des *nationalités.* Puisque la nation seule a le droit de se gouverner, elle peut exiger de n'être pas gouvernée par des étrangers ou incorporée à une nation étrangère; elle peut exiger aussi de n'être pas morcelée entre plusieurs gouvernements. Chaque nation doit former un État indépendant, toutes les parties d'une même nation doivent être réunies en un seul État, voilà la formule du *principe des nationalités.*

On n'en avait tenu aucun compte jusqu'au XIXe siècle. Les États s'étaient formés au hasard des successions et des conquêtes, sans qu'on se fît scrupule d'assembler des peuples de langue, de race, de mœurs différentes ou de mettre un peuple en morceaux. C'est encore ainsi qu'on avait procédé en 1814 au Congrès de Vienne; on calculait les échanges à faire entre États par le nombre *d'âmes*, on ne tenait compte que de la richesse du pays et du chiffre des habitants. Aussi y avait-il en Europe des États formés de plusieurs nations étrangères ou même ennemies entre elles (l'Empire turc, la Prusse, l'Autriche), et des nations partagées entre plusieurs États (l'Allemagne, l'Italie).

Peu de temps après la Restauration les patriotes commencèrent à s'agiter contre les gouvernements. Là où une petite nation était incorporée à un grand État étranger (dans l'Empire turc et l'Empire d'Autriche), les patriotes cherchaient à détacher la nation de l'État étranger qui les gouvernait. Là au contraire où une grande nation était morcelée en petits États (en Allemagne et en Italie), les patriotes travaillaient à détruire les petits États pour les réunir en une seule nation. Le mouvement poussait donc en sens inverse, tantôt vers la séparation, tantôt vers la concentration; les uns réclamaient *l'affranchissement*, les autres *l'unité*.

On s'agita dans presque tous les pays : pour affranchir de l'Empire turc les Grecs, les Serbes, les Roumains, les Bulgares; pour affranchir de l'Autriche la Hongrie, la Bohême, la Lombardie, la Croatie; pour affranchir l'Irlande de l'Angleterre, la Belgique de la Hollande, la Pologne de la Russie. On s'agita pour faire l'unité de l'Allemagne et de l'Italie. Seules la France et l'Espagne, où l'unité était faite, ont échappé à cette agitation.

Le principe commun à tous les partis nationaux, c'est

que tout *État* doit se confondre avec une *nation*. Mais que faut-il entendre par une nation? Sur ce point il y a eu en Europe deux écoles. Pour l'une, la nation est l'ensemble des hommes qui veulent faire partie d'un même État; c'est donc aux habitants d'un pays à décider à quelle nation ils appartiendront; la nation n'existe que par la *volonté* de ses membres. L'autre école déclare que la nation est formée par la *race* et indépendante de la volonté des hommes; les gens de même race doivent être réunis, quand même ils ne le voudraient pas. — La théorie des nationalités volontaires est surtout française: la France l'a appliquée en 1861; avant d'annexer la Savoie et le comté de Nice, elle a fait voter l'annexion par les habitants. La théorie des races a eu des partisans surtout en Allemagne et en Russie: on a appelé *pangermanistes* ceux qui voulaient réunir en un État tous les peuples de race germanique, *panslavistes* ceux qui voulaient réunir tous les peuples slaves. Le gouvernement allemand a appliqué cette théorie en annexant les Alsaciens malgré eux comme étant de race germanique. Pendant la guerre de Bulgarie en 1877, les Russes ont pendu comme traîtres des soldats polonais au service de la Turquie, parce qu'étant Slaves ils avaient combattu contre d'autres Slaves. Aujourd'hui la théorie des races paraît abandonnée, la Russie elle-même a aidé les petites nations slaves des Balkans à se constituer en États.

Presque partout le parti national s'est uni au parti libéral pour combattre le gouvernement, de sorte que l'agitation a été à la fois nationale et constitutionnelle. Elle a duré un demi-siècle et a pris plusieurs formes: tantôt les agitateurs se sont insurgés (en Grèce, en Lombardie, en Belgique, en Pologne, en Irlande, en Hongrie); tantôt ils ont fait de l'opposition dans les Chambres

(en Bohême, en Hongrie, en Croatie, en Irlande); tantôt ils ont fait appel à un État assez fort pour faire l'unité.

Presque partout le parti national a fini par l'emporter : en Serbie, en Grèce, en Belgique par l'insurrection ; en Roumanie, en Bulgarie, en Lombardie avec l'appui de l'étranger; dans les pays autrichiens par un accord avec le gouvernement; en Italie et en Allemagne en se groupant autour du royaume de Sardaigne et du royaume de Prusse. — Seules la Pologne et l'Irlande n'ont pas réussi à s'affranchir et continuent à s'agiter.

Formation de l'unité italienne. — L'Italie en 1815 était retombée dans l'état où elle se trouvait avant la Révolution et d'où la France l'avait tirée.

Elle était *morcelée* en sept petits États : au nord, le royaume de Sardaigne et le royaume lombard-vénitien; au centre, les duchés de Parme, Modène, Toscane et les États du Pape; au sud, le royaume de Naples. Le nom même d'Italie (donné par Napoléon au grand royaume du nord) avait disparu. Metternich disait, quand on lui parlait de l'Italie : « C'est une expression géographique. »

Tous les petits États italiens étaient des monarchies absolues gouvernées *despotiquement* par les ministres des souverains et soumises à une police tracassière. Le Pape avait rétabli l'Inquisition, il interdisait toutes les sociétés, défendait la lecture des livres étrangers, on avait même supprimé l'éclairage des rues de Rome comme étant l'œuvre des Français. Le roi de Sardaigne avait rétabli la censure qui ne laissait même plus écrire le mot Constitution, il destituait les fonctionnaires excommuniés par l'Église et faisait surveiller les

universités; il avait fait détruire le jardin botanique de Turin créé par les Français. Le roi de Naples avait supprimé l'ancienne constitution de Sicile et promis à l'Autriche de n'établir aucune institution opposée à celles de la Lombardie, c'est-à-dire libérale. L'Italie vivait donc sous le régime absolutiste. Et le despotisme ne lui procurait même pas la tranquillité, les gouvernements du sud et du centre n'étaient même pas capables de réprimer les malfaiteurs. Le royaume de Naples et les États de l'Église étaient en proie au brigandage, il y avait en 1817 à Naples 30,000 brigands et dans les États de l'Église 57 têtes mises à prix.

Au nord de l'Italie, le royaume *lombard-vénitien* formé du Milanais et de l'ancien territoire de Venise appartenait à l'Autriche qui y envoyait des fonctionnaires et des soldats autrichiens. L'Autriche dominait indirectement les trois duchés dont les trois souverains étaient des princes autrichiens; elle protégeait le Pape et le roi de Naples contre les révoltes de leurs sujets; elle avait failli grouper tous les princes italiens en une confédération qu'elle aurait dirigée. L'Italie était dans la dépendance de l'étranger.

Cet état dura jusqu'en 1848. Il y eut deux tentatives de révolte à l'imitation des peuples voisins. En 1820 les officiers, à l'exemple des Espagnols, voulurent forcer les rois de Naples et de Sardaigne à donner une constitution (le roi de Naples accepta même la constitution espagnole). En 1831 les libéraux, à l'exemple des Français, forcèrent le Pape et les trois ducs de Toscane, Parme et Modène à établir un régime libéral. Mais le mouvement ne se produisit que dans une partie de l'Italie, et chaque fois les armées autrichiennes vinrent rétablir le gouvernement absolu.

Un révolutionnaire italien réfugié en France, Mazzini,

organisa une association secrète pour renverser les monarchies de toute l'Europe et faire de chaque peuple une république indépendante unie aux autres républiques par la fraternité. Sa devise était : « Liberté, Egalité, Humanité; un Dieu, un souverain, la loi de Dieu. » Son association s'appela la *jeune Europe;* chaque peuple y formait une section, jeune Italie, jeune Pologne, jeune Allemagne, etc. La *jeune Italie*, créée dès 1831, avait surtout des partisans à Gênes et à Rome; elle se fit connaître par des complots et des émeutes en 1844 et 1845; son but était de réunir toute l'Italie en une république.

Vers 1843 commença, parmi les écrivains, un autre mouvement que les Italiens ont surnommé la résurrection (*risorgimento*). Il s'agissait de tirer l'Italie de la misère et du désordre en lui donnant une administration libérale, et de l'affranchir de la domination de l'étranger en la débarrassant des Autrichiens. Les représentants de ce mouvement, Balbo, Maxime d'Azeglio, Durando, Gioberti (1), ne songeaient pas à renverser les princes italiens; c'était au contraire aux princes eux-mêmes qu'ils s'adressaient, les priant de donner une constitution à leurs peuples et de s'unir entre eux pour fonder une nation italienne; l'Italie aurait pris la forme d'une fédération entre des États monarchiques constitutionnels.

Trois souverains se laissèrent persuader d'entrer dans le mouvement libéral et national, le roi de Sardaigne, le duc de Toscane et le Pape Pie IX, élu en

(1) Les œuvres politiques de ce parti sont : Gioberti, *De la suprématie morale et civile des Italiens* (1843). Le *Jésuite moderne* (1844). — Balbo, *Les espérances de l'Italie* (1844). — D'Azeglio, *Les derniers événements de Romagne* (1846). — Durando, *L'Italie nationale.* — Ses journaux furent fondés en 1847 : l'*Aube* à Florence la *Résurrection* à Turin.

1846. En 1847, le duc et le Pape accordèrent à leurs sujets l'adoucissement de la censure, la formation de gardes nationales, et la création de Conseils d'État chargés de réformer les lois; et les trois souverains conclurent un traité pour établir l'union douanière entre leurs États. L'Autriche répondit par une alliance avec les ducs de Parme et de Modène.

Les États italiens s'étaient groupés en deux partis, le parti *autrichien* et le parti *national.* Les princes du parti national ne cachaient pas leur désir d'expulser les étrangers; les Italiens espéraient en ce temps être assez forts pour chasser les Autrichiens à eux seuls sans le secours d'un autre État. Le roi de Sardaigne Charles-Albert, causant avec d'Azeglio qui lui demandait comment serait possible la délivrance de l'Italie, répondait : « L'Italie fera d'elle-même. *Italia fara da se.* »

En 1848 le régime libéral s'établit d'un coup dans tous les États : dans le royaume de Naples en janvier par une révolte des libéraux de Palerme, dans la Sardaigne en février, dans la Toscane et les États de l'Église en mars par la volonté des princes. Dans les quatre États le souverain donna une constitution et tous les quatre s'allièrent pour chasser les étrangers. Le gouvernement autrichien était alors désorganisé par la révolution de 1848 et occupé par un soulèvement général de tous ses peuples.

Le moment semblait bien choisi. Le comte de Cavour écrivait dans le journal de Turin : « L'heure a sonné pour la monarchie de Savoie, l'heure des résolutions hardies dont dépend l'existence du royaume. Nous, gens de froide raison, habitués à écouter les ordres de la raison plutôt que les mouvements du cœur, nous déclarons ouvertement pour la nation, le gouvernement, le roi : la guerre, la guerre tout de suite. »

Ce fut une guerre nationale contre l'Autriche. Les Italiens du royaume lombard-vénitien s'insurgèrent. Les troupes sardes occupèrent toute la Lombardie évacuée par les Autrichiens, les habitants organisèrent un plébiscite, et par 560,000 voix demandèrent que la Lombardie fût annexée au royaume de Sardaigne. A Venise les insurgés proclamèrent la république, puis une assemblée de 127 députés demanda l'annexion.

L'armée autrichienne s'était concentrée au cœur du royaume dans le *quadrilatère* formé par les quatre forteresses : Mantoue, Legnago, Pesciera, Vérone, séparant Venise du reste de l'Italie.

Mais les armées italiennes ne suffisaient pas pour résister aux forces de l'Autriche, et même les Italiens ne voulurent pas opérer de concert; unis dans le désir de chasser l'étranger, ils se divisèrent sur la façon de réorganiser l'Italie. Les libéraux monarchistes voulaient une fédération entre les princes; les républicains du parti de Mazzini réclamaient une assemblée nationale élue par tous les Italiens pour fonder la république d'Italie. Le parti monarchique fédéraliste domina dans le nord, où il était soutenu par l'armée sarde. Le parti républicain unitaire s'empara du centre; la Constituante élue par les sujets du Pape proclama la république romaine (février 1849) et donna le pouvoir à des triumvirs (Mazzini et Garibaldi); le duché de Toscane fut organisé en république.

Dans le sud les absolutistes reprirent le dessus; le roi de Naples abolit la constitution et conquit par la force la Sicile; il bombarda Messine (ce qui lui valut le surnom de *roi Bomba*), et fit envoyer les libéraux aux galères.

Dans le nord et le centre les armées étrangères intervinrent pour combattre les partis nationaux et

libéraux. Le Pape, effrayé par la révolution, était devenu absolutiste et avait appelé à son secours contre les républicains les États catholiques d'Europe. Le roi de Naples, la France, l'Espagne, l'Autriche, envoyèrent leurs armées; l'armée française fit le siège de Rome, les Autrichiens occupèrent la Romagne. L'ancien régime fut rétabli dans les États du Pape.

Le roi de Sardaigne, resté seul en face des Autrichiens, fut repoussé de la Lombardie dès 1848 ; il essaya de la reprendre en 1849 pendant que l'Autriche était occupée à combattre les Hongrois; son armée fut dispersée à Novare et il abdiqua. Venise isolée se défendit jusqu'en août 1849.

Les Autrichiens et les absolutistes vainqueurs rétablirent le même régime qu'en 1815. Les libéraux furent désespérés. D'Azeglio écrivait : « A cette heure tout est fini. Avoir travaillé toute sa vie dans une seule pensée sans espérer jamais une occasion; la voir arriver surpassant toute prévision raisonnable, puis sentir tout cet édifice s'écrouler en un jour! Après de tels coups on ne garde que les apparences de la vie... Je ne vois plus rien à faire pour le moment. Il faut rouler jusqu'au fond de l'abîme pour voir où on s'arrêtera et se reconnaître. Alors nous recommencerons. Mais ce n'est pas moi qui cueillerai le fruit. »

Cependant de ce mouvement de 1848 il restait un résultat, le *Statut* donné en février 1848 par Charles-Albert au royaume de Sardaigne, qui y établissait un régime parlementaire semblable au régime belge : un ministère responsable, un sénat, une Chambre élue par des électeurs censitaires et chargée de voter les lois et le budget, la liberté de la presse. L'Autriche offrait au nouveau roi, Victor-Emmanuel, de meilleures conditions de paix s'il voulait abolir le Statut; il refusa, et le royaume de

Sardaigne resta un État libéral constitutionnel, le seul dans toute l'Italie. Ce fut aussi le seul État vraiment italien, le roi conserva le drapeau tricolore (vert, blanc, rouge) qui avait été le drapeau du parti national en 1848, il prit pour premier ministre un des chefs du mouvement national, d'Azeglio, et recueillit les patriotes italiens réfugiés. Il y avait désormais en Italie un État libéral et national autour duquel pouvaient se grouper les patriotes libéraux.

L'échec de 1848 servit aussi d'expérience; les Italiens avaient échoué pour avoir manqué d'entente et pour avoir voulu opérer seuls. Il fallait donc organiser une action commune et se procurer l'aide d'une puissance étrangère. Ce fut l'œuvre du comte de Cavour, ministre de Sardaigne en 1850. Cavour était un noble du Piémont, à peine un Italien; il ne parlait que le français et le patois piémontais. Après avoir été officier d'artillerie, il s'était retiré dans ses domaines qu'il avait fait valoir lui-même; puis il avait voyagé en France où il prit l'admiration de la monarchie libérale, en Angleterre où il devint partisan du libre-échange. Il passait pour conservateur en 1848 à cause de son mépris pour la république. Mais dès 1850 il s'unit au centre gauche pour renverser le ministère d'Azeglio. Le nouveau ministère centre gauche (le chef du cabinet fut d'abord Ratazzi) fit une série de réformes; il abolit les tribunaux d'Église en 1850 et sécularisa 300 couvents en 1855. (Il y avait dans ce petit royaume 41 évêques, 1,417 chanoines, 14,000 religieux.) Il créa une banque et fit des traités de commerce; il réorganisa l'armée sur le modèle de la Prusse.

Les patriotes italiens se ralliaient peu à peu au royaume de Sardaigne. L'ancien chef de la république de Venise, Manin, réfugié à Paris, écrivait en 1854 à un homme d'État anglais qui l'engageait à se résigner à la domina-

tion autrichienne devenue moins oppressive : « La résignation est de la lâcheté pour un peuple sous la domination étrangère. Nous demandons à l'Autriche non de gouverner doucement, mais de s'en aller. » Il voyait que la république était impossible, le roi de Sardaigne ne voudrait jamais y consentir ; il ne restait d'autre solution que l'unité sous un roi. « Faites l'Italie, princes de la maison de Savoie, et je suis avec vous. *Indépendance et unification*, voilà notre devise. » Le parti républicain de Mazzini s'affaiblissait, il se forma un parti national qui voulait l'unité de l'Italie sous le roi de Sardaigne. Ce parti fonda *l'Union nationale*, société qui se recrutait dans toute l'Italie ; le secrétaire, un Sicilien, La Farina, avait des entrevues secrètes avec Cavour de grand matin. « Faites ce que vous pourrez, lui disait Cavour ; devant le monde je vous renierai comme Pierre a renié le Sauveur. »

Il fallait, pour faire une guerre à l'Autriche, un allié puissant. Cavour le disait : « Le Piémont a eu souvent à se féliciter de ses alliances, jamais de sa neutralité. » Il savait qu'il ne pouvait pas compter sur l'Angleterre. Il travailla à gagner Napoléon III. Pour lui plaire il engagea, malgré les commerçants de Gênes, le royaume de Sardaigne dans la guerre contre la Russie et envoya 15,000 hommes en Crimée ; il en tira ce profit qu'au Congrès de Paris qui rétablit la paix (1856), la Sardaigne put envoyer un plénipotentiaire à côté des représentants des grandes puissances et représenter au nom des Italiens leurs griefs contre l'Autriche. Pour garder l'appui de Napoléon Cavour, après l'attentat d'Orsini (1858), consentit, malgré les libéraux, à poursuivre les journaux hostiles à l'empereur.

Enfin en 1858 Napoléon III fut effrayé par Orsini, qui lui reprochait d'avoir manqué à sa promesse (Napoléon avait en 1831 été membre d'une société secrète italienne

fondée pour affranchir l'Italie). Il fit venir Cavour à Plombières et l'alliance fut conclue. Napoléon promettait au royaume de Sardaigne l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique, il recevait en échange la Savoie et le comté de Nice. Aussitôt commença l'unification de l'Italie ; elle fut achevée en onze ans (1859-70).

En 1859 Napoléon déclarait la guerre à l'Autriche et chassait l'armée autrichienne de Lombardie ; mais, au lieu de la poursuivre jusqu'à l'Adriatique, suivant la convention, il s'arrêta devant le quadrilatère ; son armée était désorganisée et il craignait d'être attaqué par la Prusse. Il se borna donc à se faire céder par l'Autriche la Lombardie, qu'il donna au roi de Sardaigne. L'Autriche gardait la Vénétie. Cavour fut désespéré, il voulait continuer la guerre, mais le Piémont ne pouvait lutter seul ; il adhéra à la paix.

Pendant la guerre les partisans de l'unité, dirigés par les membres de l'Union nationale, avaient fait soulever les habitants des trois duchés de Toscane, Parme, Modène et une des provinces du Pape, la Romagne, et avaient organisé dans chacune un gouvernement provisoire, qui exerçait la dictature au nom du gouvernement sarde. Les gouvernements de Romagne, Parme et Modène avaient groupé les trois pays sous le nom de *provinces royales de l'Emilie*, établi la constitution sarde, supprimé les douanes du côté du royaume de Sardaigne et remis les bureaux des postes aux employés sardes. Puis tous les quatre s'étaient alliés et avaient demandé à être annexés au royaume de Sardaigne. Napoléon aurait préféré un duché de Toscane indépendant. Pour le décider on s'adressa aux populations, elles répondirent oui, la Toscane par 366,000 voix contre contre 15,000, l'Emilie par 426,000 contre 756. Il demanda la Savoie et le comté de Nice. Cavour se décida à les céder si les populations y consentaient ; la

Savoie accepta l'annexion par 130,000 voix contre 2000, Nice par 25,000 contre 160. En 1860 fut convoqué un Parlement des députés du royaume de Sardaigne ainsi agrandi ; on n'avait pas encore de nom à lui donner, on l'appela *Parlement national.*

Le roi de Naples et le Pape étaient hostiles au mouvement national et ils n'avaient pour se défendre que des régiments suisses désorganisés. (Le gouvernement suisse, humilié de voir ses citoyens à la solde de l'étranger, leur avait retiré le drapeau national.) Mais le gouvernement sarde n'osait pas attaquer ; il laissa les républicains italiens commencer la guerre en affectant de les désavouer. Garibaldi, avec 1067 volontaires, s'embarqua pour la Sicile. Le gouverneur de Gênes avait ordre de ne pas les voir partir. Cavour écrivit à l'amiral sarde : « Monsieur le comte, cherchez à vous trouver entre Garibaldi et les croiseurs napolitains. J'espère que vous m'avez compris. » — « Monsieur le comte, répondit l'amiral, je crois vous avoir compris. Au besoin, envoyez-moi prisonnier en forteresse à Fénestrelles. » Les volontaires conquirent la Sicile sans résistance et passèrent dans le royaume de Naples ; le roi s'enfuit. Les officiers de marine, partisans de l'unité, oublièrent exprès d'avoir à bord de leurs navires des gouvernails ou de mettre de l'eau dans les chaudières. Tout le royaume de Naples fut au pouvoir de Garibaldi, qui s'était fait proclamer dictateur.

Les États du Pape étaient défendus par une armée catholique de 20,000 volontaires venus de tous pays (surtout des Français). Les républicains de Garibaldi arrivaient par le sud pour les conquérir ; le gouvernement sarde prit les devants, dispersa l'armée catholique et occupa deux provinces, la Marche et l'Ombrie ; le Pape fut réduit à la province de Rome. Puis tous les pays conquis soit par Garibaldi, soit par l'armée sarde,

furent consultés sous forme de plébiscite et tous demandèrent l'annexion : la Sicile par 430,000 voix contre 700, le royaume de Naples par 1,301,000 contre 10,000, la Marche et l'Ombrie par 230,000 contre 1,600. En 1861 s'ouvrit à Turin le premier Parlement *italien* et Victor-Emmanuel fut proclamé *roi d'Italie par la grâce de Dieu et la volonté du peuple.* Puis le Parlement déclara que la vraie capitale de l'Italie devait être Rome.

Le nouveau royaume restait chargé d'une forte armée qui mettait son budget en déficit et les Italiens désiraient vivement achever l'unification. Mais il ne fallait plus rien attendre de la France: Napoléon ne voulait pas laisser enlever au Pape le dernier reste de son pouvoir temporel, il avait envoyé une garnison française qu'il ne retira (1864) que lorsque l'Italie se fut engagée à ne pas attaquer le Pape. Cavour se retourna du côté du gouvernement prussien qui offrait de s'unir à lui contre l'Autriche. Après deux tentatives inutiles (1862 et 65) une alliance fut conclue pour trois mois seulement (1866). Ce temps suffit pour forcer l'Autriche envahie par l'armée prussienne à demander la paix : bien qu'elle eût vaincu les Italiens, elle céda la Vénétie à Napoléon, qui la donna au royaume d'Italie.

Restait le Patrimoine de Saint-Pierre ; les Garibaldiens essayèrent de le conquérir ; ils battirent l'armée du Pape, mais la France envoya des troupes qui chassèrent les Garibaldiens (1867) et restèrent en garnison dans Rome. Le gouvernement italien n'osa plus agir.

Ce fut encore la Prusse qui lui rendit la liberté d'action. Après les premières défaites de la guerre de 1870, la France retira ses troupes de Rome ; les Italiens l'occupèrent sans résistance, après avoir, sur la demande du Pape, fait une brèche, en signe qu'ils y entraient de force. Les habitants consultés votèrent l'annexion par 130,000 voix

contre 1,500. Rome devint capitale du royaume d'Italie. Le Pape resta dans son palais du Vatican avec les honneurs rendus à un souverain, une garde du corps, le droit de recevoir des ambassadeurs et une dotation de 3 millions de rente, qu'il refusa.

L'unité italienne que les républicains et les fédéralistes italiens réduits à leurs seules forces n'avaient pu obtenir à cause de la résistance de l'Autriche, fut ainsi faite en onze ans, par le royaume de Sardaigne avec l'aide d'abord de la France, puis de la Prusse.

Depuis 1870 s'est formé un parti qui réclame pour le royaume d'Italie tous les pays où on parle italien : le Tyrol italien et Trieste qui sont à l'Autriche, la Corse et Nice qui sont à la France, Malte qui est à l'Angleterre, et même un canton suisse, le Tessin. Le parti appelle ces pays l'*Italia irredenta* (l'Italie non rachetée); de là son nom d'*irrédentiste*.

Formation de l'unité allemande. — L'Allemagne était encore en 1848, comme l'Italie, une expression géographique. Elle était *morcelée*, plus encore que l'Italie; divisée en trente-six États souverains reliés seulement entre eux par une confédération; le seul pouvoir commun était la *Diète* de Francfort, conférence permanente de diplomates nommés chacun pour régler les affaires communes, obligés de prendre les instructions et de demander les ordres spéciaux de leur gouvernement pour chaque affaire. Dans toutes les questions importantes aucune décision ne pouvait être prise qu'à l'unanimité des voix; et même dans les affaires moindres, comme il fallait attendre l'avis de tous les États avant de conclure, chaque État avait un moyen d'entraver la question, c'était de faire attendre indéfiniment sa réponse. Les gouvernements des petits

royaumes, très jaloux de leur souveraineté, cherchaient à paralyser l'action de la Diète. La lenteur des opérations devient bientôt proverbiale. Les avocats de l'ancien tribunal d'Empire, qui depuis 1816 réclamaient leurs honoraires arriérés, les reçurent en 1831 ; les dettes des guerres de 1792 à 1801 furent réglées en 1843; celles de la guerre de Trente Ans ne le furent qu'après 1850. Le règlement de l'armée fédérale ne fut rédigé qu'en 1821 et les corps d'armée des petits États ne s'organisèrent qu'entre 1830 et 1836; les forteresses fédérales décidées en 1815 n'étaient pas construites en 1825.

La Confédération ne pouvait même pas servir de cadre à une nation allemande; elle avait été conclue non entre des peuples allemands, mais entre des souverains. Deux princes qui n'étaient pas même Allemands en étaient membres, le roi de Danemark comme duc de Schleswig et de Holstein, le roi de Hollande comme duc de Luxembourg. Deux autres avaient une partie de leurs États en dehors : le roi de Prusse, la province de Posen; l'empereur d'Autriche, les royaumes de Hongrie, de Gallicie, de Dalmatie et Lombard-Vénitien, sans que ces pays étrangers fussent séparés nettement de la Confédération par un gouvernement différent et une frontière rigoureuse.

Les guerres contre Napoléon avaient fait naître un parti de patriotes allemands qui désiraient voir tous les pays de langue allemande unis en une seule nation, pour défendre le territoire et les intérêts de l'Allemagne contre les empiétements des États voisins, surtout de la France. Ce parti, recruté surtout parmi les écrivains et les étudiants, rêvait le rétablissement de l'*Empire* et avait pris pour emblème le drapeau noir-rouge-or (1). Il fut com-

(1) Les étudiants l'avaient inventé en s'inspirant de l'uniforme d'un corps de francs-tireurs de 1813, les hussards de Lützow.

battu par tous les gouvernements comme révolutionnaire et se confondit bientôt avec le parti libéral : jusque vers 1840 les Allemands éclairés furent plus occupés d'obtenir un régime libéral que d'établir l'unité nationale.

Quelques écrivains isolés indiquèrent un moyen de refaire la nation allemande : la confédération n'était, disaient-ils, qu'une fédération d'États (*Staatenbund*), dont chacun restait souverain, il fallait la transformer en un État fédéral (*Bundesstaat*), où tous seraient soumis à un pouvoir central souverain. Le désir de l'unité allemande se répandit entre 1840 et 1848 (1) dans le monde des Universités, le Congrès des germanistes en 1846 fut un véritable Congrès national des savants allemands.

La révolution de 1848 jeta le désarroi dans les gouvernements, il y eut des émeutes en mars à Vienne et à Berlin ; les souverains, effrayés, accordèrent des constitutions libérales et convoquèrent des assemblées constituantes. Les libéraux de l'Allemagne du Sud en profitèrent; une réunion de 51 notables du parti (tenue à Heidelberg) convoqua à Francfort un *parlement préparatoire* formé de tous les députés qui avaient siégé dans une chambre d'un des États allemands (la plupart étaient des Allemands du Sud). Cette assemblée à son tour décida de réunir un vrai Parlement de toute l'Allemagne pour servir de Constituante ; les députés seraient élus au suffrage universel, à raison de 1 par 50,000 âmes ; toutes les provinces de la Prusse et de Bohême y seraient représentées. La Diète accepta ces décisions et les gouvernements firent faire les élections.

Le Parlement de Francfort (mai 1848), dirigé par les

(1) C'est en 1840, au moment où le ministère Thiers parlait d'une guerre de la France contre l'Europe, que furent composés deux chants patriotiques célèbres : *Le Rhin allemand* et la *Garde au bord du Rhin* (*Wacht am Rhein*).

écrivains et les professeurs, voulait faire de l'Allemagne un État fédéral et libéral; son emblême fut le drapeau des libéraux, noir-rouge-or. Mais il n'avait qu'une autorité morale en présence des anciens gouvernements qui gardaient la force; il n'avait aucun moyen de faire exécuter ses décisions, il ressemblait à un Congrès de savants réunis pour discuter sur la meilleure Constitution à donner à l'Allemagne. Il créa provisoirement un *administrateur de l'Empire*, et élut un archiduc d'Autriche qui forma un *ministère de l'Empire*. Puis commença le vote de la Constitution.

On s'accorda facilement sur les principes; les *droits fondamentaux* des citoyens furent réglés sur le modèle des régimes libéraux; on proclama l'égalité devant la loi, toutes les libertés, l'indépendance de la justice, le droit du peuple d'être représenté par des députés. On fut d'accord aussi pour constituer un État fédéral. On avait réservé les questions de fait. Il y en eut deux sur lesquelles il fut impossible de s'entendre :

1° De quels pays devait se composer l'Empire allemand? La frontière des pays allemands a toujours été indécise. On admettait depuis 1815 que l'Allemagne s'étendait aussi loin qu'était parlé l'allemand (1). Mais les deux principaux États avaient des sujets qui ne parlaient pas allemand; une des provinces de la Prusse (2), la Posnanie, était polonaise et les trois quarts des pays de l'Autriche étaient slaves, magyares ou roumains. Que faire de tous ces pays étrangers? Le Parlement avait décidé qu'ils ne pouvaient entrer dans l'Empire, qu'ils seraient unis seulement par une union personnelle avec les provinces

(1) C'est l'idée exprimée dans le célèbre chant patriotique : *Quelle est la patrie de l'Allemand?*

(2) La province de Prusse était hors des limites de l'ancien Empire, mais elle avait été germanisée.

allemandes du même souverain. Le gouvernement autrichien refusa; il voulait entrer dans le nouvel Empire avec toutes ses provinces.

2° Quel souverain serait chargé de diriger l'Empire? Les deux grandes puissances, l'Autriche et la Prusse, avaient pu rester en présence dans une Confédération; mais dans un État fédéral il fallait que l'une ou l'autre prît la direction. Serait-ce l'Autriche ou la Prusse? Cette question était liée à la première; si l'Autriche était écartée, le chef de l'Empire serait le roi de Prusse.

Le Parlement se coupa en deux partis. L'un voulait conserver l'union avec les 8 millions d'Allemands de l'Autriche et créer une fédération assez large pour y admettre l'Empire autrichien, l'influence autrichienne aurait dominé en ce cas (on l'appela parti de la *grande Allemagne*). L'autre renonçait aux frères allemands d'Autriche pour créer avec les autres États un empire plus petit mais plus fortement organisé, sous la direction du roi de Prusse (on l'appela parti de la *petite Allemagne*).

Le parti prussien l'emporta par 261 voix contre 224; le Parlement décida ensuite de créer un Empereur héréditaire, et élut le roi de Prusse. Mais le roi ne voulait pas de la constitution libérale, il refusait une couronne offerte par le peuple: une « couronne de boue et de bois ». « Si l'on doit décerner encore la couronne de la nation allemande, dit-il, c'est moi et *mes pareils* qui la donnerons. » Il refusa. Les républicains se soulevèrent, les princes rappelèrent leurs sujets du Parlement, il n'y resta que 105 députés républicains. Ils se réfugièrent à Stuttgard et devinrent les derniers défenseurs de la Constitution, tandis que les soldats prussiens allaient écraser les républicains en Saxe, dans le pays de Bade, dans toute l'Allemagne. Ainsi avorta la tentative de faire l'unité allemande par un État fédéral et libéral. Les gouvernements

particuliers la firent échouer en refusant de reconnaître la Constitution et en traitant comme rebelles leurs sujets quand ils essayèrent de la mettre en vigueur par la force.

Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche travaillèrent chacun de son côté auprès des petits souverains pour reconstituer la Confédération ébranlée en 1848 et pour en prendre la direction. Le roi de Prusse créa une Union avec un chef militaire, un Conseil des représentants des gouvernements et un Parlement élu ; il y entra 17 petits États du Nord ; le Parlement se réunit à Erfurt (mars 1850) et un gouvernement est organisé à Berlin sous la direction du roi de Prusse. Mais l'empereur d'Autriche, délivré de la guerre de Hongrie, s'unit aux princes des petits royaumes (Bavière, Wurtemberg, Saxe, Hanovre), qui ne voulaient pas obéir à un roi de Prusse, et n'ayant pu leur faire accepter son plan, il s'entendit avec eux pour reconstituer la Confédération telle qu'avant 1848.

Le roi de Prusse, isolé, eut peur de la guerre et céda ; il entra dans la Confédération (1850).

On comprit alors que l'Allemagne ne pourrait former une nation unique tant qu'elle aurait deux têtes. Le morcèlement était maintenu par la rivalité entre la Prusse et l'Autriche ; elles ne pouvaient vivre indéfiniment dans cette demi-hostilité, mais il fallait attendre que l'une des deux eût vaincu l'autre pour pouvoir régler le sort de l'Allemagne. Dans ce duel entre la Prusse et l'Autriche on croyait que l'Autriche finirait par l'emporter; elle avait un territoire et une population double (36 millions contre 18), et l'avantage d'être considérée par les princes allemands comme la directrice naturelle de la Confédération (l'empereur d'Autriche était l'héritier des anciens empereurs germaniques).

Le roi de Prusse, regardé en Europe comme beau-

coup moins puissant, avait pourtant deux avantages : il pénétrait beaucoup plus avant dans les affaires de l'Allemagne, parce que tous ses États, sauf une province, étaient allemands; il tirait de ses sujets plus de ressources, parce que toutes les forces de son pays avaient été organisées pour la lutte.

Cette organisation remontait à la domination de Napoléon. Le royaume avait été réduit à quatre provinces et 5 millions d'âmes; le roi, qui avait pris pour ministres des patriotes allemands (Stein venu du Nassau, Hardenberg et Scharnhorst, venus du Hanovre), se laissa persuader de réformer ce qui restait de son État pour le rendre capable de se maintenir au rang de grande puissance. Le gouvernement demandait aux sujets de nouveaux sacrifices, il les rendit possibles en réformant les institutions (1). On créa une administration plus centralisée et on supprima les entraves à la culture et au commerce. On créa de nouvelles ressources fiscales, des impôts imités de la France (les patentes et l'impôt personnel), des impôts sur le luxe et un impôt sur le revenu ; ce fut l'œuvre de Hardenberg. On créa un régime militaire ; ce fut l'œuvre de Scharnhorst.

Le principe fut ainsi posé : « Tout habitant du royaume en est le défenseur né. » Scharnhorst reprenait une vieille coutume du moyen âge, il reprit aussi le vieux mot *Landwehr* (défense du pays). Tous les Prussiens devaient le service militaire; mais comme Napoléon interdisait au roi de garder plus de 43,000 soldats, on réduisit la durée du service à trois ans ; on

(1) En France les réformes de 1789 avaient été faites pour améliorer la condition du peuple que le gouvernement reconnaissait pour le vrai souverain, aussi furent-elles précédées d'une déclaration des *droits*. En Prusse, au contraire, le souverain restait le roi, il faisait les réformes par ordonnances royales, pour augmenter la force de l'État; aussi ne parlait-il que des *devoirs* des sujets.

renvoyait les hommes en se réservant de les rappeler en temps de guerre, les officiers seuls restaient à demeure. L'armée cessait par là d'être une corporation de soldats de profession séparée du reste du peuple, elle devenait une école militaire pour tous les jeunes gens, et au moment de la guerre un cadre où venait aussitôt se placer la nation. Ainsi fut créée la division en deux parties, l'*armée active* et la *réserve*. Scharnhorst avait voulu former en outre une *Landwehr* avec les hommes valides qui ne servaient pas dans l'armée ; elle ne fut organisée qu'en 1813 avec un uniforme très simple, la *litevka* (espèce de blouse bleue) et une casquette. Ce régime, créé seulement pour la guerre, fut conservé après la paix. La Prusse ne garda qu'une armée permanente de 115,000 hommes, mais grâce au service de trois ans, à la réserve et à la Landwehr, elle pouvait tripler ce chiffre en temps de guerre. Le roi refusa d'admettre le remplacement pour les jeunes gens riches : on permit à ceux qui avaient fait des études de ne servir que pendant un an, et de loger chez eux ; mais on tint à conserver le principe que tout sujet du roi devait le service militaire. La Landwehr fut organisée de façon à se rapprocher davantage de l'armée et fut exercée aux manœuvres de façon à pouvoir sur-le-champ entrer en campagne. La Prusse fut de tous les États d'Europe celui qui disposa proportionnellement du plus grand nombre de soldats. Il avait fallu aussi réorganiser le régime fiscal de la Prusse : l'État en 1815 était ruiné par la guerre ; les mauvaises récoltes avaient produit la misère et la disette ; les produits des manufactures anglaises, entassés pendant le blocus continental, étaient si abondants et se vendaient à si bas prix en Allemagne que les industriels prussiens ne pouvaient soutenir la concurrence. La Prusse avait alors, comme les autres États, un régime

de douanes compliqué : il y avait 67 tarifs différents dans les diverses provinces, et le territoire prussien était encore si encombré d'enclaves d'autres États qu'il était impossible de l'entourer d'un cordon régulier de douanes.

Le gouvernement prussien prit le parti hardi d'établir un tarif de droits très modéré et très simple, droits de 10 p. 100 sur les produits manufacturés, de 20 p. 100 sur les denrées coloniales, tous perçus en raison du poids. C'était le régime commercial le plus large qu'il y eût alors en Europe. Il releva l'industrie de la Prusse et la mit sur la voie de dominer le commerce de toute l'Allemagne.

Les petits princes dont les territoires se trouvaient enclavés dans la ligne de douanes réclamèrent contre le tarif. Le gouvernement prussien leur offrit de partager les produits de la douane à raison de leur chiffre d'habitants. La Prusse gardait la direction, fixait le tarif, faisait les traités de commerce et nommait les douaniers. Le premier traité de ce genre conclu en 1817 servit de modèle à tous les traités avec les petits États enclavés. En 1828 un État plus important et qui n'était pas enclavé, la Hesse-Darmstadt, demanda à traiter ; il obtint, outre le partage des profits, le droit de nommer les douaniers sur sa frontière ; mais la Prusse garda le droit de fixer le tarif. Ce fut le modèle des traités avec les États non enclavés. Ainsi commença, très lentement et péniblement, l'Union douanière (*Zollverein*) de l'Allemagne.

Deux autres unions s'étaient formées, une entre les États du sud, une entre les États du centre ; la lutte s'engagea entre les trois ; l'Union prussienne plus puissante attira les autres ; en 1836 tous les États de l'Allemagne y étaient entrés excepté le Hanovre et ses voisins et l'Autriche. En 1841 le Zollverein fut renouvelé pour douze ans. Au renouvellement de 1852 la plu-

part des États cherchèrent à faire entrer l'Autriche dans l'Union. Mais la Prusse ne voulait pas admettre l'Autriche, qui aurait amené ses pays slaves et magyars; elle se tourna vers le Hanovre et ses voisins, qui étaient restés en dehors parce qu'ils trouvaient les tarifs trop élevés, et les fit entrer dans l'Union. Tous les autres États renoncèrent à s'entendre avec l'Autriche à cause de son papier-monnaie ; ils rentrèrent dans le Zollverein renouvelé jusqu'en 1865 et étendu à toute l'Allemagne excepté l'Autriche. La Prusse avait pris en main la direction du commerce allemand.

De 1850 à 1860 la vie politique fut très faible en Allemagne; les gouvernements, effrayés par le mouvement de 1848, empêchaient les manifestations libérales ou nationales. En 1860, après la défaite de l'Autriche, l'opinion générale fut que la Confédération était insuffisante; princes et sujets craignaient que Napoléon III essayât d'enlever à l'Allemagne la rive gauche du Rhin; on s'accordait à demander une organisation plus forte qui permit de résister à l'étranger, mais on se divisait sur les réformes à faire.

L'Autriche proposait de créer un tribunal fédéral et un conseil de représentants des gouvernements, et de donner la direction alternativement aux grands États. Le projet, discuté à Francfort par les princes (1862), aboutit à la création d'un Conseil de 21 délégués et d'un directoire de 6 membres avec un Parlement de 302 députés; 24 princes y adhérèrent.

La Prusse était dirigée depuis l'avènement de Guillaume (1861) par le comte de Bismarck, gentilhomme de vieille race, ennemi des constitutions libérales et des Parlements, partisan du gouvernement par le roi et grand admirateur des institutions prussiennes. Il avait été quelques années représentant de la Prusse à la Diète

et avait rapporté de Francfort le mépris de la Diète, de la Confération et de l'Autriche. Il avait vu que la Prusse avait intérêt à détruire la Confédération, où elle serait toujours tenue en échec par l'Autriche et jalousée par les autres États; il voulait la remplacer par une Union plus étroite, avec un Parlement élu, dont le roi de Prusse aurait la direction commerciale et militaire, et d'où l'Autriche serait exclue.

Il conseillait dès 1862 au gouvernement autrichien d'abandonner l'Allemagne et de « reporter son centre de gravité à Budapest ». Mais il vit bien que l'Autriche ne se retirerait pas de la Confédération sans une guerre, et il prépara la guerre. Deux conditions lui parurent nécessaires : 1° renforcer l'armée prussienne (ce fut le but de sa politique intérieure) ; 2° s'assurer l'alliance ou la neutralité des puissances européennes (ce fut le but de sa diplomatie).

L'armée prussienne était restée en 1861 sur le même pied qu'en 1815, et comme la population avait augmenté, le service avait cessé d'être universel; sur 63,000 conscrits soumis chaque année à l'obligation militaire on n'en prenait que 40,000, et depuis 1840 on ne les gardait que deux ans. La landwehr, organisée comme en 1815, durait jusqu'à quarante ans et commençait à vingt-cinq ans. La réserve ne comprenait que les classes de deux années. Le roi Guillaume fit trois réformes : il rétablit le service universel de 3 ans en faisant partir toute la classe; il prolongea la réserve jusqu'à l'âge de vingt-sept ans; il arrêta la landwehr à trente-deux ans : on avait ainsi en temps de guerre 440,000 hommes d'armée active et de réserve au lieu de 200,000.

Pour encadrer ces soldats nouveaux, le roi créa de nouveaux régiments, ce qui l'obligea à augmenter le budget. Il y avait en Prusse, depuis la révolution de 1848,

une chambre élue, le *Landtag*, qui n'avait pas disparu pendant la réaction de 1849. Ce n'était pas un parlement comme dans les pays constitutionnels; le ministère n'était pas responsable et la Chambre n'avait qu'à voter les lois et le budget; encore le gouvernement avait-il pris l'habitude de ne lui présenter le budget à voter que lorsqu'il était déjà dépensé, ce qui rendait son contrôle fictif. Son pouvoir se réduisait donc à refuser les lois nouvelles et les augmentations d'impôts; aussi ne tenait-on pas grand compte de son existence; les députés étaient peu considérés, dans les cérémonies un député était placé derrière un capitaine.

La réforme de l'armée permit pour la première fois aux députés de faire une opposition efficace au gouvernement. La Chambre, de 1858 à 1861, n'avait pas osé refuser les régiments organisés par le roi, elle en avait voté le maintien *provisoire*. En 1862 un parti nouveau, le parti du *progrès* (*Fortschritt*), venait de prendre la majorité; il désirait éviter la guerre et faire des économies, il trouvait l'armée assez nombreuse et voulait réduire le service à deux ans. La Chambre refusa donc de voter l'augmentation. Le roi déclara qu'étant chargé de défendre le pays, il était juge des besoins de l'armée, que les sommes inscrites au budget lui étaient nécessaires et que la Chambre n'avait pas le droit de lui refuser les moyens de faire fonctionner l'État. La Chambre répondit que si elle était obligée de voter toutes les sommes que le roi jugeait bon, ses délibérations devenaient une comédie, qu'elle ne serait plus une Assemblée de représentants, mais seulement un Conseil consultatif. Le désaccord venait de ce que la Chambre, créée en 1848, était une institution étrangère. On l'avait empruntée à un pays qui admettait la souveraineté du peuple, pour l'introduire dans un État militaire qui reposait sur la sou-

veraineté du roi. Il fallait donc ou que la Chambre obligeât le roi à céder, c'est-à-dire à reconnaître pour souverain le peuple qu'elle représentait, ou que le roi forçât la Chambre et le peuple à céder, c'est-à-dire à reconnaître sa souveraineté.

Le conflit dura de 1861 à 1866 ; la Chambre, deux fois dissoute, fut toujours réélue et refusa toujours de voter. Mais le roi refusa de céder ; Bismarck, devenu premier ministre en 1862, le soutenait ; il déclarait que l'unité de l'Allemagne ne pouvait se faire que « par le fer et le sang. » « Nous aimons, dit-il à la Chambre, à porter une armure trop grande pour notre mince corps, nous devrions aussi l'utiliser. » Il accepta résolument le conflit avec la Chambre : « Toute la vie constitutionnelle est une série de compromis, dit-il un jour. Si le compromis est rendu inutile parce qu'un des pouvoirs veut faire triompher son opinion avec un absolutisme doctrinaire, alors la série des compromis est interrompue, et à leur place commencent les conflits ; et comme la vie de l'État ne peut s'arrêter, les conflits deviennent des questions de force ; celui qui a la force en main marche en avant dans son sens. » Bismarck et le roi avaient la force, ils gardèrent les régiments et continuèrent à lever l'impôt comme si la Chambre l'avait voté.

Pendant ce temps Bismarck travaillait à isoler l'Autriche. Il avait gagné l'Empereur de Russie en l'aidant à soumettre les Polonais révoltés en 1863 ; il gagna Napoléon III en lui laissant croire qu'il l'aiderait à annexer soit la Belgique soit les bords du Rhin ; il attira l'Italie en lui promettant la Vénétie ; quant à l'Angleterre, il avait compris qu'elle ne pouvait rien.

La question de l'unité fut tranchée, comme Bismarck l'avait prédit, par le fer et le sang, en trois guerres.

En 1864 la Prusse et l'Autriche firent la guerre au

roi de Danemarck pour lui enlever les duchés de Holstein et de Schleswig; mais, au lieu de les rendre à l'héritier allemand, elles les gardèrent et se les partagèrent provisoirement; l'Autriche eut le Holstein.

En 1866 la Prusse, sous prétexte que l'Autriche favorisait les idées révolutionnaires dans le Holstein, fit occuper ce pays. L'Autriche en appela à la Diète, qui lui donna raison. Le gouvernement prussien déclara qu'il regardait la Confédération comme rompue et entra en guerre. Bismarck disait déjà en 1865 au ministre bavarois : « Il ne s'agit que d'un duel qui sera vite fini si l'Allemagne reste neutre; l'Autriche n'est pas armée et n'a pas les moyens d'armer, il suffit d'une bataille. » Pour la guerre de 1866 il avait acquis l'alliance de l'Italie.

Les Allemands hésitaient entre les deux ennemis. Les souverains préféraient l'Autriche qui ne voulait pas leur enlever leur souveraineté. Les patriotes avaient espéré faire l'unité à l'aide de la Prusse; à l'exemple des Italiens ils fondaient en 1859 une *Union nationale* qui eut jusqu'à vingt mille membres et qui déclarait vouloir « pousser la Prusse dans la bonne voie ». Mais quand on vit le gouvernement prussien aux mains de Bismarck et en lutte contre la Chambre, les libéraux se dégoûtèrent de la Prusse. Il se fonda en 1862 une *Union de réforme*, qui reprit le plan de la Grande Allemagne ; l'Autriche devint populaire, l'empereur fut reçu avec enthousiasme à Francfort en 1863. Aussi, en 1866, presque tous les États allemands prirent-ils parti pour l'Autriche contre la Prusse.

La guerre de 1866, décidée par une seule bataille, eut trois résultats :

1° L'Autriche renonça à la Confédération, laissant la Prusse maîtresse en Allemagne, elle renonça aux duchés de Schleswig-Holstein.

2° La Prusse annexa ces duchés ; elle annexa aussi les États de l'Allemagne du Nord qu'elle avait occupés pendant la guerre (Hanovre, Hesse, Nassau, Francfort), de façon à supprimer les enclaves qui coupaient son territoire. L'annexion fut motivée comme suit : « Ces gouvernements... ont refusé la neutralité ou l'alliance que la Prusse leur offrait, ils ont pris une part active à la guerre contre la Prusse et appelé sur eux et leur pays la décision de la guerre. Cette décision, d'après le *décret de Dieu*, a tourné contre eux. *La nécessité politique* nons force à ne pas leur rendre le pouvoir dont ils ont été dépouillés par la marche victorieuse de nos armées. Ces pays, s'ils gardaient leur indépendance, pourraient, en raison de leur situation géographique, préparer à la politique prussienne... des difficultés qui dépasseraient beaucoup la mesure de leur puissance et de leur importance. » La Chambre prussienne demandait qu'on cherchât un autre titre d'annexion que « la force pure, qui ne suffit plus aujourd'hui pour fonder le droit et les États » ; Bismarck répondit : « le droit de la nation allemande d'exister, de respirer, de s'unir ; le droit et le devoir de la Prusse de donner à la nation allemande la base nécessaire à son existence ».

3° La Prusse organisa avec les États de l'Allemagne du Nord restés indépendants une Confédération (*Bund*) à la fois allemande et prusienne. Un Congrès de délégués des États et un Parlement de députés élus par le suffrage universel en réglèrent la constitution ; d'accord avec le gouvernement prussien.

Les États de la *Confédération de l'Allemagne du Nord* gardent chacun son gouvernement particulier, mais établissent au-dessus un gouvernement fédéral commun. Le pouvoir exécutif est donné héréditairement au roi de Prusse *Président de la Confédération* et à un ministre

unique, seul responsable, le *chancelier de la Confédération* choisi par le roi de Prusse parmi les ministres prussiens. Le pouvoir législatif appartient à deux assemblées, le *Conseil fédéral*, formé des délégués des gouvernements obligés de voter d'après leurs instructions, et le *Reichstag*, formé de députés élus par tous les habitants. Bismarck a tenu au suffrage universel, mais il a refusé de donner une indemnité aux députés et de constituer un ministère d'empire.

Entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux les pouvoirs ont été partagés ainsi : chaque État a conservé la justice, la police, l'administration, les finances, le culte et l'instruction. Le gouvernement fédéral a reçu :

— L'armée et la marine ; le roi de Prusse est chef de toute l'armée, tous les États doivent adopter le régime militaire prussien (service obligatoire de trois ans), et l'organisation prussienne.

— Les relations internationales ; le roi de Prusse fait la paix, la guerre, les traités et nomme tout le personnel.

— Le commerce et les moyens de communication ; douanes, monnaie, banque, poids et mesures, postes et télégraphes, chemins de fer.

— La législation commerciale et pénale, et la procédure.

— L'organisation de la médecine et l'hygiène publique.

Pour les besoins fédéraux on a créé un budget fédéral, formé des recettes des douanes et d'une contribution payée par chaque État. Ce budget est voté pour plusieurs années d'avance. « Si l'organisation de l'armée fédérale pouvait être mise en question par un vote annuel, déclara Bismarck, j'aurais la même impression que devant un syndicat de digue (1) dans lequel chaque année

(1) Dans les parties basses de l'Allemagne du Nord, exposées aux inondations des grands fleuves ou de la mer, les habitants sont

on voterait par têtes (y compris les gens sans domaine) sur cette question : Doit-on, au moment des grandes crues, percer ou non la digue? »

La victoire de la Prusse mit fin à l'opposition de la Chambre prussienne; le parti progressiste perdit la majorité, à sa place se forma un parti décidé à soutenir Bismarck dans sa politique sans renoncer aux principes de liberté et d'unité; il s'intitula *national-libéral.*

Les quatre États du sud (Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt) n'étaient pas entrés dans la Confédération; ils avaient conclu seulement des traités d'alliance avec elle et étaient restés dans le Zollverein.

L'unité a été achevée par la guerre de France. Pendant le siège de Paris les princes réunis à Versailles ont proclamé le roi de Prusse *empereur d'Allemagne* (janvier 1871), la Confédération a reçu les quatre États du sud et a pris le nom d'*empire.* Ce n'était guère qu'un changement de nom. L'organisation est restée la même, on n'a pas rédigé de constitution de l'empire, mais on a adopté un nouveau drapeau, noir-blanc-rouge. Quand la France a demandé la paix, le gouvernement prussien a exigé la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine; au lieu de les annexer à la Prusse, on en a fait un *pays d'empire* qui est censé appartenir à l'Allemagne et est gouverné par le chancelier.

Dans aucun des pays annexés en 1866 ou en 1871 les habitants n'ont été consultés; le gouvernement s'est toujours contenté du droit de conquête.

Ainsi a été réalisée « par le fer et le sang » l'unité de l'Allemagne au profit de la Prusse. Le nouvel empire n'est que le royaume de Prusse agrandi jusqu'aux limites du *Zollverein.*

obligés de former des associations pour entretenir des digues à frais communs.

Le nouvel empire d'Allemagne n'est fondé ni sur la race ni sur la nationalité volontaire. Il laisse en dehors 8 millions d'Allemands d'Autriche et comprend 2 millions de Polonais slaves qu'on y a incorporés comme sujets du roi de Prusse. On y a fait entrer de force des peuples qui continuent à protester, des Polonais, des Hanovriens, des Danois, des Alsaciens.

TRANSFORMATIONS DANS LE GOUVERNEMENT.

Progrès du régime parlementaire en Europe. — En 1848 le régime parlementaire n'était encore pratiqué que par l'Angleterre, la France, la Belgique complètement, par les États secondaires d'Allemagne et la Hollande imparfaitement, par l'Espagne et le Portugal en apparence. Excepté quelques États de l'Allemagne du Sud, il n'avait pénétré ni dans le centre ni dans l'est de l'Europe.

La révolution de 1848 ébranla tous les pays absolutistes, excepté la Russie; les gouvernements, effrayés par les émeutes, promirent des constitutions et convoquèrent des Constituantes. Il y eut une Constituante en Prusse, en Autriche et en Hongrie, un Parlement en Allemagne et des Constitutions dans tous les États d'Italie. Mais les gouvernements se rassurèrent vite et en 1849 retirèrent presque tout ce qu'ils avaient accordé.

Il ne resta de ce mouvement que le régime parlementaire de Hollande organisé en 1848, le régime parlementaire du royaume de Sardaigne et la Constitution prusienne de 1850; elle reproduisait à peu près la Constitution de 1848, imitée de la Constitution belge, proclamait l'égalité devant la loi et toutes les libertés individuelles, et établissait un Parlement formé d'une *Chambre*

des seigneurs et une Chambre élue; mais en fait le roi resta absolu.

La réaction contre le mouvement de 1848 dura jusqu'en 1860. Le régime constitutionnel fit dès lors de rapides progrès, à mesure que la bourgeoisie devenait plus nombreuse, plus riche et plus éclairée. — Il avait pour lui l'exemple des pays les plus civilisés de l'ouest. — Il était soutenu par le mouvement national. — Il a profité de l'affaiblissement de l'Autriche qui dirigeait la restauration absolutiste; le régime parlementaire s'est établi en Italie en 1860-61, en Autriche de 1862 à 1867, en Hongrie en 1866.

Dans les pays où s'est établi le régime constitutionnel, le pouvoir du roi et de la Chambre haute est allé en diminuant, le pouvoir de la Chambre élue en augmentant, et la souveraineté du prince s'est effacée devant la souveraineté de la nation. Partout le pouvoir appartient aux Chambres, la Constitution règle les droits des citoyens, la presse est libre. Il n'y a plus même de parti absolutiste; tous les politiques, même les princes, se sont ralliés au principe constitutionnel. Les partis en présence s'appellent dé sormais *conservateurs* et *libéraux*. Le désaccord porte seulement sur l'influence plus ou moins grande que doivent garder les familles de l'ancienne aristocratie de naissance ou de fortune (ce qu'on appelle *les classes dirigeantes*).

Un seul pays d'Europe en est resté au régime de la monarchie absolue du XVIIe siècle, c'est la Russie. Le gouvernement y est exercé par les ministres du tsar sans aucune assemblée élue (les conseils consultatifs des provinces ne sont même plus réunis); les journaux sont soumis à la censure; la police déporte en Sibérie « par voie administrative », sans aucun jugement, les gens suspects de sentiments révolutionnaires.

Quant à l'empire d'Allemagne, il est depuis 1866 sous un régime intermédiaire : il a un Parlement général, le *Reichstag*, et des parlements particuliers dans chaque Etat, les *Landtag*, élus par les habitants et qui votent l'impôt. Mais le Parlement n'est pas souverain ; l'empereur, suivant la tradition de la famille royale de Prusse, se regarde comme souverain et supérieur aux volontés du Reichstag.

Le parti radical. — Le parti constitutionnel ne voulait pas rompre avec les traditions, il admettait qu'on continuât à gouverner suivant les anciennes formes, et que la nation ne fût pas seule à régler toutes les affaires. Il ne réclamait que les réformes nécessaires pour que la nation pût au besoin imposer sa volonté au gouvernement.

Vers 1830 commença à se former un parti qui ne se contentait plus de réformes partielles et demandait un changement *radical* dans le système de gouvernement. On l'appela le *parti radical*. Il s'est constitué d'abord en Angleterre (dès 1815) et en Suisse, puis dans les pays de l'ouest de l'Europe. Dans chaque pays il cherche à convertir les électeurs afin d'obtenir la majorité dans le Parlement et de réorganiser l'Etat suivant ses principes.

Le parti radical n'a aucun respect pour la tradition ; son principe est qu'un peuple ne doit pas se laisser gouverner par des règles anciennes, mais établir des règles nouvelles appropriées au présent. Ces règles, les uns les tirent de l'humanité et de la justice (c'est surtout le procédé des radicaux français), les autres veulent les tirer de la science (c'est le procédé des radicaux anglais). Aussi les radicaux diffèrent-ils d'avis sur le régime qu'il faudrait établir.

Ils diffèrent aussi d'opinion sur le but du gouvernement, et si complètement qu'ils aboutissent à deux théories opposées.

L'une regarde comme le but définitif du gouvernement d'assurer la liberté aux individus. Qu'on laisse les individus se développer librement, ils seront plus heureux et plus actifs, ils pourront accomplir plus de progrès; la société se réglera d'elle-même mieux qu'avec les règlements. L'Etat doit se borner à prendre des mesures pour assurer à chaque homme sa liberté, il ne doit contraindre personne au delà de ce qui est nécessaire pour protéger la liberté des autres, il n'est qu'un établissement de défense mutuelle. Il ne doit pas se charger des œuvres utiles à la communauté, c'est l'affaire des particuliers qui y sont intéressés. Il faut donc un gouvernement faible pour qu'il n'ait pas la tentation de violer la liberté des individus. Telle est la théorie des *radicaux libéraux*.

La théorie opposée part de l'idée que l'Etat a pour mission de rendre les hommes heureux et de faire régner la justice. Il a le droit de tout régler dans l'intérêt du plus grand nombre, puisqu'il a reçu son autorité du peuple qui est souverain. Il n'est pas obligé de respecter la liberté des individus, si elle le gêne pour remplir sa mission. L'individu n'a pas de droits en face de l'Etat. Il faut donc un gouvernement fort pour briser les résistances des individus. C'est la théorie des *radicaux autoritaires*.

Ces deux théories répondent à deux sentiments opposés, l'une à l'amour du progrès, l'autre à l'amour de l'ordre. Les libéraux désirent un progrès indéfini, les autoritaires veulent une société parfaite et n'admettent le progrès que jusqu'au moment où on aura atteint la perfection. — Entre ces deux théories extrêmes il y a place pour bien des opinions intermédiaires. Une partie des radicaux libéraux admettent que l'Etat a pour fonc-

tion non seulement de maintenir la paix, mais d'entreprendre tous les travaux utiles à la société et que les particuliers ne sont pas intéressés à faire eux-mêmes : l'Etat doit se charger de faire les ponts, les ports, les routes, de conserver les forêts, d'entretenir les établissements de science et d'enseignement (1). On n'est pas d'accord si l'Etat doit entretenir le culte; la théorie la plus ordinaire est la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La grande majorité des radicaux d'Europe appartient à la fraction autoritaire.

Le suffrage universel. — Le principe du régime parlementaire est que le pouvoir appartient à un Parlement élu ; mais il n'est pas nécessaire que tous les habitants aient le droit d'élire ni que tous les électeurs aient un suffrage égal. En Angleterre, les propriétaires et les gros fermiers seuls votaient et le vote d'un électeur de bourg avait plus de poids que celui d'un électeur de comté.

Les pays qui ont adopté le régime parlementaire anglais avaient tous restreint le droit de suffrage aux habitants qui avaient le *cens* fixé par la loi. Seuls ceux qui atteignent ce chiffre pouvaient voter, être élus et prendre part au gouvernement; ils formaient seuls le *pays légal;* les autres n'étaient pas consultés. Tel était le régime du *suffrage restreint.*

A ce système les partisans de la démocratie ont opposé le *suffrage universel*, qui fait de tous les hommes des électeurs. Le suffrage universel n'était pratiqué d'abord que dans quelques cantons suisses, où il remontait au moyen âge et aux Etats-Unis où il s'est introduit entre 1783 et 1830 graduellement. Les républicains français l'avaient appliqué en 1792; mais on y avait bientôt renoncé en France.

(1) Taine. *La Révolution française*, t. III, p. 132.

Les radicaux l'ont réclamé dans tous les pays, en se fondant sur le principe de l'égalité devant la loi.

Le suffrage universel a été établi d'un seul coup en France par la révolution de 1848, en Allemagne après les victoires de la Prusse (1866) par le chancelier de l'empire Bismarck qui espérait s'en servir pour faire l'unité. — Les autres pays, sans abandonner le principe du suffrage restreint, ont élargi de plus en plus le suffrage de façon que tous les habitants entrent peu à peu dans le corps électoral. Le suffrage est devenu à peu près universel en Angleterre, par les deux réformes de 1865 et 1885 qui ont donné le droit de vote à tout locataire; il ne reste en dehors du suffrage que les journaliers des campagnes et les fils de famille, (on estime à environ 1,800,000 le nombre des Anglais qui ne sont pas électeurs).

En Italie le cens exigé par la constitution du royaume de Sardaigne a été abaissé en 1882 au point que le nombre des électeurs s'est élevé de un demi-million à 2 millions et demi. En Espagne le cens a été abaissé et il est question d'établir le suffrage universel. — Dans aucun pays il ne reste de cens élevé.

Le gouvernement direct par la Chambre. — Dans les Etats constitués en république, le principe de la souveraineté de la nation a donné naissance à deux formes de gouvernement différentes du régime parlementaire. Aux Etats-Unis la nation élit, (par un suffrage à deux degrés), un *Président de la république* chargé de gouverner pendant quatre ans; les ministres ne sont que les commis du président, ils sont choisis par lui et ne sont pas responsables devant les Chambres. Le Congrès fait les lois et vote l'impôt, le Président nomme les employés et exerce le pouvoir exécutif. Le Congrès et le Président ont tous

deux des pouvoirs souverains et indépendants : le Congrès, en votant contre le Président, ne le fait pas tomber, le Président ne peut pas dissoudre le Congrès. — Ce régime rend le gouvernement plus indépendant des Chambres que dans le régime parlementaire. Il est vrai qu'aux Etats-Unis, où chaque Etat règle presque toutes les affaires publiques, il ne reste au gouvernement central que très peu de pouvoir.

A mesure que le régime parlementaire devient plus ancien et la Chambre plus puissante, le régime tend à se transformer. On se rapproche d'un régime qui consiste à laisser la Chambre maîtresse de nommer elle-même les ministres, de les révoquer et de leur donner des ordres. Il n'y a plus alors de ministère, il n'y a que des ministres exécuteurs des volontés de la Chambre. C'est le *gouvernement direct* par la Chambre ; il a été pratiqué en France par la Convention. Il est très différent du régime parlementaire.

Le principe du régime parlementaire, c'est que le chef de la majorité choisit les ministres ses collègues et dirige les affaires suivant un plan qui constitue « la politique du ministère ». La Chambre peut renverser le ministère en votant contre lui si elle désapprouve sa politique, mais elle ne peut pas lui donner d'ordres directs et lui dicter sa conduite. Le chef du Conseil est dans la situation d'un entrepreneur que la Chambre aurait chargé de gouverner. Pour gouverner il faut donc qu'il y ait dans la Chambre une majorité fixe décidée à voter toujours pour le ministère.

Aussi longtemps qu'il n'y a dans le Parlement que deux partis, l'un des deux a toujours la majorité; il en a été ainsi en Angleterre pendant un siècle et demi. Mais dans les pays où il s'est formé plusieurs partis, il devient difficile de conserver une majorité; car, à moins qu'un

parti à lui seul ne soit plus nombreux que tous les autres ensemble, les partis opposés aux ministère se réunissent pour voter contre lui et forment une *coalition* ; le ministère tombe et l'on ne sait où en prendre un nouveau, car aucun ministère ne peut avoir de majorité. C'est ce qui est arrivé en Angleterre depuis qu'il s'est formé, à côté des deux anciens partis, un parti irlandais et un parti radical. Le gouvernement parlementaire devient alors de plus en plus difficile à pratiquer; il est remplacé par le gouvernement direct de la Chambre (1).

Chapitre XIII

DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE OTTOMAN.

L'Empire ottoman au XIXe siècle. — L'Empire ottoman, fondé à la fin du moyen âge par une famille de sultans turcs, avait conservé son immense territoire : en Europe toute la presqu'île des Balkans et au nord du Danube la Roumanie (cet ensemble s'appelait Turquie d'Europe); en Asie l'Asie-Mineure et le pays de l'Euphrate jusqu'à la Perse (Turquie d'Asie), la Syrie et le protectorat de l'Arabie; en Afrique l'Egypte et Tripoli. Mais cet empire, désorganisé depuis le XVIIe siècle, menaçait ruine.

Comme tous les empires d'Orient il était soumis à un régime despotique et irrégulier. Le sultan exerçait tous les pouvoirs arbitrairement ; mais, comme il vivait enfermé dans le sérail et ignorant des affaires, le gouvernement était abandonné à un vizir et à des chefs de

(1) Une nouvelle forme de gouvernement, le gouvernement direct par le peuple, a été expérimentée en Suisse, sous forme du *referendum* et de l'*initiative;* ce n'est encore que le germe d'un régime politique nouveau.

service choisis parmi ses favoris. L'armée était formée de cavaliers (*spahis*) qui vivaient sur les terres que leur avait données le sultan et de fantassins (*janissaires*) divisés en 199 compagnies et casernés dans Constantinople; mais les spahis ne faisaient plus le service et les janissaires, au lieu de se recruter parmi les esclaves du sultan et de rester célibataires, se mariaient et transmettaient leurs places à leurs fils qui les regardaient comme des fonctions héréditaires et faisaient en même temps quelque autre métier; c'était une troupe très mauvaise en temps de guerre et turbulente en temps de paix, qui tenait le sultan prisonnier dans sa capitale.

Les provinces avaient chacune son gouverneur militaire envoyé de Constantinople qui réunissait tous les pouvoirs et portait maintenant le titre de *pacha*. Les pachas étaient les esclaves du sultan, qui pouvait, en donnant un ordre, leur faire couper la tête et se la faire apporter au sérail. Mais la plupart avaient acheté leur province aux favoris qui faisaient les nominations, et ceux qui commandaient un corps d'armée se révoltaient souvent contre les ordres venus de Constantinople.

Les finances étaient restées grossièrement organisées comme autrefois. Pas de comptabilité régulière, pas de registres, les papiers étaient enfermés dans des sacs. Pas de budget, le sultan et ses favoris prenaient au Trésor l'argent qu'ils désiraient. Pas d'administration fiscale; les revenus, c'est-à-dire l'impôt sur les chrétiens et les juifs, les redevances des domaines du sultan et les droits de douane sur les marchandises, étaient affermés à des entrepreneurs qui pressuraient les populations.

A ces vices des régimes despotiques de l'Orient l'Empire ottoman joignait des causes de faiblesse qui tenaient à son caractère propre. C'était un empire

exclusivement musulman. Le sultan avait succédé aux khalifes, il était chef de la religion. Comme dans tout pays musulman, le Coran était la seule loi, religieuse, civile et politique. L'Etat était soumis à l'Eglise. La religion était obligatoire, tout musulman qui reniait l'islam était puni de mort par le gouvernement. — Les musulmans seuls formaient la nation ottomane. Mais, à la différence des Etats chrétiens du moyen âge qui ne toléraient sur leur territoire que des chrétiens, les musulmans supportaient au milieu d'eux des infidèles (chrétiens et juifs). Ces infidèles, ne pouvant être des citoyens, vivaient dans une condition inférieure, privés de tout droit politique, hors la loi puisque la loi de l'empire était le Coran; c'est ce qu'indiquait le nom de *raïas* (troupeau). Ils étaient soumis à l'impôt par tête (*karadj*) et à la corvée, ils n'étaient admis ni dans l'armée ni dans les fonctions.

Ce n'était pas une distinction de race, l'Européen chrétien descendant des vaincus, quand il se faisait musulman, devenait aussitôt l'égal du musulman turc, le Coran n'admet aucune inégalité entre les croyants. Il y avait ainsi des musulmans albanais et des musulmans slaves, (les Bosniaques et les *Pomaks* de Bulgarie).

Avec une organisation démocratique l'Empire avait donc une aristocratie; l'égalité était complète, mais entre musulmans seulement, les musulmans formaient, par rapport aux infidèles, une aristocratie de religion.

Ainsi la société était divisée en deux classes forcément inégales (les musulmans et les raïas), qui ne pouvaient se fondre et qui restaient indéfiniment hostiles.

Le sultan pouvait compter sur les musulmans, mais les chrétiens opprimés ne pouvaient être des sujets fidèles. Or, en les soumettant, l'empire leur avait laissé leur organisation. Ils avaient gardé leur religion, leur

langue, leurs mœurs, même leur clergé et leurs administrations de village. Les peuples chrétiens du xv[e] siècle s'étaient conservés intacts sous la domination des sultans comme les peintures de l'Eglise Sainte-Sophie sous l'enduit de chaux dont Mahomet II les avait fait couvrir.

En Asie la majorité de la population était turque et musulmane; il n'y avait de raïas que des Grecs, des Juifs et des Arméniens dispersés en petites communautés, très pacifiques, incapables de se révolter. Mais en Europe les musulmans étaient peu nombreux et on retrouvait au-dessous d'eux toutes les petites nations chrétiennes que les sultans avaient mis un siècle à soumettre.

Au nord du Danube les Roumains étaient tributaires seulement, mais gouvernés depuis le xvii[e] siècle par des Grecs du Phanar (quartier grec de Constantinople) qui achetaient leurs fonctions au gouvernement du sultan; il n'y avait pas de musulmans établis dans le pays.

Au sud du Danube, les Serbes, exploités durement par les guerriers musulmans propriétaires de toutes les terres, formaient une nation de paysans. Leurs voisins de l'est, les Bulgares, occupaient sur les deux versants du Balkan les trois provinces de Bulgarie, Roumélie et Macédoine; eux aussi n'étaient que des paysans, mais ils étaient presque les seuls habitants du pays. Dans les montagnes en arrière les religions et les conditions étaient plus mélangées. La Bosnie était restée slave, mais la moitié presque des Bosniaques slaves, devenus musulmans au xv[e] siècle, formaient une classe de propriétaires guerriers assez forte pour maintenir dans la servitude les paysans chrétiens.

L'Épire avait gardé sa vieille population (les Albanais), et sa langue parente du grec primitif; une partie des Alba-

nais, s'étaient faits musulmans, les autres étaient restés chrétiens ; mais tous avaient gardé leurs mœurs ; demi-paysans, demi-brigands ils formaient de petites tribus armées à peu près indépendantes dans leurs montagnes ; le gouvernement turc ne leur demandait guère que de venir en armes lorsqu'il les convoquait.

Au sud et dans les îles de l'Archipel, les Grecs avaient reformé une nation, et les plus instruits commençaient à se regarder comme les descendants des anciens Hellènes.

Tous ces peuples avaient été soumis par la force, la force seule pouvait les maintenir dans la soumission.

Enfin l'Empire ottoman, en sa qualité d'État musulman, n'avait jamais été admis dans le concert des puissances chrétiennes d'Europe. Les souverains chrétiens formaient une sorte de famille, le sultan restait un étranger ; il n'avait qu'un allié, le roi de France. Il s'était établi en Europe par la conquête, les autres souverains pouvaient l'en expulser par la force. Ses États étaient hors du droit international, comme un domaine vacant que chacun peut occuper. En 1787 la Russie et l'Autriche s'étaient alliées pour conquérir et se partager la Turquie d'Europe.

L'Empire était ainsi menacé de bien des dangers : émeute des janissaires dans Constantinople, révoltes des pachas des provinces, soulèvements des nations chrétiennes, conquête par la Russie ou l'Autriche.

Pendant les guerres de l'Europe contre la France le danger diminua du côté de l'Europe. Le gouvernement autrichien, occupé à l'ouest, renonça à s'agrandir du côté de l'Orient ; il oublia les intérêts de l'Autriche sur le Danube et, au lieu de conquérir l'Empire ottoman, il chercha à le conserver. L'Angleterre, qui jusque-là s'intéressait fort peu aux affaires d'Orient, se trouva

amenée, par l'expédition des Français en Égypte, à faire alliance avec le sultan; puis, quand les Anglais eurent achevé de conquérir l'Inde, ils s'habituèrent à l'idée qu'ils devaient écarter des affaires d'Orient les nations européennes, la France et la Russie. L'Empire ottoman eut désormais en Europe trois alliés désireux de le maintenir, la France, l'Autriche et l'Angleterre. Il ne lui restait qu'un ennemi, l'Empire russe, qui essaya de lui enlever la Roumanie (1806-12); mais pendant les guerres contre la France le tsar fut obligé d'ajourner ses projets de conquête.

La question d'Orient au XIXe siècle. — Quand la paix fut rétablie en Europe en 1814, l'Empire ottoman redevint un sujet de contestations entre les puissances européennes. Le gouvernement autrichien leur avait demandé au congrès de Vienne de garantir au Sultan l'intégrité de ses territoires, ce qui eût fait entrer l'Empire ottoman dans le concert européen; la Russie refusa. L'Empire ottoman resta donc en dehors du droit international, exposé aux tentatives de démembrement. Mais comme chacune des grandes puissances s'intéressait au sort des territoires qui formaient ce vaste empire, toutes prétendaient être consultées pour le règlement des affaires d'Orient. Les hommes d'État prirent donc l'habitude de se tenir aux aguets de tous les événements qui risquaient d'amener un changement dans l'Empire turc et de tous les projets des gouvernements européens, afin d'être prêts à s'interposer dès qu'une puissance chercherait à intervenir en Turquie. Depuis 1815 la préoccupation constante des diplomates fut la *question d'Orient* (c'est ainsi qu'on l'appela désormais).

La question d'Orient pouvait se formuler ainsi : L'Empire ottoman sera-t-il maintenu ou démembré?

S'il était démembré, deux questions se posaient : 1° Quelle sera la puissance qui prendra les territoires démembrés? 2° Que deviendront les petites nations chrétiennes soumises au sultan? De ces deux questions, la première seule préoccupait les diplomates; habitués à ne tenir compte que des souverains, ils se souciaient peu des peuples de la Turquie. Ils ne songeaient guère qu'à la rivalité entre les États européens et travaillaient à maintenir l'état des choses pour se dispenser de chercher une solution nouvelle sur laquelle il leur aurait fallu se mettre tous d'accord. Aussi l'intervention des États européens eut-elle pour résultat d'éterniser la question d'Orient.

Mais, malgré les diplomates, le pouvoir du Sultan fut menacé à plusieurs reprises par des ennemis assez dangereux pour obliger les grandes puissances à prendre sa défense. Chaque fois la question d'Orient se posa sous une nouvelle forme.

1° De 1825 à 1829, la question se posa à propos de la Grèce. Les Grecs insurgés avaient demandé la protection des États chrétiens contre les Turcs musulmans. Metternich engageait les grandes puissances à la leur refuser; il tenait à conserver l'Empire ottoman et ne voyait dans les Grecs que des révolutionnaires, rebelles à leur souverain légitime. Il parvint en effet à retenir le tsar de Russie Alexandre. Les soldats turcs massacrèrent les habitants paisibles de l'île de Chios; à Constantinople le sultan fit pendre le patriarche chrétien avec 3 archevêques et 3 prêtres à la porte de la principale église. Metternich s'en émut peu. « Je ne tiens pas grand compte, disait-il, de 3 ou 400,000 hommes pendus, étranglés ou empalés derrière nos frontières de l'Est. » Mais dans la plupart des pays d'Europe le public, surtout les gens cultivés, fut pris de compas-

sion pour ce peuple chrétien descendant des Hellènes de l'antiquité. Il se forma des associations de *Philhellènes*. Un banquier de Genève organisa des souscriptions ; on envoya aux Grecs de l'argent et des armes ; des volontaires français, anglais, allemands allèrent en Grèce aider à la défense. Puis peu à peu le public obligea les hommes d'État à intervenir en faveur des Grecs. Le nouveau tsar de Russie, Nicolas, prit parti pour eux en tant que chrétiens (1825); et la Russie et l'Angleterre s'entendirent pour demander au Sultan l'indépendance des Grecs. Les négociations durèrent trois ans, on proposa diverses solutions. Le Sultan les refusa toutes, à quatorze reprises. Il envoya contre la Grèce la flotte et l'armée du pacha d'Égypte qui ravagèrent et soumirent toute la Morée. Les gouvernements russe et anglais s'adjoignirent alors le gouvernement français et tous trois envoyèrent une flotte, non pour faire la guerre au sultan, mais pour obliger la flotte égyptienne à se retirer (1827). Ainsi se produisit la bataille de Navarin. En 1828 le tsar envoya deux armées contre la Turquie en déclarant qu'il ne voulait faire ni conquête ni révolution. L'empire ottoman était affaibli par la destruction des janissaires; les alliés ordinaires du sultan, Angleterre, France, Autriche, n'osèrent pas prendre sa défense (la France envoya même un corps d'armée en Morée au secours des Grecs). Les Russes purent en 1829 passer le Danube et marcher sur Constantinople. Le Sultan demanda la paix, il renonça à la Grèce, s'engagea à laisser libre la navigation du Danube et des Dardanelles et promit à la Russie une indemnité de guerre. Comme il ne pouvait la payer, il tomba sous la dépendance des Russes; l'Empire ottoman devint le protégé du tsar.

2° De 1831 à 1833, la question d'Orient se posa à

propos de la lutte contre Méhémet-Ali, pacha d'Égypte. Méhémet, en échange de son expédition contre les Grecs, avait obtenu le gouvernement de la province de Saint-Jean d'Acre; son ennemi personnel, Chosrew-pacha, devenu premier ministre du sultan, empêchait qu'on ne le lui donnât, Méhémet se décida à le prendre par force. Il fut déclaré rebelle, mais son armée conquit la Syrie et battit l'armée du sultan en Asie Mineure. Le sultan, dominé par les ennemis de Méhémet, demanda l'aide du tsar; une armée russe vint camper en avant de Constantinople. Les gouvernements anglais et français, craignant de voir le sultan tomber entièrement dans la dépendance de la Russie, le décidèrent à accepter la paix aux conditions posées par Méhémet, c'est-à-dire en lui cédant la Syrie sa vie durant. De son côté le tsar profita de son influence pour faire signer au sultan le traité d'Unkiar-Skélessi (1833) : le tsar et le sultan promettaient de se défendre mutuellement, mais le sultan était dispensé d'envoyer des troupes au secours de la Russie et en échange ouvrait les Détroits à la flotte de guerre russe. Ce prétendu traité d'alliance mettait l'Empire turc sous le protectorat de la Russie.

3° En 1839-40, la question d'Orient revint encore à propos de Méhémet-Ali. Chosrew, au retour d'une expédition contre les Kurdes des montagnes du Tigre, avait attaqué la Syrie; la guerre avait recommencé et, comme en 1833, l'armée de Méhémet victorieuse avait envahi l'Asie Mineure. Méhémet déclarait ne pas faire la guerre au sultan son maître, il combattait seulement contre ses serviteurs, il espérait les renverser et devenir lui-même premier ministre du sultan. Mais le gouvernement anglais cette fois intervint en même temps que le tsar et de concert avec lui. Les Anglais, comme les Russes, étaient ennemis de Méhémet, les Russes parce

qu'ils craignaient qu'en prenant le gouvernement de l'Empire ottoman il ne le fortifiât et ne le rendît capable de leur résister; les Anglais parce que Méhémet, maître de l'Égypte, pouvait couper leurs communications avec l'Inde. « Si l'Inde est vulnérable, disait Palmerston, c'est par l'Égypte. » L'Angleterre et la Russie s'unirent à la Prusse et à l'Autriche. Ainsi fut formée la *quadruple alliance*, qui déclara prendre la défense du sultan et ordonna à Méhémet de se retirer en Égypte. La France au contraire soutenait Méhémet, elle espérait qu'il régénérerait la Turquie comme il avait réorganisé l'Égypte. Le gouvernement français refusa de s'unir aux autres grandes puissances. Tout le système des alliances fut ainsi renversé : depuis 1830 les deux monarchies constitutionnelles, la France et l'Angleterre, étaient unies contre les gouvernements absolutistes; en 1840 la France se trouvait seule contre l'Angleterre unie aux trois autres puissances comme en 1814. Le parti libéral français, élevé dans l'admiration de Napoléon Ier, demandait la guerre; on aurait profité de la question d'Orient pour rompre les traités de 1815 et reprendre la rive gauche du Rhin. Le ministère Thiers soutenait cette politique et encourageait Méhémet à ne pas céder; mais le roi voulait la paix et Thiers lui-même savait qu'il ne pouvait pas faire la guerre à l'Europe. Le gouvernement français retira sa flotte du Levant, l'Angleterre envoya une flotte qui obligea Méhémet à accepter les conditions posées par la quadruple alliance, c'est-à-dire à rendre la Syrie (1840). Pour empêcher la Russie de dominer le sultan, l'Angleterre obtint la *Convention des détroits* (1841) par laquelle toutes les puissances s'engagèrent à ne pas faire entrer de navires de guerre dans le Bosphore ni dans les Dardanelles; elles promirent aussi de garantir au sultan son territoire. L'Empire ottoman

restait donc intact, grâce à l'intervention de l'Europe réunie. Pour la première fois il était traité comme un État européen et garanti par le droit international.

Le gouvernement du sultan essaya lui-même de fortifier l'Empire ottoman et de le rapprocher des États de l'Europe en y introduisant quelques-unes des institutions européennes. La réforme avait commencé dès 1826. Le sultan Mahmoud se comparait à Pierre le Grand qui avait fait entrer son empire dans la civilisation moderne; pour imiter les Européens, il buvait du vin et en faisait boire à ses ministres malgré la défense du Coran; il ordonnait de couper les barbes à deux doigts sous le menton. — Il voulait surtout une armée à l'européenne. Dès 1826 il s'était débarrassé des janissaires : après s'être entendu avec leurs chefs il leur avait ordonné de fournir 150 hommes par compagnie pour les faire entrer dans un nouveau corps de troupes, les janissaires s'étaient révoltés, on avait tiré le canon sur leurs casernes en laissant ouvertes les portes de derrière pour qu'ils pussent s'enfuir. Puis on avait organisé une armée de 70,000 hommes sur le modèle des armées d'Europe. Un officier prussien, le célèbre de Moltke, qui aida à la créer, la décrit ainsi : « Une armée sur modèle européen, avec des tuniques russes, un règlement français, des fusils belges, des turbans turcs, des selles hongroises, des sabres anglais, des instructeurs de toutes nations; une armée formée de timariotes, de soldats de ligne à vie, de soldats de réserve à service indéterminé, où les chefs étaient des recrues et les recrues des ennemis de la veille. »

Reschid-Pacha, qui gouverna au nom de Mahmoud puis de son successeur, essaya une réforme plus profonde. Il fit bâtir des phares et établir une quarantaine sanitaire à Constantinople. Il fit adopter un tarif de

douanes uniforme qui rendit possible aux étrangers de faire le commerce avec la Turquie (jusque-là les marchandises étaient sujettes à des droits différents suivant la nation d'où elles venaient). Il fit décider que les fonctionnaires recevraient un traitement fixe. Il voulut aller plus loin, introduire en Turquie le régime de la liberté civile. Le 2 novembre 1839 le sultan réunit dans son palais de Ghulane les principaux dignitaires, les représentants des églises chrétiennes et les diplomates européens, et fit lire solennellement le *hatti-chérif* par lequel il promettait une réforme générale. Les malheurs de la Turquie, disait cet acte, viennent de ce qu'on a renoncé aux vieilles coutumes; pour les réparer il faut établir une nouvelle constitution. (Le gouvernement se trouvait pris entre les vieux Turcs qui tenaient à leurs usages et les Européens qui recommandaient des réformes, il s'en tirait par une phrase dont la fin contredisait le commencement.) Le sultan promettait la sécurité des personnes et l'égalité d'impôt; il annonçait l'abolition des monopoles, de la confiscation, de la ferme des impôts et il ajoutait : « Ces concessions souveraines sont acquises à tous, *de quelque religion qu'ils soient.* » A une réception des chefs des communautés chrétiennes, Reschid déclara que musulmans et chrétiens sont également sujets du sultan. C'était annoncer une révolution. Les vieux Turcs, indignés de voir traiter les infidèles comme les égaux des croyants, intriguèrent contre Reschid-pacha et le firent tomber. Reschid revint au pouvoir, mais il ne s'y maintint qu'en évitant de heurter les croyances des Musulmans. Un jeune chrétien arménien, qui dans un moment de colère s'était fait musulman, revint au christianisme; or le Coran déclare digne de mort tout musulman renégat, les gouvernements européens demandaient la grâce du jeune homme, il fut

exécuté. « Je sais, disait Reschid aux diplomates européens, que mon gouvernement n'est guère efficace, mais j'empêche de gouverner plus mal. » Pour faire une véritable réforme il eût fallu un personnel sûr; or les Musulmans étaient trop ignorants pour comprendre le nouveau régime. « Un Turc qui sait lire et écrire, disait de Moltke, se donne le nom de *Hafiz*, savant »; il ajoutait qu'on ne pouvait pas employer les étrangers, car « le meilleur cadeau devient suspect dès qu'il vient de la main d'un chrétien. »

On parvint cependant à créer une armée régulière avec service de cinq ans et réserve (*nizâm*) de sept ans. On fonda une Banque ottomane avec un personnel européen. En établissant un tarif unique d'entrée à 9 p. 100, on ouvrit l'Empire aux marchands d'Europe. Les gouvernements européens commencèrent à espérer que l'Empire ottoman se réformerait lui-même et se sauverait du démembrement. Pendant une douzaine d'années la question d'Orient ne fut plus soulevée (1).

4° La question se posa de nouveau en 1852. Le tsar Nicolas n'avait jamais renoncé à conquérir l'Empire ottoman qu'il appelait « l'homme malade ». Dans un voyage en Angleterre (1844), il disait : « Il y a dans mon cabinet deux opinions sur la Turquie; suivant les uns elle est en train de mourir, suivant les autres elle est déjà morte. En tout cas on n'empêchera pas qu'elle ne meure prochainement. » En 1852 il déclara à l'ambassadeur anglais que le temps était venu « de s'entendre sur l'enterrement » et qu'il était décidé à occuper Constantinople, non comme propriété, mais comme gage.

L'Empire turc était de nouveau menacé d'une invasion

(1) Il n'y eut que des difficultés entre les chrétiens grecs et latins pour la possession des clefs du Saint Sépulcre (affaire des lieux saints).

russe ; le gouvernement anglais résolut de le sauver par la force et chercha des alliés. Le roi de Prusse n'osa pas intervenir, l'Autriche se borna à des protestations. Mais Napoléon III, devenu empereur, saisit cette occasion de rendre à la France un rôle actif en Europe ; il entraîna le gouvernement de Sardaigne qui tenait à lui plaire et une alliance fut conclue entre l'Angleterre, la France, la Sardaigne. Les Russes avaient envahi les provinces du Danube, les trois puissances envoyèrent une flotte puis une armée en Turquie ; les Russes se retirèrent presque sans combat. Mais les alliés voulurent empêcher le tsar de recommencer la guerre en détruisant ses forces sur la mer Noire ; ils firent le siège de l'arsenal russe en Crimée, Sébastopol, le prirent après trois cent cinquante jours et le détruisirent.

Le Congrès de Paris, où furent représentées toutes les grandes puissances, régla les affaires d'Orient (1856). La mer Noire devint une mer neutre, il fut défendu d'y tenir des navires de guerre. Le Danube fut déclaré neutre et on créa une commission internationale pour régler la navigation du fleuve. Les puissances s'engagèrent à maintenir le territoire ottoman. Ainsi les États européens défendaient le sultan contre la Russie. — En échange ils lui demandaient de faire réellement les réformes qu'il avait annoncées, en établissant un régime équitable pour ses sujets chrétiens. Le sultan fit une déclaration solennelle (hatti-humayoun du 18 février 1856), où il posa en principe la liberté et l'égalité de tous devant la loi : les chrétiens ne payeraient plus la capitation, ils seraient admis dans l'armée comme les musulmans et ils auraient des délégués dans les administrations. Les États européens déclarèrent « constater la haute valeur de cette communication », en ajoutant qu'elle ne leur donnait aucun droit « de s'immiscer dans les rapports du sultan avec

ses sujets ni dans l'administration intérieure de l'Empire ». Ils exigaient du gouvernement turc des promesses de réformes; mais ils n'avaient pris aucune précaution pour l'obliger à les tenir.

Le gouvernement ne pouvait les tenir sans bouleverser l'organisation de l'Empire. La seule loi était la loi religieuse musulmane et elle ne protégeait pas les chrétiens; par contre les chrétiens étaient organisés en petites communautés, chaque secte en formait une, gouvernée par ses évêques qui avaient le privilège d'administrer à la fois les affaires religieuses et les affaires laïques. Ainsi le gouvernement ne pouvait établir une loi égale pour tous sans violer à la fois la loi musulmane et les privilèges des chrétiens. Les musulmans n'acceptaient pas d'obéir à des infidèles, on ne pouvait donc admettre les chrétiens dans les fonctions; ils continuaient à les maltraiter, et les chrétiens ne pouvaient obtenir justice des juges musulmans. De leur côté les chrétiens ne se souciaient pas de servir dans l'armée turque, ils préféraient se racheter du service; de sorte que la capitation qu'on avait abolie se trouvait rétablie sous forme de taxe d'exemption. Les deux hommes d'État qui dirigeaient l'Empire, Ali et Fuad, partisans des institutions européennes, créèrent des tribunaux et des conseils d'administration dans tout l'Empire; les chrétiens devaient y être admis. Mais les musulmans y dominaient : à Andrinople 4,000 musulmans avaient 11 représentants, tandis que 60,000 chrétiens n'en avaient que 3. Quand les gouvernements européens firent faire une enquête sur le résultat des réformes, ils apprirent que les lois n'avaient pu être appliquées; les chrétiens continuaient à être traités et à se conduire eux-mêmes comme des inférieurs; deux seulement étaient arrivés au grade de pacha et ils restaient sans emploi;

les tribunaux qui devaient tenir leurs audiences publiques faisaient garder la porte par la police, et continuaient à ne pas écouter les témoignages des chrétiens; les gendarmes (*zaptiés*) étaient recrutés parmi les brigands et pressuraient les populations.

Les alliés du sultan lui demandèrent de faire de vraies réformes. On lui proposait deux systèmes. Le gouvernement français l'engageait « à n'établir aucune distinction entre les diverses nationalités ottomanes »; en donnant à tous les sujets les mêmes droits on les fondrait en une seule nation comme en France. Le gouvernement russe condamnait la fusion; il proposait « de séparer les intérêts des chrétiens de ceux des musulmans »; « la doctrine du Coran, disait-il, trace une ligne infranchissable entre les Turcs et les chrétiens; l'égalité devant la loi restera une chimère en Turquie » (1867). Le conseil de la France était sincère mais inapplicable; le conseil de la Russie était applicable mais il menait à disloquer l'Empire et c'est ce que voulait le gouvernement russe.

L'Empire turc n'était protégé que par l'accord entre la France et l'Angleterre. La défaite de la France en 1870 rendit au gouvernement russe la liberté d'agir. Il commença par déclarer qu'il n'était plus lié par le traité de Paris et mit une flotte de guerre sur la mer Noire. Puis il excita les Slaves chrétiens d'Herzégovine à se soulever contre le sultan.

5° La question d'Orient se posa de nouveau en Europe (1875) à propos des chrétiens slaves. Le sultan avait publié en 1875 des édits qui promettaient la liberté et l'égalité, mais les gouvernements ne croyaient plus aux promesses du sultan. Sur la proposition du gouvernement autrichien les grandes puissances déclarèrent qu'il fallait réformer les impôts et la justice et « que l'exécution des réformes ne fût pas abandonnée à la

discrétion des pachas » ; elles exigeaient « un contrôle confié à une commission de notables *chrétiens* et musulmans. » Pendant que les montagnards de l'Herzégovine, soutenus par les Monténégrins, occupaient l'armée turque, les paysans slaves de Bulgarie essayèrent de se déclarer indépendants. Le gouvernement lâcha contre eux les bachi-bouzouks, qui se jetèrent sur des villages sans défense, en détruisirent une centaine, massacrèrent de 25,000 à 40,000 habitants et emmenèrent 12,000 femmes en esclavage. Les « horreurs de Bulgarie » (1876) indignèrent toute l'Europe. Les gouvernements civilisés n'osèrent plus défendre l'Empire turc.

Les Turcs eux-mêmes se divisèrent; le parti nouveau de la *Jeune Turquie*, dirigé par Midhat-pacha, demandait une chambre formée de représentants de toutes les races et de toutes les religions; il déposa le sultan et mit à sa place son neveu Mourad (1876) qui fut déposé moins de trois mois après. Puis une constitution rédigée en secret fut promulguée en décembre 1876; elle établissait un gouvernement constitutionnel avec un Sénat et une Chambre élue. Mais ces députés, soi-disant élus, n'avaient d'autre volonté que celle du gouvernement. On les surnomma les « Oui, Seigneur. » C'était une comédie qu'on jouait pour l'Europe. « Les institutions nouvelles, disait le gouvernement turc, fondent dans l'Empire le règne de la liberté, de la justice, de l'égalité, c'est-à-dire le triomphe de la civilisation. » Il en concluait que la Turquie, s'étant réformée elle-même, n'avait plus besoin de l'intervention des étrangers. Les gouvernements européens s'entendirent pour exiger « un système d'autonomie donnant aux populations un droit de contrôle sur leurs propres affaires et des garanties contre une autorité arbitraire. » C'était le régime proposé par la Russie. Le gouvernement turc déclara que cette demande

était contraire à la nouvelle constitution et la présenta à un grand conseil (divan) qui la rejeta par 236 voix contre 1. Les États européens retirèrent leurs ambassadeurs.

L'Empire ottoman était abandonné à ses seules forces. Il avait résisté aux Monténégrins et venait de repousser l'armée serbe. Le tsar entra en guerre, obtint le droit de traverser la Roumanie et envahit la Turquie (1877). L'Europe n'intervint pas comme en 1853; après une campagne pénible, l'armée russe put recommencer la marche de 1829 et arriva à Andrinople. Comme en 1829 le tsar imposa ses conditions.

Le sultan reconnut l'indépendance complète des trois États chrétiens alliés de la Russie, le Montenegro, la Serbie, la Roumanie et leur céda des morceaux de territoire. Il renonça à tous les pays bulgares; un nouvel État bulgare devait comprendre la Roumélie au nord et au sud des Balkans et la Macédoine. De la Turquie d'Europe le sultan ne gardait que trois tronçons sans communication, la Bosnie, l'Albanie, la Roumélie.

Les gouvernements européens trouvèrent ce démembrement trop complet et trop favorable à la Russie, ils obligèrent le tsar à accepter un congrès général pour régler la situation de l'Empire ottoman. Le congrès de Berlin accepta l'indépendance des trois États chrétiens et les cessions qu'on leur avait faites, mais en réduisant la part du Monténégro. Il diminua les territoires d'Asie Mineure cédés à la Russie par le sultan, et déclara Batoum port franc. Il maintint la neutralité des détroits et du Danube. Mais il n'accepta pas la Bulgarie telle que l'avait faite le traité. Seul le pays au nord des Balkans forma la principauté de Bulgarie qui devait rester vassale du sultan ; le pays bulgare au sud du Balkan devint la province de Roumélie orientale administrée par une

commission européenne sous un gouverneur nommé par le sultan ; les Bulgares de Macédoine furent simplement rendus à l'Empire turc.

Le Congrès diminuait la part de la Russie et de ses alliés, mais il démembra l'Empire en faveur des États restés neutres. A la Grèce il accorda, sur la demande de la France et de l'Italie, la plus grande partie de la Thessalie. L'Autriche fut chargée d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine insurgées. L'Angleterre avait déjà obtenu du sultan le droit d'occuper l'île de Chypre.

Presque toute la Turquie d'Europe a été ainsi arrachée au sultan, il ne lui est resté que les pays habités par des musulmans (l'Albanie et la province de Constantinople) et, en fait de sujets chrétiens, que les Bulgares de Macédoine et les Grecs de la province de Salonique. Les pays démembrés de l'Empire ottoman sont redevenus des États indépendants, comme avant la conquête du xv[e] siècle. La question d'Orient a été résolue d'une façon que les diplomates n'avaient pas prévue, par la reconstitution des quatre nations, grecque, serbe, roumaine et bulgare (sans compter le Montenegro).

Formation de la Grèce. — La nation grecque, très épuisée au moyen âge, s'était reconstituée sous la domination turque ; les Grecs avaient peu à peu hellénisé les Slaves et les Albanais établis en Grèce ; il s'était formé une nation de langue grecque qui occupait à peu près les mêmes territoires que les Hellènes de l'antiquité, c'est-à-dire tout le sud de la Turquie d'Europe depuis la Thessalie, les îles de l'Archipel et la côte d'Asie Mineure. Pendant les guerres de 1793 à 1814 les marins grecs, naviguant sous pavillon turc avec l'avantage de rester neutres entre les nations ennemies, attirèrent presque tout le commerce de la Méditerranée ; c'étaient eux qui

allaient prendre les blés de Russie à Odessa pour les porter en Europe. En 1816 ils avaient 600 navires armés de 6,000 canons avec 17,000 matelots. Presque tous ces marins habitaient trois îlots rocheux, nus, stériles, en face de la côte de l'Argolide, Hydra, Speza et Psara; ils y formaient trois petites républiques que le sultan laissait libres de s'administrer. Les habitants étaient armés et habitués à combattre sur mer contre les pirates; la fin des guerres d'Europe les réduisit à la misère.

Dans les montagnes du Magne (l'ancienne Laconie) et de la Grèce centrale des bandes de guerriers à demi brigands, les Klephtes, les Pallicares, avaient gardé l'habitude d'aller toujours en armes; ils se battaient en tirailleurs, cachés derrière des rochers, et ils n'obéissaient qu'à des chefs locaux; dans le Magne chacun de ces capitaines avait sa tour fortifiée.

Les Grecs avaient ainsi une marine et une armée prêtes au combat. En même temps les commerçants grecs enrichis envoyaient leurs fils s'instruire à l'étranger, les Grecs cultivés fondaient des académies et des collèges; ils reconstituaient leur langue devenue très barbare pendant la domination turque; ils désirèrent reconstruire leur nation. Dès 1797 un Grec de Thessalie, Rhigas, avait composé un chant patriotique imité de la Marseillaise : « Allez, enfants des Hellènes, le jour de gloire est arrivé. »

Le soulèvement commença à la fois en Morée, en Epire et en Roumanie. Il fut vite comprimé au nord; la Morée et les îles au contraire réussirent à expulser les Turcs. Alors commença une guerre sanglante qui dura huit ans (1821-29). Les Grecs perdirent la Thessalie; ils se défendirent en Morée et dans les îles; ce fut une guerre d'embuscades et de sièges. Les insurgés avaient formé trois gouvernements qui se réunirent en un seul, mais les chefs se divisèrent en deux partis, d'un côté

les gens des îles et les notables de la Morée, de l'autre les Klephtes; ils en vinrent à la guerre civile. En 1826 toute la Grèce était soumise par les Musulmans et les deux partis grecs, réfugiés à Patras, avaient recommencé à se battre entre eux.

Ce qui sauva les Grecs, ce fut l'intervention des États européens. Ils proposèrent d'abord de créer trois petits États grecs vassaux du sultan; les Grecs à bout de forces acceptaient (leur gouvernement n'avait plus que seize piastres et plus de poudre); ce fut le sultan qui refusa.

En 1829 le tsar vainqueur força le sultan à donner aux Grecs l'indépendance complète, la Grèce dut former un royaume avec un roi européen. Mais les diplomates européens ne voulurent pas en faire une véritable puissance; ils refusèrent de lui donner la Thessalie et la Crète; ils la réduisirent au pays au sud des golfes d'Arta et de Volo; c'était la partie la plus pauvre; en 1829 c'était presque un désert, tant la guerre l'avait dévastée.

Ce petit royaume n'était pas assez riche pour vivre. Aussi les Grecs n'ont-ils cessé de s'agiter pour obtenir les pays grecs habités par des Grecs qui réclamaient l'annexion, la Thessalie et la Crète. Mais les États européens craignaient d'affaiblir l'Empire ottoman. C'est en 1881 seulement que la France a obtenu l'annexion de la Thessalie, encore la Grèce n'a-t-elle pu se faire céder par le Sultan que la région au sud du Sélembria.

La Grèce avait été organisée en 1833 comme une monarchie absolue avec un prince de Bavière pour roi, Otton. En 1842 les Grecs forcèrent le roi à leur accorder une constitution. En 1863 Otton fut expulsé. La Grèce est devenue une monarchie parlementaire.

Formation des nations serbe, roumaine et bulgare. — La nation serbe a repris son indépendance peu à peu

et obscurément. Au commencement du siècle les Serbes étaient encore tous des paysans. Les uns cultivaient des champs de maïs, les autres gardaient des troupeaux de porcs dans les grandes forêt de chênes; les seuls notables étaient les marchands de porcs et les gens qui avaient été soldats au service de l'Autriche. De 1804 à 1813 les Serbes, profitant des luttes entre les janissaires et les gouverneurs musulmans, s'étaient soulevés (d'abord au nom du sultan) sous un marchand de porcs ancien sous-officier autrichien, Georges le Noir (Karageorge); puis ils s'étaient rendus indépendants, mais le gouvernement russe les avait abandonnés et les insurgés avaient dû se réfugier en Autriche.

Un autre marchand de porcs, Miloch Obrenowitch, établit son autorité en se faisant le serviteur des Turcs, et en combattant contre les insurgés. Il obtint qu'on laisserait aux Serbes leurs armes, lui-même fut chargé de lever les redevances et de nommer les juges serbes (1). En 1820 il reçut le titre de *Prince des Serbes du pachalick de Belgrade*. Pendant toutes les guerres il resta fidèle au sultan qui en récompense le nomma prince héréditaire (1830), lui donna les pays serbes en dehors du pachalick et ordonna aux Turcs d'évacuer toute la Serbie excepté Belgrade (2). Les Serbes étaient redevenus une nation indépendante.

Miloch gouvernait le pays en despote, il avait pris le monopole du commerce du sel et des porcs ; il obligeait ses sujets à venir moissonner ses terres. La Russie, le trouvant trop puissant, obtint du sultan d'établir un sénat

(1) Kara George revint en 1818 et appela les Serbes aux armes, Miloch demanda sa tête à l'hôte qui avait reçu le fugitif et l'envoya au sultan.

(2) Les Musulmans ont quitté Belgrade en 1862, il y est resté une mosquée.

formé des notables serbes ; Miloch ne put supporter ce contrôle, il finit par abdiquer en 1839 ; ses fils lui succédèrent ; le deuxième fut renversé (1842) et les insurgés prirent pour prince un fils de Karageorge. Les Obrenowitch revinrent au pouvoir en 1859. La Serbie resta nominalement dépendante du sultan jusqu'en 1878. Le congrès de Berlin la déclara souveraine. En 1882 le *prince* a pris le titre de *roi de Serbie.*

Les Roumains au nord du Danube étaient divisés en deux principautés, Moldavie et Valachie ; ce pays n'était habité que par des chrétiens, les uns paysans, les autres propriétaires (*boïars*). Ils avaient eu longtemps des princes nationaux (hospodars), mais depuis le XVIIe siècle le sultan envoyait comme hospodars des Grecs de Constantinople qu'il révoquait à volonté. En 1774 le gouvernement russe déclara prendre les Roumains sous sa protection, il obligea le sultan à faire élire les hospodars par les boïars (1784), puis à fixer le tribut qu'ils lui devaient (1783), puis à les laisser en fonctions sept ans (1802). De 1808 à 1812 les Russes occupèrent toute la Roumanie, ils l'évacuèrent en 1812, mais en gardèrent un morceau, la Bessarabie. L'occupation recommença avec la guerre de 1828 et dura jusqu'en 1835 ; la Russie fit raser toutes les forteresses turques. En 1856 le Congrès de Paris remplaça la protection de la Russie par celle des États européens et il agrandit la Moldavie d'un territoire au Nord du Danube. Mais il refusa de réunir les deux principautés en un seul État, malgré la demande des Roumains appuyée par Napoléon III.

Chacune des deux principautés devait avoir un conseil national (*Divan*) et un prince élu ; les Valaques attendirent que les Moldaves eussent choisi leur prince et ils élurent le même, c'était le prince roumain Kusa ; puis les deux Divans se fondirent en un seul à Bukarest (1862). Après

l'abdication de Kusa (1866), fut créée la principauté unique de Roumanie avec un régime constitutionnel et un prince étranger, Charles de Hohenzollern. La principauté a été déclarée indépendante (1878), puis a pris le titre de royaume (1881).

Les Bulgares étaient restés un peuple de paysans slaves et chrétiens; mais, comme leurs prêtres et leurs évêques étaient Grecs et travaillaient à supprimer la langue bulgare, on confondit longtemps les Bulgares avec les Grecs. Les Russes, quand ils envahirent le pays en 1828 furent tout étonnés d'y trouver un peuple de langue slave. Cette invasion donna aux Bulgares l'idée qu'ils formaient une nation; ils ne voulurent plus obéir à un clergé grec. En 1870 ils obtinrent du sultan une église nationale bulgare indépendante de l'église grecque de Constantinople.

La guerre de 1877 affranchit d'un seul coup la Bulgarie ; le tsar exigea qu'elle devînt un État indépendant. Le Congrès de Berlin fut moins favorable à la nation bulgare, il la coupa en trois morceaux. Le tronçon du nord seul forma la principauté de Bulgarie avec un prince européen et une assemblée nationale, la *Sobranié*. Le sud fut organisé en province autonome de Roumélie avec un gouvernement nommé par le sultan. La Macédoine fut rendue à l'Empire sans condition.

Les Bulgares ne se sont pas résignés à cet arrangement ; ceux de la Roumélie ont organisé une milice et des sociétés de gymnastique armées et en 1885 ils se sont unis à la principauté de Bulgarie, malgré les réclamations du sultan et des puissances européennes.

Ainsi les quatre nations chrétiennes de Turquie ont été délivrées des Turcs; toutes, excepté les Serbes, avec l'aide de la Russie qui espérait les dominer; mais toutes, une fois affranchies, se sont constituées en États indépendants.

L'Égypte. — La domination du Sultan s'étendait jusqu'en Afrique; l'Egypte était de nom une province de l'Empire. En fait elle appartenait aux chefs des cavaliers mameluks; c'est à eux que Bonaparte fit la guerre en 1798. L'Angleterre ne voulant pas laisser l'Egypte à la France, la conquit et la rendit au Sultan qui y envoya un gouverneur turc. Un Albanais de l'escorte du gouverneur, Méhémet-Ali, parvint, avec l'aide des *ulémas* (docteurs en théologie), à se faire nommer pacha du Caire; puis il fit massacrer les Mameluks et se trouva maître absolu de l'Égypte. Il se déclara propriétaire de tout le sol; les paysans égyptiens (*fellahs*) ne furent plus que des fermiers. Il transforma l'agriculture du pays en y introduisant les cultures industrielles, l'indigo, la garance, le mûrier et surtout le coton. Il se fit une armée à l'européenne : les soldats étaient des indigènes égyptiens (*fellahs*); les officiers étaient des Turcs; quelques-uns des officiers supérieurs étaient des étrangers, surtout des Français.

En récompense du service que Méhémet-Ali avait rendu au sultan en lui prêtant son armée et sa flotte pour soumettre les Grecs (1825-28) il obtint que le gouvernement de l'Egypte deviendrait héréditaire dans sa famille. L'Egypte cessa désormais de dépendre de Constantinople, elle devint en fait un État gouverné par la famille de Méhémet-Ali. Cependant le souverain égyptien continuait à obéir en apparence au sultan, qui est le chef de tous les musulmans orthodoxes. En 1829 le gouvernement anglais avait fait proposer à Méhémet-Ali de le reconnaître comme souverain indépendant. Méhémet répondit à l'envoyé : « Vous êtes un étranger, vous ignorez la façon de penser d'un musulman. Mais qui donne à votre gouvernement le droit de m'insulter dans ma maison ? Savez-vous quel résultat aurait pour moi le

démembrement de l'Empire? Tout musulman s'écarterait de moi avec horreur, mon fils tout le premier..... Le sultan est un fou : mais c'est Dieu qui nous l'a donné pour nos péchés. » Dans les deux guerres qu'il fit aux troupes turques, Méhémet déclara toujours rester le fidèle serviteur du sultan.

Les successeurs de Méhémet restèrent dans la même situation : ils continuèrent à envoyer au Sultan des tributs et à ne porter que le titre de *pacha*. L'un d'eux, Ismaïl pacha, entra en relations avec un Français, M. de Lesseps, pour le percement de l'isthme de Suez (1856-66). On crut longtemps que l'entreprise ne réussirait pas. A cette époque le sultan se montrait bien disposé pour Ismaïl : il lui permit de changer l'ordre de succession en Egypte (c'était jusque-là le parent le plus âgé qui héritait suivant l'usage turc, désormais ce fut le fils aîné). Il lui permit de prendre le titre de *Khédive*, c'est-à-dire souverain, et d'envoyer des agents diplomatiques auprès des gouvernements d'Europe. L'Egypte devenait ainsi un État.

En 1869, quand le canal de Suez fut terminé, le Khédive alla lui-même avec son ministre Nubar-pacha en Europe inviter les souverains à l'inauguration. Le gouvernement turc mécontent voulut lui rappeler sa dépendance ; il lui ordonna de livrer 200,000 fusils, de réduire son armée à 30,000 hommes, d'envoyer son budget à Constantinople, de demander le consentement du sultan pour ses emprunts. Il ordonnait en outre de faire lire publiquement en Egypte l'ordre du sultan. Le gouvernement anglais soutint ces réclamations; le Khédive finit par obéir, mais il fit lire l'ordre en turc, de façon qu'aucun de ses sujets ne le comprit. Puis il travailla à apaiser le sultan. Dès 1871 il obtint la confirmation de ses privilèges et le droit de réformer son administration.

Il s'adressa pour cette réforme aux deux puissances européennes qui font avec l'Egypte le commerce le plus actif, la France et l'Angleterre. En 1875 on réforma la justice en créant des tribunaux dont les juges furent des Européens et en faisant rédiger des codes nouveaux par une commission européenne. — En 1876 on créa, pour garantir le payement de la dette égyptienne, une administration franco-anglaise. Depuis ce temps la France et l'Angleterre sont devenues plus puissantes en Egypte que le sultan. Depuis que la France s'est retirée, l'Angleterre a fini par diriger entièrement le gouvernement du Khédive.

Chapitre XIV.

LE NOUVEAU-MONDE.

Les États-Unis. — Le gouvernement des États-Unis avait été organisé en 1787. La constitution était un compromis entre deux partis politiques, les *fédéralistes*, qui voulaient un gouvernement fédéral assez fort pour dominer les États, et les *républicains* qui voulaient donner le pouvoir souverain à chaque État. Elle était aussi un compromis entre les États du Nord habités par des blancs qui cultivaient eux-mêmes leurs terres et les Etats du Sud où les planteurs possédaient de grands domaines cultivés par des esclaves nègres. Chacun des partis avait fait des concessions. On avait donné au gouvernement fédéral le pouvoir de faire la guerre, la paix et les traités, de régler la monnaie et le commerce ; les gouvernements des Etats gardaient tous les autres pouvoirs. Les Etats du Sud conservaient leur « institution particulière, » c'est ainsi qu'on appelait l'esclavage.

L'organisation du gouvernement fédéral s'acheva pendant le temps où Washington fut président (1789-96).

L'Union prit à sa charge les dettes contractées pendant la guerre par le Congrès ou par les Etats. Ainsi fut créée la dette des Etats-Unis. Pour en payer les intérêts elle établit un impôt et créa un système de douanes. Elle fonda aussi une banque des Etats-Unis.

Le territoire des Etats-Unis était encore réduit au pays entre l'Océan et les monts Alléghanies et ne formait que treize États; mais quelques Etats possédaient des terrains déserts qui allaient jusqu'au Mississipi. Le gouvernement fédéral regarda ces pays comme un champ de colonisation destiné à être peuplé par les citoyens de l'Union et à former des États nouveaux. Il se les fit céder, devint propriétaire de tout le désert entre les Etats et le Mississipi, et l'organisa en 1787 par une ordonnance qui est restée la règle de tous les nouveaux territoires.

Le pays fut divisé, suivant des lignes droites dans le sens du méridien et des parallèles, en un certain nombre de *territoires.* Dans chaque territoire l'Union envoyait un gouverneur, qui d'abord gouvernait seul; mais dès que la population atteignait 5,000 habitants, elle organisait elle-même son gouvernement avec une chambre élue et un conseil législatif et elle envoyait au Congrès de l'Union un délégué avec voix consultative. Le principe était de mettre les habitants des territoires le plus tôt possible en état de se gouverner eux-mêmes. Quand la population arrivait à 50,000 habitants, le *territoire* pouvait être transformé en *Etat* et demander à être admis dans l'Union. Il faisait sa constitution lui-même, sans autre condition que de se conformer aux articles du pacte fondamental, c'est-à-dire d'adopter un régime d'égalité et de liberté.

Ainsi les Etats-Unis n'étaient pas enfermés dans des limites fixes et pouvaient s'étendre indéfiniment.

Le pays entre les Alléghanies et le Mississipi se peupla entre 1787 et 1820.

Derrière le Mississipi commençait un vaste désert qui dépendait de la Louisiane; la France l'avait cédé à l'Espagne en 1763, Napoléon I[er] se l'était fait rendre pour y créer une grande colonie française. Le parti républicain, arrivé au gouvernement en 1800, ne désirait pas augmenter le territoire de l'Union; il croyait que la république ne pouvait pas durer dans un grand Etat (1), il craignait d'augmenter la puissance du gouvernement fédéral. Mais il fallait avant tout éviter le voisinage d'une puissance aussi redoutable que la France. Or l'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France, et Napoléon, se sentant impuissant à défendre sa nouvelle acquisition contre les Anglais, avait offert aux États-Unis de la leur vendre. Le gouvernement se décida à acheter la Louisiane (1803). La limite du domaine de l'Union fut reportée par-là jusqu'aux montagnes Rocheuses; le désert ainsi annexé fut à son tour découpé en territoires qui commencèrent à se peupler.

Les Etats-Unis confinèrent alors de deux côtés, au sud et à l'ouest, avec le Mexique qui possédait d'immenses étendues de terres désertes. Des aventuriers venus des Etats-Unis s'établirent au sud dans le Texas, proclamèrent l'indépendance du pays et organisèrent une république du Texas (1835) qu'ils parvinrent à faire admettre dans l'Union en 1846. Le gouvernement du Mexique protesta. Ce fut le prétexte d'une guerre; l'armée de l'Union victorieuse entra dans Mexico et força le Mexique à céder aux Etats-Unis tout le pays entre les montagnes Rocheuses et l'Océan Pacifique (1848). Le territoire de l'Union s'étendit alors sur toute l'Amérique du Nord, d'un

(1) C'était la doctrine de Montesquieu.

océan à l'autre, il était dix-sept fois plus grand que celui de la France. Il ne s'est plus agrandi depuis.

Pendant ce temps le pays s'était peuplé et enrichi. Les droits de douane sur les objets importés aux Etats-Unis rapportaient au gouvernement fédéral un revenu toujours croissant à mesure que le commerce devenait plus actif.

On put bientôt supprimer tout impôt fédéral, et non seulement payer les intérêts de la dette, mais rembourser la dette elle-même. Puis vint un temps où le trésor reçut plus d'argent qu'on n'en pouvait employer. On ne voulait pas cependant supprimer les douanes qui protégeaient l'industrie américaine. Le gouvernement fédéral proposa d'appliquer l'excédent des revenus à des travaux d'utilité générale. Il obtint la permission de faire la grande route de l'Ohio et le canal Erié qui joignait le lac Erié à l'Océan. Ce régime, qui employait les douanes à la fois comme moyen de protéger l'industrie et comme ressource pour servir aux travaux publics, est resté en vigueur aux Etats-Unis, on l'a surnommé le *système américain.*

Pendant la guerre de Sécession (1860-65), il fallut établir de nouveau des impôts, augmenter les droits de douane et émettre du papier-monnaie. Ces ressources même ne suffirent pas pour couvrir les frais énormes de la guerre. Le gouvernement fédéral emprunta. La dette, qui en 1860 était descendue à 90 millions de dollars, monta à 2,800 millions (14 milliards de fr.). Mais, une fois la guerre finie, on se remit à rembourser la dette et en 1878 on a pu supprimer le cours forcé du papier-monnaie (1).

(1) Depuis la fondation de l'Union il y a toujours eu deux partis en lutte sous des noms différents: fédéralistes et républicains jusqu'en 1800, démocrates et whigs depuis 1836; démocrates et républicains depuis 1854; mais entre ces partis il n'y avait presque aucune différence de politique et ces luttes n'intéressaient guère que les *politiciens* de profession.

Depuis la fondation de l'Union la population a augmenté plus rapidement que dans aucun pays du monde. La terre était ouverte à qui voulait l'occuper. Les Américains, habitués dès l'enfance à l'idée de s'en aller au loin, partaient sans peine pour les pays déserts de l'ouest; les plus aventureux allaient chasser dans les territoires encore occupés par les Peaux-Rouges; les autres bâtissaient une cabane en bois et devenaient *farmers* (cultivateurs).

Jusque vers le milieu du XIXe siècle ces colons étaient presque tous des Américains. Mais les pays d'Europe, où les habitants commençaient à se trouver à l'étroit, se mirent alors à déverser sur les Etats-Unis une partie de l'excédent de leur population. Les moyens de transport s'étaient perfectionnés, on avait organisé des services de bateaux à vapeur de plus en plus rapides (le voyage d'Angleterre en Amérique ne durait plus qu'une dizaine de jours).

En 1820 il n'arrivait guère encore aux Etats-Unis que 20,000 émigrants par an; vers 1840 le nombre dépassait déjà 100,000. En 1847 l'Etat de New-York organisait une *commission d'émigration* pour encourager les Européens à émigrer et les aider à leur arrivée; il y avait alors 235,000 émigrants par an. En 1850 il y en a eu 300,000; en 1882 il en est arrivé 780,000, c'est le chiffre le plus fort qui ait été atteint. En 60 ans (de 1821 à 1881), il s'est établi aux Etats-Unis 11,200,000 émigrants, parmi lesquels 3,500,000 Allemands, 6 millions d'Irlandais, 2 millions d'Anglais.

Les émigrants viennent surtout des pays du nord, plus peuplés ou plus pauvres; ce sont des Allemands, des Norvégiens, des Irlandais, des Anglais. Les Irlandais sont chassés par la misère. Dans les années de la grande famine amenée par la maladie de la pomme de terre

(1847-1853), l'Irlande a perdu près de 3 millions d'habitants.

Grâce aux émigrants les Etats-Unis se peuplent avec une rapidité sans pareille dans l'histoire du monde. Ils n'avaient encore, en 1820, que 5 millions d'habitants; 65 ans après, en 1885, ils en ont 55 millions (1). En 1820, le *Far West* (l'Ouest lointain), le pays à l'ouest du Missis-sipi était encore un désert parcouru par les Indiens pillards. Aujourd'hui les Indiens sont détruits ou refoulés dans quelques territoires stériles; les blancs ont pris possession de tout le pays entre les deux Océans.

Dans ces pays nouveaux ils ont introduit tout d'une pièce la civilisation européenne. C'est le caractère frappant de la colonisation américaine qu'elle procède dans un ordre inverse des vieux pays d'Europe. Au travers d'une région entièrement déserte on établit une ligne de chemin de fer. (La ligne du *Pacifique*, ouverte en 1869 et longue de 5,200 kilomètres, ne traversait, sur une moitié de son parcours, que de vastes prairies et des montagnes solitaires; dans les premières années il a fallu protéger les trains contre les attaques des Indiens des prairies.) Sur le trajet du chemin de fer chaque station devient une ville; le télégraphe, le gaz, l'imprimerie sont installés et des journaux se publient déjà avant qu'on ait achevé de construire les maisons; en deux ou trois ans une grande ville est fondée au milieu du désert. San Francisco, qui n'existait pas en 1846, avait, en 1880, 250 000 habitants. La campagne ne se peuple que longtemps après les villes. Les cultivateurs d'Amérique ne

(1) Les statisticiens américains, en comparant les chiffres des recensements qui se font tous les dix ans depuis 1790, annonçaient que la population aurait atteint 100 millions en l'an 1900. Leurs calculs ont été déjoués par la guerre de Sécession qui a retardé l'accroissement.

ressemblent pas à nos paysans ; ils opèrent avec des machines et exploitent leur terre à la façon d'une usine. Comme la terre était sans valeur, l'Etat, qui en a pris possession, l'a vendue par lots considérables, à très bas prix, souvent 5 francs l'hectare seulement. En France, où l'hectare vaut de 1000 à 2000 francs, une propriété de 100 hectares est regardée comme une grande propriété ; aux Etats-Unis les domaines se calculent par milliers d'hectares.

Quelques chiffres suffisent à montrer le chemin parcouru par les Etats-Unis dans la voie des progrès matériels.

En 1790, il n'y avait dans toute l'Union que quatre villes au-dessus de 10,000 âmes; la plus peuplée, Philadelphie en avait 42,000 et la population des villes formait 3 p. 100 de la population. En 1880 il y avait 963 villes (plus de 30 au-dessus de 100,000 âmes), New-York dépassait 600,000 âmes et la population des villes formait 25 p. 100.

En 1790 le commerce avec l'étranger consistait en une importation d'une valeur de 23 millions de dollars, une exportation de 20 millions. En 1880 il s'élevait à 650 millions de dollars d'importation, 700 millions d'exportation.

En 1790 le revenu fédéral était de 4 millions de dollars, la dépense fédérale de 1 million. En 1880 le revenu était de 300 millions, la dépense de 200.

Les républiques espagnoles d'Amérique. — Le gouvernement espagnol avait continé depuis le XVIe siècle à traiter ses colonies comme des domaines et à les faire gouverner par des Espagnols. Les *créoles*, c'est-à-dire les gens nés aux colonies, étaient écartés de toutes les fonctions et les règlements de commerce leur interdisaient d'acheter des

marchandises à d'autres qu'aux Espagnols. Quand l'Espagne fut envahie par l'armée française en 1808, les créoles prirent parti, comme les Espagnols d'Europe, pour Ferdinand VII et refusèrent de reconnaître pour roi français l'usurpateur Joseph Bonaparte. Mais ils profitèrent de l'occasion pour réclamer des réformes. Dès 1808 les habitants de Caracas en Vénézuéla publièrent leur manifeste : ils demandaient que les créoles fussent égaux en droits aux Espagnols, qu'on leur donnât la liberté de cultiver et de fabriquer, d'importer, d'exporter, comme aux Espagnols ; qu'une moitié des fonctions leur fût réservée dans les colonies et qu'il y eût dans chaque capitale de vice-royauté une assemblée de représentants (*junte*) pour contrôler le gouvernement.

Les gouverneurs espagnols des colonies refusèrent, les colonies se soulevèrent et s'organisèrent en républiques à l'imitation des Etats-Unis.

La guerre fut longue, les *insurgents* étaient mal armés et mal disciplinés. Après la restauration de Ferdinand en Espagne, ils furent vaincus, ils étaient soumis presque complètement en 1816. Mais la révolution d'Espagne (1820-23) leur rendit courage. Une à une toutes les colonies finirent par forcer le roi d'Espagne à reconnaître leur indépendance. (L'Espagne ne garda que Cuba et les Philippines.)

Les colonies affranchies cherchèrent d'abord à se grouper en confédérations comme avaient fait les colonies anglaises ; mais les habitants, en majorité indiens ou métis, n'avaient aucune expérience du gouvernement, de plus ils se détestaient de province à province.

Au temps de la domination espagnole il y avait eu quatre vice-royautés : de Mexico (le Mexique), de Lima (le Pérou), de Santa-Fé (la Colombie), de Buenos-Aires (la République Argentine), et trois capitaineries géné-

rales, Guatemala (l'Amérique centrale), Caracas (le Vénézuéla), Valparaiso (le Chili).

Les Etats fondés après l'insurrection correspondaient à peu près aux sept provinces espagnoles. Cependant le Paraguay, peuplé uniquement par des Indiens que les Jésuites avaient organisés, avait formé un Etat indépendant ; Vénézuéla s'était uni à la vice-royauté de Santa-Fé pour former la république de Colombie sous la présidence de Bolivar qui gouvernait aussi le Pérou, et un Etat créé par lui, la Bolivie (1).

Mais la plupart de ces Etats se disloquèrent, les habitants des régions éloignées ne voulant pas obéir à ceux de la capitale. L'Uruguay se sépara de Buenos-Aires et forma la République orientale de l'Uruguay (1828). Le Pérou et la Bolivie se révoltèrent contre Bolivar et formèrent deux républiques séparées. Les Etats-Unis de Colombie se brisèrent en trois morceaux, Nouvelle-Grenade, Vénézuéla, Equateur. L'Amérique centrale se révolta d'abord contre le Mexique (1823) pour s'organiser en *Etats-Unis de l'Amérique centrale.* Puis les cinq Etats qui composaient cette confédération après de longues luttes, finirent en 1847 par se séparer.

Il y a aujourd'hui quinze républiques hispano-américaines.

Ces Etats nouveaux ont traversé une longue période de révolutions et de guerres civiles avant de parvenir à s'organiser. Le pays était à peu près désert, les Espagnols n'y étaient venus que pour s'enrichir ou pour mener la vie de grands seigneurs, non pour travailler ; aussi n'y avait-il guère que des capitales de province et des résidences

(1) Bolivar essaya même de réunir en une Confédération tous les États de l'Amérique. Il avait convoqué un Congrès général à Panama ; mais il n'y vint que les délégués des pays qu'il gouvernait lui-même et les délégués du Mexique.

de grands propriétaires, séparées par des solitudes immenses; presque aucune industrie et peu de cultures. La population était formée en très grande majorité d'Indiens, de nègres ou de métis, à peu près sauvages, misérables et absolument ignorants. Les blancs eux-mêmes étaient à peines civilisés et ils venaient d'être assauvagis par une guerre féroce contre les Espagnols.

Presque partout ils se divisèrent en deux partis. Les *conservateurs*, qui avaient pour eux les grands propriétaires et le clergé, voulaient réserver les fonctions aux gens des grandes familles, établir un suffrage restreint, maintenir le catholicisme comme religion d'Etat en laissant au clergé ses domaines, ses tribunaux, ses privilèges et en interdisant toute autre religion, conserver la censure des journaux et écarter les étrangers. Les *libéraux* ou *progressistes*, qui se recrutaient surtout parmi les commerçants et les métis, demandaient l'abolition de l'esclavage, le suffrage universel, la liberté de culte, la confiscation des biens du clergé, ils voulaient favoriser l'immigration des étrangers (1).

On se divisait aussi en *centralistes* et *fédéralistes*. Les centralistes voulaient, à l'imitation des monarchies d'Europe, un gouvernement unique établi dans une capitale et qui enverrait des préfets administrer les provinces. Les fédéralistes voulaient un régime copié sur les Etats-Unis ; les provinces organisées comme des Etats presque souverains et reliées par un gouvernement fédéral.

En général les conservateurs ont été centralistes et les libéraux fédéralistes (excepté dans l'Amérique centrale).

(1) Dans certains pays les partis étaient désignés par des surnoms; les conservateurs s'appelaient au Mexique *escoseses*, au Chili *pelucones* (perruques); les libéraux du Mexique s'appelaient *yorkinos*.

Mais les luttes de partis servaient surtout de prétexte aux luttes entre des personnes ou entre des villes rivales. La très grande majorité des habitants, Indiens, nègres, métis, parfaitement incapables de comprendre aucune question politique, ne pouvaient s'attacher qu'à des chefs de partis. Or la guerre avait laissé sans occupation beaucoup de chefs de bandes ambitieux et elle avait donné l'habitude de faire des armées en enrôlant par force les habitants. Il manquait d'éléments pour des luttes politiques, il n'en manquait pas pour des guerres civiles. Aux guerres civiles se sont jointes des guerres entre les Etats voisins, pour le règlement des frontières.

Aussi la guerre a-t-elle été l'état habituel des républiques espagnoles pendant près d'un demi-siècle. Mais il serait injuste, comme on le fait souvent en France, de déclarer ces Etats incapables de se gouverner parce qu'ils ont fait au XIXe siècle l'apprentissage de la liberté politique que les pays d'Europe ont fait aux siècles passés (1). Leur apprentissage n'a été ni plus long ni plus sanglant que celui de l'Angleterre et de la France, il l'a même été moins.

Depuis 1870 les guerres civiles ont entièrement cessé et les guerres entre Etats sont devenues plus rares (2). Presque partout les progressistes ont triomphé des conservateurs, les fédéralistes des progressistes. Presque tous les Etats se sont organisés en Etats-Unis avec un Congrès fondé de deux chambres et un président élu pour quelques années comme en Amérique du Nord. Tous ont affranchi les Nègres, presque tous ont établi le suf-

(1) Il est remarquable que les États qui ont fait le moins de progrès (Paraguay, Équateur, Bolivie) sont ceux qui ont été le moins troublés par les guerres civiles.

(2) Il n'y a plus eu que la guerre entre le Chili et le Pérou et une courte guerre dans l'Amérique centrale.

frage universel et la liberté du culte et sécularisé le gouvernement. Tous se sont ouverts aux étrangers d'Europe et les ont appelés à venir exploiter leurs terres et leurs mines.

L'émigration est devenue active surtout depuis vingt ans. Le courant se dirige surtout vers la République Argentine qui a un climat moins brûlant et plus sain pour les Européens. Il débarque chaque année à Buenos-Aires plus de 100,000 émigrants. Ils viennent presque tous des pays latins, Italie, France (surtout le pays basque), Espagne. Ils s'établissent dans les vastes plaines (*pampas*) couvertes de prairies où l'on élève d'énormes troupeaux de bœufs et de moutons. Le sol, formé d'une couche épaisse de débris d'herbes donne, sans avoir besoin d'engrais, de merveilleuses récoltes de blé. Le colon n'a que la peine de labourer et de semer, il n'a pas à fumer, et quand le moment de la moisson est venue, des entrepreneurs qui parcourent le pays avec des machines se chargent de couper et de battre le blé.

Les autres républiques espagnoles, situées dans des climats plus chauds, attirent moins d'émigrants; mais les capitaux des Européens commencent à s'y porter; ils servent à construire des chemins de fer, à ouvrir des mines, à établir des plantations.

A mesure que la population s'accroît la production augmente; c'est presque uniquement une production agricole et minière, du blé, des cuirs, de la viande, les produits des tropiques (café, cacao, tabac, coton, quinquina), des métaux et du guano. Ces denrées viennent se concentrer dans les ports d'où on les expédie par mer en Europe. L'Europe fournit en échange presque tous les objets manufacturés, car l'industrie est encore très insuffisante pour la consommation.

Avec la richesse a commencé l'ordre dans les finances

publiques. Jusqu'à ces dernières années les républiques espagnoles (sauf le Chili) avaient toujours des budgets en déficit, et ne pouvaient d'ordinaire pas payer les intérêts de leur dette, aussi n'avaient-elles plus aucun crédit en Europe. Aujourd'hui l'équilibre se rétablit peu à peu, la confiance revient et les Etats qui ont besoin d'argent trouvent à en emprunter en Europe.

Les Etats espagnols de l'Amérique du Sud commencent à entrer dans la voie de travail et de prospérité matérielle où les Etats anglais de l'Amérique du Nord les ont précédés.

Le Brésil. — Le seul pays de l'Amérique du Sud qui n'appartînt pas aux Espagnols, le Brésil, est devenu un Etat indépendant à la même époque que les colonies espagnoles, mais avec moins de peine.

Lors de l'invasion française de 1808 la famille royale de Portugal s'était retirée au Brésil (c'était la principale colonie portugaise). Elle y resta même après le départ des Français. Les Portugais, mécontents d'être gouvernés par un souverain établi en Amérique, finirent par se révolter (1820) ; le roi se résigna à retourner à Lisbonne, laissant son fils Pedro régent du Brésil.

Les Cortès de Portugal voulurent bientôt forcer Pedro à revenir, il convoqua une assemblée nationale constituante qui déclara le Brésil indépendant et proclama le régent empereur du Brésil (1822). La flotte portugaise fut chassée.

Le Brésil, constitué en monarchie, fut organisé sur le modèle de la monarchie constitutionnelle de France et d'Angleterre, avec une chambre élue par le suffrage restreint, un Sénat formé de grands propriétaires et un ministère choisi par l'empereur.

Les difficultés étaient les mêmes que dans les répu-

bliques espagnoles : le pays trop vaste, la population formée en grande majorité de nègres, de métis, d'Indiens ignorants et sans expérience politique.

Le Brésil ne fut pas préservé des guerres civiles. Le gouvernement eut à réprimer les révoltes du parti républicain à Pernambuco et à Para, et les révoltes des provinces du sud. Les guerres furent presque aussi sanglantes et aussi longues que dans la République Argentine. Peu à peu les mœurs se sont adoucies et depuis 1863 les guerres ont cessé.

La lutte a continué entre les conservateurs et les libéraux. En 1880, la Constitution a été revisée, les libéraux modérés sont arrivés au pouvoir et ont supprimé les privilèges du clergé. En 1889 le parti républicain a brusquement renversé le gouvernement impérial et transformé le Brésil en République.

Le Brésil possède un territoire immense, tout le bassin de l'Amazone et toute la côte depuis la Guyane jusqu'à l'Uruguay. La plus grande partie est inhabitable pour les Européens, c'est un désert couvert de forêts marécageuses parcouru par des tribus sauvages. La seule partie habitée est celle qui s'étend à l'est, le long de la côte de l'Atlantique. Le nord de cette région, situé dans la zône tropicale, est un pays de grandes plantations de café et de tabac ; il est cultivé surtout par des nègres ; le sud, qui a un climat moins chaud, semblable à celui de la République Argentine, est apte à recevoir des colons européens et l'émigration a commencé à s'y porter.

Abolition de l'esclavage en Amérique. — Tous les peuples européens qui possédaient des colonies en Amérique y avaient introduit, pour cultiver le café et la canne à sucre, des esclaves nègres achetés sur la côte d'Afrique.

L'esclavage des noirs était une institution commune à toutes les colonies d'Amérique établies dans la région chaude. On admettait que les noirs seuls pouvaient travailler aux plantations et qu'ils ne travaillaient qu'en étant esclaves.

La première protestation contre l'esclavage partit de France au moment de la Révolution. La Constituante avait déclaré libres tous les nègres des colonies françaises, sans même vouloir accorder d'indemnité aux propriétaires. Les nègres se soulevèrent et ceux d'Haïti massacrèrent les planteurs blancs. Napoléon rétablit l'esclavage sans lequel, disait-on, les colonies ne pouvaient subsister. Tous les autres Etats l'avaient conservé. Quelques-uns, par humanité, supprimèrent du moins la traite des nègres, le Congrès de Vienne, en 1815, décida de la prohiber par une entente entre toutes les nations civilisées. La France et l'Angleterre envoyèrent des croiseurs sur les côtes d'Afrique pour saisir les navires négriers; les matelots négriers devaient être traités comme pirates, c'est-à-dire pendus.

Mais en Amérique les nègres restaient esclaves, eux et leur famille; les marchands continuaient à les vendre et la loi obligeait les particuliers à rendre les nègres fugitifs à leur maître. Pendant trente ans, on a agité en Europe, soit par sentiment démocratique, soit par charité chrétienne, pour obtenir l'abolition de l'esclavage. La Suède l'a aboli en 1847, la France en 1848, les autres Etats ont suivi cet exemple.

Aux Etats-Unis, l'abolition s'est compliquée d'une guerre civile.

Quand les colonies s'étaient réunies en une seule nation en 1787, les États du Sud habités par des planteurs avaient exigé que la Constitution garantit leur « institution particulière » (c'est ainsi qu'ils appelaient

l'esclavage). On n'osa pas, après la déclaration de 1776, qui avait proclamé le droit naturel des hommes à la liberté, employer le mot *esclave*, on le remplaça par une périphrase : « personne tenue à un travail ou à un service ». On ne voulut même pas abolir la traite des nègres; on permit d'importer des esclaves jusqu'à l'année 1808.

Les hommes d'État américains comptaient alors que l'esclavage disparaîtrait de lui-même par l'extinction graduelle des familles nègres. Mais en 1793 Whitney inventa une machine à trier le coton avec laquelle un bon travailleur épluchait 350 livres par jour; la production du coton devenait très lucrative. Les États situés le plus au Sud (Georgie et Carolines), qui ont de grandes plantations de coton, avaient besoin de beaucoup de nègres; les États voisins (Maryland et Virginie), dont le climat n'était pas assez chaud pour le coton, se mirent à élever des noirs pour les vendre aux planteurs de coton. Le nombre des esclaves, au lieu de diminuer, alla toujours en augmentant. De 700,000 en 1790 il monta en 1820 à 1 demi-million. La traite, abolie officiellement, continua sous forme de contrebande avec l'aide des fonctionnaires du Sud; quand la cargaison était confisquée on vendait les nègres.

Dans les États du Nord les esclaves disparaissaient peu à peu (il en restait pourtant encore en 1840). Le Nord devenait ainsi une terre de liberté où l'on finit par abolir l'esclavage. Mais les colons des anciens États en allant s'établir au sud de l'Ohio, dans les territoires déserts de l'Ouest, y portèrent leurs usages; les territoires peuplés par les colons des États du Sud devinrent donc des États à esclaves. Le droit d'y amener des esclaves pouvait d'autant moins être contesté que ces territoires avaient appartenu aux États du Sud, qui les avaient cédés à l'Union. En Louisiane l'esclavage existait déjà

sous la domination francaise. Mais quand la population dépassa le Mississipi, la question de l'esclavage se posa de façon à exiger une solution. Le territoire du Missouri, peuplé par des propriétaires d'esclaves, demandait à être admis comme État; la Chambre des représentants voulut poser pour condition que l'esclavage y serait interdit, le Sénat refusa. On finit par le *compromis du Missouri*. Le Missouri fut admis comme État et on décida que désormais l'esclavage serait interdit dans les territoires nouveaux au Nord du 36°, 30′ de latitude; c'était admettre qu'il serait permis au Sud de cette limite (1820). Les gens du Sud continuèrent à fonder de nouveaux États à esclaves; l'Union fut de plus en plus partagée en deux régions géographiques, le Nord libre, le Sud esclavagiste.

La population du Sud était moins nombreuse, mais les gens du Sud veillaient à ce qu'il y eut toujours le même nombre d'États libres et d'États à esclaves; chaque État ayant deux députés au Sénat, le Sud ne risquait pas d'être mis en minorité. Les représentants du Sud agissaient en commun pour maintenir l'esclavage, en face des représentants du Nord divisés; ils étaient soutenus par les *démocrates* du Nord qu'ils soutenaient dans les autres affaires. Tous travaillaient de concert à étouffer la question de l'esclavage.

Mais vers 1833 quelques particuliers commencèrent à s'indigner et à demander, au nom de de la religion chrétienne et de l'humanité, l'abolition de l'esclavage. Ils formèrent une *Société contre l'esclavage*, qui publia des brochures, fit des conférences et chercha à fonder des écoles pour les nègres. Ils se recrutaient dans les villes, surtout parmi les quakers. Les gouvernements les poursuivirent d'abord comme ennemis des lois. Mais, à mesure qu'il arriva aux États-Unis de nouveaux émigrants

européens qui n'avaient pas été habitués à l'esclavage, le parti *abolitioniste* s'accrut.

L'État de Californie, peuplé en 1848-49 par des mineurs venus d'Europe, rejeta l'esclavage. On l'admit pourtant dans l'Union, ce qui mettait en minorité les États à esclaves. Mais en échange les *esclavagistes* obtinrent une loi qui obligeait tout habitant des États-Unis à livrer les esclaves fugitifs à leurs maîtres (1850).

Les abolitionistes profitèrent de l'indignation toujours croissante contre les marchands et les chasseurs d'esclavages. Les pasteurs surtout se mirent à condamner l'esclavage comme contraire à l'humanité et à la religion chrétienne. Alors parut la *Cabane de l'oncle Tom*, où, sous forme d'un roman, Mme Beecher Stowe décrivait la misérable condition des nègres et la démoralisation produite par l'esclavage sur les maîtres autant que sur les esclaves. Le livre eut un succès rapide et éclatant. Un nouveau parti se forma en 1854 dans les États du Nord ; il prit le nom de parti *républicain*, et attaqua ouvertement l'esclavage. En 1860 ce parti, grâce à la division du parti démocrate, réussit à faire élire président des États-Unis son candidat Lincoln.

Les États du Sud ne se résignèrent pas à perdre le pouvoir qu'ils exerçaient depuis la fondation des États-Unis. Ils déclarèrent se retirer de l'Union et formèrent une confédération. La guerre éclata. Il ne s'agissait d'abord que d'une question de Constitution : le gouvernement voulait seulement forcer les États du Sud à rentrer dans l'Union, il évitait même de parler de l'abolition de l'esclavage. Mais la guerre l'a obligé à trancher la question. D'abord les nègres faits prisonniers par les armées du Nord ont été affranchis. Puis le Président a déclaré que tous les nègres seraient libres à dater du 1er janvier 1863. Enfin l'esclavage a été aboli en 1865 par le

Congrès. Plus tard le Congrès a décidé que les nègres devaient avoir les mêmes droits politiques que les blancs.

L'esclavage n'existait plus que dans un seul État chrétien, le Brésil. L'empereur a commencé par affranchir les nègres qui viendraient au monde; puis il a affranchi les nègres restés esclaves.

La doctrine de Monroë. — Quand les colonies espagnoles se constituèrent en États indépendants, le gouvernement des États-Unis fut le premier à les reconnaître. Les grandes puissances européennes qui avaient formé la Sainte-Alliance proposèrent dans le Congrès de 1823 d'intervenir en Amérique pour combattre les républiques espagnoles révoltées contre leur souverain légitime, le roi d'Espagne.

Les hommes d'État de l'Union avaient dès 1780 posé en principe que les Européens ne devaient pas s'occuper des affaires de l'Amérique.

Le Président des États-Unis, Monroë, d'accord avec le gouvernement anglais, profita d'une négociation avec la Russie pour faire la déclaration de 1823.

Il y est dit « que les continents américains, eu égard à la situation indépendante qu'ils ont prise et maintenue, ne doivent plus désormais être regardés comme des terrains de colonisation par aucune puissance européenne. » Nous n'avons, ajoute le Président, jamais pris part aux guerres des puissances européennes, ce serait inconciliable avec notre politique. « Mais nous regarderions toute tentative de leur part de s'étendre sur une partie quelconque de cet hémisphère comme un danger pour notre paix et notre sécurité. »

C'est ce qu'on a appelé la *doctrine de Monroë*. Et on a formulé ainsi cette doctrine : « L'Amérique aux Américains. »

Les Européens ne possèdent plus en Amérique que les Guyanes et les îles des Antilles. Sur tout le reste des deux continents américains les descendants des colons venus d'Europe forment aujourd'hui des peuples indépendants.

Chapitre XV

LES PEUPLES EUROPÉENS HORS D'EUROPE.

La France en Afrique. — La France avait perdu au XVIIIe siècle presque toutes ses colonies. Il ne lui restait que l'île de la Réunion, Saint-Louis et Gorée en Afrique —, quelques petites îles des Antilles, les deux îlots de Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane en Amérique — et en Asie les cinq comptoirs de l'Inde que les Anglais lui avaient laissés.

Napoléon, qui aurait désiré se faire une puissance coloniale, en fut empêché par sa lutte contre l'Angleterre. Le gouvernement de la Restauration ne fut pas occupé de questions coloniales. Mais depuis 1830 tous les gouvernements français ont travaillé à reconstituer un empire colonial. Ils ont occupé en Océanie la Nouvelle-Calédonie, les îles Taïti et quelques archipels voisins, en Asie une grande partie de l'Indo-Chine (1).

C'est surtout l'Afrique qui a été le terrain de colonisation de la France. Elle n'y possédait en 1815 que quelques établissements disséminés; Saint-Louis, l'île Gorée et quelques comptoirs du Gabon sur la côte occi-

(1) Il ne peut plus être question pour la France de se créer des colonies en Amérique, depuis que les anciennes colonies anglaises, espagnoles, portugaises, se sont constituées en États indépendants et ont déclaré que l'Amérique n'était pas un terrain de colonisation pour les Européens.

dentale, la Réunion sur la côte orientale. Elle y a acquis trois vastes territoires : 1° l'Algérie et la Tunisie sur la côte nord, 2° le Sénégal, 3° le Congo sur la côte ouest, et en outre le protectorat de la grande île de Madagascar.

L'occupation a commencé sur la côte nord, en Algérie. Le pays était habité par trois peuples superposés. Les *Kabyles*, descendants des anciens habitants de l'Afrique au temps des Romains, étaient devenus musulmans mais avaient conservé leur vieille langue (1) et leurs mœurs; c'étaient des paysans fixés au sol et qui labouraient la terre, mais des paysans guerriers qui portaient des armes et demeuraient dans des villages fortifiés sur le sommet des montagnes. Ils étaient surtout nombreux dans le massif de l'Atlas.

Les Arabes, venus d'Égypte au XIe siècle, étaient restés un peuple de bergers nomades vivant sous la tente; ils étaient divisés en tribus qui obéissaient à des *cheiks*. Eux aussi étaient armés et c'était entre les tribus une guerre permanente pour s'enlever leurs troupeaux les unes aux autres. Les Arabes occupaient surtout les plaines en avant et les plateaux en arrière de l'Atlas.

Les Turcs, venus au XVIe siècle, ne formaient pas un peuple. C'étaient des soldats et des pirates établis dans les villes, surtout au bord de la mer. Leurs chefs portaient des titres turcs, (bey et dey), et étaient censés gouverner tout le pays au nom du sultan de Constantinople. En fait ils régnaient comme des souverains, mais ils ne pouvaient se faire obéir ni des Kabyles ni des Arabes.

Outre ces trois peuples guerriers, il y avait dans les villes une population pacifique de commerçants, formée de Juifs et des Métis de toute race qu'on appelait *Moresques*. Ni les Juifs ni les Moresques n'ont opposé de résistance.

(1) On appelle *Berbères* les peuples qui parlent cette langue.

La France a soumis successivement les trois populations guerrières : les Turcs de 1830 à 1837 (le dernier épisode a été la prise de Constantine), les Arabes de 1837 à 1847 (la résistance était dirigée par l'émir Abd-el-Kader que le gouvernement français avait fortifié en le reconnaissant officiellement chef des Arabes), les Kabyles de 1844 à 1871 (la lutte s'est arrêtée en 1852, il n'y a eu ensuite que des insurrections).

Ces vingt années de combats ont mis la France en possession d'un territoire de 300,000 kilomètres carrés (sans compter 100,000 kilomètres carrés environ dans le désert du Sahara). A côté des anciennes populations kabyle et arabe sont venus s'établir des colons européens. Ils formaient déjà en 1881 une population de 420,000 âmes ; la moitié au moins sont des Français ou descendants de Français, venus presque tous des provinces du Midi, ou des étrangers naturalisés (1) : les autres sont des étrangers, Italiens, Espagnols, Maltais. (Il faut y ajouter les 50,000 juifs d'Algérie qui ont été déclarés français en 1870.) Les indigènes sont au nombre de 3,260,000 âmes. Le pays a été divisé en deux parties. Les régions où se sont établis des colons forment le territoire civil, divisé en trois départements, organisé à la française, avec les mêmes fonctionnaires qu'en France ; les habitants élisent des députés à la Chambre et au Sénat. La plupart des indigènes habitent aussi le territoire civil ; mais ils ont conservé leur religion, leurs lois, leurs chefs de tribus et ne sont pas citoyens français.

Les pays où les indigènes sont restés seuls (c'est surtout la région du Sahara) forment le *territoire de commandement* qui est resté organisé d'une façon militaire ; les officiers français y sont à la fois chefs militaires et

(1) On a essayé, après 1870, d'établir en Algérie des colonies d'Alsaciens, mais elles n'ont pas prospéré.

administrateurs, ils rendent la justice et maintiennent l'ordre parmi les indigènes.

Les colons ont acquis la plus grande partie des terres fertiles confisquées ou achetées aux indigènes et les ont mises en cultures ; les Kabyles qui étaient déjà agriculteurs ont augmenté leur production. L'Algérie est avant tout une terre à grains ; on y a récolté, en 1887, près de 15 millions de quintaux de blé ou d'orge. Elle produit aussi les fruits des pays chauds. Elle a en 1887 donné 160,000 hectolitres d'huile d'olive ; on y cultive l'oranger, le palmier-dattier, la canne à sucre.

Depuis quelques années trois nouvelles sources de revenus se sont ouvertes. Sur la côte on cultive des légumes qu'on expédie en France comme primeurs (ils sont mûrs longtemps avant les légumes de France). Sur les plateaux de l'intérieur on récolte une plante sauvage, l'*alfa*, qui sert à faire du papier ; en 1887 on en a récolté 2,200,000 quintaux. Dans la région intermédiaire on a planté et on continue à planter des vignes. Il y en avait en 1886 déjà 70,000 hectares, en 1888 88,000 ; on a récolté 1,569,000 hectolitres de vin en 1886 et 2,728,000 en 1888.

L'Algérie faisait en 1887 un commerce de 211 millions à l'importation, 186 à l'exportation.

On a calculé que de 1830 à 1888 l'Algérie avait coûté à la France 5 milliards et n'avait rapporté que 1,250 millions. Mais il faut tenir compte que 3,400 millions ont été absorbés par les dépenses militaires. Les recettes augmentent désormais plus vite que les dépenses et on évalue la valeur des propriétés en Algérie à plus de 3 milliards.

Des deux côtés de l'Algérie étaient restés des États musulmans indépendants, à l'ouest le Maroc, à l'est la Tunisie. La France n'a pas cherché à occuper le Maroc,

même après sa victoire sur le sultan du Maroc, allié d'Abd-el-Kader, en 1844. Du côté de la Tunisie elle s'était bornée à obliger le bey de Tunis à renoncer à la piraterie dans la Méditerranée.

Le bey de Tunis avait essayé d'introduire dans ses États un régime européen. Il n'avait guère réussi qu'à faire faire quelques travaux par des ingénieurs français et à contracter des emprunts en Europe qui le menèrent à la banqueroute de 1869. La Tunisie resta dans un désordre qui ne permettait pas d'utiliser ses ressources.

En 1881 le gouvernement français a profité de ce que des tribus tunisiennes avaient violé la frontière d'Algérie pour envoyer en Tunisie une petite armée. Le bey, sans essayer de combattre, a accepté de mettre son territoire sous le protectorat français. Il a conservé son titre, ses palais, ses revenus. La France s'est chargée de faire toutes les réformes dans l'administration, la justice, les finances; elle a reçu le droit de mettre des garnisons partout où elle jugerait utile; elle a pris la direction des relations extérieures. Elle a créé une administration spéciale, composée de Français, qui en quelques années a réorganisé les finances, en allégeant les impôts et en réduisant les dépenses.

Les indigènes ont gardé leurs usages, leurs lois et leurs propriétés. Mais la sécurité établie par une administration régulière a attiré dans le pays les colons européens qui commencent à s'y établir non plus seulement pour faire le commerce mais pour exploiter le sol. Il y a déjà en Tunisie 40,000 Européens, dont 15,000 Français.

La Tunisie a de 130 à 150,000 kilomètres carrés (le quart de la France); elle est plus fertile que l'Algérie, elle formait jadis la province d'Afrique qui fut longtemps le grenier de Rome; on vient en outre d'y commencer des plantations de vignes.

Le commerce qui, en 1880, n'était que de 12 millions d'importation, 11 millions d'exportation, s'élevait déjà en 1888 à 31 millions d'importation, 19 d'exportation.

Cette occupation a coûté à la France 300 millions environ, et les dépenses du protectorat diminuent chaque année.

La France, maîtresse de l'Algérie et de la Tunisie, domine l'Afrique du Nord.

Sur la côte occidentale la France ne possédait jusqu'en 1854 que les établissements de Saint-Louis et de l'île Gorée, où quelques marchands français, protégés par des troupes françaises, faisaient le commerce avec les indigènes. Le pays au Nord du Sénégal appartenait à un peuple de guerriers musulmans, les Toucouleurs, qui exigeaient un tribut des barques qui naviguaient sur le fleuve. Le pays au Sud du Sénégal était habité par des nègres païens et gouverné par de petits rois de leur race.

Les gouverneurs français depuis 1854 ont travaillé à faire reconnaître la domination française sur les deux rives du Sénégal.

Avec les rois nègres de la rive Sud ils ont procédé pacifiquement; par des cadeaux et des démonstrations militaires ils ont obtenu des traités successifs, qui ont donné à la France le droit de commercer et d'établir des postes militaires dans toute la région, non seulement sur les bords du Sénégal, mais dans le pays des « rivières du sud. »

Contre les Toucouleurs de la rive Nord il a fallu employer la force; les troupes françaises se sont avancés le long du fleuve, bâtissant à mesure de petites forteresses autour desquelles la population pacifique est venue se grouper. Les Toucouleurs sont venus attaquer ces forteresses, mais ils ont toujours été repoussés et leur empire s'est écroulé. Ces guerres ont été faites par des

garnisons et des corps expéditionnaires de quelques centaines de soldats ; une partie seulement étaient des Français, les autres des indigènes commandés par des officiers français.

Arrivés aux sources du Sénégal, les Français ont suivi la route des caravanes qui mène sur le Haut-Niger et ont atteint ainsi le Soudan.

Le Soudan est une immense région qui occupe tout le centre de l'Afrique depuis le Haut-Niger jusqu'au Haut-Nil. Une grande partie est déserte et probablement stérile. Mais, malgré les guerres continuelles qui détruisent les villages et les expéditions des marchands d'esclaves qui enlèvent les habitants, il reste dans le Soudan une population assez nombreuse pour former un marché important. Les Européens ont cherché à y pénétrer pour ouvrir un débouché à leurs marchandises (surtout les étoffes et la quincaillerie), qu'on échangerait contre les produits du pays, ivoire, poudre d'or, gomme et céréales. Pour arriver au Soudan les Français avaient le choix entre deux routes, celle de l'Algérie, qui traverse le Sahara et aboutit à Tombouctou, celle du Sénégal, qui descend le long du Niger. On a projeté à la fois deux chemins de fer, le Transsaharien qui partirait d'Algérie, le chemin de fer du Niger qui relierait le Niger au Sénégal. Après le massacre de la mission Flatters envoyée dans le Sahara (1882) on a renoncé au Transsaharien. Les travaux ont été commencés au Sénégal ; 264 kilomètres de chemins de fer sont mis en exploitation ; mais l'opération a été plus coûteuse qu'on n'avait prévu.

Dans tous les pays qui ont accepté des traités la France a établi des postes militaires avec de petites garnisons. Cette ligne de postes a maintenant achevé de remonter le Sénégal. En 1883, on a occupé Bamakou sur le Niger et la ligne commence à descendre ce fleuve.

Il n'y a presque pas de Français au Sénégal, le climat est trop chaud. Mais les indigènes se sont habitués très vite à se regarder comme sujets de la France, et le commerce du pays augmente rapidement. Il est de 40 millions environ par an (1).

Au sud de l'Équateur, un petit comptoir français à l'entrée du Gabon a servi de point de départ à des explorations qui ont remonté le cours de l'Ogooué (1873-78) et abouti enfin au grand fleuve du Congo. Savorgnan de Brazza a pris possession au nom de la France d'un territoire de 670,000 kilomètres carrés dont les limites ont été fixées en 1885-86 par la conférence de Berlin. Cette région, plus grande que la France, n'est encore peuplée que par des indigènes. Mais le climat y est moins malsain qu'au Sénégal et quelques établissements sont déjà fondés, l'un aux sources de l'Ogooué, l'autre sur la rive droite du Congo, à Brazzaville (en face de Léopoldville, chef-lieu de l'État libre du Congo fondé par Stanley pour le compte du roi des Belges, sur l'autre rive du Congo).

Sur la côte orientale d'Afrique la France avait essayé aux XVIIe et XVIIIe siècles d'occuper la grande île de Madagascar. Elle y avait renoncé et ne conservait plus dans cette région que de petites îles et la Réunion, très riche autrefois grâce à ses plantations de café et de canne à sucre, aujourd'hui à demi ruinée par l'épuisement du sol.

Elle a essayé d'établir son influence sur la nation des Hovas qui a fondé dans Madagascar une sorte d'empire militaire. Plusieurs traités de protectorat ont été conclus : mais les missionnaires anglais qui ont converti les rois des Hovas au christianisme ont contre-balancé

(1) Les établissements français de la côte de Guinée ne sont que de petits comptoirs, ils avaient même été abandonnés par le gouvernement, comme malsains et trop coûteux.

jusqu'ici l'influence française. Pendant quelque temps le gouvernement français a songé à faire au centre de l'île une expédition militaire. Il y a renoncé, mais il a obligé du moins les Hovas à accepter le traité de 1885 qui cède à la France le port de Diégo-Suarez et lui donne le droit d'avoir un résident français dans la capitale de Madagascar.

La France est ainsi prépondérante dans quatre régions de l'Afrique.

Progrès et rivalités des puissances européennes en Asie. — L'Asie est entamée par trois puissances européennes qui s'avancent chacune d'une façon presque continue et sont déjà arrivées en présence.

La Russie est venue du Nord et de l'Ouest, de la Sibérie qu'elle occupe depuis la fin du XVI[e] siècle, et du pays du Caucase qu'elle a conquis entre 1799 et 1859.

L'Angleterre vient du Sud, elle a commencé par le Bengale en 1757 et a achevé la conquête de l'Inde en 1857.

La France, la dernière venue, s'est établie au Sud-Est, dans l'Indo-Chine en 1862.

Des trois domaines le moins important est celui de la France, mais il s'est accru rapidement. L'occupation a commencé en 1862. L'empereur d'Annam, qui avait laissé massacrer des missionnaires français, a été forcé de céder trois provinces, dont on a fait la Cochinchine française; elle s'est agrandie en 1867 de trois nouvelles provinces. Elle a aujourd'hui près de 2 millions d'habitants et fait un commerce de 123 millions par an : son budget s'est élevé de 8 millions en 1868 à 30 en 1888. Le pays est bien un peu malsain, excepté dans les montagnes, mais il est très fertile, surtout en riz.

La France a établi son protectorat sur le petit royaume du Cambodge dès 1863, puis, après la guerre du Tonkin,

sur l'Empire d'Annam lui-même (1883). Le Tonkin, province de l'Annam, devenue indépendante en fait, a été conquis deux fois par les Français ; il est gouverné depuis 1882 par une administration française.

La France a ainsi occupé plus ou moins ouvertement toute la partie orientale de l'Indo-Chine. Du côté de l'ouest, l'Angleterre l'a devancée dès 1824. La moitié de la Birmanie est sous le protectorat anglais. Mais la France et l'Angleterre sont encore séparées par l'Empire indépendant de Siam. Au sud de l'Indo-Chine, l'Angleterre a occupé deux points importants, Malacca (1826), Singapour (1836).

Le domaine de l'Angleterre se compose de l'Inde depuis l'Himalaya jusqu'à l'île de Ceylan. C'est un territoire peuplé par plus de 250 millions d'âmes.

La Compagnie des Indes, qui en un siècle (1757-1857) avait conquis ce vaste empire sur les petits despotes militaires de l'Inde, avait continué à la gouverner despotiquement sans consulter les indigènes. Le gouvernement anglais, après la grande révolte des Cipayes, a pris la place de la Compagnie (1860) et s'est chargé de toutes les affaires de l'Inde. Ce régime procure du moins au pays une paix qu'il n'avait jamais connue ; il permet à la population de travailler, de s'enrichir et de s'accroître.

Les Hindous, par leur religion et leurs mœurs, sont très différents des Anglais qui les gouvernent. Mais dans tout le Nord de l'Inde les *brahmanes*, qui forment les classes supérieures, sont de race aryenne; ils ont conservé dans le type physique et la tournure d'esprit une ressemblance avec les Européens qui rappelle leur origine commune. Les premiers gouverneurs anglais, pleins de respect pour la vieille civilisation hindoue,ne cherchèrent à introduire dans l'Inde ni les idées ni les langues de l'Europe. Mais en 1836, sur la proposition de

Macaulay, le gouvernement prit une décision qui a eu de grandes conséquences : il fut résolu qu'on enseignerait l'anglais dans les écoles de l'Inde, en même temps que la langue du pays (1).

Le télégraphe et le canal de Suez ont rendu les communications beaucoup plus rapides entre l'Inde et l'Angleterre : le commerce est devenu énorme; les deux pays commencent à se lier étroitement. Depuis quelques années les Hindous semblent même se rapprocher de la civilisation européenne, ils apprennent l'anglais et font des études classiques; il publient des livres et des journaux en langue hindoue. De son côté, l'Angleterre commence à leur faire une place dans le gouvernement; déjà parmi les juges de la cour suprême de Calcutta siègent plusieurs Hindous.

Le domaine de la Russie est la Sibérie, région immense, mais presque déserte et en grande partie inhabitable. Aujourd'hui encore, quoique le gouvernement russe y déporte chaque année depuis un siècle des milliers de condamnés, elle n'a guère que 5 millions d'habitants.

On connaît encore très mal les ressources de la Sibérie méridionale. Jusqu'ici on n'en a guère exploité que les mines; il y a de grandes forêts et il semble que le sol pourra être utilisé quand la population sera assez nombreuse.

Du côté de la Sibérie la marche de la Russie a été arrêtée par les déserts glacés de la Mongolie. Le territoire russe s'est agrandi seulement d'une région grande comme la France au sud du fleuve Amour, que le gouvernement chinois a été forcé de céder en 1858.

(1) On parle dans l'Inde plusieurs langues dérivées du sanscrit, le bengali, l'hindoustani; elles ont remplacé le sanscrit, passé à l'état de langue morte, comme le latin a été remplacé par le français et l'italien.

C'est par l'ouest que la Russie a continué ses progrès en Asie. De ce côté elle avait dépassé le Caucase et débordé sur la Perse. Elle a travaillé aussi à s'étendre sur le Turkestan. Ce pays est dominé par des tribus nomades de race turque ; c'étaient des cavaliers qui vivaient du produit de leurs troupeaux et du brigandage ; ils s'en allaient par bandes se jeter sur les cultivateurs paisibles de la Perse, pillaient les villages et ramenaient les habitants attachés derrière leurs chevaux pour les vendre sur les marchés à esclaves.

La Russie a essayé d'abord de les soumettre en venant par le nord ; mais l'expédition envoyée contre Khiva ayant péri en chemin (1841), elle a renoncé à cette route.

C'est par la mer Caspienne que la Russie a abordé le Turkestan. La Caspienne a d'abord été reliée à la Russie par une ligne de chemin de fer contruite entre Poti sur la mer Noire et Bakou sur la mer Caspienne. De Bakou la flotte transporte les soldats et les approvisionnements sur la rive orientale de la Caspienne, à Krasnovosk. Là commence un nouveau chemin de fer ; il a été construit facilement, sur un terrain presque plat ; les habitants des pays, réquisitionnés de force, faisaient les travaux, les rails étaient apportés par les trains à mesure que la ligne avançait.

Le gouvernement russe avait en même temps repris sa marche par le nord. Il faisait avancer peu à peu ses armées composées en partie de cavaliers cosaques et bâtissait des forteresses à mesure qu'il occupait le pays.

De proche en proche les Russes, tantôt en négociant avec les chefs des tribus, tantôt en attaquant leurs villes fortes, ont d'abord soumis les Kirghis en 1847, puis conquis tout le Turkestan (1864-81). Il a fallu prendre d'assaut les principales villes. Contre Khiva (1873), on a fait converger trois armées dont l'une venait de la Cas-

pienne en portant ses provisions à travers le désert. Le dernier combat a été l'assaut de la forteresse des Tekkés, les plus redoutés des Turcomans par leurs brigandages (1881).

La guerre a souvent été rude ; mais les Turcomans, une fois soumis, n'ont plus songé à se révolter. Le gouvernement russe leur a laissé leurs usages et leurs chefs ; il ne leur impose d'autre devoir que de reconnaître pour leur souverain le tsar, de s'abstenir de brigandage et de venir en armes quand ils sont convoqués. Il récompense leurs chefs en leur faisant des cadeaux et en leur donnant des grades d'officiers.

A mesure que la Russie s'avançait vers le Sud, elle se rapprochait du domaine de l'Angleterre dans l'Inde. Dès 1834 les Anglais ont commencé à s'alarmer et à regarder les Russes comme des rivaux. Pour les empêcher d'arriver jusqu'à leurs frontières, ils ont cherché à se servir des peuples guerriers de l'Afghanistan qui habitent au nord de l'Himalaya et peuvent garder les abords de l'Inde. Le gouvernement russe par contre avait fait alliance avec le shah de Perse, ennemi des Afghans.

Alors a commencé une lutte d'influence entre l'Angleterre et la Russie. Le gouvernement russe a poussé le shah de Perse à prendre Hérat, des officiers anglais ont défendu Hérat et ont forcé les Persans à se retirer. Le gouvernement anglais a profité des querelles de succession entre les princes afghans pour envoyer une armée qui a occupé l'Afghanistan. Mais les Afghans, peuples belliqueux et musulmans, n'ont pas supporté des soldats chrétiens dans leur pays et l'armée anglaise a été massacrée entièrement (1842). Le gouvernement anglais a refait alliance avec l'émir d'Afghanistan, devenu maître des pays voisins (de Kandahar et Balkh) et l'a aidé à conquérir Hérat (1863). Malgré une seconde guerre

et un second massacre d'Anglais (1878-79), l'Angleterre a continué à traiter les Afghans comme alliés.

En 1884 les tribus turcomanes de Merw ont reconnu la domination du tsar. Les Russes avaient ainsi atteint l'Afghanistan et les sujets nomades du tsar et de l'émir commençaient déjà à se quereller à propos de leurs limites. Les gouvernements russe et anglais se sont entendus pour éviter une guerre, une commission anglo-russe est allée sur les lieux et a réglé les frontières.

Le gouvernement anglais, pour ne plus être à la merci de ses alliés les Afghans, a fait mettre en défense sur la frontière nord-ouest de l'Inde les défilés de l'Himalaya qui donnent accès dans le pays de l'Indus.

La civilisation européenne en Orient. — Les Européens ont essayé aussi de pénétrer dans les pays de l'extrême Orient, en Chine et au Japon. Là ils se sont heurtés à une civilisation plus ancienne que la leur.

Les Chinois, plus nombreux à eux seuls que tous les Européens ensemble, sont unis depuis bien des siècles déjà en un seul Etat, *l'Empire du Milieu.* Ils forment une masse de 350 à 400 millions d'âmes, avec la même langue, les mêmes mœurs, le même gouvernement. C'est une race sobre et travailleuse, incomparable dans l'art de faire vivre beaucoup d'hommes sur un petit espace ; la population au bord des grands fleuves de Chine est la plus dense du monde. Le sol est cultivé avec un soin minutieux, en grande partie à la main ; la Chine ressemble à un vaste jardin maraîcher. — Les Chinois sont des ouvriers adroits et patients ; leur industrie surpassait de beaucoup celle de l'Occident jusqu'au jour où les machines ont donné l'avantage aux Européens. Aussi y a-t-il en Chine beaucoup de grandes villes ; on en compte 42 qui dépassent 100,000 habitants, quelques-unes en ont un million.

— La Chine a un gouvernement régulier : les *mandarins* qui administrent le pays sont des lettrés qui ont avancé de grade en grade en passant une série de concours.

C'était déjà la mode parmi les philosophes du XVIIIe siècle d'admirer cet empire pacifique vieux de 3000 ans, où l'agriculture est si honorée que l'Empereur ouvre de sa main un sillon en grande cérémonie.

Quand les deux civilisations sont arrivées en présence, on a cru d'abord qu'il s'établirait des relations amicales.

Mais il semble qu'il y ait entre les Chinois et les Européens une antipathie insurmontable. Tout ce qui fait la vraie grandeur de la civilisation européenne, les sciences, les arts, la religion, reste fermé aux Chinois, ou du moins ils comprennent toutes ces choses autrement que nous. Il semble aussi qu'ils méprisent le progrès et qu'ils tiennent avant tout à conserver les coutumes de leurs ancêtres. Ils ont vu arriver les Européens avec défiance, comme des *Barbares* malfaisants et trompeurs. Les Européens se présentaient à eux en marchands et en soldats; ce que les Chinois apercevaient de plus clair dans notre civilisation, c'étaient les armes à feu, instruments de massacre, et l'opium avec lequel les marchands anglais empoisonnaient les fumeurs chinois.

Le gouvernement chinois n'avait consenti qu'à regret à laisser entrer des navires européens dans un ou deux ports; en 1839 il fit jeter à la mer 20,000 caisses d'opium envoyées par les marchands anglais de l'Inde. Les Anglais en profitèrent pour faire la guerre à la Chine et la forcer à s'ouvrir à leur commerce. D'autres nations européennes obtinrent les mêmes droits de commerce que les Anglais. Mais le gouvernement chinois fit des difficultés aux commerçants européens. Les réclamations des gouvernements français et anglais ayant été repoussées la guerre fut déclarée. Une expédition française

débarqua une armée qui marcha sur Pékin, détruisit le magnifique palais d'été de l'Empereur et força les Chinois à rétablir les relations de commerce (1860).

Depuis lors presque tous les Etats de l'Europe ont conclu avec le gouvernement chinois des traités qui leur donnent le droit de commercer dans certains ports. Il y a aujourd'hui en Chine 19 ports ouverts par les traités. Mais les Chinois continuent à repousser les habitudes européennes; ils viennent seulement de se décider à accepter les chemins de fer et les télégraphes. Encore est-il très difficile de construire les lignes à cause de l'hostilité des populations.

Le peuple japonais, beaucoup moins nombreux (36 millions d'habitants environ) et moins anciennement civilisé que les Chinois, a accepté du premier coup la civilisation de l'Occident. C'est en 1854 que pour la première fois des ports du Japon ont été ouverts aux navires étrangers (on en a ouvert 5); et déjà le gouvernement japonais a adopté les chemins de fer, les télégraphes, la monnaie, la presse, le calendrier de l'Europe. Il a pris à son service des ingénieurs européens, il envoie des centaines de jeunes gens japonais faire des études en Occident. Il s'est réorganisé sur le modèle des administrations européennes, il a même essayé de créer un Parlement.

Colonies anglaises. — L'Angleterre a reconstitué son empire colonial, très amoindri par la séparation des Etats Unis. Elle a aujourd'hui quatre groupes de possessions : le Nord de l'Amérique conquis sur la France, le Sud de l'Afrique enlevé à la Hollande pendant les guerres de l'Empire, les grandes îles de l'Océanie occupées peu à peu, l'Inde conquise au nom de la Compagnie des Indes. Le tout forme un empire de 21 millions de kilomètres carrés, peuplé de 270 millions d'âmes.

L'Inde, qui à elle seule compte 257 millions d'âmes, est encore habitée par des indigènes. Les autres possessions ont été peuplées par des Anglais ou du moins par des Européens. Chacun des trois groupes se compose de plusieurs colonies séparées. Au Cap il y en a 5, au Canada 8 (sans compter Terre-Neuve). En Australie il n'y avait encore au XVIII[e] siècle aucun Européen. Le gouvernement anglais décida d'y fonder une colonie pénitentiaire pour se débarrasser des condamnés aux travaux forcés (*convicts*). En 1787 un vaisseau débarquait à Botany-Bay 565 hommes, 182 femmes, 2 taureaux, 5 vaches, 7 chevaux, 29 moutons, 19 chèvres, 74 porcs, 5 lapins, 18 dindons, 35 canards, 29 oies et 122 poules. Ainsi naquit la première colonie. Il s'en est formé successivement 6. — En 1840 la Nouvelle-Zélande, restée vacante jusque là, fut occupée par des colons anglais ; elle est maintenant divisée en 8 provinces.

Les colons qui peuplent ces pays ont conservé les mœurs politiques des Anglais, ils sont habitués au *self-government* et n'aiment guère l'intervention de l'Etat. Aussi le gouvernement anglais applique-t-il à ses colonies les principes des économistes libéraux ; il les laisse se gouverner elles-mêmes (1).

Chaque colonie a sa constitution particulière, mais toutes ces constitutions ressemblent à la constitution anglaise. Il y a toujours un parlement, composé comme en Angleterre d'une *Chambre basse* formée de représentants élus par les colons et d'une *Chambre haute* ou *Conseil législatif* dont les membres sont nommés par le roi (comme les lords anglais). Un gouverneur, envoyé d'Angleterre par le roi, représente le pouvoir royal, il

(1) Excepté la Jamaïque et l'île Maurice qui sont soumises à un gouverneur et à un conseil législatif nommés par le gouvernement anglais.

choisit des ministres qui sont responsables devant la Chambre.

Le gouvernement anglais a le droit de *veto* sur les décisions votées par l'assemblée de la colonie, mais il n'aime pas à en user. En 1872 la Chambre basse de l'Etat de Victoria en Australie avait voté des fonds pour donner une indemnité aux députés, la Chambre haute refusa le crédit, il s'ensuivit une lutte entre les deux Chambres. Le premier ministre de la colonie fit alors exprès le voyage de Londres pour demander au ministère anglais de réformer la constitution de Victoria; le ministère refusa en déclarant qu'une intervention dans les affaires intérieures des colonies n'était justifiable qu'en cas de danger pressant. — En 1878, dans la colonie du Bas-Canada, le gouverneur avait renvoyé le ministère qui avait la majorité dans la Chambre et l'avait remplacé par un autre de son choix; la Chambre vota contre ce ministère; le gouverneur persista à le conserver; la Chambre réclama qu'on fît observer la Constitution; le ministère anglais fit droit à sa réclamation en rappelant le gouverneur.

Le gouvernement laisse les colonies se créer une armée : il y a en Australie 10,000, au Canada 28,000 hommes de troupes. Le gouvernement les laisse même établir des taxes de douanes sur les marchandises qui viennent d'Angleterre.

Chaque colonie est ainsi presque un Etat indépendant. On a eu l'idée de grouper ces États en confédération comme les Etats-Unis. En 1867 a été constitué le *Dominion of Canada*, où sont entrées peu à peu les 8 colonies de l'Amérique du Nord (excepté Terre-Neuve qui n'a pas voulu). La constitution de cette confédération est copiée sur celle des Etats particuliers. Il y a un gouverneur général envoyé d'Angleterre, et un parlement formé d'un

Sénat nommé par le roi et d'une assemblée législative élue : ce Parlement, qui siège à Ottawa, règle les affaires de douane, d'armée, de commerce. — Ni les colonies du Cap ni les colonies australiennes n'ont consenti à se grouper de même.

Il y a en Angleterre deux systèmes opposés sur la conduite à tenir envers les colonies. Une école, fidèle au principe des économistes, considère les colonies comme un fardeau qui coûte et ne rapporte rien. L'Angleterre dépense son argent à leur faire des routes et des chemins de fer, à entretenir des garnisons et des flottes ; elle s'attire des embarras et des guerres contre les Maories en Nouvelle-Zélande, les Cafres au Cap, les Afghans dans l'Inde ; elle n'en retire aucun profit, car elle n'a même pas le droit de lever des impôts et d'envoyer ses marchandises librement dans les colonies. « Nous sommes des empereurs sans empire, disait l'un des partisans de cette école (1). » L'Angleterre devrait donc déclarer ses colonies indépendantes et leur laisser le soin de se défendre par leurs propres forces.

L'autre école, beaucoup plus nombreuse, tient à conserver à l'Angleterre ses possessions, ou, comme on dit, à laisser intact l'*Empire britannique*. — Le ministère conservateur de Beaconsfield (1874-1880) s'est engagé dans plusieurs guerres contre les Zoulous, les Bœrs, les Afghans ; il a fait céder l'île de Chypre à l'Angleterre ; il a fait proclamer la reine d'Angleterre *impératrice des Indes* (1876). — Le ministère libéral de Gladstone a cessé la politique belliqueuse qui coûtait trop cher, mais il a gardé l'empire pacifique.

Il s'est même formé un parti qui, au lieu d'abandonner les colonies, voudrait les rattacher plus fortement à

(1) Cette opinion a été exposée par Goldwin Smith. L'*Empire* (1863).

la métropole. Il n'existe encore, dit-on, qu'un Empire britannique, il faudrait un Parlement impérial britannique où toutes les colonies seraient représentées. Au lieu d'Etats isolés et de petites confédérations, on aurait une vaste confédération unique ; ce serait non plus la Grande-Bretagne, mais la *Plus Grande Bretagne* (1).

Les explorations. — A la fin du XVIIIe siècle, après les grandes expéditions maritimes du capitaine Cook, on connaissait à peu près le contour de tous les continents et de toutes les îles du globes, excepté dans les régions polaires. Il restait encore à connaître l'intérieur de l'Afrique, de l'Australie, de l'Asie, de l'Amérique du Sud, et les alentours des deux pôles. C'est sur ces régions qu'ont porté les explorations du XIXe siècle.

Ce ne sont plus des expéditions de commerce comme au XVIe siècle, mais des expéditions de recherches, entreprises sans but intéressé, pour faire avancer la science. Les explorateurs sont, sinon des savants, du moins des agents scientifiques, d'ordinaire au service d'un gouvernement ou d'une société d'études. En 1788 s'est fondée en Angleterre la *Société africaine* qui a envoyé Mungo-Park explorer le Niger. En France la Société de géographie a donné des subventions et des récompenses aux explorateurs. Quelques expéditions ont été organisées à l'aide de souscriptions et c'est un journal de New-York qui a fait les frais de la première expédition de Stanley en Afrique.

Ces explorations dans l'intérieur des continents sont incomparablement plus dangereuses que les voyages le long des côtes : elles se font ou dans des climats brû-

(1) L'idée a été exprimée d'abord par sir Charles Dilke dans un livre intitulé *Plus grande Bretagne* (1868) ; elle est développée dans Seeley : *L'expansion de l'Angleterre.*

lants, mortels pour les Européens, ou dans les déserts glacés des pôles. La plupart des explorateurs ont laissé leur vie dans leur entreprise. Ils ont été tués par les indigènes, comme Mungo-Park et Vogel dans le Soudan, ils sont morts des fièvres comme Clapperton et Livingstone, ou de faim comme les explorateurs de l'Australie. Franklin, parti avec deux navires pour les régions polaires en 1845, n'est plus revenu. En 1859 on découvrait les restes de son expédition ; Franklin et ses compagnons avaient passé deux hivers dans les glaces et étaient morts de misère. L'expédition de Greeley au pôle Nord, qu'on croyait perdue, a été retrouvée au bout de deux ans, au moment où les derniers survivants allaient périr de faim, après avoir mangé les cadavres de leurs compagnons.

Ces sacrifices n'ont pas été inutiles. Ils ont permis de dresser presque complètement la carte du globe.

Chapitre XVI.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES AU XIX[e] SIÈCLE

LA LITTÉRATURE

L'école romantique. — La littérature allemande, depuis le XVII[e] siècle, ne consistait plus qu'en traductions et en imitations des œuvres françaises. Pendant le dernier tiers du XVIII[e] siècle se forma en Allemagne une littérature originale. Les écrivains de ce temps, Lessing, Gœthe, Schiller, sont les plus grands qu'ait eus l'Allemagne ; ils ont apporté en Europe une conception nouvelle de la littérature en opposition avec le *genre classique* qui régnait en France.

Ils cherchent non plus à plaire par la perfection de la forme, mais à *émouvoir* par la force des sentiments (la période de 1770 à 1780 a été surnommée la période d'as-

saut, *Sturm und Drang*). Ils aiment à parler de leurs propres émotions. Ils prennent volontiers leurs sujets dans la vie de chaque jour, et quand ils mettent en scène le passé, ce n'est pas dans l'antiquité, c'est dans les temps modernes et l'histoire germanique qu'ils vont de préférence choisir leurs héros (Egmont, Guillaume Tell, Wallenstein). Ils parlent non plus en style noble, mais en langage familier, non plus avec mesure, mais avec passion; l'impression qu'ils veulent produire est l'enthousiasme. C'est qu'ils n'écrivent plus pour « la bonne compagnie » seulement, ils s'adressent à toutes les classes de la nation, et de préférence à la bourgeoisie. Schiller a été avant tout le poète des femmes et des jeunes gens.

Cette littérature nouvelle fut reçue en Allemagne avec des transports d'admiration; elle était moins parfaite que la littérature classique, mais on la trouvait plus animée, plus naturelle et plus touchante. L'enthousiasme se communiqua aux autres pays et, dès le commencement du XIXe siècle, la littérature allemande commença à donner le ton dans toute l'Europe.

Les écrivains allemands qui suivirent le mouvement littéraire commencé par Gœthe et Schiller s'appelèrent les *romantiques*, parce qu'au lieu d'imiter l'antiquité, ils prenaient leurs modèles dans les romans du moyen âge (1). L'école romantique était née en Allemagne (avec Schlegel, Tieck, Brentano). Elle se distinguait par son enthousiasme pour la chevalerie et l'Eglise catholique, son mépris de l'antiquité païenne, son goût pour les légendes populaires et pour le fantastique.

Dès la fin du XVIIIe siècle, une école romantique se forma en Angleterre. Ce n'était d'abord, suivant l'ex-

(1) Par une singulière déviation de sens, le mot *romantique* (qui signifie *roman*) en est arrivé à désigner la littérature *germanique* par opposition à la littérature *romane* (latine et française).

pression de ses fondateurs, qu'une « secte de dissidents en poésie » qui essayaient « d'adapter aux usages de la poésie le langage ordinaire de la conversation de la moyenne et de la basse classe ». Ils revenaient aux vieilles ballades du moyen âge et inventaient des formes nouvelles de vers. Puis vinrent les romantiques philosophes, Woodsworth, Cowper, enfin les deux grands poètes, Shelley et Byron et le romancier Walter Scott, qui firent triompher le romantisme en Angleterre.

En France le romantisme commence sous Napoléon; Chateaubriand met à la mode le moyen âge et l'Amérique, Madame de Staël fait connaître l'Allemagne au public français. L'*école romantique* achève de se constituer sous la Restauration. On considère comme le manifeste de cette école la préface du drame de *Cromwell* de Victor Hugo, parue en 1827. — Les romantiques déclarent que la tragédie et la comédie sont des formes fausses et vieillies; ils les remplacent par le *drame,* qui doit réunir sur le théâtre le *sublime* et le *grotesque* comme ils sont réunis dans la nature, en y joignant la beauté des vers et la beauté de la mise en scène. — Ils ne veulent plus pour héros des Grecs et des Romains, ils iront prendre leurs sujets et leurs inspirations dans le moyen âge et la Renaissance, en Allemagne, en Espagne, en Orient. — Ils reprochent aux classiques d'avoir représenté les anciens semblables à des modernes; quant à eux, ils prétendent montrer les personnages tels qu'ils étaient véritablement, avec leur langage, leurs sentiments, leurs costumes : cest ce qu'il appellent la *couleur locale.* — Ils ne veulent plus du style noble, il leur faut une langue variée et pittoresque; ils font rentrer dans la langue littéraire tous les mots familiers que les classiques en avaient proscrits; ils vont même chercher dans le dictionnaire des termes techniques et des rimes nouvelles pour *enrichir* la langue et la poésie.

— Ils condamnent l'art classique comme faux, guindé, monotone et sec; ils veulent fonder un art qui soit plus souple, plus varié, plus conforme à la nature et qui ira directement au cœur.

Sous la Restauration éclate en France la *querelle des classiques et des romantiques*. Elle prend la forme d'une lutte entre les hommes d'âge et les jeunes gens, les uns attachés aux formes correctes et au style noble de l'ancien genre classique, les autres enthousiastes de la langue familière et des formes passionnées de la nouvelle école romantique. Les classiques se mettent sous l'invocation de Racine, les romantiques sous l'invocation de Shakespeare. C'est une lutte violente et puérile, où l'on injurie non seulement ses adversaires, mais les deux grands hommes qu'on regarde comme les représentants des deux genres, Racine et Shakespeare. Au théâtre la querelle dégénère en bataille entre les partisans de la *tragédie classique* et les partisans du *drame romantique* : les uns sifflent, les autres applaudissent, souvent on en vient aux coups.

Les classiques ont d'abord pour eux le nombre. Le parti de la « jeune France » ne se compose encore que de quelques jeunes gens exaltés, les « romantiques chevelus ». Mais tous les écrivains d'avenir sont avec eux et peu à peu, à partir de 1830, ils rallient à eux tout le public.

L'école réaliste. — Les romantiques, à leur tour, ont été attaqués au nom de la vérité et de la nature. Leurs drames et leurs romans historiques, a-t-on dit, ne sont pas plus dans la nature que la tragédie classique. Leur couleur locale n'est qu'une illusion : leurs chevaliers du moyen âge, leurs hommes de la Renaissance, leurs Orientaux, ne sont pas plus vrais que les Grecs et les Romains des classiques; eux aussi ne sont que des per-

sonnages modernes affublés d'un costume ancien, mais auxquels l'auteur a donné les sentiments et le langage d'un homme de 1830.

Ces adversaires nouveaux des romantiques apparaissent en France vers 1848 et finissent par se constituer en école. Du mouvement romantique ils ne conservent que la langue; mais ils rejettent le drame et le roman historiques, prennent leurs sujets dans la vie contemporaine et ne cherchent plus qu'à représenter ce qu'ils ont vu. Leur prétention est de reproduire la *réalité* et de peindre la *nature* telle qu'elle est; aussi décrivent-ils longuement les scènes de la vie avec des détails minutieux, afin d'en donner une idée complète et exacte. Ils se sont appelés *réalistes* et dans ces dernières années *naturalistes*. Ce sont eux qui dominent, non seulement en France, mais en Angleterre et en Russie. Il y a même des romanciers réalistes en Allemagne. La littérature contemporaine est surtout une littérature d'observation; son genre favori est le *roman de mœurs*, qui raconte des épisodes de la vie de chaque jour.

Mais l'abondance des détails exacts, qui est le trait commun de toute cette école, peut s'allier à deux sentiments opposés : ou à une curiosité froide, qui ne voit dans les personnages qu'un sujet d'études, ou au contraire à une vive sympathie de l'auteur pour les émotions de ses héros. De là deux genres très différents: dans l'un l'auteur décrit et analyse les aventures et les émotions de ses personnages comme un témoin indifférent (c'est le genre *impassible*, qui domine en France); dans l'autre l'auteur raconte les joies et les souffrances de ses personnages avec émotion, comme s'il les partageait (c'est le genre des romanciers anglais et russes).

Les genres. — Aucune littérature n'a été aussi variée

que celle du XIX[e] siècle : il n'y a pas de genre qui n'ait eu au moins plusieurs représentants, pas de forme ancienne qu'on n'ait essayé de renouveler. Mais il n'y a guère que quatre genres qui aient produit de grandes œuvres : la *poésie lyrique*, le *drame*, le *roman*, la *critique*.

La poésie lyrique, tombée en décadence pendant la période classique, a été relevée en Allemagne par Gœthe et Schiller; elle est devenue le genre favori de l'école romantique. De 1770 à 1830 tous les grands écrivains sont des poètes lyriques : en Allemagne, Uhland et Heine; en Angleterre, Woodsworth, Burns, Coleridge, Byron, Shelley; en Italie, Leopardi; en France, les trois grands romantiques, Lamartine, Musset, Hugo (1).

Le drame, créé aussi par Gœthe et Schiller, se divise en deux branches. — Le *drame historique*, qui remplace l'ancienne tragédie, prend pour modèles les pièces de Shakespeare; il choisit ses sujets dans l'histoire et les légendes de l'Europe, donne à ses personnages des costumes conformes à la couleur locale et fait passer les actions violentes sur la scène, devant les spectateurs. La plupart de ces drames sont l'œuvre de poètes lyriques (Gœthe, Schiller, Hugo); aussi sont-ils faits pour être lus plutôt que pour être joués. Le drame historique, à partir de 1830, est tombé en discrédit, il est aujourd'hui plus abandonné que la tragédie, avec laquelle il a fini par se confondre; même les chefs-d'œuvre du drame historique ont peine à soutenir la concurrence avec les anciennes tragédies classiques que la Comédie-Française a remises à la mode. — Le *drame de mœurs contemporaines*, dont Lessing avait donné le modèle dans *Minna de Barnheim*, n'avait fait que végéter pendant la pé-

(1) Les débris de l'école romantique en France ont formé le groupe du *Parnasse*.

riode romantique ; mais depuis 1848 il est devenu le genre favori du public. Il tend de plus en plus à se rapprocher de l'ancienne comédie de mœurs. Ce genre s'est emparé du théâtre contemporain ; on ne joue plus guère en Europe que les pièces des auteurs dramatiques français (surtout Dumas, Augier et Sardou).

Le roman a été négligé d'abord par l'école romantique. Puis il a reparu sous deux formes. — Le *roman historique* a été créé par Walter Scott, qui de 1814 à 1832 a écrit 72 romans. Ce genre est resté à la mode jusqu'au milieu du XIXe siècle; il a servi de modèle en France même aux historiens (Aug. Thierry, Quinet, Michelet). — Le *roman de mœurs* s'est relevé à peu près en même temps dans tous les pays, il est devenu la forme la plus puissante de la littérature contemporaine. Depuis 1830 presque tous les écrivains célèbres sont des romanciers : en Angleterre, Dickens, Thackeray, George Elliot; en Russie. Gogol, Tourguenief, Tolstoï, Dostoievsky; en Amérique, Edgar Poë et Bret Harte; en Allemagne, Freytag; en France, Balzac, George Sand et toute l'école réaliste (Flaubert, Zola, Daudet, etc.).

La *critique*, c'est-à-dire l'étude des œuvres littéraires et artistiques, n'était encore au siècle dernier qu'un genre secondaire; elle se réduisait presque toujours à louer ou à blâmer. Au XIXe siècle les critiques ont cherché à *comprendre* les œuvres et à les faire comprendre, en expliquant comment les idées, les sentiments, le style d'un auteur dépendent de son pays, de son éducation, de son entourage (c'est ce qu'on appelle le *milieu*). La critique est surtout un genre anglais et français; elle a pris en Angleterre la forme des *essais*, en France la forme d'articles de revues et de journaux. Macaulay en Angleterre; en France, Sainte-Beuve, Taine et Renan ont pris rang parmi les écrivains.

Importance de la littérature au XIXe siècle. — On n'est pas d'accord sur la valeur de la littérature du XIXe siècle. Elle a des ennemis qui la jugent fort inférieure aux littératures des siècles précédents, ils la trouvent moins simple, moins noble, moins parfaite, et lui reprochent de n'avoir pas d'idéal. Elle a des partisans qui la préfèrent à toute autre, parce qu'ils la trouvent plus variée, plus animée, plus exacte, et qu'elle exprime des sentiments plus voisins des nôtres. Mais tous sont d'accord à reconnaître que jamais la littérature n'a tenu autant de place dans la vie. Au XVIIIe siècle encore les femmes lisaient peu, les gens du peuple ne lisaient pas. Aujourd'hui la lecture est le divertissement de toutes les classes, excepté les paysans ; le journal est devenu un besoin pour tous les habitants des villes. On regardait autrefois comme un grand succès qu'un livre se vendît à quelques milliers d'exemplaire ; il n'est pas rare aujourd'hui de voir 50 000 exemplaire d'un roman médiocre écoulés en un an. Le public qui lit les livres a décuplé depuis un siècle. Pour le satisfaire on a organisé en Allemagne les bibliothèques de prêt où l'on vient louer les livres pour quelques jours, et en Angleterre les bibliothèques circulantes qui prêtent des livres à la campagne. En France, où l'on a gardé l'habitude d'acheter les livres, la librairie s'est accrue autant que les autres commerces.

Les écrivains ont profité de ce succès. Il s'est formé dans les capitales une classe de gens de lettres qui vivent uniquement de leur plume. La plupart sont journalistes de profession ou du moins écrivent dans les journaux pour se procurer un revenu régulier. Mais les lois garantissent aujourd'hui aux auteurs une petite part dans les bénéfices de leurs œuvres, et ces « droits d'auteur » suffisent pour faire vivre à l'aise les auteurs dramatiques et les romanciers en vogue.

LES BEAUX-ARTS

La peinture. — La plupart des collections de tableaux et de statues que les princes avaient formées autrefois, sont devenues au XIXe siècle la propriété de l'État. On les a placées dans des *musées* publics où elles servent à la fois de spectacle aux amateurs et d'école aux artistes. Pour les peintres contemporains on a organisé dans presque toutes les capitales d'Europe des expositions annuelles de peinture et de sculpture. La principale est le *Salon* de Paris, qui remonte au XVIIIe siècle ; on y expose chaque année plus de trois mille tableaux et quinze cents statues.

Depuis que la mode d'avoir des galeries privées s'est répandue parmi les riches amateurs, la concurrence des acheteurs a fait monter les tableaux à des prix inconnus. On en cite qui se sont vendus jusqu'à 300,000 fr. Dans ces dernières années les tableaux des peintres contemporains ont atteint des prix plus élevés même que les œuvres des maîtres de la Renaissance. La peinture est devenue une profession régulière; on compte aujourd'hui plusieurs milliers de peintres, la plupart en France; les plus connus vivent dans l'aisance, et quelques-uns dans la richesse.

Comme la littérature, la peinture a passé successivement par trois écoles. Le XIXe siècle commence avec l'école *classique,* elle a son centre à Paris, son chef est David; elle peint de préférence des sujets pris dans l'antiquité, surtout dans l'histoire romaine, et tient au dessin (*la ligne*) plus qu'à la couleur. En Allemagne se forme vers 1820 un groupe *romantique* qui a pour chefs Overbeck et Cornélius, fondateur de l'école de Munich; les romantiques allemands prennent des sujets chrétiens et chevaleresques, mais eux aussi s'attachent moins à la

couleur qu'à la ligne. — Le mouvement romantique ne commence en France qu'après 1830; il prend la forme d'une lutte entre les *dessinateurs*, qui ont pour chef Ingres, et les *coloristes*, dont le chef est Delacroix. — Enfin vient l'école *réaliste*, qui déclare reproduire la réalité telle qu'elle est, sans souci de la beauté.

Les peintres du XIXe siècle, comme les écrivains, ont essayé de tous les genres; on ne trouverait pas un genre qui ne soit représenté au Salon.

Le genre préféré de l'école classique et de l'école romantique était la peinture d'*histoire*, qui représente des scènes du passé (les classiques prenaient leurs scènes dans l'antiquité, les romantiques dans le moyen âge, les coloristes en Orient). Comme les écrivains, les peintres s'efforçaient de donner à leurs œuvres la *couleur locale* en mettant à leurs personnages le costume exact du temps et du pays où était placée la scène. — Depuis un demi-siècle la peinture d'histoire a eu le même sort que le drame et le roman historiques. Comme eux elle a cédé la place aux genres qui permettent à l'artiste de ne représenter que ce qu'il a vu lui-même; il y en a trois principaux : la *peinture de genre*, le *paysage* et le *portrait*. En Allemagne domine la peinture de genre, représentée par l'école de Dusseldorf et la nouvelle école de Munich. Les plus grands peintres de portraits et de paysages ont été des Français (Corot, Rousseau, Millet, Fromentin, Cabanel, Breton).

La sculpture. — La sculpture a été relevée au commencement du XIXe siècle en Italie, par Canova (1757-1822) ; dans le Nord, par le Danois Thorwaldsen (1770-1844), et les Allemands Schwanthaler et Ritschl. Depuis un demi-siècle les sculpteurs de talent ne sont pas rares en Allemagne, en Italie et surtout en France. Ils tra-

vaillent pour les tombeaux et les monuments commémoratifs qu'on a pris l'habitude d'élever sur les places publiques. Mais la sculpture n'est pas aussi recherchée des amateurs que la peinture, les sculpteurs sont souvent réduits pour vivre à rechercher les commandes de l'État ou à faire les bustes des particuliers.

Il n'y a pas eu en sculpture d'opposition entre les romantiques et les classiques ; tous ont pris les anciens pour modèles, afin de revenir à des formes simples et sévères. Cependant depuis 1848 une partie des sculpteurs ont tourné au réalisme ; ils s'efforcent de copier plus exactement leur modèle et même cherchent à donner à leurs figures l'expression et le mouvement. A côté de la statuaire classique qui recherche les belles formes est apparue la sculpture *d'expression*, qui s'efforce de rendre la physionomie des personnages.

L'architecture. — On n'a jamais construit autant d'édifices publics de tout genre qu'au XIX[e] siècle : églises, hôtels de ville, palais de justice, théâtres, hôpitaux, casernes, écoles. Mais la plupart sont des bâtiments sans style ; les autres ne sont que des reproductions de monuments anciens.

A la fin du XVIII[e] siècle on se dégoûta du style *rococo* et des imitations italiennes. On ne se contenta plus d'imiter les anciens indirectement, à travers les imitations faites par la Renaissance ; les architectes allèrent étudier les monuments antiques directement, en Italie et en Grèce. Ainsi naquit l'école *classique* qui s'attacha à reproduire *fidèlement* les formes des édifices antiques ; en France on imita surtout l'art romain, en Allemagne l'art grec. Alors furent bâtis en France la Madeleine et la Bourse, qui sont des copies de temples, l'arc de triomphe du Carrousel copié sur l'arc de Titus. Plus tard, en

Allemagne, le roi de Bavière Louis Ier faisait construire à Munich toute une ville d'édifices grecs ; cette école *néo-grecque* a duré jusque vers 1848.

L'école *romantique* ne chercha pas à créer un nouveau style ; mais, au contraire des classiques qui imitaient l'antiquité, elle prit pour modèle les styles roman et gothique. Le chef de l'école en France, Viollet-le-Duc, a travaillé toute sa vie à restaurer ou à reproduire des monuments du moyen âge. Les architectes romantiques n'ont guère produit que des copies d'églises et d'hôtels romans ou gothiques. Mais en cela ils ont rendu un grand service : ils ont appris au public à admirer l'art roman et l'art gothique, méprisés depuis des siècles ; ils ont sauvé les chefs-d'œuvre du moyen âge qu'on laissait tomber en ruines. Notre-Dame de Paris elle-même était si délabrée que Viollet-le-Duc a mis des années à la réparer; en Allemagne il a fallu reconstruire presque entièrement le château de la Wartbourg.

Dans ces derniers temps quelques architectes ont cherché à bâtir des édifices dans un style nouveau, approprié aux habitudes modernes : de ce genre est l'Opéra de Paris, œuvre de Garnier.

L'Exposition universelle de 1889 a inauguré une architecture nouvelle. Elle opère avec des matériaux plus légers, le fer et la brique émaillée, ce qui lui permet de construire des édifices beaucoup plus élevés et plus élancés. Le monument le plus haut du monde est la tour de 300 mètres (Tour Eiffel) bâtie sur le Champ-de-Mars.

La musique. — Ou appelle quelquefois le XIXe siècle le *siècle de la musique.* La musique a pris en effet dans la vie une place parfois aussi grande que la littérature ; elle fait partie de toutes les fêtes, elle est considérée depuis 1830 comme indispensable à l'éducation des filles

de la bourgeoisie, et presque tous les pays d'Europe l'ont introduite dans l'école primaire. Presque toutes les grandes villes ont leur théâtre de musique et leurs concerts : quelques-unes ont des concerts populaires. Même la France et l'Angleterre, où la musique n'était pas dans les mœurs, ont fini par suivre l'exemple des pays où la musique était restée nationale, l'Allemagne, l'Italie, les pays slaves.

Le XIXe siècle a produit plus de grands musiciens qu'aucun autre siècle, il a produit le musicien qu'on regarde comme le plus grand de tous, Beethoven (1770-1827).

Pendant la première moitié du siècle, le public s'est partagé entre deux écoles d'origine et de caractère différents, l'école *italienne* et l'école *allemande*. — La musique allemande (représentée par Beethoven, Mozart, Weber, Schubert, Mendelssohn, Schumann), consiste surtout en symphonies, en sonates, en ouvertures et en mélodies; elle est faite pour l'orchestre, le piano ou la voix. — Les Italiens (Bellini, Donizetti, Rossini, Verdi) n'ont guère travaillé que pour le théâtre ; leurs opéras, destinés au public français, ont été composés sur des paroles françaises. — Quant à la musique française (Boïeldieu, Hérold, Auber, Halévy, Meyerbeer, Gounod), c'est surtout une musique d'opéra ou d'opéra-comique, intermédiaire entre les deux grandes écoles.

Les Italiens ont été à la mode en France pendant tout le règne de l'école romantique : le Théâtre-Italien à Paris était alors le rendez-vous de la haute société. Aujourd'hui le public préfère la musique allemande, qu'on trouve mieux orchestrée, plus profonde, plus variée que l'italienne. Un Allemand, Richard Wagner (1812-1883), a renouvelé l'opéra en créant le *drame musical* (1). Il a

(1) Weber avait préparé cette révolution en introduisant dans ses opéras la mélodie populaire.

rompu avec le vieil usage : au lieu d'écrire sa musique après coup sur des paroles commandées à un librettiste, il a composé à la fois la pièce et la musique, de façon que la musique fût liée à l'action ; il a supprimé les *couplets* pendant lesquels l'action s'arrêtait ; il a voulu que le chanteur fût en même temps un acteur et que la musique fît corps avec la pièce.

De notre temps aussi on a découvert une source nouvelle de musique dans la *mélodie populaire*, et l'on s'est mis à recueillir les airs populaires. Ce travail a commencé en Allemagne et dans les pays slaves ; il se fait aujourd'hui en France.

LES SCIENCES

Progrès des sciences. — On a souvent appelé notre siècle le *siècle de la science.* Tous les peuples civilisés entretiennent des établissements scientifiques et des universités (1), dont les professeurs ont avant tout pour mission de faire avancer la science. Jamais il n'y a eu autant de savants en tout genre; jamais les sciences n'ont avancé d'une marche aussi régulière.

Il faudrait des pages entières pour énumérer tous les progrès de chaque science. Les progrès les plus rapides ont été ceux de la chimie et des sciences naturelles.

En physique, la principale découverte est celle de l'*électro-magnétisme*, c'est-à-dire des courants d'induction, qui a fourni le principe du télégraphe électrique; elle a été faite à la fois en France et en Angleterre. — La principale théorie est celle de l'équivalence de la force et de la chaleur. — La principale invention est le *spectroscope*, qui a permis d'étudier la composition

(1) Ces établissements sont soutenus par l'État dans toute l'Europe continentale, en Angleterre et aux États-Unis par des particuliers.

d'un corps éloigné, planète ou étoile, en recueillant la lumière qu'il émet (c'est l'*analyse spectrale*).

L'astronomie a achevé de se constituer par l'hypothèse de Laplace, qui explique la formation du Soleil, de la Terre et des planètes (elle est exposée dans son *Traité de mécanique céleste*) et par la découverte de la composition des nébuleuses. La *météorologie*, pour laquelle on a créé des observatoires sur le sommet des montagnes, a recueilli un grand nombre de faits, sans s'être encore constituée en science.

La chimie avait été créée à la fin du XVIIIe siècle par un Suédois, Scheele, un Anglais, Priestley, un Français, Lavoisier, qui avaient isolé les corps chimiques les plus importants (c'est Lavoisier qui le premier a analysé l'eau en séparant l'oxygène de l'hydrogène) (1). La chimie a fait depuis des progrès continus à la fois en France, en Angleterre et en Allemagne. Après avoir isolé les corps simples, on a étudié la composition des corps organiques qui ne se produisent que dans les animaux ou les végétaux, c'est la *chimie organique;* elle est déjà si avancée qu'on est parvenu à reproduire les corps organiques tels qu'ils se rencontrent dans la nature, en combinant leurs éléments par la *synthèse chimique*.

La *zoologie* a été constituée en science par Cuvier, qui a fait l'anatomie des animaux et, dans son *Règne animal*, a donné une classification générale des animaux. — La botanique s'est complétée par l'*anatomie* et la *physiologie végétales*, qui ont étudié exactement les organes des plantes et leurs fonctions. — La *géologie* et la *paléontologie* sont des sciences entièrement nouvelles; Cuvier en a posé les fondements ; les fouilles opérées par les sa-

(1) On peut considérer aussi Lavoisier comme un des fondateurs de la physiologie, il a indiqué le rôle de l'oxygène et a montré que toute respiration est une combustion.

vants, les travaux faits par les ingénieurs dans les carrières et les tranchées de chemin de fer ont fourni des échantillons innombrables des espèces de terrains et des espèces d'animaux qui se sont succédé sur le globe. — La *physiologie générale* a été constituée en France par Claude Bernard au moyen des expériences sur les animaux vivants (*vivisections*) ; l'*histologie* en Allemagne, au moyen des études au microscope. — Toutes ces sciences ont été groupées en un système par l'hypothèse de l'*évolution* que Darwin a formulée à propos des animaux et qui a été étendue à toutes les sciences naturelles. Cette hypothèse a permis de relier des faits isolés jusque-là et a donné une nouvelle direction aux recherches.

Les sciences morales. — On a essayé, pour la première fois au XIXe siècle, d'étudier méthodiquement les *phénomènes moraux*, c'est-à-dire les manifestations de l'esprit humain (les langues, les livres, les lois, les institutions), et de chercher les lois qui les régissent. Ce travail a été commencé d'ordinaire en France par des travailleurs isolés et continué en Allemagne par les professeurs des universités.

On a retrouvé les langues et les religions de l'Inde et de la Perse. En les comparant aux langues et aux religions des Grecs et des Latins, on a créé la *philologie* et la *mythologie comparées*. — On s'est aperçu que les langues ne se forment pas au hasard, mais suivant des lois régulières. La *grammaire* n'était jusque-là qu'un recueil de règles dont on ne savait pas les raisons; Grimm et Bopp en ont fait une science qui explique l'origine et les transformations des langues. — En faisant entrer dans la comparaison les langues des peuples de la Chine et les langues des sauvages recueillies par les

missionnaires, Humboldt a créé une science générale des langues, la *linguistique* (1).

On a voulu de même renouveler l'*histoire*. Au lieu d'un simple récit, on a cherché à en faire une étude méthodique des transformations des sociétés humaines. L'entreprise a été tentée surtout par les philologues et les érudits allemands. Ils ont posé le principe que l'histoire ne peut être faite qu'avec les documents authentiques; ils ont appliqué une *méthode critique* qui permet de reconstituer les textes altérés et d'en déterminer la valeur. On a fouillé le sol de la Grèce, de l'Italie, de l'Egypte, de l'Assyrie, pour y retrouver les inscriptions et les débris de monuments; on a cherché dans les bibliothèques et les archives des documents sur l'histoire de l'Europe. Grâce à ces efforts continués pendant un siècle, l'histoire est devenue presque une science.

On a appliqué aussi la *méthode historique* à l'étude des sociétés; on a cherché comment se sont formées les lois et les institutions des peuples. Ainsi sont nés *le droit historique* (créé par l'école allemande dont le chef est de Savigny), la *politique historique*, l'*économie politique historique*. En ce sens on a pu dire que le XIX[e] siècle est le *siècle de l'histoire*.

La philosophie dans notre siècle a produit deux grandes écoles, l'école *allemande* et l'école *anglaise*.

Les philosophes allemands depuis Kant sont avant tout des métaphysiciens; ils cherchent à construire un système qui explique l'ensemble du monde et la place de l'homme dans l'univers. Chacun des grands philosophes (Kant, Fichte, Schelling, Hegel, Schopenhauer) a eu son système original. Par la profondeur de leur pensée et la beauté poétique de leurs créations, ils ont

(1) On réserve aujourd'hui le nom de *philologie* à l'étude des auteurs, on appelle *linguistique* l'étude des langues.

frappé fortement les imaginations et mis les esprits en mouvement: on retrouve la trace de leurs idées chez les écrivains, les hommes politiques et même les savants de leur temps.

Les Anglais, au contraire (Stuart Mill, Bain, Herbert Spencer), sont surtout des logiciens et des psychologues. Ils observent les faits qui se passent dans l'esprit des hommes et cherchent à les classer. Ils font peu de métaphysique. Ils s'occupent de préférence de la politique et de la morale, qu'ils cherchent à constituer en sciences, en observant les lois qui dirigent les actions humaines.

Dans les autres pays les philosophes n'ont guère été que les disciples ou des Allemands ou des Anglais.

En France, la seule école qui puisse passer pour originale est l'école *positiviste* fondée par Auguste Comte. La philosophie *éclectique* dont le principal représentant a été Cousin, est inspirée de l'école écossaise; la philosophie *criticiste* dérive de la doctrine de Kant; l'école *expérimentale* applique la méthode anglaise.

Chapitre XVII.

L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET LE COMMERCE

Application des découvertes scientifiques à l'industrie. — La science au XIX[e] siècle n'est pas seulement devenue plus vaste, elle est devenue plus utile. Elle est arrivée à des théories assez exactes et assez précises pour qu'on puisse les *appliquer* à la pratique. Le progrès des sciences a ainsi amené dans tous les arts de la vie des perfectionnements qui ont renouvelé l'industrie, l'agriculture, les moyens de transport. Ces progrès, à leur tour, ont produit dans l'organisation de la vie la révolution la plus rapide qu'on ait jamais vue. Dans

chaque pays, à mesure que les savants découvrent des faits nouveaux et formulent des lois nouvelles, les industriels, les ingénieurs, les chimistes, cherchent à en tirer parti. Les uns travaillent à mieux connaître la nature, les autres à la mieux dominer.

La vapeur et l'électricité. — La découverte la plus féconde jusqu'ici est celle de la force motrice de la *vapeur;* il en est sorti trois grandes applications : machines à vapeur, bateaux à vapeur, chemins de fer.

Dès le XVIIIe siècle, Watt avait inventé la *machine à vapeur*, elle a été perfectionnée à plusieurs reprises et sert aujourd'hui à mettre en branle tous les grands appareils de fabrication : on l'emploie même dans les moulins, à la place des chutes d'eau.

L'idée du *bateau à vapeur* remonte jusqu'à Papin et au marquis de Jouffroy. Mais l'invention n'est devenue pratique qu'au XIXe siècle, depuis que l'Américain Fulton a lancé le premier bateau à vapeur sur l'Hudson, en 1808. C'étaient d'abord des bateaux à *roue;* depuis 1840 la roue a été remplacée par l'*hélice*. Les bateaux à vapeur ont enlevé aux navires à voiles presque tout le transport des voyageurs, ils attirent de plus en plus les marchandises et commencent même à remplacer les barques de pêche. Ils ont l'avantage d'aller plus vite et de marcher par tous les vents.

Les *chemins de fer* sont nés plus tard. On avait inventé séparément la *voiture à vapeur*, qu'on essayait de faire marcher sur les routes et les *rails de fer*, qui servaient dans les mines pour faire circuler un chariot attelé d'un cheval. Stephenson, en mettant la locomotive à vapeur sur les rails, créa le chemin de fer ; on ne l'employait d'abord (1821) qu'à transporter le charbon ; à partir de 1830, on s'en servit pour les personnes.

L'électricité n'est appliquée que depuis un demi-siècle, et déjà elle a fait naître le télégraphe, le téléphone, l'éclairage électrique et la galvanoplastie.

Le télégraphe électrique a été inventé à la fois en France, en Allemagne, en Angleteterre, entre 1833 et 1838. Après avoir trouvé le moyen de l'organiser avec un seul fil de fer, on a perfectionné les procédés de transmission des dépêches ; on a eu d'abord l'aiguille qui marquait des lettres sur un cadran, puis l'appareil Morse qui imprime des points sur une bande de papier, enfin l'appareil qui imprime des lettres. Les télégraphes ne sont devenus d'un usage fréquent qu'après 1850. — Le télégraphe sous-marin consiste dans un fil de fer protégé par une enveloppe de gutta-percha ; le premier a été posé entre Calais et Douvres, en 1851. — Le *câble transatlantique*, qui traverse tout l'Océan et met en communication l'Europe et l'Amérique, avait été posé dès 1857 ; mais le premier essai a échoué. C'est en 1865 seulement que le service a pu être établi et il a fallu imaginer un nouvel appareil récepteur.

Le *téléphone* est tout récent et n'a pas achevé de se perfectionner. Il est déjà établi dans la plupart des grandes villes ; chaque maison de commerce a son téléphone qui permet de communiquer sans se déranger.

Progrès de l'agriculture. — C'est surtout par la mécanique et la chimie que l'agriculture s'est perfectionnée. La mécanique a produit les *machines agricoles* (la faucheuse, la moissonneuse, la batteuse), qui, en remplaçant les outils à la main (la faux, la faucille, le fléau), permettent d'opérer plus vite avec moins de bras. — La chimie a fourni les *engrais chimiques*, plus énergiques et quelquefois moins chers que le fumier. — On a aussi tiré quelque parti de la zoologie et de la botanique. Les

grands propriétaires ont travaillé à améliorer les races d'animaux et à introduire des cultures nouvelles. Partout se sont fondées des *Sociétés agricoles* qui publient des études d'agriculture et engagent les cultivateurs par des récompenses à perfectionner leurs procédés.

Plus encore que la science, les progrès du commerce ont activé l'agriculture. Quand il n'y avait d'autre moyen de transport que le roulage, les cultivateurs n'avaient intérêt à produire qu'autant qu'il fallait pour leur consommation personnelle et pour le marché des villes voisines. Les paysans de Castille laissaient pourrir leur grain, les paysans de Russie ne pouvaient le vendre parce qu'il n'aurait pas payé le prix du transport. Depuis qu'il y a partout des chemins de fer et de bonnes routes, les cultivateurs, certains de pouvoir toujours tirer parti de leurs produits, travaillent sans cesse à les augmenter. On s'est efforcé par des engrais de faire donner davantage à la même terre ; on a renoncé presque partout à la *jachère*, qui laissait reposer le sol une année sur trois ; on a cultivé en grand la betterave. C'est ce qu'on appelle remplacer la culture *extensive* par la culture *intensive*. — Surtout on a augmenté l'étendue des terres cultivées. Les terres médiocres, qu'on avait toujours laissées en friche, ont été mises en culture. Les vastes solitudes de l'Amérique ont été transformées en champs de blé. L'Europe, qui n'avait en 1850 que 150 millions d'hectares en culture, en a eu 200 millions en 1884. Les Etats-Unis n'avaient que 22 millions d'hectares en 1850 ; ils en avaient 64 millions (près du triple) en 1884. Il en a été de même pour le bétail : les grands pays d'élevage de moutons, l'Australie, le Cap, la Plata, n'importaient en 1864 que 450,000 balles de laines; en 1885, ils en ont importé 1,700,000. Le coton est monté de 2,400,000 livres en 1870, à 4 millions en 1884. L'agri-

culture a fait plus de progrès en trente ans qu'elle n'en avait fait dans les dix-huit siècles qui ont précédé.

Progrès de l'industrie. — L'industrie a profité beaucoup des applications de la science, surtout de la mécanique et de la chimie. Il est né au XIXe siècle plusieurs industries nouvelles, et on trouverait à peine une industrie ancienne dont tous les instruments et les procédés n'aient été renouvelés depuis cent ans. En même temps qu'elle s'est perfectionnée, l'industrie s'est étendue; l'accroissement de la population et de la richesse, la facilité des transport, ont poussé à produire davantage. On a agrandi les anciennes usines, on en a fondé de nouvelles; on a, surtout depuis trente ans, créé des manufactures dans des pays restés jusque-là exclusivement agricoles, la Russie, la Hongrie, les Etats-Unis. — Chaque branche de l'industrie a au XIXe siècle sa double histoire: l'histoire des perfectionnements successifs apportés à ses procédés, l'histoire de son introduction dans les divers pays civilisés. A défaut de cette longue histoire, voici la liste des principales industries inventées ou renouvelées dans notre siècle.

Parmi les industries anciennes :

L'extraction de la houille (les mines de charbon produisaient en 1810 seulement 9 millions de tonnes. en 1860 140, en 1880 344 millions);

L'industrie du fer (les forges au bois ont été remplacées par des forges à la houille, puis on a organisé les hauts fourneaux et les marteaux-pilons, qui permettent de fondre et de travailler des masses énormes; la production du fer est montée de 4 millions de tonnes en 1650, à 20 millions en 1882);

L'industrie des armes (on a remplacé le fusil à pierre par le fusil à piston, puis on a inventé les fusils à tir

rapide, les canons en acier se chargeant par la culasse, la carabine, le revolver);

La blanchisserie (renouvelée par l'emploi du chlore);

La tannerie;

Le filage et le tissage du coton, de la laine, de la soie;

L'imprimerie (renouvelée par l'invention de la presse à vapeur et de la *stéréotypie*);

L'industrie du papier (renouvelée par l'emploi de la machine);

La gravure (renouvelée par plusieurs inventions successives; la *lithographie*, la *gravure sur acier*, la *gravure sur zinc*, la *chromolithographie*).

Parmi les inventions nouvelles, les principales, outre les applications de la vapeur et de l'électricité sont :

Les allumettes chimiques,

Le sucre de betterave,

Le gaz,

Le pétrole,

Le caoutchouc et la gutta-percha,

La *photographie* et l'héliogravure,

La *galvanoplastie*,

Les couleurs extraites de la houille,

Les conserves alimentaires et l'extrait de viande.

Il y a aujourd'hui dans toutes les grandes villes et même dans certaines régions, à la campagne, une population nombreuse qui vit uniquement de l'industrie. Le nombre des ouvriers employés dans les mines et les manufactures montait en 1880, pour l'Europe et les États-Unis, à 16 millions d'hommes, qui produisaient pour 70 milliards; les cotons et les laines à eux seuls occupaient 3,500,000 ouvriers qui produisaient le quart de la valeur totale. La France avait près de 2 millions d'ouvriers.

Progrès du commerce. — Le commerce a été bouleversé

par deux grandes révolutions, l'une dans les moyens de transport, l'autre dans les moyens de communication.

Sur mer le navire à voiles a été remplacé par les bateaux à vapeur, de plus en plus rapides; les ports ont été aménagés, la côte a été garnie de phares; on a dressé des cartes marines qui donnent exactement les profondeurs et les courants. Entre les grands ports ont été organisés des services réguliers de bateaux à vapeur; il y a déjà une centaine de lignes qui traversent les mers. Le chemin est si bien connu et si régulièrement suivi qu'on peut reconnaître au fond de la mer le trajet ordinaire des navires à la traînée des cendres de charbon qu'ils ont jetées. Le voyage d'Angleterre en Amérique, qui autrefois prenait un mois, se fait régulièrement en dix jours, et l'on vient de construire des navires qui peuvent le faire en sept. On calcule qu'un bateau à vapeur fait aujourd'hui dans le même temps cinq fois plus de transports qu'un navire à voile de même tonnage.

Sur terre le transport ne pouvait se faire pour les voyageurs que par *diligence*, pour les marchandises que par le *roulage*, sur les grandes routes poudreuses souvent coupées de fondrières. On avait regardé en France comme un grand progrès les *messageries*, qui ne mettaient de Paris à Lyon que trois jours et trois nuits. A partir de 1850, diligences et roulage ont disparu sur toutes les grandes lignes, remplacés par le chemin de fer. Il y avait déjà en 1883 environ 450,000 kilomètres de chemins de fer dans le monde, dont 183,000 en Europe, 220,000 en Amérique, avec des trains express qui font 60 kilomètres à l'heure (le train de Londres à Édimbourg fait 646 kilomètres en neuf heures). Dans l'Amérique du Nord on a construit à travers les déserts sans routes les deux lignes du Pacifique et du Transcontinental canadien. La création des chemins de fer n'a pas empêché

d'améliorer les routes. Les vieilles routes droites pavées qui montaient et descendaient en casse-cou ont été remplacées par des chemins à macadam en pente douce.

Les moyens de communication ont augmenté de même. Les postes étaient déjà organisées au commencement du siècle, mais le transport des lettres était lent et coûteux. L'Angleterre a donné l'exemple d'affranchir les lettres avec des *timbres-poste*, et d'établir un tarif uniforme très bas quelle que soit la distance à parcourir. Puis les chemins de fer ont fait une révolution dans le système des postes. La poste est aujourd'hui organisée entre tous les pays civilisés et leurs colonies. En 1882 l'*Union postale* a transporté environ 4,800 millions de lettres, 900 millions de cartes postales, 3,700 millions de journaux et 120 millions de mandats qui représentaient une valeur de 6,500 millions de francs. — Les télégraphes électriques ne sont organisés que depuis 1850. Il y avait déjà, en 1883, 1,200,000 kilomètres de lignes de télégraphes (dont 500,000 pour l'Europe, 430,000 pour l'Amérique) et 153,000 kilomètres de câbles sous-marins.

Ces nouveaux moyens de transport et de communication ont prodigieusement accru le commerce à l'intérieur de chaque pays et entre les divers pays. En cinquante ans (de 1830 à 1880), le commerce de l'Europe et des États-Unis a augmenté dans la proportion de 800 p. 100; il est monté de 9 milliards à 70 milliards; l'Angleterre a passé de 2,200 millions à 15,000 milliards, la France de 1,500 à 9,200 millions). On calculait qu'en 1883 le commerce de l'Europe était monté à plus de 62 milliards (l'Angleterre seule importait pour 10 milliards et exportait pour plus de 6). Cette activité va toujours en augmentant. En vingt ans (1865-1885), le commerce a plus que doublé.

Le résultat a été de permettre à chaque pays d'écouler ses produits et de les mettre à la portée des acheteurs

de tous les autres, par suite de faire enchérir les marchandises dans les pays qui les produisent et baisser les prix dans les pays qui les achètent. Vers 1830 le boisseau de blé valait en Angleterre 15 fr. 20, en France 9,50, en Allemagne 6,20, en Hongrie 4,25. En 1870 il était descendu en Angleterre à 9 fr. 90 et monté en Hongrie à 7,90. La différence s'était réduite de 150 pour 100 à 23 pour 100. Ainsi les prix s'égalisent d'un bout à l'autre du monde ; le commerce tend à rendre les conditions de la vie matérielle à peu près les mêmes dans tous les pays civilisés.

Chapitre XVIII.

RÉFORMES ÉCONOMIQUES EN FRANCE ET EN EUROPE

Accroissement de la richesse. — Les progrès de l'industrie et du commerce ont créé en abondance des richesses nouvelles ; l'abondance des choses nécessaires à la vie a fait augmenter le nombre des habitants. Jamais l'augmentation n'avait été si rapide. En 82 ans (de 1800 à 1882), l'Europe a passé de 187 millions d'habitants à 330 millions, les États-Unis de 5 millions à 50. C'est chez les peuples anglo-saxons que l'accroissement est le plus rapide ; dans ces 80 ans leur nombre a *triplé.*

La richesse s'est accrue plus encore et elle continue à s'accroître. Les habitants des pays civilisés ne dépensent pas tous leurs revenus ; chaque année ils mettent de côté une somme qu'ils emploient à créer des ressources nouvelles, c'est *l'épargne.* Elle est en moyenne de 1,600 millions en Angleterre, de 1,900 millions en France, de 1 milliard en Allemagne, de 4,100 millions aux États-Unis, en tout de 12 milliards par an. Les *caisses d'épargne,* qui en 1860 avaient en dépôt 3,150 millions, avaient en 1878 8,500 millions.

Les États ont profité de cet accroissement de la richesse pour augmenter leurs dépenses. Tous les États de l'Europe réunis ne dépensaient en 1820 que 6 milliards par an; ils dépensent aujourd'hui 19 milliards. Les dépenses ont monté pour l'Angleterre de 1,250 millions à 2,800 millions, pour la France de 700 à 2,800 millions. Pour couvrir ces dépenses il a fallu élever d'autant les impôts, car ils sont aujourd'hui la seule ressource des États. L'impôt direct sur les biens n'aurait jamais suffi à porter cette augmentation écrasante. On s'est adressé surtout aux douanes, aux impôts indirects sur les boissons, le sucre, le tabac, qui, grâce à l'accroissement de la population, sont devenus les plus productifs de tous les impôts.

Les États ont eu des facilités d'emprunter inconnues aux gouvernements du XVIIIe siècle ; ils en ont profité pour contracter des dettes énormes. C'est l'Angleterre qui a donné l'exemple : pour soutenir la guerre contre Napoléon, elle avait élevé sa dette à 920 millions de livres sterling (23 milliards), en 1815. On disait alors qu'une pareille dette rendrait la banqueroute inévitable; l'Angleterre a pu cependant, non seulement payer les intérêts de sa dette, mais épargner depuis ce temps environ 83 milliards et réduire sa dette à 19 milliards.

Tous les autres Etats sont entrés dans cette voie; l'emprunt est devenu la ressource ordinaire des gouvernements embarrassés pour trouver de l'argent. Les dettes d'État sont contractées sous forme d'*emprunt non remboursable*; les créanciers n'ont droit qu'à toucher les intérêts. Il suffit donc d'augmenter l'impôt annuel de la somme nécessaire pour servir ces intérêts.

On a usé si largement de ce procédé que la dette de presque tous les États s'est accrue entre 1820 et 1880 dans des proportions inouïes. L'Allemagne a porté sa

dette de 550 millions à 5,400 millions pour l'Empire et 8 milliards pour les États particuliers; la Russie, de 1,200 millions à 14,500; l'Autriche, de 2,400 à 10,500 millions; l'Italie, de 820 millions à 10 milliards; la France, de 4 milliards à 22 milliards. La plus grande partie de l'argent ainsi emprunté a passé en dépenses de guerre. On a calculé que la guerre de Crimée a augmenté de 4,800 millions les dettes des États qui y ont pris part, la guerre des États-Unis de 12,200 millions, la guerre de France de 9 milliards. Les armements ont augmenté les dettes de 40 milliards, tandis que les chemins de fer et les télégraphes ne les ont augmentées que de 14 milliards.

Monnaie et papier-monnaie. — Les mines d'or d'Australie et de Californie ont produit plus d'or qu'il n'y en avait en circulation depuis le commencement du monde; pendant la période de 1850 à 1860 on extrayait chaque année en moyenne 200,000 kilos d'or qui valaient 700 millions de francs. La quantité d'or répandu dans le monde entre 1800 et 1885 a presque triplé; on estime qu'il y en a aujourd'hui environ pour 45 milliards. — Les mines d'argent avaient d'abord été moins productives : vers 1850 elles ne donnaient encore que 900,000 kilos par an, vers 1870 elles ont monté à 2,000,000 et en 1884 à 2,800,000.

Cette augmentation, si énorme qu'elle soit, n'est pourtant pas en proportion de l'augmentation du commerce, qui a décuplé dans la même période; les métaux précieux n'auraient donc pas suffi aux besoins. Une des grandes révolutions du XIXe siècle a été le développement du *papier-monnaie*.

Il y avait depuis longtemps des banques qui émettaient des billets. La Chine en avait déjà au VIIIe siècle de notre ère; la France avait eu en 1719 la Banque d'État de Law. Mais le public n'avait pas assez confiance dans ce papier.

Depuis la fin du XVIIIe siècle ont été créées des *Banques d'État* avec des *garanties* suffisantes pour inspirer la confiance. La Banque n'a le droit d'émettre qu'une quantité fixe de billets; elle doit garder dans ses coffres assez d'argent pour pouvoir rembourser ses billets : c'est l'*encaisse métallique;* elle est d'un tiers environ de la valeur des billets en circulation. La Banque fait fructifier le reste de ses fonds en les prêtant à des commerçants sûrs : ces valeurs prêtées forment le *portefeuille*. Comme l'argent ne lui a rien coûté, puisqu'elle l'a reçu en échange de ses billets, la Banque est assurée de faire des bénéfices. Dans les moments de crise, où tous les porteurs de billets pourraient être tentés de se faire rembourser à la fois, l'État vient au secours de la Banque en décrétant le *cours forcé;* la Banque n'est plus obligée de rembourser et on doit accepter ses billets pour tous les payements.

Tous les pays civilisés ont aujourd'hui leur Banque d'Etat. Dans les pays riches, comme l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, où la confiance est complète, les billets sont acceptés aussi facilement que l'or ; souvent même on les préfère, comme plus commodes à transporter. Dans les pays où l'Etat a moins de crédit, les billets baissent au-dessous de la somme qu'ils sont censés représenter ; en Autriche le papier perd 20 pour 100, en Russie le rouble en papier, au lieu de 4 francs, ne vaut guère que 2 fr. 50.

Il circule environ pour 23 milliards de billets de banque.

Organisation du crédit. — L'accroissement énorme de l'industrie et du commerce n'a été possible que par un accroissement correspondant du crédit. Le crédit existait depuis la fin du moyen âge, mais il a pris au XIXe siècle une puissance inouïe, grâce à deux institutions déjà an-

ciennes dont on a appris à tirer un parti tout nouveau : les *banques* et les *sociétés par actions*.

Les banques émettent des billets et, comme l'or et l'argent continuent à circuler à côté des billets qui les représentent, la quantité de numéraire se trouve doublée ; les industriels peuvent donc opérer avec un capital double et faire le double d'affaires. — Les banques ont rendu un autre service par le système des *chèques* et des *virements de compte*. Les industriels et les commerçants des différents pays qui ont un compte ouvert dans une Banque n'ont, pour payer une somme, qu'à donner un chèque de cette somme payable dans cette banque. Pour opérer un payement entre deux clients d'une même banque, il suffit d'effacer la somme à l'actif du débiteur et de la porter à l'actif du créancier ; on paye ainsi des milliards sans déplacer un sou de numéraire. La Banque de France opère pour plus de 40 milliards par an de ces règlements des dettes entre ses clients. — On opère de même entre les différentes banques d'une même ville. A Londres et à New-York les commis des principales banques se réunissent chaque jour dans la « maison d'apurement de comptes » (*clearing-house*), pour *compenser* les chèques qu'elles ont les unes sur les autres. La somme de ces payements monte pour Londres à 130 milliards, pour New-York à 150 milliards par an. Ce procédé si simple active indéfiniment la circulation des capitaux; lui seul a rendu possible le chiffre d'affaires prodigieux qui se fait dans le monde.

Les *Sociétés par actions* ne sont pas nouvelles. La Banque de Saint-Georges, fondée à Gênes en 1407, appartenait déjà à une société de capitalistes qui possédaient chacun une part dans l'entreprise. Toutes les compagnies de commerce depuis le XVIIe siècle avaient un capital divisé en parts de propriété qu'on appelait déjà

des *actions*. Mais de notre temps on a divisé le capital en parts plus petites, on a fait des actions de 500 francs à la portée des petites bourses ; on a pu ainsi grouper les petites épargnes pour former un gros capital et monter par actions presque toutes les entreprises.

Quand une affaire paraît pouvoir donner des bénéfices, il se fonde une *Société anonyme* (on la nomme ainsi par opposition aux sociétés de commerce où les fondateurs donnent leur nom et restent responsables des opérations). La Société anonyme appartient en commun à tous ceux qni ont acheté des actions ; les *actionnaires* se partagent entre eux les bénéfices en proportion du nombre d'actions que chacun possède : c'est le *dividende*. Les affaires sont dirigées par le *Conseil d'administration*, mais les décisions sont prises par l'*assemblée des actionnaires*. — Ce sont des Sociétés anonymes qui ont organisé presque toutes les grandes entreprises, les chemins de fer, les mines, le canal de Suez.

Les actions d'une Société ont une valeur trés variable : les acheteurs donneront un prix plus ou moins élevé, suivant qu'ils s'attendront à de plus ou moins grands bénéfices. Il en est de même pour les marchandises : le prix des blés, des cotons, des cafés, des huiles, dépend de circonstances très mobiles, il varie d'un jour à l'autre. Pour fixer la valeur des actions ou des denrées il faut donc que les acheteurs et les vendeurs se réunissent dans un centre commun ; ce centre est la *Bourse*. Cette réunion quotidienne a rendu inutiles les grandes foires périodiques qu'on a cessé peu à peu de fréquenter, au moins en Occident.

Il existe dans les grandes villes de commerce depuis le XVI[e] siècle des bourses qui servent de rendez-vous aux commerçants pour les affaires sur les grains, les cotons, les cafés et les marchandises qui se vendent

en gros. Mais la principale aujourd'hui, celle qu'on appelle *la Bourse* tout court, c'est la Bourse des valeurs où les *agents de change* viennent, au nom de leurs clients, vendre et acheter les actions des Sociétés anonymes et les titres de rentes sur l'Etat.

Le prix de chaque valeur varie chaque jour : quand il augmente, la valeur est dite en *hausse;* quand il diminue, en *baisse.* La hausse des valeurs correspond aux périodes de prospérité, la baisse aux périodes de gêne. Voilà pourquoi la cote de la Bourse est comparée souvent à un thermomètre dont les variations marquent l'état financier d'un pays.

La hausse et la baisse donnent lieu à un genre d'opérations caractéristique de notre siècle, la *spéculation.* Elle est née de l'habitude d'acheter et de vendre les valeurs non pas au *comptant* (c'est-à-dire sur-le-champ), mais à terme (c'est-à-dire livrables seulement au bout d'un certain temps, d'ordinaire à la fin du mois). Les spéculateurs achètent des valeurs ou des marchandises sans en prendre livraison, ils en vendent sans les avoir en leur possession. Si la valeur hausse dans l'intervalle entre la vente et le moment du terme, ceux qui ont vendu sont obligés au moment du terme de l'acheter plus cher qu'ils ne l'ont vendue, ils perdent la *différence.* Si elle a baissé, ils l'achètent à meilleur marché, ils gagnent la différence. En sens inverse, l'acheteur gagne si la valeur a haussé, puisqu'il n'a payé qu'un prix inférieur; il perd en cas de baisse. Les opérations de bourse ont pris ainsi la forme d'un jeu; et l'on dit vulgairement *jouer à la hausse* ou *jouer à la baisse.* La spéculation opère sur des sommes énormes, car le joueur qui achète pour un million de valeurs n'a pas besoin de posséder un million; aussi peut-on faire des gains et des pertes énormes. — C'est surtout par la spéculation que se sont

formées les grandes fortunes des *financiers* de notre temps.

Les capitaux ne restent pas confinés dans le pays qui les a produits. Les peuples riches et civilisés depuis longtemps, comme l'Angleterre et la France, ont accumulé plus de capitaux qu'ils n'en peuvent employer dans leur pays; ils envoient leur argent et leurs ingénieurs dans les pays neufs où l'argent manque, en Amérique, en Russie, en Turquie, pour organiser les grandes exploitations, chemins de fer, mines, usines à gaz. Les Anglais retirent 1 milliard et demi environ par an d'intérêt de leurs capitaux placés à l'étranger. Il y a dans le monde entier des entreprises industrielles qui appartiennent à des compagnies anglaises.

Souvent aussi les capitaux de différents pays sont réunis pour une grande entreprise commune. C'est ainsi qu'a été creusé le canal de Suez, qui a 162 kilomètres de longueur, 100 mètres de largeur et 9 mètres de profondeur. C'est à frais communs que l'Allemagne, l'Italie et la Suisse ont creusé le tunnel du Saint-Gothard, qui joint l'Allemagne du Nord à l'Italie.

La protection et le libre échange. — Sur la façon de régler le commerce entre nations deux théories opposées sont en présence.

L'une est celle du *libre échange.* Elle part du principe admis par les anciens économistes que la libre concurrence est le régime le plus favorable à la production de la richesse; elle réclame pour tous les habitants d'un pays le droit d'*échanger librement* leurs marchandises avec les autres pays, c'est-à-dire d'acheter ou de vendre à l'étranger comme on vend ou on achète dans l'intérieur du pays, sans avoir de droits d'entrée à payer ou en ne payant que des droits très faibles.

L'autre est la théorie *protectionniste*, qui ressemble à l'ancienne théorie de la balance du commerce. Elle admet qu'une nation a intérêt à *protéger* son industrie contre la concurrence des autres nations; elle demande donc que les objets manufacturés de l'étranger soient frappés, à leur entrée dans le pays, d'une taxe qui oblige à en élever le prix et à le mettre au niveau du prix exigé par les producteurs du pays.

Les libre-échangistes repoussent les *droits de douane* établis à la frontière, ou du moins ne les admettent qu'à titre d'impôt; les protectionnistes au contraire les réclament surtout comme protection.

Le libre échange, après avoir été en faveur au XVIIIe siècle, avait été abandonné pendant les guerres de l'Empire; le *blocus continental* de Napoléon était le régime de prohibition le plus exclusif qu'on eût jamais vu, *aucune* marchandise anglaise ne devait être admise. Après la Restauration on établit un régime intermédiaire entre la protection et la prohibition. — En Angleterre, où les grands propriétaires dominaient dans les Chambres, ils organisèrent des douanes pour protéger leurs blés contre le commerce des blés des autres pays. La loi de 1815 fermait l'Angleterre à tout blé étranger, jusqu'à ce que le blé anglais eût atteint le prix de 80 shellings le quarter; alors seulement, pour éviter la disette, on laissait entrer le blé étranger. — En France on défendit d'introduire la plupart des objets manufacturés anglais, les fils de laine et de coton, les voitures, la coutellerie. Pour régler le commerce des blés on créa le système de l'*échelle mobile :* les droits levés à l'entrée en France variaient suivant le prix du blé sur les marchés français.

Puis les libre-échangistes ont recommencé à agiter pour faire supprimer les prohibitions et abaisser les droits de protection. C'est en Angleterre qu'ils ont

triomphé le plus complètement. Dès 1824, Huskisson avait obtenu du Parlement un abaissement des droits. Vers 1838 se fonda une association pour réclamer l'abolition de la loi sur les blés (Anticornlaw league); elle avait son centre à Manchester et était dirigée par un industriel, Cobden. A force d'agiter et d'écrire, elle est parvenue en 1846, grâce à une disette, à faire déclarer libre le commerce des blés. L'*école* de *Manchester* a fini par convertir à ses idées le parti whig, qui a abaissé beaucoup les droits d'entrée sur tous les objets.

Dans tous les autres pays de l'Europe les gouvernements sont restés protectionnistes.

Les traités de commerce. — La *protection* est restée le principe du droit international de l'Europe : un pays ne laisse entrer les marchandises de l'étranger qu'en leur faisant payer un droit. Chaque Etat a dressé une liste des droits que doit payer chaque espèce de marchandises, c'est le *tarif général*. Il ne peut être supprimé ou abaissé pour une catégorie de marchandises qu'après une convention spéciale. Il faut donc que les puissances, pour obtenir des réductions, concluent les unes avec les autres des *traités de commerce*.

Le principe habituel de ces traités est la *réciprocité* : chaque Etat accorde à l'autre des réductions à l'entrée de ses marchandises à condition d'obtenir des réductions pour les siennes. C'est ce qu'on appelle en Angleterre le « commerce loyal », *fair trade*. Il est différent du *libre échange* (en anglais *free trade*), qui ouvre le pays aux marchandises étrangères sans exiger que l'étranger s'ouvre à son tour.

Les traités de commerce ont paru un moment un moyen d'établir peu à peu le libre échange. Par le traité de commerce de 1860 entre la France et l'Angleterre, Napoléon III a aboli toutes les prohibitions et les a rem-

placées par des droits protecteurs qui devaient s'abaisser d'année en année, 30 pour 100 à partir de 1861, 25 pour 100 à partir de 1864. L'Angleterre supprimait tous les droits protecteurs sur les marchandises françaises, soieries, modes, articles de Paris; elle abaissait les droits sur le vin de 158 francs à 22 francs l'hectolitre. Ce traité de commerce était conclu pour dix ans.

Dans ces dernières années tous les Etats sont revenus au régime de la protection. Dans beaucoup de traités de commerce, au lieu d'établir un tarif de droits fixe, on se borne à stipuler qu'on ne payera pas plus de droits que la nation qui en payera le moins; c'est ce qu'on appelle « la clause de la nation la plus favorisée ». Ce genre de traité n'empêche pas l'État d'élever ses droits, il ne l'oblige qu'à élever ses droits à la fois sur les marchandises de tous les pays.

Expositions universelles. — Les progrès énormes de l'industrie et du commerce ont donné l'idée d'une *exposition universelle* où seraient réunis toutes les inventions et tous les produits du monde entier, et qui servirait à la fois de spectacle et d'école. La première a été celle de Londres en 1851, il y avait déjà 17,000 exposants. Puis sont venues les expositions universelles de Paris en 1855 (avec 24,000 exposants), de Londres en 1862 (avec 27,000 exposants), de Paris en 1867 (avec 52,000 exposants), de Vienne en 1873, de Philadelphie en 1876, de Paris en 1878, de Melbourne, d'Amsterdam, d'Anvers, de Bruxelles et l'Exposition de Paris en 1889.

Chaque exposition a été plus considérable que la précédente. A Paris, l'Exposition de 1855 tenait dans le *Palais de l'industrie* aux Champs-Élysées, elle n'occupait encore que 11 hectares, avec 24,000 exposants; il y vint 4,594,000 visiteurs.

L'Exposition de 1867 occupait 20 hectares, (c'était une partie seulement du Champ-de-Mars), avec 52,200 exposants ; il y vint 9,329,000 visiteurs.

L'Exposition de 1878 s'étendait sur tout le Champ-de-Mars et sur la colline du Trocadéro, (29 hectares), avec 52,300 exposants ; il y vint 16,000,000 visiteurs.

L'Exposition de 1889, outre le Champ-de-Mars et le Trocadéro, a pris toute l'Esplanade des Invalides et les quais entre les Invalides et le Champ-de-Mars. Il y est venu plus de 28 millions de visiteurs.

Les crises. — Le commerce a lié les peuples civilisés les uns aux autres si étroitement que tous se prêtent mutuellement secours et que chacun se ressent de la prospérité ou de la gêne des autres.

Au moyen âge les provinces d'un même pays vivaient isolées ; quand la récolte avait manqué dans une province, il en résultait une famine, les pauvres mouraient de faim. Depuis le XVIe siècle, les famines ont cessé ; mais les années où la récolte avait été mauvaise étaient encore, il y a seulement cinquante ans, des années de *disette ;* le blé montait à des prix élevés. Aujourd'hui, quand la récolte manque dans un pays, les arrivages de grains de Russie, d'Amérique, de Hongrie, compensent si complètement le déficit que le consommateur n'en souffre pas. De 1876 à 1879 il y a eu en France quatre mauvaises récoltes de suite ; elles eussent au moyen âge amené une terrible famine ; c'est à peine si elles ont fait hausser le prix du pain.

Aujourd'hui on n'a plus à craindre la disette ; la souffrance a pris la forme de *crises économiques.* — Il y a des crises d'origines diverses : des crises commerciales amenées par une guerre qui a suspendu les affaires, par l'ouverture d'un marché nouveau, par un changement

brusque dans les voies du commerce; des crises industrielles produites par la fermeture d'un débouché, par une concurrence nouvelle, ou parce que l'industrie a fabriqué plus d'objets qu'elle n'en peut vendre (c'est ce qu'on appelle la *surproduction*); des crises monétaires dues à l'exportation d'une trop grande quantité de numéraire; des crises de Bourse qui éclatent lorsque l'engouement du public a fait monter les actions à un prix déraisonnable (depuis quelques années on appelle ces crises d'un nom allemand, *Krach*, écroulement). — Toutes se manifestent par un ralentissement brusque dans l'activité des affaires. La confiance cesse; les capitalistes qui ont de l'argent à placer ne veulent pas se risquer à le prêter; les banquiers et les commerçants ne trouvent plus à emprunter, ils ne peuvent faire leurs payements et sont mis en faillite; la consommation diminue, les industriels ne reçoivent plus de commandes, ils ferment leurs ateliers ou renvoient une partie de leur personnel; les ouvriers ne trouvent plus de travail et tombent dans la misère. Directement ou indirectement toutes les classes de la société sont atteintes.

Comme tous les pays civilisés sont reliés entre eux par le commerce, de façon à ne former qu'un seul marché, une crise née dans un pays frappe d'ordinaire les autres par contre-coup. La grande crise de 1857 commença en septembre aux Etats-Unis, où elle amena plus de 5000 faillites avec un passif de 1 milliard et demi; dès le mois de novembre elle se fit sentir en Angleterre; de là elle atteignit l'Allemagne du Nord et le Danemark, l'Autriche, puis les Indes, enfin le Brésil et Buenos-Ayres.

Chapitre XIX.

LA DÉMOCRATIE ET LES DOCTRINES SOCIALES

LA DÉMOCRATIE.

Les idées démocratiques. — Toutes les sociétés de l'Europe, depuis le moyen âge, étaient organisées en classes inégales. Suivant la famille où l'on naissait, on était noble, bourgeois ou paysan; la condition d'un homme dépendait de sa naissance et l'on trouvait naturel qu'un homme restât dans la condition où il était né. Un petit nombre d'hommes des classes supérieures, les gens *bien nés*, avaient seuls le pouvoir, les honneurs, la richesse et attiraient seuls l'attention publique. La société était *aristocratique*.

Depuis le XVIIIe siècle, cette organisation a été vivement attaquée, surtout par les écrivains. On l'a déclarée injuste parce qu'elle rend inégaux les hommes que la nature a fait égaux; inhumaine parce qu'elle tient la plus grande partie du peuple dans une condition humiliante et misérable; absurde parce qu'elle laisse au hasard de la naissance de décider quels hommes dirigeront la société. Alors s'est formé dans tous les pays le sentiment qu'on a appelé *démocratique*, par opposition à l'aristocratie. Le mot *démocratie* a perdu son sens primitif, (gouvernement par le peuple), il s'applique aujourd'hui à tout régime où l'on ne tient plus compte de la naissance. En fait les démocrates ont été d'ordinaire partisans de la république, parce que les nobles soutenaient la monarchie; mais il ne faut pas confondre la démocratie avec la république (1);

(1) Il ne faut pas confondre non plus *démocrate* et *égalitaire*. Les égalitaires veulent que tous les hommes soient traités avec

l'Empire français était une monarchie démocratique.

Les principes démocratiques s'appliquaient au gouvernement, à la société et aux mœurs. Pour le gouvernement, on demandait que la loi ne fît aucune différence entre les hommes, soit pour l'impôt, soit pour la justice; on voulait même que tout homme, quelle que fût sa naissance, pût exercer tous les emplois, même les plus élevés. C'était la prétention qui choquait le plus les partisans de la tradition; il leur semblait qu'on déshonore une fonction en la confiant à un homme du peuple. Les démocrates demandaient que tout homme, s'il en avait les moyens, eût le droit d'acheter toute terre, même une terre noble, et de faire donner à ses enfants la même éducation que les plus grands seigneurs. Ils n'admettaient même pas l'inégalité dans la vie privée; ils combattaient le *préjugé de la naissance*, ils s'indignaient qu'un noble refusât de recevoir un bourgeois dans son salon, de lui laisser épouser sa fille, et que beaucoup de bourgeois agissent de même avec les enfants d'ouvriers (1).

Abolition du servage. — Le servage des paysans avait disparu de presque toute l'Europe pendant la Révolution. Dans tous les pays où s'était établie une administration française, le servage avait été aboli aussitôt.

Dans les autres pays, les gouvernements avaient permis aux paysans de racheter les redevances et les corvées qu'ils devaient à leurs seigneurs. Le rachat s'est fait peu à peu. En Allemagne, tout ce qui restait

une égalité absolue *sans distinction de mérite;* les démocrates admettent les inégalités de fortune, d'honneurs, de pouvoir, ils demandent seulement que les rangs ne soient pas réglés par la naissance. Le gouvernement des Jacobins était un régime égalitaire, la république des États-Unis est un régime démocratique.

(1) Ce sentiment a été souvent exprimé, dans les romans et les pièces de théâtre. Voir en particulir Schiller, *l'Intrigue et l'Amour.*

des droits seigneuriaux a été supprimé à la suite des mouvements de 1848, et les paysans sont devenus pleinement propriétaires (excepté en Mecklembourg). Dans l'empire d'Autriche, on avait gardé la corvée (le *robot*), mais en la réglant; elle a été abolie en 1848 par la Constituante.

En Russie, rien n'avait été changé au servage. Vers 1840 les écrivains russes commencèrent à émouvoir le public en décrivant la misérable condition des serfs (1). Le tsar Alexandre II, par un ukase de 1861, abolit le servage. Tous les serfs furent déclarés libres. Les serfs domestiques qui servaient dans la maison du seigneur (il y en avait 1,500,000), acquirent le droit de quitter leur maître ou de rester à son service en recevant des gages. La condition des serfs paysans, qui forment la masse du peuple russe, fut plus difficile à régler. On ne pouvait pas leur enlever les terres qu'ils cultivaient de père en fils et les réduire à n'être plus que les journaliers du seigneur. Eux-mêmes préféraient rester serfs et garder la terre qu'ils considéraient comme leur propriété. Un propriétaire philanthrope avait voulu affranchir ses serfs en leur donnant à chacun leur maison et leur jardin. Il exposa son projet à ses serfs. « Et les terres labourables? » lui demandèrent-ils. — « Les terres me resteront. — En ce cas, petit père, que tout reste comme par le passé; nous t'appartenons, mais la terre est à nous. » — Le tsar décida que tout paysan recevrait assez de terre pour faire vivre sa famille. Les serfs des domaines de la couronne restèrent propriétaires des terres qu'ils cultivaient. Les paysans qui appartenaient à des particuliers, durent partager le domaine avec le propriétaire et racheter la part qui leur revenait.

(1) Voir surtout Tourguenieff, *Mémoires d'un seigneur russe.*

L'État les aidait en leur avançant le prix du rachat. Les terres ainsi rachetées sont possédées en commun par le *mir*, c'est-à-dire l'ensemble des paysans du village.

Emancipation des femmes. — Le sentiment démocratique a produit aussi un mouvement en faveur des femmes. Partout elles sont dans une condition inférieure aux hommes; elles n'ont le droit ni de prendre part au gouvernement ni d'exercer les mêmes professions que les hommes. En outre les femmes mariées ne sont libres ni d'administrer leur fortune personnelle ni de choisir leur domicile, le mari seul administre les biens de sa femme et peut la contraindre à le suivre partout où il veut.

Un parti s'est formé qui réclame l'*émancipation* des femmes au nom de l'humanité et de la justice. On la demande plus ou moins complète. Quelques-uns veulent l'égalité absolue de droits entre l'homme et la femme, ils réclament pour les femmes même les droits politiques, le droit d'élire et d'être élues, de siéger dans les assemblées, de remplir les fonctions politiques. — D'autres demandent l'égalité sociale et économique : que les femmes puissent gagner leur vie comme les hommes, être admises dans les mêmes écoles, exercer toutes les professions non politiques. — D'autres enfin se contentent de l'*égalité civile*, ils ne demandent que les droits civils, c'est-à-dire le droit de disposer de leur fortune et de leur liberté comme les hommes.

Les partisans de la liberté des femmes sont nombreux, surtout dans les pays les plus civilisés, en Angleterre, en France, aux États-Unis. Ils ont obtenu que les femmes fussent admises à faire des études et à exercer la profession de médecin. Cette autorisation ne leur a pas été accordée en Allemagne; les étudiantes en médecine font leurs études soit en France soit dans les Universités

suisses. Le parti des droits politiques de la femme n'est guère constitué qu'aux États-Unis. C'est là que se trouve le seul pays du monde où les femmes aient des droits politiques, le territoire de Wyoming dans les Montagnes-Rocheuses, pays de mineurs où les femmes sont encore en petit nombre. Dans quatre États de l'ouest, les Chambres avaient voulu accorder le droit de vote aux femmes; mais ce changement ne pouvait se faire que par un amendement à la constitution pour lequel les électeurs devaient être consultés; et partout les électeurs ont voté contre la proposition.

En Angleterre la Chambre a déclaré en principe que le droit de vote, étant lié à la propriété, ne peut être refusé aux femmes.

Le service militaire. — Dans tous les États d'Europe depuis la fin du régime féodal, le gouvernement avait cessé d'exiger des habitants le service militaire; les armées se composaient de volontaires engagés d'ordinaire pour un temps très long. Au XVIII[e] siècle certains gouvernements eurent besoin d'armées plus nombreuses, et comme les enrôlés volontaires ne suffisaient plus, ils commencèrent à lever de force des soldats parmi leurs sujets. C'est ce que firent, en France Louis XIV, en Prusse Frédéric-Guillaume, en Russie Pierre le Grand (1). Mais le système était toujours de ne faire partir que des paysans ou des ouvriers et d'épargner les nobles et les bourgeois.

Quand la France fut en guerre contre toute l'Europe, elle essaya d'abord de recruter l'armée avec des patriotes (ce furent les volontaires de 1791 et 1792). Mais, dès le commencement de 1793, la Convention dut recourir à

(1) Les rois de Suède avaient donné l'exemple dès le temps de Gustave-Adolphe.

l'enrôlement forcé. Alors fut posé le principe que tout citoyen français doit le service militaire. Comme on n'avait pas besoin de tous les jeunes gens aptes au service, le Directoire organisa la *conscription.* On tirait au sort ceux qui partiraient, les autres restaient.

Napoléon permit à ceux qui devaient partir de se faire remplacer; comme on se procurait des *remplaçants* en les payant, les riches furent en pratique exempts du service militaire. Ce régime fut conservé, (en changeant le nom), par tous les gouvernements de France jusqu'en 1870. Il fut aussi adopté par la plupart des États d'Europe.

Le royaume de Prusse, qui avait eu besoin pour combattre Napoléon d'enrôler tous les jeunes gens valides (1), conserva, même quand la guerre fut terminée, le principe du service militaire universel. Tout Prussien est soldat, il sert dans l'armée active pendant trois ans, puis il passe dans la *réserve*, puis dans la *landwehr.* Il n'y a pas d'exemption ni de remplacement; quand les bourgeois de Berlin, en 1816, demandèrent à être exemptés, le roi répondit en menaçant de publier les noms de ceux qui avaient réclamé. Mais les jeunes gens qui ont fait des études ont le droit, en s'engageant d'avance, de ne faire qu'un an de service actif et de le faire dans la ville qu'ils choisissent; on les appelle *volontaires d'un an.*

Le régime prussien reposait plutôt sur l'idée du droit absolu du gouvernement envers les sujets que sur un principe d'égalité, car la société prussienne n'était pas alors (et n'est pas encore entièrement) démocratique. Mais l'exemple de la Prusse habituait les autres peuples à l'idée que tout citoyen est obligé à porter les armes pour son pays.

(1) Voir page 261.

Après les victoires de la Prusse sur l'Autriche (1866) et sur la France (1870), presque tous les États d'Europe ont accepté le principe du service militaire obligatoire. D'ordinaire ils l'ont appliqué à peu près comme en Prusse, en adoptant l'institution des volontaires d'un an et le service actif de trois ans. La France, qui en 1872 avait adopté le volontariat avec le service de cinq ans, vient de passer au régime de trois ans, mais en supprimant le volontariat (1889).

La Suisse a proclamé (dès 1818) le principe du service obligatoire, mais elle l'a appliqué de façon à le rendre moins pénible aux citoyens. Étant un pays neutre, décidé à ne jamais attaquer aucun de ses voisins, elle s'est organisée seulement en vue d'une guerre de défense. Les jeunes gens font un temps de service de quelques semaines seulement à la caserne, puis ils rentrent dans leurs foyers. Ils sont rappelés à certaines époques pour les manœuvres et ils continuent à s'exercer au tir. Le tir est devenu en Suisse un divertissement national, les Suisses passent pour les meilleurs tireurs d'Europe.

L'Angleterre seule a conservé le système des armées de volontaires ; elle enrôle des soldats de profession moyennant une paye élevée (1 shilling par jour).

Les États-Unis n'ont qu'une très petite armée de vingt à vingt-cinq mille hommes. Ils n'ont pas de voisins hostiles et n'ont pas besoin d'une organisation militaire.

L'instruction publique. — Les gouvernements d'Europe avaient longtemps considéré l'enseignement comme une affaire privée, qui regardait seulement les parents. Il n'y avait donc que des écoles privées. Presque toutes avaient été créées et étaient dirigées par le clergé catholique ou protestant ; dans toutes l'instruction religieuse était une partie essentielle de l'enseignement.

Quelques gouvernements d'Allemagne avaient commencé (surtout au XVIIIe siècle) à déclarer que les parents sont obligés de faire donner à leurs enfants au moins l'instruction primaire; mais ils s'étaient bornés à imposer aux communes le devoir d'entretenir des écoles à leurs frais.

La Constituante, puis la Convention, posèrent en principe que l'État a le devoir de fournir l'instruction à tous les enfants. Mais elles n'eurent pas le temps d'appliquer leur principe. La Convention réussit seulement à créer des écoles centrales pour remplacer les collèges et des écoles primaires. Mais, avant que l'organisation fût complète, Napoléon rétablit les collèges; les écoles primaires restèrent très négligées, on laissa aux communes le soin de les établir.

L'enseignement primaire avait été très négligé dans tous les pays jusqu'au XIXe siècle.

C'était une idée assez répandue parmi les hommes d'État que les gens du peuple n'avaient pas besoin d'être instruits; l'instruction, disait-on, les dégoûtait du travail manuel et leur donnait des idées de révolte. Quand il fut question pour la première fois, au Parlement anglais de voter des fonds pour des écoles primaires, un lord s'opposa à cette innovation en disant : « Si un cheval en savait aussi long qu'un homme, je n'aimerais pas être son cavalier. »

C'est en Allemagne, surtout dans les royaumes de Saxe, de Wurtemberg et de Prusse, qu'a été d'abord réalisé le principe de l'instruction primaire obligatoire. Dans toutes les communes on a créé des écoles primaires; tous les enfants de six à quatorze ans sont obligés de les fréquenter. L'État a fini par prendre à sa charge la plus grande partie des frais, de façon que l'instruction a pu être rendue gratuite.

Le même régime a été établi en Suisse et dans les pays scandinaves.

Peu à peu l'exemple a gagné les autres peuples. Il est admis maintenant sur tout le continent que tous les enfants, sans distinction, ont le droit de recevoir l'instruction primaire. Dans plusieurs États l'instruction est même obligatoire. C'est le régime de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche, et depuis 1882 de la France.

L'Angleterre elle-même, a mesure qu'elle est devenue moins aristocratique, s'est occupée davantage des écoles : le mouvement a commencé aussitôt après la réforme de 1832.

L'enseignement s'est développé dans chaque pays à mesure que le régime est devenu plus démocratique. Le pays où l'instruction primaire est le plus universellement répandue est précisément le pays le plus démocratique du monde, les États-Unis.

En même temps que les gouvernements faisaient de l'instruction un devoir, ils l'ont rendue accessible à tous en établissant aux frais de l'État ou des communes des écoles dans tous les villages et dans tous les faubourgs.

Il y avait en 1880, en France, 73,000 écoles (1) avec 5 millions d'élèves, en Allemagne 57,000 écoles avec plus de 7 millions d'élèves, en Autriche-Hongrie 33,000 écoles et plus de 4 millions d'élèves, en Italie 48,000 écoles et 2 millions d'élèves, en Belgique 5,729 écoles avec 687,000 élèves, en Suisse 4,800 écoles et 454,000 élèves, en Angleterre 28,000 écoles avec 4,360,000 élèves.

Progrès des idées démocratiques. — Il est évident aujourd'hui que les idées démocratiques ont pénétré tous les peuples civilisés. Les écrivains, pour la plupart bour-

(1) 12,000 étaient des écoles privées.

geois ou enfants du peuple, ont travaillé à les répandre; les classes inférieures se sont enrichies et élevées; à mesure que les affaires politiques et privées sont devenues plus compliquées, il a fallu tenir un plus grand compte des qualités personnelles des hommes et un compte moindre de leur naissance. Pour toutes ces causes les sociétés sont rapidement devenues démocratiques.

Aujourd'hui tous les États civilisés admettent l'égalité devant la loi; partout il y a impôt égal et justice égale.

Tous les États admettent aussi, du moins en principe, que les fonctions de l'État sont accessibles à tous sans distinction de naissance. Pour mieux assurer l'égalité, on a mis au *concours* un grand nombre d'emplois. En Angleterre les places d'employés du service des Indes sont au concours depuis 1853. Tous les pays de suffrage universel reconnaissent l'égalité des droits politiques, puisque tous les habitants ont le même droit de suffrage.

Les habitudes d'égalité ont pénétré même dans les mœurs. Les enfants de la petite bourgeoisie reçoivent la même instruction que les enfants des grandes familles. Les nobles ont conservé leurs titres, mais ils vivent familièrement avec les non nobles et l'on ne s'enquiert plus guère de la naissance d'un homme pour le recevoir dans un salon. Le parti aristocratique lui-même est devenu démocratique, une partie de ses chefs sont issus de la bourgeoisie; le chef du parti tory en Angleterre a été longtemps Disraéli, un bourgeois d'origine juive. Il ne reste guère plus de société aristocratique qu'en Angleterre (1) et en Hongrie (2), et même dans ces pays la loi est déjà entièrement démocratique. « Les conditions

(1) V. Thackeray, *Le livre des Snobs*.

(2) En 1885, un groupe d'écrivains français avait été invité à assister aux fêtes qui se donnaient à l'occasion de l'exposition de Budapest. Un grand seigneur hongrois, en recevant dans son salon

sont plus égales de nos jours parmi les chrétiens qu'elles ne l'ont jamais été dans aucun temps ni dans aucun pays du monde, » écrivait déjà Tocqueville en 1848.

LES QUESTIONS SOCIALES.

Origine du socialisme. — Il s'est fait au XIX[e] siècle une révolution complète dans l'organisation du travail. Il n'y avait encore au XVIII[e] siècle que très peu de grandes villes et presque pas de grandes usines. Les règlements des métiers ne permettaient à chaque patron que d'employer trois ou quatre ouvriers; ces *compagnons*, comme on les appelait, travaillaient dans l'atelier à côté de leur patron, comme font encore les artisans des petites villes (menuisiers, boulangers, cordonniers); au bout de quelques années ils devenaient eux-mêmes patrons.

De nos jours s'est créée *la grande industrie*. Pour utiliser la force des machines on a réuni un grand nombre d'ouvriers dans la même usine; pour fournir le combustible aux machines on a creusé des mines qui emploient des milliers de personnes. La liberté absolue de l'industrie, établie à la demande des économistes, a permis aux propriétaires des usines et des mines de prendre à leur service des centaines de travailleurs en s'engageant seulement à leur payer leur journée. Alors a commencé la séparation entre les *industriels* qui possèdent le *capital* (c'est-à-dire les instruments de travail) et les *ouvriers* qui louent leur travail moyennant un *salaire*. On l'appelle aussi l'opposition entre les *capitalistes* et les *salariés*. « L'ouvrier des fabriques, dit M. de La-

les écrivains français, laissait dans l'antichambre un écrivain hongrois venu avec eux, parce qu'il n'était pas noble. Les Français invités ne l'étaient pas non plus, mais leur qualité d'étrangers leur tenait lieu de noblesse.

veleye, n'ayant plus à accomplir qu'un effort musculaire et automatique, est descendu au-dessous du compagnon d'autrefois, et en même temps le chef d'industrie s'est élevé infiniment au-dessus du maître-artisan. Que l'usine lui appartienne ou qu'il n'en soit que le directeur, le chef d'industrie dispose de capitaux immenses et, comme un général, il commande à une armée de travailleurs... Par son instruction, par sa position, par sa manière de vivre, le chef d'industrie appartient à un autre monde que ses ouvriers. Ses sentiments d'homme ou de chrétien peuvent l'amener à voir en eux des frères; néanmoins entre eux il n'y a rien de commun, ils sont étrangers l'un à l'autre. » Les industriels font partie de la haute bourgeoisie, les salariés se trouvent dans une condition inconnue jusqu'à notre siècle. Ils habitent dans la ville où est leur usine, mais rien ne les y retient; si l'usine n'a plus besoin d'eux ou s'ils espèrent trouver mieux ailleurs, ils iront à l'autre bout du pays chercher du travail dans une autre ville; aussi ne sont-ils jamais fixés, ils vivent en nomades, campés seulement et toujours prêts à partir. Ils ne possèdent rien, ils n'ont pour vivre que leur salaire, or leur salaire dépend de leur travail, et rien ne leur garantit qu'ils trouveront du travail, car le patron ne les emploie qu'à la journée ou à la semaine et n'est pas engagé à les garder au delà. L'ouvrier, s'il ne trouve plus de travail ou s'il tombe malade, est réduit à *chômer*, il ne reçoit plus de salaire et ne peut plus nourrir sa famille. Les salariés vivent au jour le jour.

Ainsi est née, à côté des paysans et des artisans établis, une classe nouvelle formée surtout des ouvriers de fabrique et des mineurs; on lui applique le vieux nom romain de *prolétaires* (ceux qui n'ont d'autre richesse que leurs enfants); on l'appelle quelquefois en Allemagne

le *quatrième état*, pour indiquer qu'elle est inférieure à l'ancien tiers état.

Les prolétaires modernes sont assurément moins mal nourris, moins mal logés, moins méprisés que les gens du peuple au moyen âge. Cependant ils sont beaucoup plus mécontents; c'est que leur condition est instable et précaire; ils se sentent mal à l'aise parce qu'ils ne sont établis nulle part et ne peuvent jamais compter sur l'avenir. En même temps, depuis que la société est devenue démocratique, ils entendent dire que tous les hommes sont égaux devant la loi et qu'ils ont les mêmes droits politiques que les riches. Ils ont cessé de se résigner à leur sort et se sont mis à réclamer des changements.

Les économistes du XVIII[e] siècle enseignaient que la misère est l'effet d'une loi naturelle et qu'elle est inévitable. Quand le gouvernement anglais, en 1840, fit faire une enquête sur la condition des ouvriers, un grand fabricant de machines, James Nasemyth, exposa qu'il avait souvent augmenté ses bénéfices en remplaçant des hommes faits par des apprentis. Quand on lui demanda ce que devenaient les ouvriers renvoyés et leur famille : « Je l'ignore, répondit-il, mais je m'en remets pour cela à l'action des lois naturelles qui régissent la société. »

Au XIX[e] siècle ont paru des théoriciens qui sont partis du principe contraire : La misère, ont-ils dit, vient de ce que la richesse est mal répartie entre les hommes: les uns ont trop, les autres trop peu ; la société est mal organisée, l'État doit la refaire de façon à diminuer l'inégalité. Il faut donc une révolution *sociale*. On appelle les partisans de cette révolution les *socialistes* (1), et leur doctrine le *socialisme*.

(1) Il y avait eu dans l'antiquité et à la Renaissance des philosophes qui s'étaient plu à décrire une société idéale (Platon, Campanella, Morus) ; mais ils ne regardaient leurs descriptions que comme

Les socialistes s'accordent tous à attaquer notre régime de la propriété et à réclamer l'intervention de l'État pour en établir un autre. Mais ils diffèrent sur l'organisation qu'il faudrait mettre à sa place. Aussi ne forment-ils pas une école unique. La différence est grande, surtout entre les socialistes français et les socialistes allemands.

Les socialistes français. — Les hommes qui gouvernèrent la France pendant la Révolution, même les Jacobins, déclarèrent tous que la propriété est un droit sacré et inviolable. Au commencement du Directoire, Babeuf essaya de faire une révolution pour abolir la propriété et établir la communauté des biens; mais le parti *communiste*, très peu nombreux d'ailleurs, fut détruit par le gouvernement. Le socialisme ne prit en France la forme d'un système qu'après la Restauration. Les principaux chefs d'école ont été Saint-Simon et Fourier.

Les socialistes français, comme les hommes de la Révolution, ne fondent leurs systèmes que sur des sentiments et des principes généraux; ils attaquent la propriété comme contraire à la justice et à l'humanité et proposent de construire toute une société nouvelle. Saint-Simon prend pour formule : « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres »; il veut une société où l'État seul serait propriétaire et distribuerait à chacun un revenu en proportion de son travail. — Fourier adopte la formule : « A chacun suivant ses besoins »; il rêve une société fondée sur *l'harmonie*, c'est-à-dire l'accord volontaire des hommes unis pour travailler en commun par amour pour le travail : tous

des rêves irréalisables. Ce qui distingue les socialistes de notre siècle, c'est de vouloir réaliser leur idéal; ils ne se contentent pas de faire des rêves, ils font des projets de réforme.

les hommes s'associeraient et se répartiraient en *phalanges*, chacune de dix-huit cents personnes; la phalange logerait dans un grand palais, le *phalanstère*, avec une cave, une cuisine, un grenier communs à tous. Les artistes et les savants seraient payés par une contribution volontaire de toutes les phalanges.

Parmi les hommes qui firent la Révolution de 48 et devinrent membres du gouvernement provisoire, plusieurs étaient socialistes. Ils admettaient que la société est tenue de fournir du travail à tout homme qui en demande. Le gouvernement provisoire proclama donc le *droit au travail* et, suivant la formule de Louis Blanc, organisa les *ateliers nationaux*. Mais l'État, n'ayant pas de travail utile à faire faire aux ouvriers, les employa à remuer de la terre. Les ateliers nationaux avaient coûté 14 millions, quand on les ferma. Cette expérience manquée (1) déconsidéra en France les doctrines socialistes; les bourgeois et les paysans les prirent en horreur, parce qu'ils se les représentaient sous la forme du partage des biens. L'historien du socialisme français, Louis Reybaud, écrivait, en 1854, que le socialisme était mort : « Parler de lui, disait-il, c'est faire son oraison funèbre »

Le socialisme allemand. — Un socialisme nouveau s'est formé en Allemagne depuis 1863. Les fondateurs sont deux Juifs allemands, Lassalle et Karl Marx. Tous deux avaient été disciples des socialistes français, c'étaient des hommes de la bourgeoisie, et des hommes instruits, presque des savants. Ils fondaient leur système non sur des sentiments ou des principes, mais sur des faits; pour faire accepter leurs réformes, ils invoquaient non l'humanité et la justice, mais l'économie politique et la sta-

(1) On a soupçonné le gouvernement de l'avoir volontairement fait avorter.

tistique. Tous deux ont pris pour point de départ une loi scientifique admise par les économistes eux-mêmes.

Marx part d'une loi formulée par Adam Smith et Ricardo : que les richesses sont uniquement le *produit du travail*, la *valeur* des objets vient du *travail* qu'il a fallu pour les produire. Le capital est donc par lui-même sans valeur. « C'est, dit Marx, du travail mort qui ne peut se vivifier qu'en suçant, comme un *vampire* (1) ». Il n'a de valeur que par le travail de l'ouvrier. Puisque l'ouvrier produit seul la valeur, c'est à l'ouvrier seul, non au capitaliste, que doivent revenir les bénéfices. Il faut donc que les ouvriers, au lieu de recevoir un salaire, se partagent les revenus de l'industrie. Telle est la théorie de Marx.

Lassalle part de ce qu'il appelle « la loi d'airain du salaire », loi admise par les anciens économistes et que Turgot a formulée ainsi : « Le simple ouvrier qui n'a que ses bras, n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher, mais ce prix plus ou moins haut résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye son travail. Celui-ci le paye *le moins cher qu'il peut*, et comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser leurs prix à l'envi les uns des autres. En tout genre de travail, il doit donc arriver que *le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance.* » Avec la société organisée telle qu'elle est, dit Lassalle, l'ouvrier est obligé de baisser toujours ses prix, il aura beau travailler davantage, il ne gagnera que juste de quoi ne pas mourir de faim ; son travail ne profitera qu'au capitaliste qui l'emploie. Aujourd'hui le travail-

(1) Cette comparaison a fait fortune ; on trouve souvent dans les journaux socialistes l'expression de *vampirisme* appliquée au régime de la *grande* industrie.

leur est au service du capital, il faudrait au contraire que *le capital fût au service du travailleur;* l'ouvrier obtiendrait alors tout le produit de son travail. Telle est la théorie de Lassalle (1). Pour la mettre en pratique, il s'adressait, comme Louis Blanc, à l'État et lui demandait d'*organiser le travail* en fournissant des capitaux aux ouvriers.

Marx et Lassalle ne se sont pas bornés à écrire. Ils sont parvenus en quelques années à organiser en Allemagne un parti puissant : Le parti *socialiste-démocratique*, né en 1866, a déjà aujourd'hui une vingtaine de députés au *Reichstag;* il tient des réunions, il publie des journaux, et le gouvernement allemand l'a considéré comme assez redoutable pour faire voter des lois spéciales contre les socialistes (1878). Les socialistes allemands ne demandent pas un bouleversement complet de la société (2). Ils ne veulent supprimer ni la propriété privée, ni l'héritage, ni la liberté privée. Ils demandent seulement que l'État change l'organisation de la propriété, que les instruments de travail (c'est-à-dire les usines, les mines, les chemins de fer, les grands domaines) cessent d'appartenir à des particuliers ou à des compagnies ; tous deviendraient la *propriété collective* de la nation, l'État serait chargé de les prêter à des

(1) On a démontré aujourd'hui que les lois formulées par les anciens économistes et acceptées par Marx et Lassalle ne sont pas exactes. Il n'est pas vrai que la valeur d'un objet dépende du travail qu'il a exigé : le vin de Bordeaux qui vaut 10 francs la bouteille n'a pas demandé plus de travail qu'un mauvais vin à dix sous le litre ; le blé récolté sur une terre fertile vaut plus que le blé d'un mauvais terrain, et cependant il a coûté moins de travail ; ce qui a une valeur ce n'est pas le travail, ce sont les objets *utiles*. Il n'est pas vrai non plus que le salaire baisse toujours jusqu'au minimum nécessaire à l'ouvrier pour vivre ; en fait, depuis trente ans les salaires ont augmenté dans tous les pays.

(2) Un savant allemand, Schaffle, a donné un résumé des idées socialistes dans la *Quintessence du socialisme*.

sociétés d'ouvriers. De là vient le nom de *collectivistes* qu'a pris une branche du parti.

L'Internationale. — Pendant l'Exposition universelle de Londres, en 1862, les ouvriers étrangers réunis à Londres conçurent l'idée d'une coalition entre tous les ouvriers des différents pays; en 1866 fut fondée l'*Association internationale des travailleurs.* Elle était dirigée par un des chefs du socialisme allemand, Karl Marx, et ne se proposait d'abord que de grouper les ouvriers de tous les pays pour leur permettre de mieux concerter les grèves. Tous les ans devait se réunir un congrès des délégués ; le premier eut lieu à Genève en 1866, il y vint soixante délégués. Comme la cotisation n'était que de 1 ou 2 francs par an, le nombre des membres s'éleva bientôt à plusieurs millions; « on s'affiliait à l'Internationale comme on prend un verre de vin ». Dès le troisième congrès (celui de Bruxelles en 1868), l'Internationale commença à parler d'une transformation de la société qui supprimerait le salariat, « cette forme nouvelle de l'esclavage ». Le congrès de Bâle (1869) déclara que « la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire entrer le sol dans la communauté ». L'Internationale sembla alors très puissante et très dangereuse, on s'imagina même qu'elle avait dirigé l'insurrection de la Commune, et les gouvernements commencèrent à faire des lois contre elle. En réalité, elle ne disposa jamais que de faibles ressources et ne fit guère que lancer des proclamations. En 1872, le désaccord se mit entre ses chefs ; à partir de 1874 elle s'est désorganisée.

Les anarchistes. — En face du parti socialiste de Karl Marx, qui dominait l'Internationale, se forma vers 1872

un parti nouveau qu'on a appelé ***anarchiste;*** le chef était le Russe Bakounine, fondateur de l'***Alliance universelle***, chassé de l'Internationale par le congrès de la Haye (1872).

Les anarchistes ne proposent aucune réforme, ils veulent simplement « détruire tous les États, toutes les Églises, avec toutes leurs institutions et leurs lois religieuses, politiques, juridiques, financières, policières, universitaires, économiques et sociales, afin que tous les pauvres millions d'êtres humains respirent désormais avec une complète liberté. » A la place de ce qu'ils veulent détruire, ils ne proposent *rien*. « Tous les raisonnements sur l'avenir sont criminels parce qu'ils empêchent la destruction pure et entravent la marche de la Révolution. »

Il y a des anarchistes dans tous les pays d'Europe et quelques-uns dans les grandes villes des États-Unis, mais le parti n'a joué de rôle actif qu'en Russie. Là il est surtout un parti politique qui proteste contre le despotisme du tsar et de l'administration russe en cherchant à assassiner le tsar et les fonctionnaires. A ces révolutionnaires russes qui, par haine de la tyrannie, veulent tout détruire et ne *rien créer*, le romancier Tourguenief a donné le nom de *nihilistes* (partisans du rien), et ce nom leur est resté en Europe; eux-mêmes s'appellent révolutionnaires.

Théories et réformes sociales. — Les économistes se partagent aujourd'hui entre deux écoles.

L'une s'intitule école *libérale*, parce qu'elle réclame la liberté absolue de l'industrie. Elle part du principe que la société livrée à elle-même s'organise naturellement de la façon la plus avantageuse pour tous. Les rapports entre ouvriers et patrons doivent se régler d'eux-mêmes, sans

que l'État intervienne, par la seule action des *lois naturelles*, la libre concurrence et la loi de l'offre et de la demande. Il n'y a *pas de question sociale*, il n'y a que des questions économiques. Le gouvernement n'a rien de mieux à faire que de laisser les citoyens s'arranger entre eux. — On appelle quelquefois cette école l'*école orthodoxe*, parce qu'elle est restée fidèle à la doctrine des fondateurs de l'économie politique; on l'appelle aussi l'*école de Manchester*, parce qu'elle a eu en Angleterre son centre à Manchester à partir de 1845. Elle domine surtout parmi les économistes français.

L'autre école part de l'observation des faits et s'intitule *historique* ou « réaliste ». Elle soutient que la liberté absolue de l'industrie a eu pour résultat de produire la misère et de déchaîner l'égoïsme et la haine entre les classes. Le plus important, dit-elle, n'est pas de créer des richesses, il y en a assez déjà pour que personne ne souffre de la misère; la difficulté est de bien les répartir. C'est là la *question sociale*. Elle ne peut être résolue que par des lois qui régleront la distribution des profits. Il faut donc que l'État intervienne pour faire ces lois. — Cette école s'est fondée surtout en Allemagne, elle a ses partisans surtout parmi les professeurs des universités. Depuis 1872 ils tiennent tous les ans un congrès de *politique sociale* où ils discutent des questions d'économie politique et proposent des réformes législatives. Leurs adversaires les ont surnommés les *socialistes de la chaire*, parce qu'ils enseignent dans les chaires des universités une doctrine qui sur un point ressemble au socialisme.

Les agitations et les discussions sociales, qui depuis un demi-siècle tiennent une si grande place dans la vie, ont attiré l'attention sur la condition des ouvriers. Il a semblé que l'agitation avait pour cause principale la mi-

sère ; « la question sociale, a-t-on dit en Allemagne, est une question d'estomac. » Aussi a-t-on cherché à diminuer ce qu'on appelle le *paupérisme* et à adoucir le sort des classes inférieures.

L'État a interdit de faire travailler les jeunes enfants dans les manufactures et d'employer les femmes à des travaux trop pénibles. (L'enquête anglaise de 1842 avait établi que dans certaines mines des femmes passaient de quatorze à seize heures par jour sous terre, attelées à des wagons chargés de charbon.) On a obligé aussi, en Angleterre, les industriels à fermer leurs ateliers un jour par semaine, pour laisser reposer les ouvriers.

L'État, les communes et les particuliers ont fondé des bureaux d'*assistance publique* qui distribuent des secours aux indigents, des *hôpitaux* où l'on soigne les malades gratuitement, des *asiles* où l'on recueille les vieillards et les infirmes. On a créé des écoles primaires gratuites et des écoles professionnelles pour les enfants du peuple.

Les ouvriers ont cherché à s'associer pour se rendre la vie plus facile. Ils ont fondé des *sociétés de secours mutuels*, où chaque membre, moyennant une cotisation, a droit à un secours en cas de maladie, — des *sociétés de consommation* qui fournissent à leurs membres des denrées meilleures et à meilleur marché que dans les magasins, — des *sociétés de crédit* qui prêtent de l'argent à leurs membres (telles que les banques Schultze-Delitsch en Allemagne), — et même des *sociétés coopératives* qui permettent aux ouvriers, en mettant en commun leurs épargnes, d'acquérir l'atelier dans lequel ils travaillent. La plus célèbre, celle des *Equitables pionniers de Rochedale*, fondée en 1834 avec vingt membres seulement, était parvenue en 1867 à avoir 823 membres et à posséder un capital de 3,200,000 francs.

Les patrons aussi ont fait des réformes dans l'intérêt

de leurs ouvriers. Ils ont bâti des *cités ouvrières* où chaque ouvrier peut devenir propriétaire d'une maison qu'il paye petit à petit. Ils ont créé des caisses de retraite dont les fonds sont prélevés en partie sur les salaires, en partie sur les bénéfices. Quelques-uns ont même organisé un système qui fait participer les ouvriers aux bénéfices faits par la fabrique.

Jamais on ne s'est tant occupé de rendre la vie moins pénible à ceux qui souffrent.

Chapitre XX.

CONCLUSION.

Part de la France dans les progrès sociaux, politiques et économiques du XIXe *siècle.* — Il est fort difficile de reconnaître ce que chaque pays a fait pour le progrès du monde. La civilisation est une œuvre internationale, le travail d'une nation s'y mêle au travail des autres.

On peut affirmer cependant que la France a contribué, plus qu'aucune autre nation, à rendre possible le grand progrès social de notre siècle, l'établissement d'une société fondée sur l'égalité des droits. Toutes les sociétés, depuis le commencement de la civilisation, étaient divisées en classes, toutes admettaient des privilèges soutenus par la loi. La France en 1789 a posé le principe que « les hommes naissent et demeurent égaux en droits » (1). Et ce principe a fini par s'imposer à tous les autres peuples. C'est la France qui a introduit en Europe le régime démocratique.

En matière politique la France a d'ordinaire emprunté

(1) La Constitution des États-Unis, rédigée en 1787, avait posé le même principe; mais les États-Unis ont vécu longtemps obscurément et ont eu peu d'influence sur la civilisation européenne.

à l'Angleterre les institutions dont elle a eu besoin pour s'organiser après la destruction de l'ancien régime. Mais elle a transformé ces institutions de façon à les adapter aux conditions de la vie des peuples du continent. Aussi la plupart des constitutions d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de Belgique, ont-elles été rédigées sur le modèle des constitutions françaises. Le régime parlementaire, tel qu'il fonctionne dans toute l'Europe, est une création anglaise modifiée par la pratique de la France.

Quant aux progrès économiques, presque tous ont leur origine en Angleterre; le peuple anglais, plus riche, plus habitué à l'industrie, grâce à ses mines de fer et de charbon, mieux placé pour le grand commerce maritime, a pris l'avance sur tous les autres pendant les grandes guerres qui ruinaient et dépeuplaient l'Europe. Aussi est-ce l'Angleterre qui, depuis un siècle, a donné aux autres peuples l'exemple de presque tous les progrès économiques. Ce sont les Anglais qui ont inventé les machines à vapeur et les chemins de fer, qui ont donné les premiers modèles des grandes usines, des mines, des compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur; qui ont organisé le régime des banques et du crédit, des sociétés par actions, des sociétés coopératives, des associations ouvrières.

La France s'est bornée le plus souvent à imiter les institutions économiques de l'Angleterre. Ce n'est pas par des créations qu'elle a contribué au progrès économique du monde. Mais elle y a pris pour son compte une part importante. Il suffit, pour s'en apercevoir, de comparer les statistiques de nos jours à celles du commencement du siècle.

La valeur des terres a plus que doublé depuis 1815 : l'hectare de terre valait alors en moyenne 700 fr.; en 1874, elle valait 2,000 fr.; elle a baissé depuis et ne va-

lait plus, en 1889, que 1,700 fr. La valeur totale s'est élevée à 90 milliards. C'est entre 1851 et 1869 que le mouvement de hausse a été le plus rapide (la valeur de la terre a augmenté de plus de 25 milliards). La culture du froment n'occupait, en 1815, que 4 millions et demi d'hectares et ne produisait que 40 millions d'hectolitres; aujourd'hui elle occupe 6 millions et demi d'hectares et produit 100 millions d'hectolitres; de 9 hectolitres à l'hectare la production est montée à 14. La betterave, qui en 1840 n'occupait encore que 58,000 hectares, en occupe 520,000.

Le nombre des maisons et des usines était en 1823 de moins de 6 millions et demi; il est monté, en 1888, à plus de 9 millions, et la valeur des constructions a augmenté beaucoup plus encore que leur nombre; en 1851 on l'évaluait à 20 milliards, en 1888 on l'estime à près de 40. La ville de Paris ne valait en 1828 que de 3 à 4 milliards, on l'évalue aujourd'hui à 17.

L'industrie s'est créée presque entièrement depuis la Restauration. En 1848, elle ne produisait encore chaque année qu'une valeur d'environ 5 milliards et demi; aujourd'hui la production s'élève à environ 12 milliards.

Le commerce avec l'étranger, de 1815 à 1825, se chiffrait par une moyenne de 400 millions environ d'importation et 500 d'exportation. Voici, depuis ce temps, la moyenne, évaluée de dix en dix ans :

	Importation.	Exportation.
1827-37........	667	898
1837-47........	1088	1024
1847-57........	1503	1672
1857-67........	2987	3293
1867-77........	4262	4202
1877-87........	5448	4383

Situation de la France parmi les grandes puissances européennes. — La France a un territoire de 528,000 kilomètres carrés avec une population de 38 millions d'âmes.

Les autres grandes puissances ont : l'Angleterre 315,000 kilomètres avec 37 millions d'âmes ; l'Allemagne 540,000 kilomètres avec 47 millions d'âmes ; l'Autriche-Hongrie 623,000 kilomètres avec 40 millions d'âmes ; la Russie 5,416,000 kilomètres avec 93 millions d'âmes.

Dans aucun pays (sauf la Belgique et la Hollande), la terre n'a autant de valeur, et l'Angleterre seule dépasse la France pour la valeur des constructions.

Son industrie est supérieure à celle des autres grandes nations excepté l'Angleterre. Elle produit davantage et le salaire des ouvriers est plus élevé.

Pour le commerce elle vient aussi après l'Angleterre qui exporte pour 5 milliards et demi et importe pour 9 milliards. Mais elle dépasse l'Allemagne (qui exporte pour moins de 4 milliards et exporte environ pour la même somme), l'Autriche-Hongrie (qui importe 1,400 millions et exporte 1,700 millions), et la Russie (dont les importations valent moins d'un milliard et les exportations environ 1,500 millions).

Sa marine marchande à voile est très faible, elle ne vient qu'au septième rang en Europe, après l'Angleterre, la Norwège, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et la Suède ; mais sa marine à vapeur est la deuxième.

Dans l'activité des correspondances la France est devancée par l'Angleterre, où le total des lettres envoyées chaque année est de 46 en moyenne par habitant, la Suisse (27 par habitant), l'Allemagne (21 par habitant), tandis que la France n'en a que 19 par habitant.

La valeur des sommes confiées aux caisses d'épargne est plus grande en France que dans tout autre pays excepté la Prusse. Elle s'élève à près de 3 milliards.

La richesse totale de la France est évaluée (1) à

(1) *Par* M. Mulhall.

environ 200 milliards, son revenu à 24 milliards. L'Angleterre seule la dépasse, avec un capital de 218 milliards et un revenu de 31. L'Allemagne vient ensuite avec un capital de 158 milliards et un revenu de 21 ; la Russie avec 108 milliards de capital, 19 de revenu ; l'Autriche-Hongrie avec 90 milliards de capital, 15 de revenu (1).

Au point de vue des forces militaires, la France a la marine de guerre la plus forte (191 navires) après celle de l'Angleterre (383 navires). Elle a l'armée la plus nom-nombreuse en temps de paix (600,000 hommes). En temps de guerre son armée serait presque égale à celle de l'Allemagne. La Russie a un effectif plus fort sur le papier; mais il lui serait probablement impossible de mobiliser tout son contingent.

État présent du monde. — On estime à environ 1,450 millions le nombre des hommes de toute race : 330 en Europe, 800 en Asie, 200 en Afrique, 100 en Amérique. Il y a sur la terre un grand nombre de races distinctes. Mais la plupart, réduites à quelques peuplades sauvages, sont déjà sur le point de s'éteindre comme les indigènes de Tasmanie, ou de se fondre dans les races plus puissantes comme les Indiens d'Amérique. Il ne reste en présence que trois grandes races. A la *race blanche* appartiennent la moitié de l'Asie, l'Europe, l'Amérique, l'Australie et les côtes de l'Afrique ; la *race jaune* a l'Asie orientale, d'où elle se répand sur l'archipel Malais ; les *nègres* peuplent l'Afrique et les régions tropicales de l'Amérique, où ils ont été transportés comme esclaves.

Il en est de même des religions. Elle sont nombreuses

(1) Ces chiffres sont très arbitraires.

encore; mais la plupart ne sont plus pratiquées que par quelques tribus et disparaissent, plus vite encore que les races, devant les religions plus fortement organisées. Quatre grandes religions se partagent le monde. Le *christianisme* domine en Europe et en Amérique: on compte 435 millions de chrétiens divisés en trois branches: 200 millions de catholiques, 150 millions de protestants, 85 millions d'orthodoxes grecs. L'*islam* domine en Afrique et dans l'Asie occidentale, on compte 170 millions de musulmans. Le *bouddhisme* domine dans l'Asie occidentale, où il a 500 millions de sectateurs; le *brahmanisme* dans l'Inde avec 150 millions. (On compte de 7 à 8 millions d'israélites disséminés dans le monde.) Il reste environ 230 millions d'idolâtres parmi les sauvages de l'Océanie, les Indiens de l'Amérique et les nègres d'Afrique; ils se convertissent rapidement, les uns au christianisme, les autres à l'islamisme.

Les races ne correspondent pas aux religions; il y a parmi les blancs des chrétiens, des musulmans, des brahmanistes; les nègres se partagent entre l'islam et le christianisme. Mais à chaque religion correspond une forme de civilisation : au christianisme la civilisation *européenne*, à l'islamisme la civilisation *arabe*, au brahmanisme la civilisation *hindoue*, au bouddhisme la civilisation *chinoise*. La civilisation hindoue a cessé de se développer et de s'étendre; peut-être va-t-elle se fondre avec la civilisation de l'Europe transportée dans l'Inde par les Anglais. La civilisation arabe est en décadence depuis que le monde musulman est aux mains des barbares turcs. Il reste deux civilisations qui jusqu'ici n'ont pu s'entamer l'une l'autre, l'européenne et la chinoise.

Nous avons un penchant irrésistible à regarder comme *la seule* vraie la civilisation européenne qui est la nôtre

et à espérer qu'elle absorbera ou refoulera ses rivales. Déjà la plus grande partie du globe appartient à l'une des trois grandes branches des peuples européens : les Russes, représentants de la race *slave*, occupent l'Asie, du Nord; les Anglo-Saxons, représentants de la race *germanique*, sont maîtres de l'Amérique du Nord, de l'Inde et de l'Océanie; les peuples romans, représentés par les Espagnols et les Portugais, possèdent l'Amérique du Sud. A ces trois groupes correspondent les trois langues qui règnent sur le plus vaste territoire, l'*anglais* parlé par 100 millions d'âmes, le *russe* par 95, l'*espagnol* par 48. (L'*allemand* qui est la langue de l'Europe centrale, est parlé par 60 millions, le *français* par 46 millions; mais tous deux sont confinés sur un territoire restreint.)

Il serait puéril cependant de juger de l'importance d'un peuple par le nombre d'hommes qui parlent sa langue et le nombre de kilomètres carrés qu'il possède. Une nation compte surtout par la part que ses savants, ses écrivains, ses artistes, ses ingénieurs prennent à l'œuvre de la civilisation commune; la France joue dans le monde un rôle autrement grand que l'Espagne. Il se peut que les Russes, les Anglo-Saxons et les Hispano-Américains arrivent un jour à dominer le monde par leur masse, mais ce jour n'est pas encore venu. Les trois grands peuples de notre temps, ceux qui s'élèvent au-dessus des autres par leur activité et dirigent la marche de la civilisation, sont encore les Anglais, les Français et les Allemands.

Tous ces peuples ont une civilisation commune née de la civilisation antique, transmise à tous les pays chrétiens et que tous travaillent à perfectionner.

Ils ont mêmes instruments de travail, mêmes procédés d'industrie, mêmes moyens de transport; tous ont des usines, des machines à vapeur, des chemins de fer,

des télégraphes; tous exploitent leurs mines et leur sol.

Les pays de l'Amérique et de l'Océanie nouvellement peuplés sont des pays *agricoles;* les parties tempérées produisent des blés et du bétail, les parties chaudes donnent le coton, le riz, le café et les épices.

Les deux tiers de l'Europe sont aussi restés agricoles; les pays romans du Sud fournissent le vin et les fruits, les pays slaves de l'Est les blés, les peaux et les bois. L'*industrie* occupe surtout les peuples germaniques du Nord, Angleterre, Belgique, Allemagne, Suisse, Nord de la France. C'est là que la population est la plus dense et s'accroît le plus vite : on compte par kilomètre carré, en Belgique 192 habitants, en Angleterre 172, en Hollande 128, en Allemagne 84, dans le canton de Genève 364, (en France 71 seulement). La population s'accroît en Angleterre chaque année de 9,2 pour 100, en Suède de 11,5, en Allemagne de 10, en Hollande de 9 (en France de 2,3 seulement). Depuis 1700 la Grande-Bretagne est montée de 8 à 35 millions d'âmes, l'Allemagne de 19 à 46 (la France de 19 à 37 seulement).

Tous les pays civilisés sont reliés par un réseau de chemins de fer (450 000 kilomètres), de lignes de bateaux à vapeur (97), de télégraphes (1 200 000 kilomètres), de câbles sous-marins (150 000 kilomètres), et par l'*Union postale universelle.* Ils échangent leurs produits et leurs capitaux. Ils sont en communication incessante. Chaque jour les journaux, renseignés par le télégraphe, donnent les nouvelles du monde entier.

Dans tous les pays civilisés le genre de vie tend à devenir le même. Partout on retrouve les mêmes grandes villes avec les rues alignées, les grandes places, les pavés, les trottoirs, les omnibus, le gaz, les égouts, les eaux amenées de loin. Les paysans et les ouvriers, plus lents à changer d'habitudes, gardent encore dans l'Eu-

rope orientale leurs mœurs et leurs costumes; mais la bourgeoisie a déjà partout mêmes occupations, mêmes distractions, mêmes usages : partout l'habillement à l'anglaise, les modes de Paris, le théâtre, les journaux, les cercles, la Bourse.

Les idées aussi se communiquent d'un pays à l'autre. Partout les savants opèrent suivant les mêmes méthodes; ils font la science en commun, ils se réunissent même en *congrès scientifiques internationaux*. — La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, sont communes à tous les peuples. Les œuvres littéraires restent encore nationales, à cause de la différence des langues, mais elles circulent dans les pays étrangers sous forme de traductions, et d'un bout du monde à l'autre la littérature est traversée par les mêmes courants.

Les nations civilisées s'empruntent même leur régime politique. L'exemple de l'Angleterre et la Révolution française ont fait introduire partout le régime constitutionnel. Il y a en Europe 19 États indépendants, (en comptant la Bulgarie), en Amérique 18 (sans compter les colonies). Tous les États d'Europe, sauf deux, sont des monarchies; tous les États d'Amérique sont des républiques. Sous cette différence de forme tous, excepté la Russie, ont le même mécanisme : un Parlement qui représente la nation, le budget discuté et voté par les représentants, la liberté de la presse, la sécurité garantie par une police et des tribunaux réguliers.

Ainsi tout ce qui fait la vie des peuples civilisés, l'industrie, le commerce, la vie pratique, la science, les arts, les mœurs politiques, tout, excepté la langue, est devenu international. Cependant les nations, unies par tant de liens, ne cherchent ni à se fondre ni même à s'associer. Elles sont séparées par la langue, par la con-

currence industrielle, par de vieilles antipathies. En Europe surtout, où la population est plus serrée, où les agitations nationales durent encore, où plusieurs siècles de guerres, de conquêtes, d'annexions, ont semé la haine entre les peuples, les États se regardent avec défiance. Depuis la victoire de la Prusse, toutes les puissances se tiennent prêtes à la guerre; elles entretiennent des armées permanentes telles qu'on n'en a jamais vu. La Russie a 750000 soldats, l'Italie 750000, la France 600000, l'Allemagne 450000; grâce au système de la réserve qui fait passer tous les hommes valides sous les drapeaux, elles pourraient en faire partir le triple; c'est le régime de la « nation armée ». Chaque année en moyenne coûte à l'Europe 4 milliards et demi. L'Europe vit en paix, mais c'est une *paix armée*, aussi ruineuse que la guerre.

Le monde civilisé se trouve pris entre deux courants opposés. La civilisation commune crée un courant *international* qui pousse les peuples à se sentir solidaires et à se rapprocher; les réalités et les haines créent un courant *national* qui pousse les peuples à s'isoler et à se traiter en ennemis. De la force de ces courants dépendra l'avenir du monde.

Caractères de la civilisation contemporaine. — Comment pouvons-nous saisir les caractères d'une civilisation dans laquelle nous sommes plongés? Comparons notre vie à celle de l'antiquité et de la Renaissance; le contraste nous montrera combien notre siècle diffère de ceux qui l'ont précédé et nous fera apercevoir ce que notre civilisation a d'original.

Les peuples civilisés ne sont plus confinés en Europe, ils ont pris possession du reste de la terre et travaillent à la mettre en culture et à la peupler. La civili-

sation n'est plus exclusivement européenne, elle devient *universelle*.

Pour accomplir les travaux matériels, qui sont comme le gros ouvrage de la vie civilisée, nos ancêtres n'avaient que la force de l'homme et des animaux domestiques; la civilisation contemporaine opère au moyen de *machines*. La quantité de travail manuel a diminué, les usines fabriquent en grand tous les objets nécessaires à la vie; l'agriculture même se change en industrie. La civilisation devient *industrielle*.

La grande industrie et la grande agriculture ont créé des richesses supérieures aux besoins; l'excédent de la production a, en moins d'un siècle, accumulé des capitaux si énormes que les industriels et les financiers de nos jours surpassent en opulence les grands seigneurs d'autrefois.

En même temps que la richesse, le luxe s'est augmenté et répandu. S'il est moins éclatant qu'au temps où les grands seigneurs en avaient le privilège, il est bien plus général et pénètre profondément toute la société. L'industrie a fabriqué à si bas prix tous les produits manufacturés, le commerce a transporté en telle abondance toutes les denrées des pays chauds, qu'ils ont cessé d'être des objets de luxe; ils sont entrés dans la consommation des classes inférieures.

Des inventions nouvelles est né le bien-être (les Anglais l'appellent le *comfort*). Nous jouissons de mille raffinements que nos ancêtres imaginaient à peine; transports rapides, bonnes routes, hôtels bien tenus, bains de mer, voyages d'agrément, journaux, revues, théâtres, concerts, musées, rues pavées, éclairées et balayées. Un petit bourgeois de nos jours a la vie plus agréable qu'un grand seigneur d'autrefois.

Les peuples, isolés jadis, ont été rapprochés par la

facilité des transports et des communications; chacun profite des progrès de tous; le commerce, le crédit, la presse, les sciences ont créé une civilisation *internationale.*

L'âme de cette civilisation est la *science.* Autrefois elle n'était qu'un passe-temps des esprits d'élite. Depuis qu'elle a constitué ses méthodes et vérifié ses résultats, elle a pris un rôle pratique; elle est devenue le guide de l'industrie et du commerce et elle commence à régler même la politique. Elle est devenue aussi pour toutes les classes du peuple l'instrument d'éducation de l'esprit et du caractère. Partout les écoles et les bibliothèques sont des établissements d'utilité publique; l'école primaire est même une institution d'État.

La science contemporaine part de l'observation minutieuse des faits, elle mène à des applications hardies qui transforment la face des choses. Elle inspire ainsi à la fois le goût de voir la réalité telle qu'elle est et le désir de la transformer. L'union de ces deux sentiments, contradictoires en apparence, est le caractère de notre vie intellectuelle contemporaine : de la recherche passionnée de l'exactitude est né le *réalisme*, le désir du progrès indéfini a produit l'*idéalisme.*

L'art contemporain est réaliste; nos artistes tiennent moins à la perfection de la forme qu'à l'exactitude et à l'abondance des détails. Par contre le besoin d'idéal a pénétré dans la vie politique, sous forme d'*amour du progrès.*

La société d'autrefois reposait sur le fait, consacré par la tradition; on ne songeait qu'à la conserver. De notre temps on cherche à améliorer les institutions en les modelant sur un idéal théorique. La force et la coutume réglaient les sociétés anciennes; les sociétés modernes sont fondées sur des *principes.*

De toute l'organisation antique il ne subsiste que la *famille* et la propriété. Le reste a été transformé. La so-

ciété moderne ne reconnaît plus le droit d'un homme sur un autre homme, du maître sur l'esclave, du patron sur le client, du seigneur sur le serf, elle n'admet que l'autorité du père de famille sur la femme et les enfants; tout homme est libre, nul ne doit obéissance à personne. — Les coutumes et les lois qui enchaînaient la vie des particuliers sont tombées; tout homme peut disposer de sa personne et de ses biens : liberté de conscience, de culte, de parole, liberté d'aller et venir, de choisir son domicile, de régler son train de maison, liberté d'industrie et de commerce, la société contemporaine les admet toutes; elle repose sur la *liberté privée*.

Les lois anciennes étaient aristocratiques, elles répartissaient les hommes en classes inégales et fixaient chacun à son rang; la société moderne est *démocratique*, elle a fait tous les hommes égaux devant la loi, elle n'a conservé que l'inégalité privée qui résulte des fortunes; elle a établi l'*égalité publique*.

Autrefois un petit nombre de privilégiés, citoyens ou nobles, formaient seuls la nation. « Une cité bien réglée, dit Aristote, ne fera pas citoyens les artisans. » Le travail manuel était méprisé, les travailleurs étaient exclus du gouvernement. La société contemporaine admet dans le corps politique tous les habitants, même les travailleurs; elle a réhabilité le travail manuel; elle honore les industriels et les commerçants à l'égal des propriétaires.

Le gouvernement n'est plus la propriété exclusive d'une aristocratie de citoyens, d'un empereur ou d'une famille royale; c'est la nation qui se gouverne elle-même.

Les sociétés anciennes vivaient dans la confusion et la violence. Les États modernes ont une administration régulière qui est informée de tout et maintient l'ordre partout. La *police* et la justice sont assez fortes pour

protéger les particuliers contre les attaques des malfaiteurs; les agents du pouvoir sont assez honnêtes et assez surveillés pour ne plus se permettre de violences contre les particuliers. Il n'y a plus dans le monde civilisé ni brigands ni pirates; la *sécurité* est complète.

La guerre entre nations n'a pas disparu. Mais on commence à la regarder comme un mal nécessaire. Les guerriers ne forment plus une classe privilégiée; on est soldat par devoir, on ne l'est plus par divertissement ni par honneur. Les guerres sont meurtrières, mais elles sont rares et courtes. La civilisation est devenue *pacifique*.

Tous ces changements ont rendu la vie plus commode, plus variée, plus libre. Jamais la civilisation n'a réuni autour des hommes autant de conditions de bonheur. Sommes-nous plus heureux que nos ancêtres? Personne ne pourrait l'affirmer. — Le bonheur dépend plus des sentiments intérieurs que des avantages extérieurs. Notre vie est mieux organisée que celle de nos pères; mais, semblables aux enfants trop riches élevés dans le luxe, nous nous sommes habitués au bien-être et n'en sentons plus guère le charme; notre éducation a affaibli en nous la faculté de jouir.

Tout a changé depuis l'antiquité, la vie matérielle, la vie intellectuelle, la vie sociale. Il faut s'attendre à ce que l'avenir différera du présent comme le présent diffère du passé. Peut-être même notre génération assistera-t-elle à de grands changements, car il semble que plus la civilisation avance, plus sa marche devient rapide. Nous n'avons pas à nous en effrayer; l'humanité a traversé sans périr des transformations qu'on n'aurait même pas imaginées. L'histoire de la civilisation doit nous apprendre à avoir confiance dans l'avenir.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Voici la liste des ouvrages que j'ai consultés; le lecteur peut s'y reporter pour les détails qui n'ont pu trouver place dans cette courte histoire (1).

OUVRAGES FRANÇAIS OU TRADUITS EN FRANÇAIS

LEROY-BEAULIEU (ANATOLE). L'Empire des Tsars, 1882.

RAMBAUD. Histoire de Russie, 1876.

SCHERR. La société et les mœurs en Allemagne (trad.).

LEROY-BEAULIEU (PAUL). La colonisation chez les peuples modernes, 1876.

LABOULAYE. Histoire des États-Unis.

DAIRE. Collection des économistes, 1843.

FONCIN. Essai sur le ministère de Turgot, 1877.

ROCQUAIN. L'esprit révolutionnaire avant la Révolution, 1878.

LEGER. Histoire de l'Autriche-Hongrie.

FLAMMERMONT. Le chancelier Maupeou.

CHEREST. La chute de l'ancien régime. 3 vol., 1887.

TAINE. Origines de la France contemporaine. L'ancien régime. 1 vol. La Révolution. 3 vol., 1875-85.

TOCQUEVILLE (DE). L'ancien régime et la Révolution, 1857.

SOREL. L'Europe et la Révolution française. 2 vol. 1887.

— La paix de Bâle (Revue historique, 1877-78).

— Les traités de 1815.

— La question d'Orient au XVIIIe siècle.

MICHELET. Histoire de la Révolution.

THIERS. Histoire du Consulat et de l'Empire, 20 vol., 1845-62.

(1) Cette liste ne contient que les œuvres que j'ai *réellement* consultées. On pourra s'étonner de n'y pas voir figurer des ouvrages très connus tels que les *Histoires de la Révolution*, de Thiers et de Mignet; je n'ai pas cru devoir indiquer les livres que des travaux plus récents ont mis hors d'usage.

RAMBAUD. Histoire de la civilisation en France. 2 vol.
— — contemporaine en France.
— Les Français sur le Rhin. L'Allemagne sous la domination française, 1873.
LEVASSEUR. Histoire des classes ouvrières en France, 2 vol., 1867.
SYBEL. Histoire de la Révolution (trad.).
STOURM. Les finances de l'ancien régime et de la Révolution. 2 vol., 1885.
LEROY-BEAULIEU (PAUL). Traité de la science des finances. 2 vol., 1885.
CLAMAGERAN. Histoire de l'impôt en France. 2 vol., 1876.
GEFFROY. Gustave III et la cour de France, 1867.
WELSCHINGER. La censure sous le premier Empire, 1882.
PIERRE (V.). La Terreur sous le Directoire, 1887.
MORTIMER-TERNAUX. Histoire de la Terreur.
WALLON. Histoire du tribunal révolutionnaire.
— Histoire de l'esclavage.
VIEL-CASTEL. Histoire de la Restauration.
DUVERGIER DE HAURANNE. Histoire du régime parlementaire.
THUREAU-DANGIN. Histoire de la monarchie de juillet, 3 vol., 1889.
FOVILLE. La France économique, 1889.
SIMON (J.). La liberté civile, 1867.
MILL (STUART). La liberté (trad.).
— Le régime représentatif (trad.).
— La révolution de 1848 (trad.).
PIERRE (V.). Histoire de la Révolution de 1848. 2 vol., 1878.
BLOCK. Dictionnaire de la politique, 2e éd. 2 vol., 1880.
— — de l'administration française.
DELORD (TAXILE). Histoire du second empire, 1870.
D'AZEGLIO. Mes souvenirs (trad.). 2 vol., 1876.
— L'Italie de 1847 à 1865 (trad.), 1866.
BIANCHI. La politique du comte de Cavour, 1885.
REYNTIENS. Bismark et Cavour et l'unité de l'Italie, 1875.
ZELLER. Pie IX et Victor-Emmanuel, 1879.
BAGEHOT. La constitution anglaise (trad.), 1869.
FRANQUEVILLE (DE). Le gouvernement et le parlement britannique. 2 vol., 1887.
BOUTMY. Développement de la constitution et de la société politique en Angleterre, 1887.

MAC-CARTHY. Histoire de notre temps (trad.).
MAY (Erskine). Histoire constitutionnelle de l'Angleterre depuis Georges III. 2 vol., 1865.
HUBBARD (G.). Histoire contemporaine de l'Espagne. 4 vol., 1881.
JUSTE. La révolution belge de 1830, 1872.
— Le congrès national de Belgique. 2 vol., 1880.
GOBLET D'ALVIELLA. Histoire politique de Belgique (*dans* Cinquante ans de liberté, t. I), 1881.
HYMANS. Histoire parlementaire de Belgique de 1831 à 1880. 2 vol., 1880.
THONISSEN. La Belgique sous le régime de Léopold Ier. 4 vol., 1858.
HILLEBRAND. La Prusse contemporaine et ses institutions, 1867.
LAVELEYE (de). La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa. 2 vol., 1870.
TAILLANDIER (Saint-René). Études sur la Révolution en Allemagne. 2 vol., 1853.
SIMON (E.). L'empereur Guillaume et son règne, 1886.
HAXTHAUSEN. Études sur les institutions de la Russie. 2 vol., 1853.
SEAMAN EZRA. Le système du gouvernement américain (trad.), 1872.
CLAUDIO-JANNET. Les États-Unis contemporains, 2e éd., 2 vol., 1877.
DAIREAUX. La vie et les mœurs a la Plata. 2 vol., 1888.
DEBERLE. Histoire de l'Amérique du Sud, 1878.
GERVINUS. Histoire du xixe siècle (trad.).
MACKENSIE WALLACE. La Russie (trad.). 2 vol. 1877.
TIKHOMIROV. La Russie politique et sociale, 1886.
ENGELHARDT (Ed.). La Turquie et le Tanzimat. Histoire des réformes depuis 1826. 2 vol., 1883.
LÉGER. La Save, le Danube et les Balkans, 1884.
MOLTKE (de). Lettres sur la Turquie (trad.).
STANLEY JEVONS (W.). La monnaie et le mécanisme de l'échange, 4e éd., 1885.
SEELEY. L'expansion de l'Angleterre (préface de Rambaud), 1885.
LAVELEYE. Le socialisme contemporain, 4e éd., 1888.
MARX (K.). Le capital (trad.), 1869.
SCHÆFFLE. La quintessence du socialisme, 1878 (trad.).

GEORGE (H.). Progrès et pauvreté (trad.), 1879.
— Protection et libre-échange (trad.), 1887.
FAWCETT. Travail et salaire (trad.), 1884.
LEROY-BEAULIEU (P.). Éléments d'économie politique, 1888.
— Essai sur la répartition des richesses, 1882.
REYBAUD (P.). Étude sur les réformateurs et socialistes modernes. 2 vol., 1852.
BLUNTSCHLI. Théorie de l'État (trad.). 3 vol., 1876.
SPENCER (Herbert). L'individu contre l'État (trad.), 1885.
TAINE. Hist. de la littérature anglaise, 1866.
VOGUÉ (de). Le roman russe.
WEBER. Histoire de la philosophie européenne.

PRINCIPAUX OUVRAGES ANGLAIS ET ALLEMANDS.

ONCKEN. *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen.* Dans cette collection je me suis servi de : Brückner, Peter der Grosse, Katharina II. — Oncken, Das Zeitalter Friedrichs des Grossen, 2 vol., Zeitalter der Revolution und des Kaiserreiches 1789-1815. — Wolf. Œsterreich unter Maria Theresia, Joseph II und Léopold II.
Collection HEEREN-UCKERT. *Histoire des États de l'Europe.* Dans cette collection : Hertzberg. Geschichte Griechenlands. — Hillebrand. Geschichte Frankreichs, 1830-48.
Collection *Staatengeschichte der Neuzeit.* Dans cette collection. Baumgarten. Geschichte Spaniens. — Reumont. Geschichte Italiens. — Bernhardy. Geschichte Russlands. — Sprenger. Geschichte Œsterreichs.
ENCYCLOPÆDIA BRITANNICA. Articles : United States, Socialism.
TREITSCHKE. Historische und politische Aufsætze. 3 vol., 1882.
— Deutsche Geschichte im XIX Jahrhundert.
HAHN. Fürst Bismarck. 5 vol., 1881, sqq.
BULLE (C.). Geschichte der neuesten Zeit. 4 vol. édit. de 1887.
WALPOLE (Spencer). A history of England since 1815.
LESLIE (Stephen). History of english thought in XVIII Century. 2 vol., 1876.
IASTROW. Geschichte des deutschen Einheitstraumes und seiner Erfüllung, 1885.
SYBEL. Geschichte der Entstehung des deutschen Reiches. *3 vol., 1889.*

SEELEY. Life of Stein. 2 vol., 1885.

RŒNNE. Staastrecht der preussischen Monarchie, 4e éd., 2 vol., 1881.

HOLST (VON). Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten. 3 vol., 1878-83..

BRYCE. The american commonwealth, 2 vol., 1889.

BANCROFT. History of Mexico, 1885.

— History of Centralamerica, 1885.

MULHALL. The progress of the world.

MEYER (RUD.). Der Emancipationskampf des vierten Standes, 2 vol., 1874.

KRONES. Grundriss der œsterreischichen Geschichte. 1885.

MEYER (J.). Geschichte des Schweizerischen Bundesrechtes. 2 vol., 1878.

TABLE DES CHAPITRES

Corbeil. — Imprimerie Crété.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05944 582

